This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.
+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.
+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.
+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

PL RESEARCH LIBRARIES
433 06666641 7

6CB3

INDEX

6CB3

INDEX 200 A
KD M 28/3/29

Société
GBXM

BULLETINS

DE LA

SOCIÉTÉ HISTORIQUE ET LITTÉRAIRE

DE

TOURNAI.

6

Cpl. m. 15 Tfl.
h.

BULLETINS

DE LA

SOCIÉTÉ HISTORIQUE ET LITTÉRAIRE

DE

TOURNAI.

TOME 6.

TOURNAI
MALO ET LEVASSEUR, IMPRIMEURS DE LA SOCIÉTÉ.

MARS 1860.

NEW YORK
PUBLIC
LIBRARY

THE NEW YORK
PUBLIC LIBRARY
417473 A
ASTOR, LENOX AND
TILDEN FOUNDATIONS
R 1919 L

BULLETIN

DE LA SOCIÉTÉ

HISTORIQUE ET LITTÉRAIRE DE TOURNAI.

SÉANCE DU JEUDI 4 MARS 1858.

M. F. Du Bus, aîné, *président*.
M. Jules Wacquez, *secrétaire*.

—

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et approuvé.

—

CORRESPONDANCE.

M. Léopold De Villers, secrétaire du Cercle archéologique de Mons, fait hommage à la Société d'une publication ayant pour titre : *Inscriptions sépulchrales des églises de Mons*, et demande si ses envois précédents sont parvenus. Le secrétaire se charge de lui répondre affirmativement à cet égard et de le remercier au nom de la Société.

—

Les ouvrages ci-après sont déposés sur le bureau.

— De la part de l'*Académie royale de Belgique* :

1° Son *Bulletin* n° 1. — 27e année, 2e série, tome 4. *Bruxelles, Hayez*, 1858, in-8° de 64 pages.

Gottschalk 27 Feb. 1929 V. 6. 25

2° *Annuaire de l'Académie royale*, etc. 1858, vingt-quatrième année. *Bruxelles*, *Hayez*, in-12 de 239 pag.

— De la part de la direction :

Journal historique et littéraire, tome XXIV. Liv. 9, 10 et 11, p. 417-574.

— De la part des auteurs :

1° *Tombeau de monseigneur Cart*, érigé à Nimes, sur les plans de M. H. Revoil, par M. l'abbé J. Corblet. (Extrait de la *Revue de l'art chrétien*). *Paris*, 1858, in-8° de 2 pp. avec planche.

2° *De la peine du bannissement appliquée par les communes aux XIIe et XIIIe siècles*, in-8° de 16 pages.

3° *Inscriptions sépulchrales des églises, couvents, hospices et chapelles de la ville de Mons*, recueillies sur les lieux et dans des manuscrits, par Léopold De Villers, attaché aux archives de l'Etat à Mons. *Mons*, 1858, in-4°, contenant 288 inscriptions.

— De la part de la direction :

Bulletin du bibliophile Belge. Tome XIII. (2e série, tome IV.) — 5e cahier. *Bruxelles*, *Heussner*, in-8°, p. 273-336.

— De la part de la *Société des antiquaires de Picardie* :

Son *Bulletin*. Année 1857. — N° 4. *Amiens*, 1857, p. 401-456.

—

M. le vicaire-général Voisin présente le rapport dont il a bien voulu se charger sur le mémoire de M. le capitaine Dejardin, sur l'ancienne tour du Burbant à Ath. Il se livre à ce sujet à quelques considérations intéressan-

tes sur l'origine de la ville d'Ath et déclare adopter les conclusions de l'auteur.

—

Le secrétaire se charge de la rédaction d'une notice biographique sur M. Frédéric Hennebert, conformément à la résolution prise dans la séance du 3 décembre 1857.

—

M. Voisin donne lecture de deux notes relatives au jubilé de Pierre Cottrel; la première, sur le mot *robin* que l'on trouve dans la relation de ce jubilé; la seconde, sur les vins dont on faisait usage à Tournay, au XVIe siècle.

—

La séance est levée.

SÉANCE DU JEUDI 8 AVRIL 1858.

M. F. Du Bus, aîné, *président*.
M. Jules Wacquez, *secrétaire*.

—

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

—

CORRESPONDANCE.

M. le vicaire-général Voisin informe ses collègues que ses notes sur le plan de l'ancien cloître des chanoines de Tournai sont préparées. Il regrette de ne pouvoir les

communiquer à la Société dans la séance de ce jour, une indisposition le retenant chez lui. Il ajoute qu'il fera cette communication à la séance prochaine.

—

M. le ministre de la justice adresse à la Société, pour être déposé dans son médailler, un exemplaire de la médaille frappée à l'occasion de la construction d'une prison cellulaire à Hasselt. — Remerciements.

—

Ouvrages parvenus au secrétariat depuis la dernière séance.

— De la part de la *Société archéologique de Namur :*

1° Ses *Annales*. Tome cinquième, 2e livraison. *Namur*, 1855, grand in-8° de 224 pages.

2° Rapport sur la situation de la Société en 1857, grand in-8° (p. 100-106).

— De la part de la *Société royale des beaux-arts et de littérature de Gand.*

Ses *Annales*. Année 1857-1858. — 2e livraison. *Gand*, 1858, in-8° de 220 pages.

— De la part de la *Société impériale d'agriculture, sciences et arts de Valenciennes.*

Revue agricole, industrielle et littéraire. — Février 1858, 9e année, n° 8 (p. 205-236). Mars 1858, 9e année, n° 9 (p. 237-287).

— De la part de M. P. Kersten :

Journal historique et littéraire. Tome XXIV. Liv. 12. *Liége*, 1858, in-8° (p. 573-624).

— De la part de M. Th. Geertz, professeur d'archéologie à l'université impériale de Moscou :

Deux brochures en langue russe, in-8° de 24 et de 20 pages.

— De la part de la *Société numismatique :*

Revue de la numismatique Belge, 3e série. Tome II. — 1re livraison. *Bruxelles*, in-8° de 102 pages avec cinq planches.

— De la part de la *Société Liégeoise de littérature wallonne* :

Rapport présenté à l'assemblée générale de cette société sur le concours n° 1. *Liége*, in-8° de 10 pages.

—

M. Warlomont, membre titulaire, dépose sur le bureau avec une lettre d'envoi du 21 mai dernier, une liste descriptive et détaillée de plans gravés de la ville de Tournai, au nombre de 25, de 1612 à 1654, liste formée pour être communiquée à la Société, par M. le capitaine du génie Dejardin, membre honoraire, qui pense avec raison que ce travail complété, s'il y a lieu, par les autres membres, peut être utile en beaucoup d'occasions. M. Dejardin offre de faire suivre cette liste de celle des plans non imprimés dont il connaît et indique les dépôts.

L'assemblée prend connaissance de ce travail et le remet ensuite à l'un de ses membres, M. Bozière, qui veut bien se charger de l'examiner et de le compléter, s'il est possible.

—

M. Warlomont remet au secrétaire le manuscrit qu'il vient de terminer d'une table alphabétique pour le tome V des *Bulletins* de la Société, poussée jusqu'à la 43e forme inclusivement et qui devra être terminée d'après ce qui pourra être ajouté à ce volume, les imprimeurs

n'ayant livré pour composer ce travail que *des épreuves* des formes 35 à 43. (Les précédentes avaient été distribuées antérieurement).

—

Le même membre annonce qu'il a commencé et qu'il continuera à faire, d'après les 5 premiers volumes des *Bulletins*, le dépouillement des livres, brochures, publications, composant la bibliothèque de la Société, et qu'il se propose de rapprocher ultérieurement du matériel qui la compose, afin d'en constater l'existence ou le manquant.

—

Il réclame ensuite l'exécution de la résolution prise dans la séance du 5 juin 1856 et qui prescrit la publication des *Bulletins* de la Société par cahiers *mensuels*, dans le mois qui suit la séance; et par suite l'impression et la très-prochaine distribution des dernières formes de ces bulletins, à partir de la 35e, vol. 5, objet arriéré de plus d'un an (5 mars 1857).

L'assemblée émet le vœu qu'à l'avenir il y ait distribution chaque fois qu'une forme sera livrée par l'éditeur pour éviter de pareils arriérés.

—

La parole est donnée au secrétaire qui fait lecture de la notice biographique suivante sur M. Frédéric Hennebert.

—

Messieurs,

Je n'ai pas eu l'honneur de connaître l'homme distingué qui fut pendant plus de onze ans votre secretaire, et j'ai dû emprunter les détails biographiques que je vais vous présenter dans cette courte notice, au

remarquable discours qu'a prononcé sur sa tombe si brusquement ouverte l'honorable M. Moguez, son collègue et son ami.

M. Jean-Baptiste-Joseph-Frédéric Hennebert naquit à Crèvecœur (département de l'Oise), le 25 mars 1800. Après avoir fait de brillantes études au collège de Beauvais, il se disposait à suivre la carrière médicale lorsque la mort de son père vint subitement changer ses plans d'avenir et lui fit prendre une autre résolution. Il n'avait que vingt ans, lorsque ce douloureux évènement le frappa. Une famille puissante de Tournai prit en affection le jeune orphelin, lui donna sa protection et son appui ; il vint se fixer dans notre ville en qualité de secrétaire de M. le baron Lefebvre. Son mérite le fit bientôt remarquer, et il ne tarda pas à être l'objet de plusieurs distinctions honorifiques. C'est ainsi qu'en 1828, il fut nommé secrétaire de la commission locale des monuments dont faisaient partie MM. Cuvelier, Hennequin, Piat, Piat Lefebvre, Renard et Paul Dumortier; il rédigea l'important rapport que cette commission remit au conseil de régence de cette ville.

Deux ans après, il fut appelé à remplir la même fonction près de la junte d'industrie et de secours qui fut établie à Tournai dans des circonstances délicates et destinée à rendre au commerce de notre cité d'importants services.

Dans le courant du mois de juillet 1829, il eut l'honneur de remplacer M. Gachart dans les fonctions d'archiviste de la ville et sut, à force de persévérance et de travail, apporter la lumière dans le cahos où se trouvaient confondus les matériaux les plus précieux de notre histoire. Grâce à ses soins, plusieurs classements s'opérèrent; entr'autres, celui des pièces de comptabilité et celui des actes d'intérêts privés, depuis le 12e siècle jusqu'au 18e, et l'inventaire des chartres fut dressé.

En 1833, M. Hennebert fut nommé professeur de l'athénée royal de Tournai où il donna jusqu'à la veille du jour de sa mort le cours supérieur de français.

Ses nombreuses occupations ne l'empêchèrent pas de se livrer avec ardeur à l'étude des sciences historiques et des belles-lettres pour lesquelles il se sentit, dès son extrême jeunesse, un goût marqué. Sa plume féconde a laissé de nombreuses et intéressantes publications qui ne permettront pas à l'oubli de s'emparer de sa mémoire.

Etranger de naissance, il devint Tournaisien de cœur. Il prit un soin tout particulier à enrichir l'histoire de notre antique cité; ses

longues et minutieuses recherches dotèrent nos annales de documents précieux que la poussière couvrait depuis des siècles. Parmi les ouvrages importants dont il fut l'auteur, brille en première ligne son *Essai historico-philologique* sur le nom de Tournai par l'impression duquel vous avez ouvert la série de vos mémoires.

Je ne crois pouvoir mieux terminer cette notice incomplète qu'en rappelant tous les titres qu'avait l'honnorable défunt à la gratitude de la Société historique et littéraire dont il fut l'un des principaux soutiens, l'un des plus zélés fondateurs.

Depuis le cinq mars 1846, jour de votre première séance jusqu'au 26 novembre 1857, jour où la mort le frappa d'une manière aussi imprévue que cruelle, M. Frédéric Hennebert exerça parmi vous les fonctions de secrétaire, et vous avez pu apprécier avec quel soin, avec quelle exactitude il a rempli la tâche honorable que vous lui aviez confiée. Rarement, très-rarement il manqua aux séances : Les *Bulletins* de la Société en font foi.

Voici, messieurs, l'énumération des publications que l'on doit à M. Hennebert :

Cours élémentaire de prononciation, de lecture à haute voix et de récitation. Cet ouvrage a eu six éditions. La première a été imprimée chez M. Renard-Dosson en 1334; la dernière, considérablement augmentée, chez M. Casterman en 1856. C'est un volume in-12 de 351 pp.

Notice biographique et littéraire sur H. Delmotte avec fac-simile et un portrait dessiné par Madou. *Mons*. Hoyois-Derely, 1836, in-8° de 44 pp.

Ritmes et refrains tournésiens, poésies couronnées par le puy d'escole de rhétorique de Tournay, — (1477-1491). *Mons*, Hoyois-Derely, 1837, vol. in-8° de XX et 160 pages.

Description de l'entrée d'Henri VIII, roi d'Angleterre à Tournay. *Gand*, Hebbelynck, 1837, in-8°, 7 pp.

Éphémérides tournaisiennes. — Dix livraisons.

Une lettre de Jeanne d'Arc aux Tournaisiens, 1429. *Gand*, 1838, in-8°, 12 pp. (*Messager des sciences et des arts*).

Notice sur l'abbé Jos.-Hyp. Du Vivier, ancien secrétaire du cardinal-archevêque de Malines, chanoine et archidiacre de Tournai, vicaire-général du diocèse, etc., ornée d'un portrait, in-8° de 21 pages. — (Extrait du *Messager des sciences et des arts*, mars, 1840).

Notice sur la vie et les ouvrages de H. Delmotte, 2e édition revue et augmentée. *Mons*, Hoyois, 1842, in-8°, XIX PP.

Histoire de Belgique à l'usage des maisons d'éducation, vol. in-18 de VIII et 299 pages. *Tournai*, Casterman, 1843.

Manuel du langage figuré d'après Dumarsais, Fontanier, J.-V. Leclercq, etc., à l'usage des classes supérieures de langue française. *Tournai*, A. Janssens, in-8°, 1844.

Le Bibliologue de la Belgique et du nord de la France, journal publié par Fréd. Hennebert avec la coopération de plusieurs bibliographes. — *Tournai*, rue St-Piat, n° 8. — Il n'a été publié qu'un vol. (1839).

Archives tournaisiennes historiques et littéraires. Recueil concernant Tournai et le Tournaisis. *Tournai*, 1844, vol. in-8° de 250 pages.

Exercices élémentaires principalement appliqués à l'abrégé de la nouvelle grammaire de Noël et Chapsal. in-12 de IV et 84 pp. *Tournai*, J. Casterman, 1845.

Notice sur l'octroi communal de la ville de Tournai avant l'occupation française. *Bruxelles*, Em. Devroye et C°, 1846, grand in-8° de 74 pp.

Bibliographie tournaisienne. — Des premières productions de la presse à Tournai, in-8° de 8 pp. Société historique et littéraire de Tournai.

Essai historico-philologique sur le nom de Tournai. — Société historique et littéraire, 1848.

Annuaire de l'enseignement moyen publié sous le patronage du congrès professoral de Belgique. — 1re année, in-18 de 176 pp. *Bruxelles*, Hayez, 1849.

Notice biographique sur Charles-Henri-Joseph De Rasse, maire de Tournai, in-8° de 17 pp. avec portrait. — Société historique et littéraire, 1852.

Mélanges pour servir à l'histoire des hommes et des choses de Tournai et du Tournaisis. *Tournai*, 1853, in-8° de 93 pp.

Kalendrier des guerres de Tournai (1477-1479). par Jehan Nicolay. 2 vol. in-8°. — Société historique et littéraire de Tournai.

Mémoires d'Eschevins de Tournay, contenant les actes les plus signalés des consaulx, les sentences et jugements plus notables de l'Eschevinage de ladite ville par *Philippe de Hurges*, avec notes. — Société historique et littéraire de Tournai, 1855, in-8° de 394 pp.

Un bibliophile tournaisien à la fin du XVe siècle (1497). — 1856, in-8° de 32 pp. — Société historique et littéraire de Tournai.

Guerre à l'Y. Essai historico-philologique sur le nom de Tournai. — *Tournai*, Malo et Levasseur, 1856, in-8°.

Bulletin des sociétés savantes et littéraires de Belgique. — Publication mensuelle. Année 1855. *Tournai*, Malo et Levasseur, in-8° de 191 pp.

M. Hennebert est encore l'auteur d'une notice biographique sur M. le général Deleplanque, et il rédigea le *Moniteur de l'enseignement* depuis 1851-1857.

—

La séance est levée.

SÉANCE DU JEUDI 8 MAI 1858.

M. F. Du Bus, aîné, *président*.
M. Jules Wacquez, *secrétaire*.

—

Il est donné lecture du procès-verbal de la séance du mois dernier. La rédaction en est approuvée.

—

Les ouvrages ci-après parvenus à la Société depuis la dernière séance sont déposés sur le bureau.

— De la part de la *Société des Antiquaires de Picardie* :

Son *Bulletin*. Année 1858, n° 1. *Amiens*, 1858, p. 459-492.

— De la part de la *Société d'émulation de Liége* :

Son *Annuaire* pour l'année 1858. *Liége. Carmanne*, 1858, in-12 de 298 pp.

— De la part de la *Société des Antiquaires de la Morinie* :

Son *Bulletin historique*. Sixième année. 23e et 24e livraison. *Saint-Omer. Fleury-Lemaire*, 1857, in-8°, p. 361-452. — Septième année. 25e livraison, p. 453-498.

— De la part de M. *Ulysse* Capitaine :

Pasquée critique et calotenne sot les affaires de l'medicenne. Poème en idiôme liégeois. *Visé. Mathi* et *Bourgeois*. in-8°, de 50 pp.

— De la part de la *Société impériale d'agriculture, sciences et arts de Valenciennes :*

Revue agricole, industrielle et littéraire. Neuvième année, n° 7. Janvier 1858, p. 182-204.

— De la part de l'*Académie royale de Belgique:*

1° Son *Bulletin*. 27e année, 2e série, t. 4, n° 2, pages 65-222. Id. 27e année, 2e série, t. 4, n° 3, p. 223-278.

Ce dernier numéro contient p. 250-264 une *relation de la 1re croisade de Saint Louis par Guibert de Tournay*, dont une copie a été autrefois conservée à l'abbaye de Saint-Martin. Guibert de Tournay, d'après M. Kervyn de Lettenhove auteur de cette notice, fut attaché comme chapelain ou comme lecteur au roi de France.

2° Compte rendu des séances de la commission royale d'histoire ou recueil de ses *Bulletins*. Deuxième série. — Tome dixième, 2e bulletin. *Bruxelles*, Hayez, p. 197-455.

—

Monsieur le comte de Nedonchel donne connaissance à la Société d'une lettre de M. l'abbé Cochet, inspecteur des monuments historiques du département de la Seine-Inférieure, et membre de plusieurs sociétés savantes, par laquelle il l'informe qu'il a le projet de rectifier certaines appréciations erronées des objets renfermés dans le tombeau de Childéric, découvert à Tournai, en 1653.

M. l'abbé Cochet est auteur d'un ouvrage scientifique intitulé : *Sépultures gauloises, romaines, franques et normandes*. Il s'exprime (p. 270) de la manière suivante, au sujet d'une pièce trouvée dans le tombeau de Childéric :

« La pièce à laquelle nous faisons allusion nous a été conservée » par Chiflet, historien principal de la grande découverte de Tournai. » Malheureusement, le digne écrivain ne l'a vue qu'en morceaux » tirés au hasard des déblais de la royale sépulture qui fut pillée avec » tant de précipitation. De cette pièce entière, fragile et délicate, il » n'était resté sans doute entre les mains des amateurs que les deux » extrémités, ou du moins elles seules ont été représentées par le » laborieux médecin d'Anvers. Ainsi isolés, ainsi disjoints et défigu- » rés, il n'est pas étonnant que ces deux fragments soient devenus » un mystère. Aussi Chiflet ne les comprenant nullement cherchait » à leur donner une destination quelconque; il les prit pour un orne- » ment de cheval et les accouplant à sa manière, il les désigna dans » son livre sous le titre de « *Phaleræ regii equi.* » En voyant de quelle » façon les arrangeait le bon archéologue anversois, son erreur se » comprend et s'excuse. Ces deux pièces étranges pouvaient tout aussi » bien à ses yeux s'adapter à un cheval que les boutons et les fibules » dont il gratifie le *bucéphale* mérovingien.

» A présent, pareille erreur n'est plus possible, et la découverte » d'Envermen la rendrait inexcusable. Aussi, nous le disons hardi- » ment : Childéric eut un fermoir de bourse composé de verroteries » rouges, cloisonnées d'or et offrant à chaque extrémité une tête » d'oiseau avec le cou, les yeux et les narines. Ceci paraîtra évi- » dent, ce me semble, si l'on veut rétablir et remettre à leur place » naturelle les deux objets déplacés par Chiflet. Nous ne craignons » pas d'affirmer qu'il n'y manque, pour compléter l'œuvre primitive, » que la portion du milieu où se trouvait la boucle destinée à agrafer » la lanière de la bourse.

» Maintenant, sans tenir compte du fermoir, peut-on prouver que » Childéric avait une bourse? Oui, certes, cela était possible et elle » était même fort bien garnie, puisqu'elle contenait 100 pièces d'or, » en dehors des 200 pièces d'argent que renfermait son tombeau. » D'après les propres expressions de Chiflet, on doit conclure qu'elle » était de cuir, dont les restes pourris se reconnaissent encore » « *ex aluto putri.* » Elle était même si grosse et si bosselée qu'elle » fut comparée par les témoins de la découverte à une boule ou à un » nid très-arrondi « *nidus rotondior.* » On comprend, en effet, qu'une » si grande quantité de pièces devait former une assez jolie boule » dans le terrain. Montfaucon qui, du reste, n'est que le traducteur de » Chiflet, résume très-clairement la découverte qui nous intéresse » quand il dit que « l'on trouva sur le roi une espèce de nid pourri » où il y avait plus de 100 monnaies ou médailles d'or. »

» Il y a plus, Chiflet en était si peu réduit aux conjectures du sujet » de cette bourse qu'il connut même la place qu'elle occupait sur le » mort, et cela en s'entourant de témoignages et de renseignements » positifs. Son fils, Jean Chiflet, chanoine de Tournai, avait recueilli » de la bouche même de Gilles Pate ou Paté, doyen de la collégiale » de Saint-Brice, où la découverte avait eu lieu, l'attestation positive » que ce fut lui qui toucha le premier aux monnaies d'or de Childéric. » Il les ramassa, dit-il, presque sous le sein du roi : « *quasi in* » *gremio regis* » et comme réunies toutes ensemble dans une bourse » « *et in marsupio putri coacervatæ.* » Cette déclaration si nette et » si catégorique, ajoute Chiflet, me fait croire que ces pièces devaient » être contenues dans une bourse suspendue à la ceinture du prince, » selon l'usage des anciens « *in crumenâ... quapiam è zonâ regis* » *pependisse ex antiquo more.* » « Suétone, continue le bon anti- » quaire flamand, dit en parlant de Vitellius, qu'il se ceignit d'une » ceinture remplie de pièces d'or, et Pescennius Niger, prêt à se met- » tre en campagne, défendit à ses soldats de charger leurs ceintures de » pièces d'or et d'argent. »

De ce qui précède, M. Cochet tire cette conclusion que « les » deux objets en verroterie rouge, cloisonnés d'or, trouvés dans la » tombe de Childéric, reproduits par Chiflet et considérés par lui » comme un ornement de cheval, sont les deux extrémités d'un fer- » moir de sac, bourse ou aumonière. »

—

M. l'abbé Cochet demande si l'on peut lui procurer, à défaut de l'original, un moule exact de l'agrafe du manteau royal actuellement dans le trésor de Saint-Brice et le tome II des *Mémoires* de la Société. Sur l'avis de M. le président, la Société promet de satisfaire le savant correspondant.

—

M. le vicaire-général Voisin communique à l'assemblée les notes et explications qu'il a rédigées pour l'intelligence du plan du cloître des chanoines de Tournai. Ce travail prendra place dans les *Mémoires* de la Société.

M. Louis Du Mortier fait observer que la Bretèque, dont il est question dans ces notes, était, dans le dernier siècle, situé au coin de la rue des Orfebvres, du côté du beffroi et M. le président Du Bus, que le texte cité du cartulaire des rentes des pauvres de la paroisse Notre-Dame où il est parlé de trois maisons situées entre la Bretèque et le Châtelet, peut s'entendre du même côté de la rue.

M. le chanoine Voisin répond qu'à la vérité la Bretèque était bien dans les derniers temps située du côté du beffroi, mais qu'elle était anciennement du côté opposé; que le texte du cartulaire de Notre-Dame ne peut pas être interprété, comme le suppose M. le président, parce qu'il n'y avait dans la rue des Orfebvres, au rang qui se trouve du côté du beffroi, qu'une seule maison dont les dépendances allaient jusqu'aux bâtiments de l'évêché.

—

La séance est levée.

—

SÉANCE DU JEUDI 10 JUIN 1858.

—

M. F. Du Bus, aîné, *président.*
M. Jules Wacquez, *secrétaire.*

—

Lecture est donnée du procès-verbal de la séance de mai. La rédaction en est approuvée.

—

Les ouvrages suivants sont déposés sur le bureau :

— De la part de l'*Académie royale de Belgique* :

1° Son *Bulletin* n° 4. — 27e année. 2e série, tome 4. *Bruxelles*, *Hayez*, 1858, in-8°, pages 279-363.

— De la part de la *Société impériale d'agriculture, sciences et arts de Valenciennes :*

— *Revue agricole, industrielle et littéraire.* Neuvième année. N° 11, mai 1858, p. 317-348.

— De la part de M. Léopold Devillers attaché aux archives de l'État à Mons :

La *procession de Mons*, notice historique. *Mons, Masquiller et Lamir*, 1858, in-8° de 50 pp.

— La Société a reçu en outre une brochure contenant invitation à un Congrès scientifique qui s'ouvrira à Auxerre, le jeudi 2 septembre 1858.

—

Sur la proposition de M. Warlomont, M. Léopold Devillers, secrétaire du Cercle archéologique de Mons, qui a déjà fait hommage de plusieurs de ses publications à la Société, en est nommé membre correspondant.

M. Longueville, curé de Saint-Maur, M. Voisin, curé de Jollain-Merlin et M. Bossut, curé de Guignies, sont nommés membres honoraires.

Ils recevront le diplôme attaché à ce titre.

—

La Société décide l'échange de ses publications avec celles du Cercle archéologique de Mons, sur la proposition du même membre.

—

M. le vicaire-général Voisin montre à ses collègues une planche représentant les armes de l'ancien Chapitre, reproduites avec la façade actuelle de la cathédrale. Il est convenu qu'à l'occasion on pourra la faire figurer soit dans les *Bulletins*, soit dans les *Mémoires* de la Société.

—

M. Voisin communique ensuite à l'assemblée la note suivante :

« Si l'on était bien convaincu que les noms perpétuent souvent le souvenir des choses, on ne verrait pas avec indifférence les changements ridicules qu'on a fait subir en cette ville à un grand nombre de noms de rues. J'ai communiqué déjà à la Société une première note sur la *Sainte Fontaine*, qui a donné ici anciennement son nom à une rue et à une porte, et en tâchant de déterminer le lieu où se trouvait cette source, j'ai exprimé le vœu de ne plus entendre parler à Tournai des *sept fontaines*, expression qui n'a d'autre origine que l'ignorance. Je viens

aujourd'hui dans le même but mettre sous vos yeux un passage d'un manuscrit du XIIIe siècle, qui indique avec plus de précision que le texte que j'ai précédemment fait connaître, où était la *Sainte Fontaine* qu'on semble vouloir vouer à l'oubli.

« Voici ce que j'ai extrait du cartulaire B :

In campis propè fontem qui vocatur *Sainte Fontaine*.

« Extra portam del Sainte Fontaine propè dictum fontem incipit quædam semita quæ de fossato in quo est fons inter pirios (1) froïanensem et curtrasensem per campos directe dirigitur versus Maire, inter quam semitam et pirium froïanensem qui est superius sunt novem orti non simul jacentes in uno frusto, sed divisim de quibus solvitur census et redditus prout alibi notatur, et incipiunt propè dictum fossatum ita quod solum unus ortus dividit pirium à fossato. »

Dans les champs, près de la source qu'on appelle la *Sainte Fontaine*.

« Hors la porte *Del Sainte Fontaine*, près de la fontaine même, commence un sentier qui, du fossé où est la source, entre les chemins de Froyennes et de Courtray, se dirige, à travers champs, droit sur Maire.

Entre ce sentier et le chemin de Froyennes, qui est sur la partie la plus élevée, il y a neuf jardins qui ne forment pas un seul bloc, mais qui sont divisés et dont on paie, de cens et de rente ce qui a été annoté ailleurs. Ces jardins commencent près dudit fossé et l'un d'eux sépare ce fossé du chemin. »

—

La séance est levée.

—

(1) Pirius en vieux français *Piré, chemin ferré*. Voir Ducange, verbo *Pirius*. Ne serait-ce pas un chemin chargé de *machefer* ?

SÉANCE DU JEUDI 1er JUILLET 1858.

M. F. Du Bus, aîné, *président.*
M. Jules Wacquez, *secrétaire.*

—

Le procès-verbal de la séance du mois de juin est lu et adopté.

—

CORRESPONDANCE.

M. Wilbert, secrétaire général du congrès archéologique de Cambrai, informe la Société qu'il a été accordé une réduction de moitié prix pour le voyage en chemin de fer aux membres de la Société d'archéologie qui doivent dans le courant du mois de juillet assister au congrès de Cambrai.

—

M. Martin, annonce qu'il adresse à la Société par l'entremise de M. le ministre de l'instruction publique, le 4e volume de la 2e série des *Mémoires* de la Société impériale d'agriculture, sciences et arts de Douai, dont il est le président.

—

Les publications reçues depuis la dernière séance sont déposées sur le bureau. Ce sont les suivantes :

— De la part de *Monsieur le ministre de l'intérieur* :

1° *Der Naturen bloeme van Jacob Van Maerlant*, poème flamand, gr. in-8° de 489 pages. *Bruxelles, Hayez*, 1857.

2° *Rymbybel van Jacob Van Maerlant*, poème flamand, gr. in-8 de 595 pages. *Bruxelles, Hayez*, 1858.

— De la part de l'*Académie royale de Belgique :*

1° *Son Bulletin*, n° 5. — 29e année, 2e série, tome 4. *Bruxelles. Hayez*, 1858, in-8°, p. 366-525.

2° *Compte rendu des séances de la commission royale d'histoire, ou recueil de ses bulletins.* Deuxième série. Tome onzième. 1er Bulletin. — *Bruxelles, Hayez*, 1858, in-8° de 108 pp.

— De la part de l'*auteur :*

Rapport sur la méthode de lecture de M. Edouard Paris, par M. J. *Garnier*, conservateur de la bibliothèque d'Amiens. *Amiens, Herment*, 1858, in-8° de 23 pp.

—

M. Warlomont présente des planches de sceaux dont il est fait mention dans le premier volume des *mémoires*. Elles ont été tirées mais n'ont jamais été insérées. — Il est convenu qu'on les fera figurer dans le volume des *Bulletins* qui est en cours de publication.

—

Il est donné communication d'une lettre de M. Bozière qui regrette de ne pouvoir assister aux séances par suite du mauvais état de sa santé. Il s'est occupé du travail qui lui a été confié sur les plans de Tournai, et le soumettra prochainement à ses collègues. Il se livre en ce moment à d'actives recherches pour la rédaction d'un nobiliaire de Tournai, travail très-intéressant au point de vue de l'histoire locale et qui pourra utilement prendre place dans les *mémoires* de la Société :

M. le vicaire général Voisin communique à la Société la notice suivante :

DESCRIPTION DES VITRAUX

DE LA CHAPELLE DE NOTRE DAME FLAMANDE A LA CATHÉDRALE DE TOURNAY.

Légende de la Sainte Vierge.

Après avoir restitué aux grandes fenêtres du haut chœur de la Cathédrale de Tournay, des verrières dans le style de celles qui ornaient autrefois cette partie de l'édifice, la commission des travaux, grâce aux libéralités du duc de Brabant et de deux généreuses familles, vient de faire placer, dans la chapelle de N.-D. Flamande, des vitraux de la même époque, mais cependant bien différents. A la partie supérieure de l'église il fallait de grandes figures, et on y a représenté le Sauveur, la Sainte Vierge, les apôtres, les saints docteurs, les saints qui ont évangélisé nos contrées et les saints évêques qui leur ont succédé. L'ensemble rappelle aux fidèles l'histoire générale du christianisme, et en particulier l'agiographie du diocèse de Tournay. Dans les fenêtres plus rapprochées de la vue du spectateur, on reprend les mêmes sujets, le même thème, mais d'une manière beaucoup plus intéressante. Ce ne sont plus de simples figures que nous ne reconnaissons qu'à leurs emblèmes ou par le nom placé au-dessous, qui nous apprend ce qu'a voulu représenter le peintre verrier, mais ce sont des scènes figurées dans une infinité de petits tableaux : c'est la vie de N.-S., de la Sainte Vierge, des saints, et particulièrement de ceux qui sont honorés d'un culte spécial dans le diocèse. On reproduit dans ces verrières les légendes religieuses, qui sont pour le peuple un enseignement

permanent et d'autant plus efficace qu'il lui est donné avec plus de simplicité et plus d'agrément.

L'œuvre des vitraux légendaires est commencée; on peut dès maintenant juger comment elle devra être complétée. La chapelle de N.-D. Flamande présente dans ses trois verrières trente-six sujets qui rappellent les principales circonstances de la vie de la Sainte Vierge.

Avant de donner quelques explications sur ces peintures, je crois devoir répondre à quelques critiques dont elles ont été l'objet.

On trouve les mosaïques du XIIIe siècle admirables, mais pour les sujets, on voudrait les voir peints dans le style du XVe et du XVIe siècle; on désirerait plus d'exactitude dans le dessin et plus de perspective dans les médaillons. Pourquoi, dit-on, imiter servilement le XIIIe siècle? Ne peut-on pas, en conservant les formes de l'ornementation qui lui sont particulières, leur appliquer les perfectionnements de la peinture et profiter ainsi des progrès si sensibles de cet art, en imitant les chefs-d'œuvre que nous a laissés l'époque des Van Eyke, des Hemmeling, des Albert Durer, etc? Ce raisonnement serait sans réplique, si dans la peinture sur verre du XIIIe siècle on pouvait se borner à considérer isolément chaque tableau, ou même chaque verrière; mais il n'en est point ainsi.

Le peintre verrier au XIIe, au XIIIe et au XIVe siècle, cherchait toujours avant tout à identifier son travail avec celui de l'architecte, auquel il ne voulait que venir en aide, pour faire mieux ressortir les formes, les proportions, la symétrie de l'édifice. On le voit, en exerçant son art, suivre toujours les progrès de l'architecture et n'avoir d'autre but que de mettre celle-ci en relief. C'est ainsi qu'au XIIe siècle, dans les grandes baies romanes,

il ne place qu'une figure aux couleurs foncées, qu'il entoure d'une large bordure ; au XIIIe lorsqu'apparaissent les meneaux qui partagent les fenêtres en plusieurs compartiments, il retrécit sa bordure et met plus de légèreté dans son dessin ; et au XIVe lorsqu'on multiplie les meneaux et que les compartiments libres deviennent beaucoup plus petits, il supprime tout à fait la bordure et rapetisse considérablement les figures qui n'occupent plus que le bas des fenêtres.

Au XVe, au XVIe et au XVIIe siècle ce concert n'existe plus. La peinture et l'architecture ont cessé d'être deux sœurs, elles sont devenues des rivales. Le peintre verrier s'empare des espaces qu'on lui a laissés pour exercer son art et il y étale ses tableaux sans souci aucun des formes architectoniques des fenêtres.

Dans le style légendaire du XIIIe siècle, le peintre verrier ne voulait que produire un effet général de mosaïque, et pour l'obtenir il devait donner aux médaillons les mêmes tons qu'aux parties découpées. Ce qui prouve à l'évidence qu'il en était ainsi, c'est qu'en beaucoup d'édifices, et notamment à la sainte chapelle à Paris, on a, dans un bon nombre de verrières, représenté des scènes historiques non-seulement dans les médaillons, mais au-dessus et au-dessous, de manière qu'il n'y a dans les fenêtres de ce genre, de mosaïques proprement dites que dans les bordures.

Cette question a été mûrement étudiée par M. Capronnier, qui, excellant tout particulièrement dans la peinture du XVe et du XVIe siècle, comme il nous en a donné des preuves dans la restauration des quatorze verrières du transept, aurait bien voulu modifier, s'il eût été possible, dans le sens de nos critiques, la manière de peindre du XIIIe siècle. Il a même, dans ce but,

fait deux panneaux d'essai, dans lesquels il a dessiné ses personnages avec plus d'exactitude et de proportion et ménagé des effets de perspective. Ces panneaux, il ne s'est pas contenté de les juger lui-même, il les a montrés aux principaux artistes du pays en demandant leur avis. On voit que M. Capronnier n'a rien négligé pour s'éclairer, qu'il est avant tout dévoué à son art et qu'il ne recule devant aucun sacrifice pour le faire progresser : Eh bien ! tous ont porté le même jugement, tous se sont montrés convaincus que la peinture du XIIIe siècle, pour conserver son cachet, ses effets, sa beauté surtout, dans un édifice comme la cathédrale de Tournay, n'était susceptible d'aucun changement, d'aucune modification.

DESCRIPTION DES VITRAUX.

PREMIÈRE FENÊTRE.

Cette verrière a été donnée par M. le comte De Lannoy, dont elle présente à sa partie supérieure les armoiries d'argent à trois lions rampants de sinople armés et lampassés de gueules, couronnés d'or. La mosaïque est formée par une figure répétée, presque carrée, tracée par quatre portions de cercle, deux convexes par le haut et deux concaves par le bas, rouges et reliées par des fleurons d'or. Le fond chargé d'ornements en forme de croix est bleu. Riche bordure, avec fond rouge, sur laquelle règne, en ligne droite, une branche qui, garnie de feuilles alternativement vertes et dorées, traverse un zigzag gris dont toutes les lignes sortent d'une feuille verte ; le tout entre deux lignes de perles.

Au sommet de l'ogive qui termine chaque compartiment est un ange portant une banderolle.

Les médaillons ainsi que ceux de la fenêtre opposée ont alternativement la forme d'un quatre-feuilles à lobes très-arrondis et d'un rond, reliés ensemble par un petit quatre-feuilles dont les divisions sont terminées en ogive.

Les médaillons doivent se lire en commençant par le bas du vitrail, à gauche d'abord en remontant, puis à droite.

Avant d'en commencer la description, je crois utile de dire quelques mots de la légende de la Sainte Vierge.

Quoique les noms de Joachim et d'Anne ne se lisent pas dans les écritures canoniques, nous connaissons par la tradition que c'est d'eux qu'est née la Sainte Vierge.

Le plus ancien document où se trouve leur histoire est le protévangile de saint Jacques, livre apocryphe composé par les Ebionites dès le temps des apôtres.

Le faux évangile de la naissance de Marie, qu'on croit avoir été écrit par Séleucus au deuxième siècle, en parle de même. Eustache d'Antioche, saint Epiphane et saint Jean Damascène se font les échos de cette tradition, et c'est de ces sources que Vincent de Beauvais et Fulbert de Chartres ont tiré ce qu'ils disent de la naissance de la Sainte Vierge.

On lit dans le protévangile attribué à saint Jacques, que Joachim voulant un jour présenter au temple son offrande dans un jour solennel, un juif nommé Ruben l'en empêcha, disant que cela ne lui était pas permis, parce qu'il n'avait point de postérité dans Israël. Joachim, chargé de confusion, se retira dans le désert, où il demeura quarante jours et quarante nuits dans le jeûne et dans la prière. Anne son épouse demeura dans sa maison, s'affligeant devant le Seigneur, tant à cause de sa stérilité, qu'à cause de l'absence de Joachim son mari.

Le jour d'une grande fête étant arrivé, Judith, sa servante, lui dit : Jusqu'à quand demeurerez-vous dans la douleur? Il n'est pas permis de vous affliger aujourd'hui, car c'est le grand jour du Seigneur. Prenez cette coiffure et parez-en votre tête, car il ne m'appartient pas de la porter, à moi qui suis votre servante, mais à vous, qui êtes de race royale. Anne lui dit : Retirez-vous, je ne ferai point cela; car le Seigneur m'a humiliée. Anne quitta ses habits de deuil, se coiffa, et prit ses habits de noces.

Et vers la neuvième heure elle entra dans son jardin, et commença à prier le Seigneur qu'il daignât la bénir et la délivrer de l'opprobre de la stérilité; et comme elle était sous un laurier, elle regarda en haut; elle vit un nid d'oiseaux, où il y avait des petits. Cet objet augmenta sa douleur; elle cria au Seigneur, et se plaignit amèrement de ce qu'elle demeurait dans la stérilité, pendant que les animaux produisaient leurs petits devant le Seigneur, pendant que la terre portait son fruit en son temps, et bénissait le Créateur. Je suis, disait-elle, comme une personne maudite dans Israël : on me charge de confusion et de reproches, on me chasse du temple de mon Dieu. A qui puis-je me comparer?

Alors un ange du ciel descendit vers elle, et lui dit : Anne, Dieu a exaucé votre prière, vous concevrez, et vous enfanterez, et votre race sera louée de tout le monde. Anne repondit : Vive le Seigneur mon Dieu; s'il me donne un fils ou une fille, je le consacrerai au Seigneur, et il servira dans son temple tous les jours de sa vie. Joachim, à qui un ange avait aussi annoncé la naissance prochaine d'un enfant béni du Ciel, revint des montagnes et Anne alla au-devant de lui. Peu de jours après elle conçut, et au bout de neuf mois elle enfanta Marie et l'allaita de son lait. A six mois Marie commença à mar-

cher seule, et à la fin de l'année, Anne la sévra, fit un grand festin aux prêtres et leur offrit Marie. Cette enfant demeura encore deux ans dans la maison de son père, et lorsqu'elle eut trois ans, ses parents la présentèrent au temple, pour y être élevée et pour y servir le Seigneur. Tels sont les faits rapportés dans le protévangile de Saint-Jacques. (1)

Ces détails sont bien longs, mais ils sont nécessaires pour comprendre l'importance que les *imagiers* du moyen-âge attachaient à la représentation des deux premiers sujets que nous allons expliquer.

Nous continuerons de rapporter ce qu'on connaît moins généralement de l'histoire légendaire de la Sainte Vierge, lorsque la tâche que nous avons entreprise l'exigera.

PREMIER MÉDAILLON.

Apparition d'un ange à Joachim pendant qu'il garde ses troupeaux.

Le saint est entouré de ses brebis, un bâton à la main et attentif à ce que lui annonce l'envoyé céleste. Un chien assis sur ses pattes de derrière semble s'intéresser à ce qu'il voit.

DEUXIÈME MÉDAILLON,

Apparition d'un ange à sainte Anne.

La scène ne représente que ces deux personnages. Le reste du médaillon est rempli de plantes et de fleurs; ce qui donne l'idée d'un jardin.

---

(1) Voir DOM CALMET, *Dictionnaire historique et critique de la Bible*, VERBIS : Anne et Joachim.

TROISIÈME MÉDAILLON.

Rencontre de saint Joachim et de sainte Anne à la porte dorée.

Les deux personnages se rencontrent vis-à-vis de la porte du temple, qui portait ce nom.

On est étonné de lire tous les détails de la légende de la Sainte-Vierge dans les méditations de la sœur Anne-Catherine Emmerich de Dulmen, recueillies par Clément Brentano, et traduites de l'allemand par De Cazalès. Voici ce qu'elle dit de la rencontre de saint Joachim et de sainte Anne sous la porte dorée (1) :

« Joachim avait été conduit dans le sanctuaire par suite d'un avertissement d'en haut, et il fut conduit, par une inspiration semblable, dans un passage consacré par où on allait sous le temple et sous la porte dorée. Il m'a été communiqué quelque chose sur la signification et l'origine de ce passage, et aussi sur sa destination, mais je ne puis plus le rapporter clairement. Je crois que l'usage de ce passage se rattachait à une cérémonie religieuse, qui avait lieu pour la réconciliation et la bénédiction des personnes stériles. On était conduit par ce chemin, dans certaines circonstances, pour des purifications, des expiations, des absolutions et autres choses de ce genre.

Les prêtres conduisirent Joachim à ce passage par une petite porte voisine de la cour où l'on immolait les vic-

(1) *Vie de la sainte Vierge*, d'après les méditations d'Anne-Catherine Emmerich, religieuse augustine du couvent d'Agnetenberg, à Dulmen, morte en 1824, rédigée par Clément Brentano, traduite de l'allemand par E. De Cazalès, vicaire-général de Montauban. Bruxelles, H. Goemaere, 1 vol, in-8°, 1854.

times ; après quoi ils s'en retournèrent. Joachim continua à suivre ce chemin, qui allait en descendant.

Anne était aussi venue au temple avec sa servante, qui portait les colombes du sacrifice dans des corbeilles à jour. Elle avait remis son offrande et fait connaître à un prêtre que l'ange lui avait ordonné d'aller trouver son mari sous la porte dorée. Je vis alors que les prêtres, en compagnie de femmes respectables, parmi lesquelles se trouvait, je crois, la prophétesse Anne, la conduisirent à une autre entrée du passage consacré, où ils la laissèrent seule.

Je vis la manière merveilleuse dont était disposé ce passage. Joachim entra par une petite porte après laquelle on allait en descendant. Le passage était d'abord étroit, puis il s'élargissait. Les murs brillaient d'un reflet doré et vert : une lumière rougeâtre y entrait par en haut. J'y vis de belles colonnes semblables à des arbres et à des ceps de vigne ornés de guirlandes.

Quand Joachim fut arrivé au tiers à peu près de la longueur du passage, il s'arrêta à un endroit où s'élevait une colonne faite comme un palmier, avec ses branches pendantes et ses fruits ; ce fut là qu'Anne, toute rayonnante de joie, vint à sa rencontre. Ils s'embrassèrent dans un mouvement de sainte allégresse et se communiquèrent leur bonheur. Ils étaient ravis en extase et entourés d'une nuée brillante. Je vis cette lumière partir d'une troupe d'anges, qui, portant comme une haute tour lumineuse, planaient sur Anne et Joachim. Cette tour était faite comme la tour de David, la tour d'ivoire, etc., que je vois à l'occasion des litanies de la sainte Vierge. Elle sembla disparaître entre Anne et Joachim, et une gloire lumineuse les entoura.

Je reconnus alors que, par l'effet d'une grâce toute

particulière de Dieu, la conception de Marie avait été aussi pure que l'aurait été toute conception sans le péché originel. J'eus en même temps une intuition que je ne puis rendre. Le ciel s'ouvrit au-dessus d'eux; je vis la joie de la Sainte-Trinité et des anges, et la part qu'ils prenaient à la bénédiction mystérieuse accordée aux parents de Marie (1). »

Personne ne pouvait nous instruire d'une manière plus intéressante du sujet de ce petit tableau que la bonne sœur Anne-Catherine-Emmerick.

QUATRIÈME MÉDAILLON.

Naissance de la sainte Vierge.

Sainte Anne repose sur un lit. Elle vient de donner le jour à une enfant qu'on lave dans une grande coupe d'or à pied. Dans le fond du tableau, une personne arrive, apportant un vase qu'elle va présenter à la sainte.

CINQUIÈME MÉDAILLON.

Présentation de la sainte Vierge au temple de Jérusalem.

Marie, âgée de trois ans, monte avec précipitation les degrés du temple et semble s'échapper à saint Joachim et à sainte Anne qui la conduisent.

SIXIÈME MÉDAILLON.

Epreuve du rameau de Joseph, qui fleurit.

Ce petit tableau représente le temple de Jérusalem, au

(1) Voir au sujet de la rencontre à la *Porte dorée* Vincent de Beauvais. *Specul. hist.*, t. IV, p. 194.

fond duquel on voit un autel et au-dessus une lampe suspendue qui est allumée. Devant l'autel sont posés des rameaux dont l'un se couvre de fleurs.

Deux portes placées de côté donnent accès au temple. Par l'une d'elles restée ouverte saint Joseph sort et témoigne sa surprise par un geste. Près de l'autre porte, deux candelabres supportent des cierges allumés.

Citons encore, pour bien faire comprendre ce tableau, les méditations de la sœur Anne-Catherine-Emmerick. « Marie ayant quatorze ans devait bientôt sortir du temple avec sept autres jeunes filles pour se marier. Quand on la prévint de sa sortie, je la vis, profondément émue, déclarer au prêtre qu'elle ne désirait pas quitter le temple, qu'elle s'était consacrée à Dieu seul et n'avait pas de goût pour le mariage ; mais on lui répondit qu'elle devait prendre un époux.

Je vis aussi un prêtre très-vieux, qui ne pouvait plus marcher ; ce devait être le grand-prêtre. Il fut porté par d'autres prêtres dans le Saint des saints, et pendant qu'il allumait un sacrifice d'encens, il lisait des prières sur un rouleau de parchemin placé sur une espèce de pupître. Je le vis ravi en esprit. Il eut une apparition, et son doigt fut placé sur le passage suivant du prophète Isaïe, qui se trouvait sur le rouleau : « Une branche sortira de la racine de Jessé, et une fleur naîtra de sa racine. » (Isaïe, XI, v. 1.) Quand le vieux prêtre revint à lui, il lut ce passage et connut quelque chose par là.

Je vis ensuite qu'on envoyait des messagers de tous les côtés dans le pays, et qu'on convoquait au temple tous les hommes de la race de David qui n'étaient pas mariés. Lorsque plusieurs d'entre eux se furent rassemblés dans le temple, en habits de fête, on leur présenta la sainte Vierge ; et je vis parmi eux un jeune homme très-pieux

de la contrée de Bethléhem. Ce jeune homme avait demandé à Dieu avec une grande ferveur l'accomplissement de la promesse, et je vis dans son cœur un grand désir de devenir l'époux de Marie. Quant à celle-ci, elle revint dans sa cellule et versa de saintes larmes, ne pouvant pas s'imaginer qu'elle ne dût pas rester vierge.

Je vis alors le grand-prêtre, obéissant à une impulsion intérieure qu'il avait reçue, présenter des branches à chacun des assistants, et leur enjoindre de marquer chacun une branche de leur nom et de la tenir à la main pendant la prière et le sacrifice. Quant ils eurent fait ce qui leur avait été dit, on leur reprit les branches, qui furent mises sur un autel devant le Saint des saints, et il leur fut annoncé que celui d'entre eux dont la branche fleurirait était désigné par le Seigneur pour devenir l'époux de Marie de Nazareth.

Pendant que les branches étaient devant le Saint des saints, on continua le sacrifice et la prière. Je vis durant ce temps le jeune homme, dont le nom me reviendra peut-être (1), crier vers Dieu, les bras étendus, dans une salle du temple, et verser des larmes brûlantes lorsque, après le temps fixé, on leur rendit les branches en leur annonçant qu'aucun d'entr'eux n'était désigné par Dieu comme devant être le fiancé de cette Vierge. Ces hommes furent alors renvoyés chez eux, et ce jeune homme se retira sur le Mont Carmel, auprès des anachorètes qui vivaient là depuis le temps d'Elie; il y vécut aussi de-

---

(1) La tradition le nomme *Agabus*, et dans le tableau de Raphaël, appelé vulgairement *Sposalizio*, il est représenté sous la figure d'un jeune homme qui brise un bâton sur son genou.

puis lors, priant continuellement pour l'accomplissement de la promesse.

Je vis encore les prêtres du temple chercher de nouveau dans les registres des familles s'il n'existait pas quelque descendant de David qu'on eût oublié. Comme ils y trouvèrent l'indication de six frères de Bethléhem, dont l'un était inconnu et absent depuis longtemps, ils s'enquirent du séjour de Joseph et le découvrirent à peu de distance de Samarie, dans un lieu situé près d'une petite rivière, où il habitait au bord de l'eau, travaillant pour un maître charpentier.

Sur l'ordre du grand-prêtre, Joseph vint à Jérusalem, et se présenta au temple. On lui fit, à lui aussi, tenir une branche à la main pendant qu'on priait et qu'on offrait le sacrifice. Comme il se disposait à la poser sur l'autel devant le Saint des saints, il en sortit une fleur blanche semblable à un lis, et je vis une apparition lumineuse descendre sur lui; c'était comme s'il eût reçu le Saint-Esprit. On connut donc que Joseph était l'homme désigné par Dieu pour être le fiancé de la sainte Vierge, et les prêtres le présentèrent à Marie en présence de sa mère. Marie, résignée à la volonté de Dieu, l'accepta humblement pour son fiancé, car elle savait que tout est possible à Dieu, qui avait reçu son vœu de n'appartenir qu'à lui (1). »

---

(1) Vincent de Beauvais ajoute une circonstance à la floraison du rameau de Joseph; il dit qu'une colombe venue du ciel vint se percher à son sommet :

« ..... Joseph qui cum virgam suam attulisset et ipsa illicò florem germinasset, atque in ejus cacumine columba de cœlo veniens consedisset, liquido omnibus patuit ipsi virginem desponsandam fore. » Vinc. Bellov., *Spec. histor.*, t. IV, p. 198.

SEPTIÈME MÉDAILLON.

Mariage de la sainte Vierge.

Les époux sont devant le grand-prêtre accompagnés chacun d'une personne. — Les personnages du médaillon sont au nombre de cinq. Le grand-prêtre qui occupe le milieu, revêtu d'une coiffure qui ressemble à la mître, a sur la poitrine le rational, et de chacune de ses mains il rapproche celles des futurs époux.

HUITIÈME MÉDAILLON.

L'Annonciation.

L'Ange Gabriël, une verge en forme de sceptre à la main gauche, parle à la sainte Vierge en élevant la main droite. Une branche de lis, posée dans un vase à terre, sépare les deux personnages. Au-dessus, une colombe qui figure le Saint-Esprit.

NEUVIÈME MÉDAILLON.

La Visitation.

Marie et Elisabeth, qui s'embrassent, sont toutes deux entre des plantes fleuries de diverses sortes.

DIXIÈME MÉDAILLON.

Joseph est tiré de son doute.

Joseph, reposant dans son lit, au-dessus duquel est une lampe, est instruit par un ange de la conception du Verbe Divin.

ONZIÈME MÉDAILLON

La Nativité.

L'enfant Jésus dans un berceau placé sur une espèce

d'estrade, est réchauffé par le souffle du bœuf et de l'âne. En avant, la sainte Vierge est couchée et semble méditer. Saint Joseph assis à droite paraît être dans un profond recueillement.

DOUZIÈME MÉDAILLON.

Adoration des bergers.

La sainte Vierge, assise, ayant derrière elle saint Joseph, présente l'Enfant Jésus à trois bergers qui sont dans le fond du tableau. Sur le devant sont représentés quelques moutons que les pieux pasteurs sont venus offrir à Jésus, dont la naissance leur a été annoncée par un ange.

DEUXIÈME FENÊTRE.

Cette verrière est aux armes de la famille d'Arenberg, qui sont de gueules à trois fleurs de néflier d'or.

La mosaïque est formée par des croix bleues patées, chargées au centre d'un bouton d'or et séparées les unes des autres par des quatre-feuilles rouges.

La bordure est ornée de feuilles de l'époque, vertes, bleues, et d'or sur fond rouge; deux lignes de perles encadrent le tout.

Aux ogives des deux compartiments, deux anges battent des mains.

Les médaillons ont la même forme que ceux de la première fenêtre.

TREIZIÈME MÉDAILLON.

La Ciconcision.

L'Enfant Jésus nimbé, est présenté au grand-prêtre par saint Joseph, qui a derrière lui la sainte Vierge.

QUATORZIÈME MÉDAILLON.

L'adoration des Rois.

La sainte Vierge, assise sur un siége en forme de trône, présente aux trois personnages couronnés l'Enfant Jésus, qu'elle tient sur le genou. Le premier des rois présente l'or, le second s'apprête à présenter l'encens; le troisième placé derrière les deux autres est trop peu vu pour juger de ce qu'il s'apprête à donner, si l'on ne savait que le troisième don est la myrrhe.

QUINZIÈME MÉDAILLON.

La présentation de Jésus au Temple.

Le saint vieillard Siméon élève les deux mains sur l'Enfant Jésus en présence de la sainte Vierge. Derrière elle vient saint Joseph portant un panier dans lequel on voit deux colombes ou deux tourterelles.

SEIZIÈME MÉDAILLON.

Joseph endormi sur un siége, les pieds sur un escabeau, est averti, dans son sommeil, par un ange de fuir en Egypte.

DIX-SEPTIÈME MÉDAILLON.

La fuite en Egypte.

Saint Joseph le bâton sur l'épaule, et portant une sacoche de voyage, marche précipitamment devant l'âne qui emporte Marie et Jésus.

DIX-HUITIÈME MÉDAILLON.

Trois soldats, dont deux armés de piques et un troi-

sième revêtu d'une cotte d'armes, interrogent deux pasteurs pour savoir quel chemin a pris la sainte Famille dans sa fuite.

DIX-NEUVIÈME MÉDAILLON.

Jésus est trouvé par Marie et Joseph au milieu des Docteurs dans le Temple.

Jésus occupe presque le milieu du tableau et est entouré de vieillards; Joseph, suivi de Marie, arrive sur la gauche. Tous deux aperçoivent l'Enfant Divin qu'ils recherchent.

VINGTIÈME MÉDAILLON.

Les noces de Cana.

Comme toujours, cette scène est représentée par un banquet. Quatre personnages sont assis devant une table abondamment servie: ce sont les nouveaux époux, et à leurs côtés, Jésus et l'*architriclinus*. Derrière le Sauveur un musicien joue d'un instrument à cordes, et derrière l'*architriclinus* un serviteur apporte un nouveau mets.

VINGT-UNIÈME MÉDAILLON.

Marie dit à Jésus que les convives manquent de vin.

Les vases dans lesquels l'eau fut changée en vin se voient aux deux côtés du tableau; à droite un serviteur est occupé à les remplir.

VINGT-DEUXIÈME MÉDAILLON.

Le Sauveur prêche.

Il a un nimbe vert sur lequel la croix est formée en rouge. Une femme, qui se trouve parmi les auditeurs,

s'écrie : « Bienheureux le sein qui t'a porté et les mamelles qui t'ont allaité ! » Le groupe est placé dans un édifice.

VINGT-TROISIÈME MÉDAILLON.

L'Entrée triomphante de Jésus à Jérusalem.

Sur le devant du tableau le Sauveur sur un âne, entouré de ses disciples. Dans le fond, Zachée perché sur un arbre chargé de fleurs et de fruits contemple le Sauveur.

VINGT-QUATRIÈME MÉDAILLON.

Le portement de la Croix.

Jésus, chargé de sa croix, rencontre la sainte Vierge. Le Sauveur est suivi du grand-prêtre et d'autres juifs. Marie est accompagnée des saintes femmes.

TROISIÈME FENÊTRE.

Ce vitrail est aux armes de monseigneur le duc de Brabant, de sable au lion rampant d'or, armé et lampassé de gueules. La mosaïque offre des feuilles du XIIIe siècle, vertes, or et argent, se détachant sur un fond bleu. Quelques parties ont cependant le fond rouge.

A la bordure, entre deux lignes de perles, des ronds à une égale distance les uns des autres, chargés d'une rose en grisaille à six compartiments, sont reliés entr'eux par deux feuilles, l'une d'or et l'autre verte, prenant naissance dans les compartiments de la rose inférieure, pour aller soutenir le rond supérieur.

En haut de chaque compartiment, à la pointe des deux ogives, des anges balancent des encensoirs.

Les médaillons quadrilobés à compartiments très-arrondis, sont reliés par deux élégants petits quatre-feuilles superposés de manière à laisser voir leurs lobes en ogive symétriquement placés.

VINGT-CINQUIÈME MÉDAILLON.

Le Crucifiement.

Au-dessus de la croix, le soleil et la lune. Longin perce le côté du Sauveur. Un autre soldat lui présente l'éponge au bout d'un roseau. Sur les deux côtés, la sainte Vierge et saint Jean dans l'attitude de la douleur.

VINGT-SIXIÈME MÉDAILLON.

Jésus est déposé de la croix.

Les bras sont détachés, la sainte Vierge saisit pieusement une des mains de son fils. Un bourreau armé d'une pince et d'un marteau, enlève les clous qui attachent encore les pieds de l'Homme-Dieu. Saint Jean témoin, de ce spectacle, est affecté d'une profonde douleur.

VINGT-SEPTIÈME MÉDAILLON.

Joseph d'Arimathie et Nicodème placent le corps de Jésus dans un tombeau.

Les personnages qui les accompagnent tiennent en mains des aromates. Derrière on aperçoit la sainte Vierge essuyant des larmes.

VINGT-HUITIÈME MÉDAILLON.

Jésus ressuscité apparaît à Marie.

La scène se passe dans un oratoire. Sur le côté gau-

che du tableau, on voit un pupitre, sur lequel est un livre ouvert, qu'abandonne la sainte Vierge pour se précipiter vers son Fils, qui lui apparaît tenant en mains l'étendard de son triomphe sur la mort.

VINGT-NEUVIÈME MÉDAILLON.

L'Ascension.

La sainte Vierge et les apôtres sur le mont des Oliviers ont les yeux fixés vers le ciel, au moment où un nuage vient de dérober le Sauveur à leurs yeux.

TRENTIÈME MÉDAILLON.

Le Sauveur s'élève dans les cieux.

Il tient en main l'étendard de la résurrection, et il est accompagné de deux anges qui agitent des encensoirs.

TRENTE-UNIÈME MÉDAILLON.

La Pentecôte.

Saint Pierre la main gauche posée sur un livre et la droite sur la poitrine, assis entre la sainte Vierge et saint Jean, est entouré des autres apôtres. Tous ensemble reçoivent le Saint-Esprit représenté comme sortant des nues sous la forme d'une colombe dont la tête est nimbée. Du bec partent des rayons qui vont retomber sur la tête de chacun des assistants.

TRENTE-DEUXIÈME MÉDAILLON.

Le trépassement de la sainte Vierge.

Le lit sur lequel elle est étendue occupe le devant du médaillon; Jésus-Christ lui apparaît et reçoit son âme

représentée par une petite figure qui tient les mains jointes. De chaque côté sont les Apôtres qui, d'après la tradition rapportée par saint Jean-Damascène, furent transportés des différentes parties du monde au lieu où se trouvait la sainte Vierge, pour assister à son trépas.

Le bienheureux Jacques de Voragine, qui mourut en 1298 à l'âge de 68 ans, dit qu'on lisait de son temps dans les églises un sermon composé des diverses paroles des saints et des hommes pieux, où l'on racontait comment Marie quitta cette vie et fut enlevée au ciel. C'était un véritable drame ; on en pourra juger par les passages suivants, qui expliquent ce médaillon et celui qui vient après :

« Un jour que Marie était embrâsée d'un grand désir » de revoir son Fils, un ange lumineux lui apparaît et » lui annonce qu'elle serait réunie à lui dans trois jours. » Elle demanda alors que les apôtres fussent présents à » son trépas. L'ange le lui promit et lui laissa une palme » verte, mais dont les feuilles pétillaient comme l'étoile » du matin. »

» Peu après tous les apôtres furent transportés près de » Marie. Elle les fit asseoir au milieu des lampes et des » lumières ardentes ; elle leur montra le rameau lumi- » neux, revêtit les habits de la mort et s'arrangea dans » son lit en attendant sa fin. Pierre était à la tête du lit, » Paul aux pieds, les autres apôtres à l'entour, célébrant » les louanges de la Vierge. Vers la troisième heure de la » nuit, un grand coup de tonnerre heurta la maison, » et un parfum si délicieux embauma la chambre, que » tous ceux qui étaient là, hors les apôtres et trois vierges » qui portaient des flambeaux, s'endormirent d'un pro- » fond sommeil. Alors Jésus-Christ arriva avec tous les » Ordres des anges et des saints. Tous se groupèrent

« autour du lit de la Vierge et psalmodièrent de doux » cantiques. Enfin Jésus dit à sa Mère : « Ma fiancée, » venez du Liban, venez, vous serez couronnée. — Me » voici, dit Marie, car je me réjouis en vous. » En ce » moment l'âme de la bienheureuse Vierge sortit sans » douleur de son corps, et s'envola dans les bras de son » Fils. Jésus dit aux apôtres : « Portez honorablement le » corps de ma Mère dans la vallée de Josaphat ; ensevelissez-le dans le tombeau qui lui est préparé, et attendez-moi trois jours, jusqu'à ce que je vienne à vous. »

» Alors s'éveillèrent ceux qui dormaient, et, voyant » le corps sans âme, ils se mirent à pleurer. Cependant » les apôtres le prirent avec respect, et ils le placèrent » sur le cercueil. Jean porta la palme étincelante et » Pierre et Paul mirent le cercueil sur leurs épaules. » Pierre entonna l'*In exitu Israël de Ægypto*, et les » autres apôtres continuèrent le psaume à voix faible. » Dieu couvrit d'une nuée les apôtres et le cercueil, en » sorte qu'on entendait les chants sans voir ceux qui les » donnaient. Les anges, marchant deux à deux, chantaient avec les apôtres et remplissaient la terre d'un » son d'une merveilleuse douceur.

» Tout le peuple de Jérusalem, ému de cette délicieuse » mélodie, sortit en foule de la ville, demandant ce que » c'était.

« C'est Marie qui est morte, répondit-on, et les disciples de Jésus l'emportent en faisant autour d'elle cette » musique que vous entendez. » Alors, tous coururent » aux armes, s'excitant mutuellement : « Tuons les disciples, disaient-ils, et brûlons le corps de celle qui a » engendré ce séducteur. »

« Le prince des prêtres tremblait de rage. » Voilà, » s'écriait-il, le tabernacle de celle qui a troublé notre

» pays ; voyez la gloire qu'on lui rend. » Il mit la main » au cercueil pour le faire tomber, mais ses deux bras » séchèrent subitement et furent cloués à la bière. Il » pendait ainsi par les mains, tourmenté d'une horrible » douleur. Tout le peuple fut frappé d'aveuglement par » les anges qui étaient dans les nuages. Le prince des » prêtres criait : « Saint Pierre, ayez pitié de moi ; rap- » pelez-vous comme je vous ai aidé lorsque la chambrière » vous accusait. — Je n'ai pas le temps, répondit saint » Pierre, je suis empêché au service de Notre-Dame ; » mais crois en Dieu et en la Vierge qui l'a engendré, et » tu seras guéri. — J'y crois, dit le grand prêtre en bai- » sant la bière. » Soudain ses mains furent détachées, » ses bras furent revivifiés. Prends ce rameau, ajouta le » chef des apôtres, et mets-le sur ce peuple aveuglé : à » qui croira, la vue reviendra. »

L'iconographie grecque rappelle les mêmes traditions que la légende dorée. D'après le guide de la peinture publié par M. Didron, pour peindre le trépassement de la sainte Vierge, on la représente couchée sur un lit, les mains croisées sur la poitrine. De chaque côté auprès du lit de grands flambeaux et des cierges allumés. Devant le lit un hébreu dont les mains coupées sont attachées au lit ; près de l'hébreu, un ange avec une épée nue. Aux pieds de la sainte Vierge, saint Pierre l'encensant avec un encensoir ; à sa tête saint Paul et saint Jean l'évangéliste qui l'embrassent. Tout autour les autres apôtres et les saints évêques Denys l'aréopagite, Jérothée et Thimothée tenant les évangiles. Des femmes en pleurs. Au-dessus le Christ tenant dans ses bras l'âme de la sainte Vierge vêtue de bleue, illuminée d'une grande clarté, environnée d'une foule d'anges, etc.

TRENTE-TROISIÈME MÉDAILLON.

Le portement de la sainte Vierge.

Le nombre des personnages qui se présentent comme portant le corps de la sainte Vierge, placé sur un lit de parade, fait juger que les porteurs étaient au nombre de douze. Ces porteurs ne sont autres que les apôtres, reconnaissables à leur nimbe et à leurs pieds dénudés.

Dessous est un personnage qui tend les bras, mais dont les mains sont détachées. C'est le grand prêtre des juifs qui, pour avoir osé repousser le cercueil, est puni de sa témérité.

Comme nous l'avons vu, Jacques de Voragine rapporte ce fait d'une autre manière. Les mains du coupable ne se seraient pas détachées des bras, mais seraient demeurées adhérentes à la bière laissant le corps suspendu en l'air. C'est aussi ce que dit Vincent de Beauvais (1), mais

---

(1) Vincent. Bellovacens. *Specul. histor.*, T. IV, page 248.

Le grand prêtre s'approchant voulut renverser le lit de parade et jeter le corps à terre, mais aussitôt ses mains se desséchèrent jusqu'aux coudes et adhérèrent à la bière; de sorte que, lorsque les apôtres élevèrent l'appareil sur lequel elle était placée, le malheureux se trouva suspendu par les bras, ce qui lui faisait souffrir un horrible supplice. De plus les anges frappèrent de cécité la multitude qui était accourue (15,000 personnes.) Alors le prince des prêtres ... Accedensque voluit lectum evertere et corpus ad terram dejicere. Statimque manus ejus aruerunt ab ipsis cubitis et lecto adhæserunt. Et elevantibus apostolis feretrum, pars ipsius pendens ibat et pars ad lectulum adhæserat : torquebaturque supplicio vehementi. Angeli quoque qui erant in nube percusserunt populum cæcitate (15,000 homin). Tunc princeps ille clamabat : Deprecor te, sancte Petre, ne despicias me in tantâ necessitate, quià crutior valdè. Qui respon-

il est constant que la version adoptée par notre peintre verrier avait aussi cours au moyen-âge. La punition de l'hébreu au *portement* du corps de la sainte Vierge est ainsi représentée à Chartres.

Au dessus, un ange, se soutenant dans les airs, balance un encensoir.

TRENTE-QUATRIÈME MÉDAILLON.

Ensevelissement de la sainte Vierge.

Les mêmes apôtres placent le corps de la sainte Vierge dans un tombeau. Un d'eux tient une croix laquelle domine la partie supérieure du sujet.

TRENTE-CINQUIÈME MÉDAILLON.

L'Assomption.

La sainte Vierge, ayant sous ses pieds des nuages, est enlevée dans le ciel par deux anges.

---

crialt : Saint Pierre, je vous en supplie, ne me méprisez pas dans la triste position où je suis, car je souffre cruellement. L'apôtre lui répondit : ce n'est pas à moi de venir à votre secours, mais si vous croyez de tout votre cœur au Seigneur Jésus, approchez du corps, baisez la bière et dites : je crois en Dieu et au fils de Dieu que cette vierge porta dans son sein, et de cette manière la grande miséricorde de celui qui sauve ceux qui n'en sont pas dignes, vous procurera le salut. Ce qu'ayant fait le grand prêtre, etc. dit : non est meum tibi dare auxilium; si autem credis ex toto corde in Dominum Jesum, accede ad corpus et osculare lectum et dic : Credo in Deum et in Dei filium quem ista portavit in utero, et sic larga pietas ejus qui salvat indignos, dabit tibi salutem. Quod cum ille fecisset, etc.

TRENTE-SIXIÈME MÉDAILLON.

Couronnement de la sainte Vierge.

Marie est assise sur un trône à la droite de son fils, qui vient de la couronner. Le Sauveur a la main gauche appuyée sur le livre de vie.

En finissant la description des premiers vitraux légendaires posés dans la cathédrale de Tournay depuis sa restauration, j'avoue que tout en me proposant principalement d'en faire connaître les sujets à ceux qui n'ont point étudié d'une manière spéciale l'iconographie chrétienne du moyen âge, j'ai voulu aussi prouver que M. Capronnier s'est acquitté du travail qu'on lui avait confié d'une manière irréprochable aussi bien sous le rapport historique que sous celui de la peinture. Dessinateur habile, savant archéologue et chimiste très-expérimenté, il réunit tous les genres de connaissances qui doivent le faire exceller dans son art. Ce n'est pas seulement en Belgique que son mérite artistique est apprécié, son talent lui a mérité des éloges dans une grande partie de l'Europe. L'Angleterre, la France et l'Italie applaudissent à ses succès et sont heureuses du concours qu'il leur prête pour décorer leurs temples.

Mais pour M. Capronnier, sa ville de prédilection, c'est Tournay. Nulle part il n'a été aussi prodigue de ses œuvres de tout genre. Parcourez la cathédrale, vous y verrez de magnifiques verrières de toutes les époques. La façade vous offre une rose romane du XIIe siècle; le chœur et la chapelle de N.-D. Flamande resplandissent des brillantes couleurs des vitraux du XIIIe siècle; la chapelle de saint Louis a des verrières du XIVe, et les deux

absides du transept présentent aux regards des amateurs les plus belles peintures qu'a produites le XVe siècle, mais que le temps et le mauvais goût avait laissées se dégrader à un tel point, que l'artiste distingué qui les a restaurées peut, à juste titre, être mis sur la même ligne que le peintre qui les a faites.

Tout n'est pas fini cependant, et les cinquante verrières environ, neuves et restaurées, placées depuis dix à douze ans, laissent encore dans la vaste basilique bien des vides, qui réclament le travail de notre peintre verrier et les libéralités des familles religieuses et amies des arts. Comme nous l'avons déjà dit, la série des vitraux légendaires n'est que commencée, et après la vie de la sainte Vierge, nous devons désirer voir se dérouler dans les onze fenêtres, qui avoisinent la chapelle de Notre-Dame Flamande, les scènes si interressantes et si édifiantes de la vie des saints apôtres et des saints évêques du diocèse, que la célébration de l'office divin rappelle chaque année à la mémoire du clergé, mais que la décoration même du temple doit offrir aux yeux du peuple pour son instruction (1).

La religion favorise ainsi merveilleusement l'élan des beaux-arts. Quels sujets plus curieux et plus utiles, sous tous les rapports, à traiter que ceux qui fournissent à la peinture les légendes de saint Piat, de saint Chrysole, de

---

(1) Ideireo pictura in ecclesiis adhibetur, ut hi qui litteras nesciunt, saltem in parietibus videndo legant, quæ legere in codicibus non valent. Gregor. Regest. epist. libr. VII. CXI.

On emploie la peinture dans les églises, afin que ceux qui n'ont pas reçu d'instruction puissent au moins voir sur les murailles ce qu'ils ne peuvent pas lire dans les livres. St-Grégoire-le-grand.

saint Eugène, de saint Eleuthère, de saint Médard, de saint Eloi, de saint Mommelin, de saint Amand et de bien d'autres saints?

Non, nous l'espérons, l'œuvre de la restauration et du rétablissement des anciens vitraux ne demeurera pas inachevée. Déjà de pieux donateurs se sont engagés à donner les verrières qui seront consacrées à reproduire les principales circonstances de la vie de saint Piat et de saint Eleuthère. Ces dons, qui viennent déjà à la suite de tant d'autres, seront eux-mêmes suivis de nouvelles libéralités et si l'artiste, en consacrant son talent à la restauration du temple, aura pour principale récompense de vivre dans la mémoire des hommes aussi long-temps que durera l'édifice, il en sera de même, à bien plus forte raison, des donateurs dont les bienfaits seront l'objet de la reconnaissance des générations qui viendront, après nous, s'agenouiller dans ce sanctuaire, où du reste chaque jour des prières sont et seront adressées au Tout-Puissant pour qu'il daigne récompenser au centuple ceux qui ont été animés du zèle de la décoration de sa sainte Maison.

RECTIFICATION D'UNE ERREUR.

M. Renard dans sa monographie de N.-D. de Tournay (1), page 3, en donnant l'explication de la deuxième planche qui représente le plan général de cette église

(1) Tournay, J. Casterman, et fils 1 vol. grand in-fol. 1852 avec XXI planches

avec ses appendices, assigne à la construction de la salle capitulaire la date de 1460.

Je ne sais sur quel document s'est appuyé le savant architecte pour adopter cette opinion, mais il est certain que ce document, quel qu'il soit, l'a induit en erreur. La salle capitulaire a été construite en 1680 en même temps que le bâtiment qui y est attenant, destiné à la conservation des archives (*cartophylacium*). C'est ce que nous apprend l'inscription que voici, qui devait être et qui a probablement été placée dans cette salle :

PACE A LUDOVICO MAGNO EUROPÆ CONCESSA,

DECANUS ET CANONICI TORNACENSES,

ECCLESIÆ REGIMINI, JUSTITIÆ SPLENDORI,

SUÆ ET POSTERORUM DIGNITATI CONSULENTES,

LOCUM HUNC CAPITULAREM,

CONDIGNAM JURI DICUNDO, LEGIBUS PROMULGANDIS, ŒCONOMIÆ STABILIENDÆ PALÆSTRAM,

CUM CARTOPHYLACIO,

A FUNDAMENTIS EXTRUI ET ORNARICUR ARUNT,

ANNO MDCLXXX.

SÉANCE DU JEUDI 5 AOUT 1858.

M. F. Du Bus, aîné, *président*.
M. Jules Wacquez, *secrétaire*.

—

Le procès-verbal de la précédente séance est lu et approuvé.

—

CORRESPONDANCE.

—

M. Henri de Laplane, secrétaire-général de la Société des Antiquaires de la Morinie, envoie le programme proposé par cette société pour le concours de l'année 1859.

—

Même envoi fait de la part de la société Dunkerquoise pour l'encouragement des sciences, des lettres et des arts.

—

M. le Gouverneur demande un second exemplaire du Recueil des publications de la Société, pour la bibliothèque du conseil provincial. — Accordé.

—

M. le comte De Nédoncelle témoigne tous ses regrets de ne pouvoir assister à la réunion de ce jour. Une absence qu'il n'a pu éviter en est cause.

—

Le secrétaire dépose sur le bureau les ouvrages ci-après :

De la part de *M. le Ministre de la Justice :*

Liste chronologique des édits et ordonnances des Pays-Bas autrichiens de 1751 *à* 1794. Deuxième partie, 1781-1794. *Bruxelles, Devroye*, 1858, in-8° de 413 pages.

De la part de *M. le Gouverneur :*

Rapport de la Députation permanente du conseil provincial du Hainaut, session de 1858. *Mons, Monjot*, 1858, in-8° de 335 pp.

Il est fait mention des travaux de la Société historique et littéraire de Tournai, à la page 195 de ce rapport.

— De la part de la *Société des antiquaires de Picardie* :

Son *Bulletin*, année 1858, n° 2. *Amiens, Hermant*, 1858, p. 493-524.

— De la part de la *Société impériale d'agriculture de l'arrondissement de Valenciennes :*

1° *Revue agricole, industrielle et littéraire*, tome IX, neuvième année. *Valenciennes, Bureau de la Revue*, 1858, in-8°, p. 349-399.

2° *Idem*. dixième année, n° 1, juillet 1858, in-8°, p. 1-40.

— De la part de l'*Académie royale de Belgique :*

Son *Bulletin*, 29e année, 2e série, tome V, n° 6. *Bruxelles, Hayez*, 1858, in-8° de 81 pages.

— De la part de *M. Kersten :*

Journal historique et littéraire, tome XXV, livr. 3e, 25e année, 291e livraison, p. 105-156.

— De la part de la *Société numismatique :*

Revue de la numismatique belge, 3e série, tome II, deuxième livraison. *Bruxelles, Decq*, 1858, in-8°, p. 105-216, avec 5 planches.

—

M. Warlomont, qui a assisté avec M. le chanoine Descamps à la fête donnée le 1er août dernier par la Société des arts et des lettres du Hainaut pour célébrer le 25e anniversaire de sa fondation, remercie la Société historique et littéraire de Tournai, au nom de M. le Président de la Société montoise, d'avoir envoyé des délégués à la réunion et au banquet qui ont eu lieu à cette occasion.

Le même membre dépose sur le bureau deux lettres adressées par son intermédiaire à la Société, la première par M. Albert Toilliez, président du Cercle archéologique de Mons, par laquelle il accuse réception des publications qui lui ont été envoyées à titre d'échange et remercie la Société, au nom du Cercle, de cette marque de sympathie; la deuxième de M. Léopold Devillers, nouvellement élu membre correspondant, qui adresse aussi ses remercîments de ce témoignage d'estime et de haute distinction dont il vient d'être honoré.

—

M. Devillers communique l'extrait d'un manuscrit de la Bibliothèque de Mons sous le n° 2181, intitulé : « Epi- » taphes. »

Ce nouveau membre correspondant écrit qu'il a rassemblé un certain nombre d'épitaphes des églises de Tournai; qu'il envoie les deux premières feuilles de sa copie, et que si la Société jugeait cette communication utile, il s'empresserait de la compléter. Il ajoute qu'il ignore si les églises de Tournai ont été plus heureuses que celles de Mons, où l'on retrouve peu de ses anciennes tombes dont les descriptions doivent bien faire regretter la perte.

M. Warlomont, par les mains duquel cette communication a été remise sur le bureau, estime qu'il y a lieu d'accueillir l'offre de M. Devillers en acceptant le com-

plément de son travail sauf à en faire l'usage qui sera jugé ultérieurement convenable, après avoir vérifié si les inscriptions tumulaires recueillies existent encore en tout ou en partie, ou si elles ont disparu ; puis examiné si, dans le premier cas, elles ne sont pas exposées, par leur placement, à se perdre dans un temps plus ou moins rapproché, et, dans le second, s'il ne convient pas d'en assurer la conservation par l'impression.

Plusieurs membres font remarquer qu'il existe déjà à Tournai de nombreux recueils d'épitaphes. M. Warlomont veut bien se charger d'écrire à M. Devillers pour lui demander qu'il ait l'obligeance d'adresser à la Société une note contenant les noms et dates de celles qu'il a pu recueillir. On pourra de cette manière faire un travail de comparaison et combler les lacunes.

—

M. Bozière informe ses collègues qu'il a complété son travail sur la liste des plans de Tournai communiquée par M. le capitaine du génie Dejardin, et qu'il se propose de s'entendre avec ce dernier pour avoir sur ce point un travail complet et intéressant.

—

M. Warlomont fait le rapport suivant :

Ainsi qu'il l'a annoncé à la séance du 8 avril dernier, M. Warlomont, a continué et terminé, d'après les cinq premiers volumes des Bulletins, le dépouillement ou catalogue général des livres, brochures, publications, etc., composant la bibliothèque de la Société.

Ce travail dont les feuilles sont représentées, est divisé en deux parties : l'une, des publications des autres Sociétés régnicoles et étrangères, l'autre, des ouvrages des

divers auteurs, et comprend, la 1re 686 articles, la 2me 722 ; ensemble environ 1400 articles.

Ce catalogue sera suivi de deux tables alphabétiques, l'une des titres de chaque ouvrage, l'autre des noms des auteurs. Une table des matières pourra être formée plus tard.

M. Warlomont s'est rendu au local des Archives où étaient déposés les objets inventoriés à l'effet d'en faire le récolement d'après ses écritures.

A cet effet, et attendu l'insuffisance de ce local, la confusion, le désordre et l'encombrement qui y règnent, il a transporté tout ce qui appartient à la Société dans une grande salle du premier étage, au fond du bâtiment et donnant sur la place du Parc, où il a procédé à son opération.

Mais ce premier travail ne peut être que provisoire ; cette salle, fort vaste, est déjà occupée en grande partie par les Archives de la Ville qui ne peut guère s'en passer, et outre que les rayons n'y sont pas disposés pour le placement des livres d'une bibliothèque et que ces livres s'y trouvent maintenant sans ordre de format, etc., elle présenterait le grave inconvénient d'obliger à traverser plusieurs autres pièces remplies d'archives, pour arriver au dépôt de la Société, qui, d'ailleurs, n'a pas besoin d'un si grand espace.

Il y aurait un moyen de concilier les choses ; ce serait de laisser à la Société l'usage exclusif de la pièce-bureau où se trouvaient jusqu'ici ses objets, confondus, en quelque sorte, avec ceux des Archives, et en faisant transporter ces derniers dans la grande Salle. De cette manière, la confusion cesserait ainsi que le passage par les Archives, auxquelles une porte sur le palier du premier, autre que celle du bureau, donnerait une entrée particulière,

sans que l'on doive passer par ce dernier, dont la porte d'accès aux Archives pourrait être condamnée.

On émet donc ici le vœu que cet arrangement puisse être accueilli sans retard et que la Société ait enfin, convenablement placée, sa bibliothèque, qui, comme on le voit, est déjà de quelqu'importance et exige impérieusement qu'on s'en occupe afin de la rendre abordable et utile.

Observé que le bureau sollicité servirait non-seulement à la bibliothèque. mais aussi au matériel, à ce qu'on peut appeler le magasin (*Bulletins* et *Mémoires*, en volumes, fascicules ou feuilles) de la Société.

La nécessité pour la Société d'avoir un local où elle puisse déposer ses publications, les ouvrages qui lui appartiennent et ses archives, est reconnue, et il est convenu que de nouvelles démarches seront faites à cette fin.

—

La séance est levée.

SÉANCE DU JEUDI 2 SEPTEMBRE 1858.

M. le vicaire général Voisin occupe le fauteuil.

M. Warlomont remplace le secrétaire absent.

—

Lecture est donnée du procès-verbal de la dernière séance; la rédaction est approuvée.

—

Les ouvrages suivants sont déposés sur le bureau :

— De la part de l'*Académie royale de Belgique* : Son *Bulletin*, 27e année, 2e série, tome 5, n° 7. *Bruxelles*, *Hayez*, 1858, in-8°, p. 83-113.

— De la part de la *Société des Antiquaires de la Morinie :*

Son *Bulletin historique*. Septième année. 26e livraison. Avril, Mai et Juin 1858. *Saint-Omer*, *Fleury-Lemaire*, 1858, in-8°, p. 501-541.

— De la part de la *Société archéologique de Namur :*

Ses *Annales*, tome cinquième, 3e livraison. *Namur, Wesmael*, 1858, in-8°, p. 225-273.

—

M. Warlomont, membre titulaire, fait hommage à la Société tant en son nom qu'en celui de l'auteur, son fils, d'un volume de 492 pages intitulé : *Congrès d'ophtalmologie de Bruxelles. — Compte-rendu publié au nom du bureau par le docteur Warlomont, membre de l'Académie de médecine, etc., etc. Session de* 1857. *Paris*, *Victor Masson*, 1858, avec portrait du président de l'Académie et du Congrès, vignettes et fac-simile.

— Le même membre dépose sur le bureau deux exemplaires de quatre brochures publiées par M. Lejeune, Théophile, instituteur communal à Estinnes-au-Val et membre de plusieurs sociétés savantes. Ces brochures sont les suivantes :

1° *Coup d'œil géographique, statistique et historique sur le canton de Rœulx*, in-8° de 68 pages ;

2° *Recherches sur la résidence des rois francs aux Estinnes*, in-8° de 63 pages ;

3° *Coup d'œil historique sur le Hainaut*, in-8° de 12 pages ;

4° *L'ancienne abbaye de l'Olive*, in-8° de 16 pages.

L'envoi de ces productions est accompagné d'une lettre de l'auteur adressée à la Société historique et littéraire de Tournai et dont il est donné lecture par le secrétaire.

M. Warlomont propose à l'assemblée l'admission de M. Lejeune comme membre correspondant de cette Société, titre qu'il ambitionne, auquel la nature de ses travaux lui donne des droits et dont il se trouverait honoré et reconnaissant.

L'admission de M. Lejeune est adoptée.

—

La séance est levée.

SÉANCE DU JEUDI 7 OCTOBRE 1858.

M. Du Bus, aîné, *président*.
M. Jules Wacquez, *secrétaire*.

—

Le procès-verbal de la dernière séance est approuvé, après lecture.

—

CORRESPONDANCE.

—

M. Th. Lejeune, accuse réception du diplome de membre correspondant qui lui a été envoyé. Il prie la Société d'agréer l'expression de sa gratitude et prend l'engagement de se rendre digne de la distinction dont il a été l'objet en lui communiquant tout ce qui pourra l'intéresser dans les diverses branches qu'embrasse son programme.

—

Le secrétaire dépose sur le bureau les publications suivantes qui lui sont parvenues depuis la séance de septembre :

— De la part de la *Société numismatique* :

1° *Revue de la numismatique belge*, 3e série. — Tome II, 3e livraison avec les planches XI à XVI. *Bruxelles*. 1858, in-8°. p. 219-328.

2° Table alphabétique des 12 premiers volumes composant les deux premières séries (1842-1856), par M. Alex. Pinchart. *Bruxelles*, in-8° de 3 pages.

— De la part de la *Société impériale d'agriculture, sciences et arts de l'arrondissement de Valenciennes.*

Revue agricole, industrielle et littéraire. Dixième année, n° 2. — Août 1858. *Valenciennes*, 1858, in-8°, p. 41-64.

— De la part de l'*Académie royale de Belgique* :

Son *Bulletin*. 29e année. 2e série. Tome 5, n° 8. *Bruxelles*. Hayez, 1858, in-8°, p. 113-222.

— De la part de l'auteur :

Une brochure intitulée : *Tiers de sol mérovingiens*, par R. Chalon, membre correspondant de l'Académie royale de Belgique. *Bruxelles*. *Devroye*, 1858, in-8° de 8 pages, avec une planche.

—

M. Warlomont remet la liste des plans gravés de la ville de Tournai, dressée par M. le capitaine de génie Dejardin, membre correspondant, et complétée par lui sur renseignements fournis par M. Bozière.

M. Louis Du Mortier demande et reçoit communication de ce travail intéressant. Il promet de l'examiner pour le rendre aussi complet que possible.

—

Trois membres proposent conformément à l'article 16 du règlement, l'admission de M. le capitaine du génie

Dejardin comme membre titulaire. Il sera voté sur cette admission à la prochaine séance.

—

M. le comte de Nedonchel donne communication de la note suivante :

JETONS TOURNAISIENS.

(suite).

Planche VI. N° 7. LOEN (louange) — AV ROI — TOV — DIS.

Trois cercles séparés par autant de fleurs de lis et renfermant chacun un fleuron à quatre feuilles.

Rev. ✠ VI — VE — LE — ROI, chaque syllabe séparée par une petite branche.

Une croix pattée, cantonnée de 4 fleurons aboutissant à autant d'arceaux.

N° 8. ✠ GETTES : BIEN : PAIIES : BIEN —

Une tour à trois donjons crénelée et accostée de deux fleurs de lis couronnées.

Rev. ✠ LE COTE — VRAI — TROVVERES —

Une croix patée, cantonnée de branches d'oliviers chargées de fruits.

Il existe de nombreuses variétés de ce genre de jetons; les spécimen que nous donnons ici suffiront pour les faire reconnaître.

Voici quelques pièces que nous laissons avec les jetons quoiqu'on puisse les classer avec les méreaux de Tournai; nous comptons parler plus tard de ceux-ci dans un article spécial.

Planche VII. N° 1. O MATER DEI MEMENTO MEI.

Une petite tour.

Le monographe JHS au milieu d'une couronne d'épines.

Rev. VIVE .·. LE * ROI * VIVE * LE * ROI *

Une croix terminée par des fleurons dont quatre autres se voient entre les bras de la croix.

N° 2. SIT NOMEN DOMINI AVE M. Une petite tour.

Le monographe JHS en grandes lettres gothiques avec les trois points en forme de trèfles au-dessus et en-dessous de la lettre H.

Rev. ☒ DEMANDONS — JOIE — SANS — FIN.

Croix fleursdelisée, cantonnée de trois petits points avec des queues formant des arceaux.

N° 3. SIT NOMEN DOMINI AVE M. (Une petite tour),

Le monographe JHS.

Rev. AVE MARI STELLA DEI M. (Une petite tour).

Une croix fleur de lisée et trois petits globules ou feuilles de trèfle dans chaque canton.

N° 4. Pièce muette.

Le petit chatel ou portail des deniers tournois entouré d'une couronne d'épines.

Rev. Une croix pattée, cantonnée de deux fleurs de lis et de deux petites tours renfermée dans une double couronne feuillue.

—

La séance est levée.

SÉANCE DU JEUDI 4 NOVEMBRE 1858.

M. F. Du Bus, aîné, *président.*
M. Jules Wacquez, *secrétaire.*

—

Le procès-verbal de la précédente séance est lu et adopté.

—

Le secrétaire dépose sur le bureau les publications suivantes qui lui sont parvenues depuis la séance d'octobre.

— De la part de la *Société impériale d'agriculture, sciences et arts de Valenciennes :*

Revue agricole, industrielle et littéraire. Dixième année, n° 3. Septembre 1858. *Valenciennes,* 1858, in-8°, p. 65-80.

— De la part de la *Société des sciences, des arts et des lettres du Hainaut :*

Mémoires et publications de la dite société. IIe série, tome 5.e *Mons, Masquillier et Lamire,* 1858, in-8° de 360 pp.

Ce volume contient p. 65-159 la suite d'un mémoire de M. A.-G. Chotin, sur l'étymologie historique et l'orthographe des noms des villes, bourgs, villages et hameaux de la province de Hainaut. Les pages 115-150 sont consacrées à l'arrondissement de Tournai.

— De la part de la *Société d'émulation de Liége :*

1° *Procès-verbal de la séance publique tenue le 21 mars* 1858. *Liége, Carmanne,* 1858, in-8° de 66 pages.

2° *Rapport sur les travaux de la dite société depuis*

la séance publique par U. Capitaine, secrétaire-général. *Liége*, *Carmanne*, 1858, in-8° de 26 pages.

— De la part de M. P. Kersten :

Journal historique et littéraire. Tome XXV. Liv. 7. 295e livraison. 25e année. 1er novembre 1858, in-8° p. 313-364.

—

Il est procédé conformément à l'art. 18 du règlement, à l'élection de M. Adolphe Dejardin, capitaine du génie, qui, après avoir réuni l'unanimité des suffrages, est admis comme membre titulaire.

—

M. le Vicaire-général Voisin donne communication de quatre lettres adressées par le célèbre Bollandus à Jérôme Dewinge. Ces lettres feront partie d'un travail que l'honorable membre se propose de communiquer ultérieurement à la société.

—

M. Bozière donne lecture d'un travail qu'il a fait sur les épitaphes rimées des églises de Tournai et des environs.

—

La séance est levée.

SÉANCE DU JEUDI 3 DÉCEMBRE 1858.

M. Du Bus, aîné, *président.*
M. Jules Wacquez, *secrétaire.*

—

Lecture est donnée du procès-verbal de la séance de novembre. La rédaction en est approuvée.

—

Le secrétaire dépose sur le bureau les publications suivantes :

— De la part de l'*Académie royale des sciences, des lettres et des beaux-arts de Belgique :*

1° *Tables générales et analytiques du recueil de ses Bulletins.* 1re série — tome I à XXIII (1832 à 1856). *Bruxelles, Hayez*, 1858, in-8° de 395 pp.

2° Son *Bulletin.* 27e année. 2e série, tome 5. Nos 9 et 10, in-8° p. 223-232.

— De la part de la *Société des antiquaires de la Morinie :*

Son *Bulletin historique.* Septième année. 27e et 28e livraisons. Dernier semestre de 1858. *Saint-Omer, Fleury-Lemaire*, 1858, in-8° p. 541-615.

— De la part de M. P. Kersten :

Journal historique et littéraire. Tome XXV. Livre 8 — 296me livraison. 25me année, 1er décembre 1858, in-8° p. 365-416.

— De la part de la *Société des antiquaires de Picardie :*

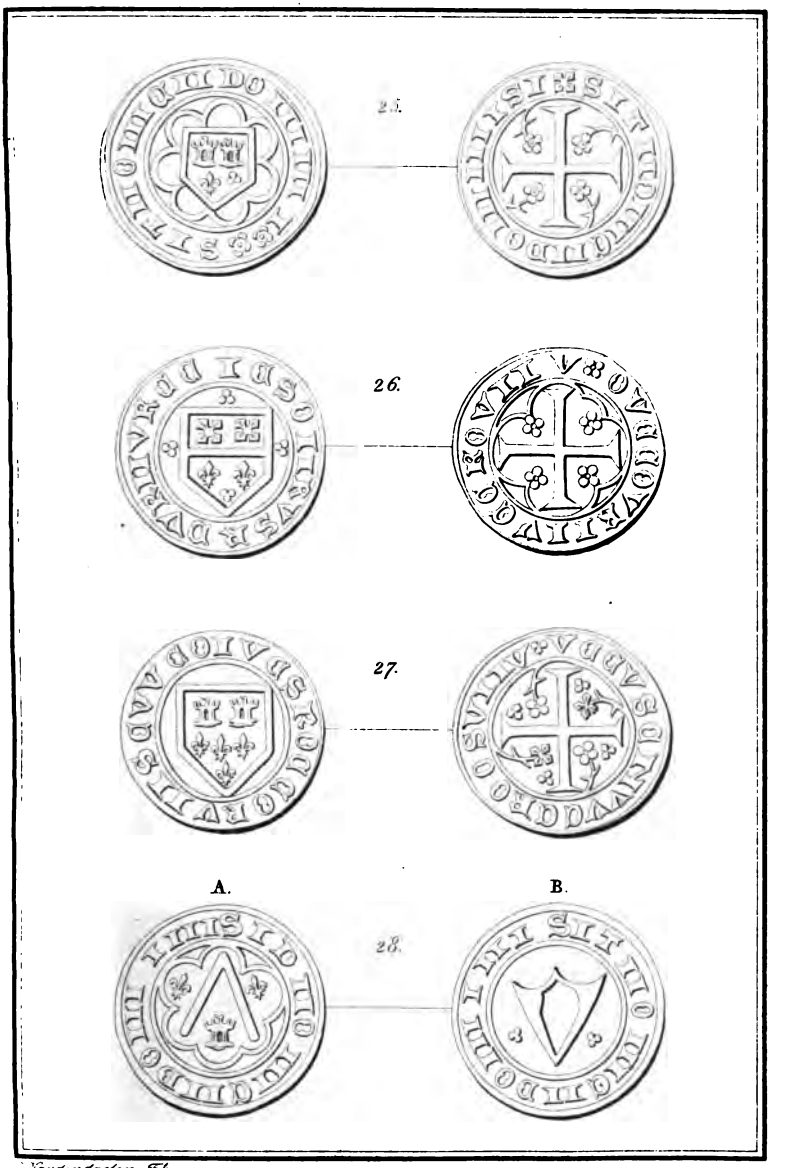

Vandendaelen Sc.

PL. IX.

JETONS DE TOURNAI.

NEW YORK
PUBLIC LIBRARY

ASTOR, LENOX AND
TILDEN FOUNDATIONS
R L

Son *Bulletin*. Année 1858, n° 3. *Amiens, Herman*, 1858, in-8° p. 525-556.

—

M. le capitaine Dejardin fait savoir qu'il accepte sa nomination de membre titulaire et qu'il se conformera au règlement de la Société.

—

M. Bozière, membre titulaire, reproduit son travail sur les épitaphes rimées des églises de Tournai et des environs, revu et enrichi de notes ; l'assemblée décide que ce recueil prendra place dans les Bulletins de la Société.

—

M. le Vicaire-général Voisin communique à ses collègues une série de planches représentant les armoiries des évêques de Tournai.

Le même membre lit une note sur la *Fierte* de N.-D. de Tournai. Ce travail sera inséré dans les Bulletins de la Société.

Note sur quelques jetons Tournaisiens du XV° siècle, communiquée par M. le comte G. de Nédonchel.

—

Planche IX. N° 25. SIT NOMEN DOMINI et deux rosaces.

Un écusson renfermant deux petites tours, une fleur-de-lis et les trois points en losange : autour de l'écusson un encadrement de 8 lobes ou demi-cercles.

Rev. SIT NOMEN DOMINI SI avec un fleuron.

Une croix pattée, cantonnée de branches avec fleur (cuivre).

N° 26. IESONFVSFDVFNFCC.

Un écusson renfermant deux fleurons placés en chef, et deux fleurs-de-lis avec les trois points en pointes. Cette marque existe encore comme ornement au-dessus de chaque côté de l'écusson.

Rev. OVCCOVFNVCCFOVNV et une rosace.

Une croix pattée entourée de quatre arceaux avec une fleur à chaque pointe dans les cantons de la croix, (cuivre).

N° 27. IVESFOCCFVNSEVVCO.

Un écusson renfermant deux tours et quatre fleurs-de-lis 3 et 1 en pointe.

Rev. ✠ VCCVSCNVVFOOSVNV.

Une croix pattée, cantonnée de branches avec fleur et les trois points dans chaque canton, (cuivre).

N° 28a. SID NOMEN DOMINI.

Une espèce d'équerre formant angle aigu la pointe en haut, et accostée de deux fleurs-de-lis avec une petite tour dans le bas ; le tout dans un entourage de six lobes.

Rev. La légende et le champ comme au revers du n° 25.

N° 28b. SIT NOMEN DOMINI.

Un grand V gothique accosté des trois points en faisceaux.

Rev. Comme au n° 25.

Planche X. N° 29. Une croix (✠) AVE REGINA CELORVM, chaque mot séparé par une petite rose.

Une couronne fleurdelisée dans un grenetis, sur laquelle on lit AVꝯ.

Rev. ✠ NOMEN SIT BENEDICTVM.

Croix fleurdelisée, cantonnée de deux couronnes et de deux T alternativement. Les lettres T de la légende ont un anneau comme les monnaies de cette époque frappées dans l'atelier royal.

Vandendaelen. F.t

PL. X.

JETONS DE TOURNAI.

e
n
c

fl

li

le

h
t
n

c

C

q

d
u
d

N° 30. Une petite tour : AV MARIA ⁎ GRACIA P.

Une couronne fleurdelisée.

Rev. Une croix aux bras cannelés et fleurdelisés avec une rosace à l'intersection dans quatre arceaux terminés par des demi-fleurs-de-lis et quatre rosaces dans les angles extérieurs.

N° 31. ✠ AVE * MARIA * GRACIA * ✠

Une couronne dans un grenetis surmontée de trois étoiles.

Rev. Une croix cannelée dont chaque bras est terminé par un ⊼ gothique, ayant une rosace à l'intersection et la lettre V dans chaque canton, le tout dans un encadrement carré en ondulation et trois petits points dans chaque côté.

N° 32. ✠ PATER ‡ NOSTER ‡ QVI ‡ ES ‡ IN CE.

Une couronne fleurdelisée au milieu d'un épiéycloide de six demi-cercles doubles, dans un entourage en grenetis avec un point dans chaque cercle.

Rev. DE — LE — IT — ON. (De laiton).

Une croix fleurdelisée s'élargissant au centre, où se voit une fleur-de-lis, les bras de la croix coupent la légende. Dans chaque canton il y a une petite fleur-de-lis.

Les pièces que nous donnons ici peuvent avoir servi de jetons ou geetoirs pour compter, mais il est possible que ce soit de ces méreaux qu'on distribuait pour acte de présence à certains offices de l'église. Il s'en donnait également pour les réunions des corporations si nombreuses aux 15, 16 et 17e siècles. Ces jetons offrent, comme les précédents, de nombreuses variétés.

Nous avons vainement cherché le sens des légendes des nos 27 et 28 pl. IX; elles n'ont peut-être jamais eu de signification, cependant on doit naturellement penser que l'énigme qui semble aujourd'hui impénétrable ne l'a pas

toujours été. Monsieur de Fontenay dans son traité des jetons parle aussi de pièces où l'ouvrier, en réunissant des consonnes sans voyelles ou répétant les mêmes lettres vides de sens a voulu sans doute dérouter la curiosité de ceux qui chercheraient à les déchiffrer.

On peut remarquer en passant que plusieurs des pièces que nous donnons comme tournaisiennes ont été frappées pour d'autres localités ; mais notre intention a été d'en constater seulement l'origine ; ainsi nous croyons que celles qui portent le monographe du sauveur JHS, ont servi pour une confrérie établie à Audenarde. Il en sera de même pour bien d'autres.

On aurait lieu de s'étonner du grand nombre de jetons frappés à Tournai pendant les 14e et 15e siècles, si l'on ne réfléchissait que les comptes des monnaies, les ordonnances pour la frappe des pièces de différent métal etc., prouvent à l'évidence que cette ville avant la concurrence de Nuremberg était un des endroits où florissait davantage l'industrie métallique : ses produits et notamment la fabrique des jetons étaient une branche de commerce assez importante à ces époques où l'instruction peu répandue obligeait à faire les opérations de calculs avec des jetons et d'une manière toute mécanique, alors même que les *lettrés* se servaient encore des chiffres romains.

Nous qualifions ces jetons à l'usage de tous, de jetons banaux quand rien ne vient les distinguer des jetons historiques ; ceux-ci ont une désignation locale, ou rappellent certaines époques, certains faits, dont on voulait perpétuer le souvenir ou des dates mémorables pour les familles qui les firent frapper ; c'étaient souvent les mariages ou la mort de ses principaux personnages ; mais alors on pouvait les assimiler aux médailles dont le but toutefois

a toujours été purement historique soit civil, soit religieux.

Nous espérons dans de prochaines communications vous en faire connaître un certain nombre qui offriront moins de monotonie et par là même auront un intérêt plus général; toutefois, pour l'utilité des amateurs, nous avons cru devoir donner quelques spécimens de cette remarquable fabrication. Beaucoup de ces jetons de Tournai n'avaient pas encore été classés ni mentionnés par les numismates.

—

La séance est levée.

LES ÉPITAPHES RIMÉES
DES ÉGLISES ET DES COUVENTS
DE TOURNAI,

par M. Fr.-Jos. Bozière, membre titulaire.

—

Les inscriptions tombales offrent un véritable intérêt pour l'étude des familles aussi bien que pour celle des localités. Malheureusement nos dissentions intestines, les révolutions, le mauvais goût qui domine à certaines époques, ont eu une influence désastreuse sur les pages de marbre et de granit qu'on lisait dans nos églises. Ces causes réunies leur ont été plus fatales que l'accumulation des siècles. La plupart de ces archives, à l'heure qu'il est, ne sont plus que poussière; mais si quelque chose peut consoler de leur perte, ce

sont les copies qui nous en restent : A différentes époques, de modestes savants jaloux de transmettre à la postérité ces inscriptions si dignes de respect, en ont composé de volumineux recueils, sources intarissables de renseignements précieux.

De loin en loin et comme perdues dans les nombreuses pages de ces manuscrits, se rencontrent des épitaphes rimées, aussi curieuses par leur facture que par les détails qu'elles donnent sur les personnages et les événements dont elles conservent le souvenir. Elles révèlent souvent des particularités qu'on chercherait vainement ailleurs. Plusieurs de ces pièces, quoique l'œuvre d'une imagination bizarre, sont cependant marquées au coin d'une originalité attachante, et peuvent devenir un sujet d'étude agréable et fructueux propre à élucider des faits d'un ordre supérieur. Presque toujours naïves, elles sont parfois plaisantes, parfois sententieuses ; l'une d'elles est un quatrain énigmatique qu'il serait impossible de deviner si l'auteur du manuscrit d'où nous l'extrayons ne nous en avait complaisamment donné le mot. Quoique n'étant pas toujours dictées par un goût des plus pur, nous avons réuni ces inscriptions, persuadé qu'elles sont de nature à offrir quelqu'intérêt aux amateurs de notre histoire locale.

Comme plusieurs de ces petites compositions recèlent des expressions vieillies, des mots tombés en désuétude et dont le sens échapperait à plus d'un lecteur, nous avons cru devoir ajouter à notre travail des annotations, la plupart puisées dans le *Glossaire de la langue romane*, par Roquefort. De plus, de nombreuses notes héraldiques, généalogiques et historiques aideront à mieux connaître les personnages auxquels

furent consacrées les EPITAPHES RIMÉES DES ÉGLISES ET DES COUVENTS DE TOURNAI.

—

Couvent des Frères Mineurs

FONDÉ PAR L'ÉVÊQUE WALTER DE MARVIS, IL FUT SUPPRIMÉ A LA RÉVOLUTION FRANÇAISE; SON ÉGLISE, RICHEMENT ORNÉE, CONTENAIT UN GRAND NOMBRE DE MAUSOLÉES ET D'INSCRIPTIONS.

Sur l'un des tombeaux élevés au XIVe siècle, on lisait les rimes suivantes destinées à perpétuer la mémoire de Quentin Gargate, mort en 1349, et enterré avec demoiselle Marie Prévost, sa femme :

Chy gist un bourgeois de haut pris (1),
Saige, bieaux, fist maints nobles pris (2),
Conquist as joustes par prouaiche,
En Tornai fist maintes noblaiches (3);
Capitaine à Calais, au roy
Fu envoyez en noble arroy (4).
S'espeuse fu de grant renom,
Dessus sen chief honnoirs sin nom :
Bielle, boine, fut douche et saige
De Tornai dou plus grant lignaige;
Cler (5) de vult (6), gente de corps,
Or, leur soit Dieu miséricors.

(Livre des morts, MS. 229, Bibl. Tor.)

---

(1) De mérite.
(2) Pris : prises, captures.
(3) Maintes actions nobles.
(4) Arroy : mot roman signifiant ici équipage, suite, train.
(5) Cler : cler ou claire, (de clarus), illustre, recommandable, insigne et blanc; dans cette acception, blanche de figure.
(6) Vult : visage, effigie, image, du latin vultus.

Les Gargate ou Gargatte d'une très-ancienne famille tournaisienne, portaient *De gueules semé de fleurs de lis d'or*. On trouve l'un d'eux parmi les Damoiseaux ; ses armes figurent dans la partie primitive de cette célèbre confrérie, (1280). Jehan Gargate, au tournoi de 1331, portait le nom de *li roys sitor de la rouge montagne*. *L'armorial de Tournai et du Tournaisis* (1) nous fait connaître trois familles du nom de Prévost : Marie P., dont il est ici parlé, appartenait à celle qui portait *d'azur à trois fermaux d'or*, 2, 1, *au chef de même chargé d'un lion issant de gueules*, armes qu'on trouve aussi sur la torche des Damoiseaux.

—

Cy endroit dessouls ceste pierre,
Est gissant Pierre de li Pierre,
Dévot à Dieu et à Saint-Pierre.
Priés aux anges du paradis
Qui le portent à Jésus-Christ.
Et boins gens ki chy passés,
Vous prie que vous ly priés
Qu'il ait la pardurable gloire
Et en vous siés (2) avoir mémoire.

Pierre de le Pierre ou de li Pierre, d'une famille patricienne de cette ville, épousa Isabelle de Leuze, qui mourut en 1400. Les de li Pierre portaient *d'azur à 3 merlettes d'argent;* plusieurs tombes de cette famille se voyaient aux Frères Mineurs.

—

Chy gist le père, cy gist la mère,
Chy gist la sœur, cy gist le frère,
Chy gist la femme et le mary
Et n'y a que deux corps icy.

---

(1) Actuellement sous presse.

(2) Siés : sied, qu'il vous convienne, qu'il vous plaise, ou, qu'il y ait lieu d'avoir mémoire de lui.

Cette bizarre énigme se lisait sur une tombe décorée de blasons, au-dessus de deux personnages, représentés en habits monastiques; en voici l'explication : deux époux se séparèrent d'un commun gré pour vivre saintement. Le mari se fit récollet, et devint père gardien après avoir été frère. La dame, entrée en religion à l'hôpital de le Plancque, (1) fut sœur d'abord, puis révérende mère. Après leur mort, réunis dans un même tombeau par des soins pieux, on consacra leur mémoire par le quatrain rapporté. Le manuscrit intitulé *Recueil général* (2), etc., plus explicite que Malotau et l'auteur anonyme du *Livre des morts*, rapporte aussi cette pièce et donne le dessin de deux écussons accollés : Celui de droite portait trois croisettes, celui de gauche un semis de fleurs de lis. Il ajoute à ces armes l'inscription ci-après, gravée autour du marbre : « Chy gist Grigoire de le Croix, fils de Nicaise, qui trépassa l'an 1440, et demiselle Béatrix Gargatte, fille de feu Jehan, et épeuse du dit Grigoire, mort en 1453. » (Rec. géni. p. 533). Remarquons que si la dame est morte en 1440, comme il est dit, elle n'a pu être religieuse au couvent de le Plancque, puisqu'on ne le fonda que 43 ans après.

Il n'est point hors de propos de rappeler ici, ce semble, qu'une épitaphe de même facture se lisait sur l'un des piliers de l'église d'Allaincourt, lez-Paris, la voici :

Cy gist le fils, cy gist la mère,
Cy gist la fille avec le père,
Cy gist la sœur avec le frère,
Cy gist la femme et le mary,
Passant n'y a que trois corps ci.

—

(1) Fondé en 1483, par les époux Jacques Delplancque, marchand, et demoiselle Jeanne Delvestre, en l'honneur de S. J.-B^te, et pour *le remède de leurs âmes*. Cet hospice était institué primitivement pour 13 pauvres femmes chartrières, servies par des religieuses. C'est aujourd'hui l'hospice de la vieillesse.

(2) Gros in-folio contenant des épitaphes, en la possession de M. G Du Pré, juge de Paix.

A Léau en Brabant, se lisait la suivante non moins extraordinaire :

Cy gist le fils, cy gist la mère,
Cy gist la sœur avec le frère,
Cy gist la femme et le mari,
Il n'est pourtant que deux corps ci.

Il paraît, d'après ce que nous venons de rapporter, que c'était assez l'usage, au moyen âge, de faire connaître des faits intimes sous le voile d'inscriptions énigmatiques.

—

Dieu faites je vous prie
A Pierre Cotriel merchy; (1)
Jake Cotriel, pardon,
Dieu vous acquest (2) en don;
Dieu vous soit souvère, (3)
Jean Cotriel li père;
Jehan Cottrel sin fieu,
Jesus en gloire ait lieu;
Dieu vous soit sans fin,
Margueritte d'Esplechin;
Agnès, sa fille, prie Dieu
Kel vous accompaigne;
Dieu, Marie, humblement
L'âme de ly vous rend;
Dieu (à) Jehanne faciez
Pardon de tout péchez.

(Livre des morts).

C'était dans la chapelle dite des Cottrel, aux Frères Mineurs,

---

(1) Merchy : *pardon.*
(2) Dieu vous acquest : *vous accorde grâce.*
(3) Souvère, *sauvère, sauverre, souverre*; sauveur, de salvator.

édifiée selon toute apparence par cette famille, que se lisait cette inscription. — Cottrel portait *de gueules semé de Cottrels (petites couronnes d'argent) à la bande d'azur chargée de 3 aiglettes d'or*, qui est Esplechin. Devise : Bon espoir. Outre la seigneurie d'Esplechin, les Cottrel eurent celle d'Espain et d'Ère. Dans l'église de ce dernier village, se voit encore la pierre tumulaire de l'un d'eux. (Voir pour plus amples renseignements, *Jubilé de chanoine de T., au XVIe siècle*, et *Généalogie de Cottrel*, par M. le vicaire-général Voisin, *Bulletins de la Société historique et littéraire de Tournai*, tome V.) Marguerite d'Esplechin, citée dans l'inscription, fut la dernière de sa race; par son mariage, elle apporta la seigneurie d'Esplechin à Jacques Cottrel.

—

Li boins, li vieil, li doux, li saige
(1) . . . . . .
Grant duls (2) à Tornai li duis (3)
Quand à morir consentit li Dius, (4)
Li boins, li vieil, li doux, li saige,
Jehan Wettin en son jouene aage,
Qui de sen tans plenta (5) justa (6)
Et les boins voluntiers ansta.
A Lille, à Tornai, sa lignée,
Estoit de tout bien alignée; (7)

---

(1) Lacune dans les recueils manuscrits.
(2) Duls, *douleurs*.
(3) Li duis, les deux, de duo.
(4) Quand Dieu voulut qu'il mourût.
(5) Plenta, pour plinté : abondamment, beaucoup.
(6) Justa : jouta.
(7) Avait contracté de belles alliances.

Et de largesse (1) et d'honneur fu plein.
Tel qu'il fu doibt bien estre plain;
Or, enterré de lez sin père,
Priez Dius kes (2) chieux les appere. (3)

Cette épitaphe se trouve dans le manuscrit de Calonne de Beaufaict, n° 224 du catalogue des manuscrits de notre bibliothèque publique. Jean Wettin mourut en 1331; il portait *de gueules semé de trèfles d'or, à 3 fermaux de même, 2, 1, au lambel de 3 pendants d'azur*. La torche des Damoiseaux contient ces armoiries, partie primitive. Jehan W., *ly roys de Cornouailles*, figura au tournoi de 1331. Un cartulaire des archives (n° 60) de 1411, mentionne un héritage, sis rue Cauwe, (des Procureurs) tenant à celui de sire Jehan W. Plus loin on voit que ledit Jehan, doit aux pauvres de S. Piat, pour une maison et héritage à lui appartenant, *sis en le rue de le Thure, XVI, louisiens et deux cappons*. Vraisemblablement cet héritage était le logis des W. A cette époque les rues Cauwe et de le Thure se bordaient de maisons habitées par des gens de qualité, tels que les Hellemes, les Hallewin, les de Waudripont, etc., etc.

—

Un autre Wettin eut aussi sa sépulture au même monastère; on lisait sur sa tombe :

Cy gist le corps de vénérable,
Humble, prudent et aimable
Jehan Wettin qui, en son tems,
Prévost de Tournai fu seize ans.
Duquel quiconc fut bien aimez,
Ce devant prisez et renommez,

---

(1) Généreux.
(2) Kes, pour que.
(3) Les appere : les réunisse.

En mil quatre cens et trois,
Par la mort finir se doibt
Quant vint avant Noël huit jours;
Dieu lui veuille éviter le noir séjour.

(Liv. des morts).

—

L'inscription ci-après qu'on lisait à la cathédrale, sur le tombeau de Maître Jehan Lamelain, Valenciennois et chanoine de Tournai, mort en 1470, était reproduite aux Frères Mineurs, au-dessus d'un crucifix.

Homme en Dieu prins ton espoir
De pardon et de grâce avoir :
Dieu le fil et sa doulce mère
Sont tes moyens (1) vers Dieu li père :
Le fil (2) en monstrant son lez (3) ouvert,
La mère son pys (4) découvert;
En tels signes de charité
N'aura refus en vérité. (Recueil génér.)

—

Dans la même église, sous un écusson chargé d'un chevron, et sans l'indication d'aucune date, on avait gravé ces quatre vers singuliers :

---

(1) Moyens : médiateurs.
(2) Le fil : le fils, de filius.
(3) Lez : côté, (latus).
(4) Pys : de pectus, poitrine.

Icy gist Doultreman
Qui, en son temps, fut poëleman (1),
De là vint séteur ou sayeteur (2),
Et al parfin est mort monsieur.

(Ms. de Calonne).

—

Voici d'autres rimes moins plaisantes, mais plus prétentieuses, dans lesquelles l'auteur a cru devoir faire intervenir le batelier du Styx et de l'Achéron. Elles étaient consacrées à la mémoire d'un religieux, pélerin de Jérusalem, représenté sur la pierre avec une palme et les armoiries de la ville sainte :

Pélerin dont les armes déclarent le voyage,
Tu as ja (3) affranchi et ne dois plus péage,
Aux Turcs ennemis de toute piété;
Car tu as mérité d'être en liberté;
Tu as vaincu Caron, le privant de sa rame
Et du droit prétendu par lui à ta sainte âme,
Laquelle tu rends à Dieu qui en est créateur,
Après mille vertus en l'ordre dit Mineur.

(Liv. des morts).

—

Pierre de Waudripont, mort en 1350, et demoiselle Catherine Dessus le Pont, son épouse, eurent leur sépulture dans la même église avec cette épitaphe :

---

(1) Poëleman : mot roman-tournaisien encore usité (épouleman), en français espoleur, ouvrier qui charge, dispose les espolins qui sont de petites bobines sur lesquelles on dévide les fils destinés à former la trame.

(2) Sayeteur : faiseur de sayettes, étoffe appelée saie.

(3) Tu as ja : tu as déjà.

Chi à li mort par son envie
A trait (1) che noble corps sans vie;
Boin, bieaux, souffisant (2) plain d'honneur,
Fu en se vie large donneur,
Lez ce Moustier gist faulté de Dieu (3),
Qu'après sa mort son âme ait Dieu.
Doël et pitié fu quand li mort
A trait par son angoissex (4) mort.
Chi Demiselle Catheline
De Surpon, boine en doctrine;
A Pieron de Waudripont fame
Fu, avec Dieu soit mise same. (Liv. des morts).

Les de Waudripont, noblesse de chevalerie, portaient *semé de tierces-feuilles d'azur, à 2 huchets en pals, adossés de gueules, enguichés et virolés d'azur*. Plusieurs chevaliers de cette maison allèrent combattre en Palestine. Thierry et Hue de W., périrent dans une des expéditions entreprises par les Croisés. Pour rémémorer le souvenir de leur glorieux trépas, Otho de W., changea les armes de sa famille, que prit Rasse de Cordes, son second fils, tandis que l'aîné, Gérard, ne quitta ni le nom ni les armes de sa maison. De Surpon portait *vairé et contre-vairé de...., au chef de.... chargé d'un lion passant de.....*

—

Marguerite d'Arbrouch, morte en 1354, s'il faut s'en rapporter à l'inscription gravée sur une table de cuivre dans la même église, devait être une personne accomplie :

---

(1) A trait : attiré.
(2) Souffisant : doué de fortune.
(3) Faulté de Dieu : feudataire, qui relève d'un fief.
(4) Angoissex : angoisseuse mort.

Li noble dont gist ici le corps
Et en lui dist vray recors (1)
Honneur, douceur, valeur et sens,
Manière, advis et vray assens (2);
Bonté, courtoisie, largesse,
Pitié, karité en li kerche (3);
Hauteur, basse en humilité,
Exemple boins faits, boins dis;
Dieu ama, et pour ton dis (4)
D'Arbrouch et de Wames fu dame,
Dieu li fasse vray pardon d'âme.

(Recueil général d'épitaphes).

—

Sur la tombe de Messire Nicoles Bourlines, sire du Castiel, mort en 1360 et enterré aux Frères Mineurs, se lisaient ces autres rimes :

Mort qui par deuil maints coors affole (5),
Par toi fu Messire Nicole
Bourlines mis à sa fin,
Ki tant eult le coer noble et fin,
Ki hanta comtes et princiers
Tant qu'il en fu faict chevalier,
Es lieux où tentoit adventure;
Loyeau fu, pensant à droicture,

---

(1) Recors : mémoratif, en lieu dit vraiment mémoratif.
(2) Assens : intelligence, sagacité, esprit, adresse.
(3) Li kerche : l'église, charité envers l'église.
(4) Pour ton dis : pour tout dire, (dictum).
(5) Affole : blesse, d'affoler, blesser, meurtrir.

Plein d'honneur et saige et courtois,
En son temps fu des XXX rois;
Amé fu des boins en se vie,
Dieu ait l'âme en se compaignie.

Bourlines ou Bourlinet portait *de gueules à 3 écussons d'argent chargés chacun de 3 crochets en pal* 2, 1. — Coiart ou Nicole B., figure au tournois des 31 rois, sous le nom de *li roys Loch d'Orcanie.*

—

Sur un écriteau tenu par un S. François, au même couvent, on lisait cette pièce :

A Dieu pour les âmes priés
Dont la mémoire chi lisés,
Et celles dont en purgatoir
Priés que par vous elles aient gloir,
Car si sont mises en paradis
Pour vous prieront, j'en suis fis (1).

Abbaye de Saint-Martin.

Au moyen âge, dans ce temps de ferveur religieuse, il n'était pas rare de voir des personnes de la plus haute distinction renoncer à la vie mondaine pour entrer en religion. Les deux inscriptions ci-après, qu'on lisait dans l'ancienne église de Saint-Martin, le prouvent assez.

---

(1) J'en suis fis : certain, assuré, de *fidus.*

Chy gist dom Raoul, en son temps
Chevalier de noble lignée,
Qui, l'état mondain réputans (1),
Quist (2) de chéans la compagnié.
Par fervante dévotion,
Il fist veus, profession;
Prévost fu, et bien gouverna
Priorés, censes ordonna;
Ce espeuse aussi d'alliance,
Avec quatre fils se donna;
Des règles sut l'obédiance (3),
Des ciels aient la jouissance.

La pierre sur laquelle on avait gravé ces rimes, se trouvait vis-à-vis le maître-autel de l'église abbatiale. « Il y est gravé (Raoul) en habit monachal, les mains jointes. A sa droite se voit en petit la figure d'une nonette avec le nom écrit sur sa teste : Maisendis; à sa gauche une autre figure avec ce nom : Théodoricus; plus bas, à sa droite, une troisième figure avec ce nom : Walterus; et à sa gauche, celui de Radulphus, tous habillés comme leur père. » (Rec. géné. d'épit).

Raoul ou plutôt Radulphe, frère de Thetbert et de Théodore, épousa Manisinde d'une famille noble de la province. Ces époux, après avoir eu plusieurs enfants, se séparèrent : Radulphe devint moine de S.-Martin avec ses fils, tandis que Manisinde fonda un couvent de femmes dans son propre logis, situé à l'angle des rues des Clairisses et des Carliers et y prit le voile. Quant à Radulphe, voici ce qu'en dit Cousin, liv. III, ch. XXXI, à propos des fermes qu'il construisit vers la fin du XIe siècle : « Radulphe, prévost de S.-Martin, considérant que le monastère ne se pouvoit maintenir sans revenus et laburaige, il se mit

(1) Réputans, reboutans : dédaigneux, rejeter avec mépris.
(2) Quist : qui chercha (*quaesivit*).
(3) Obédiance : obéissance.

à achepter et à faire cultiver des terres au moye de plusieurs harnois de cheuaux qu'il entretenoit au monastère. Par après il fit construire quatre courtis ou censes, savoir est : Warnave, Dusimpierre (aultrement dict Saint-Maur), Longue Saulx et Teintegnies. »

—

Cette autre inscription de la même abbaye est relative aux membres de la famille Radulphe :

L'an mil cent avec vingt et six,
Eult chy Arnould sa sepulture,
Puis Maissendis, l'espeuse et trois fils,
Y sont soubmis à pourriture :
Le quart, Herman, la prélature
Maintint dix ans, puis résigna,
Et prist de la croix signature
Du saint voyage où il fina. (1) (Rec. géné.)

Nous ne croyons pas qu'aucun auteur ait parlé de la manière dont finit Herman ou Heriman. D'après cette inscription, le célèbre abbé aurait trouvé la mort dans un voyage entrepris pour visiter les saints lieux. Heriman est l'auteur d'une chronique latine dont le titre peut se traduire ainsi : *Histoire de la restauration ou du rétablissement de l'église abbatiale de S.-Martin à Tournai, deux cents ans, ou environ, après sa destruction par les Normands.*

—

Dans la même église se trouvait la tombe de Pierre Mouton sur laquelle on lisait :

Vous qui lisez cesté escripture,
Plourez la bonne créature

(1) Fina : mourut.

Qui gist par dessoubs ceste lame
Dévotement priant que s'âme
Dieu maiche (1) en gloire perménable, (2)
Las! c'estoit le prestre aimable,
Humble, débonnaire et piteus
Plus que nul aultre, et convoitant
De retenir en très bons point
Ceste église de point en point.
Cy fina l'an quatorze cens et iiij
Le xxvij° iour de janvier.

L'écusson des Mouton se remarque sur la *torche des Damoiseaux*, partie primitive, 1280. Les armoiries de cette famille ont varié quant au nombre des moutons et à l'émail du champ de l'écu.

Saint-Piat.

Les épitaphes rimées de S.-Piat ne sont pas moins intéressantes que les précédentes; ce quatrain est remarquable :

Goudeman pasteur en ce lieu,
Gît ici touché par la peste;
Mais son zèle ardent et céleste,
A logé son âme avec Dieu. (Ms. Malotau).

---

(1) Maiche, meche, mette : plce, de *mittere*.
(2) Perménable, permaignable : sans variation, en gloire éternelle.

Le bon pasteur pour lequel ces vers furent composés, mourut en 1688, après avoir été curé de S.-Piat, l'espace de vingt-deux ans.

—

Marc Vilain avait sa sépulture dans la même église paroissiale, en la chapelle de Sainte-Catherine, sous une voûte qui subsiste encore. Une statue en cuivre qui a disparu, représentait ce personnage vêtu d'une robe longue, couché sur une dalle, les mains jointes, la tête reposant sur un coussin et sous un dais. Son épitaphe était ainsi conçue :

Par la mort entierré et couviert,
Cy Marc Vilain est mangié des viers,
Qui fu vivant homme d'honneur,
Et as pauvres du sien donneur.
Bien ceste église en fu partie (1)
Devant (2) l'âme du corps partie. (3)
Prévost de Tournai fu jadis;
Révérand en fais et en dis.
En mil vingt-sept et quatre cens
Darain (4) iour en aoust cheant,
Auprès de Dieu mist on le corps,
Qu'il lui soit fait miséricors.

(Malotau, *Épit.*)

Marc Vilain était de son *bien donneur*, dit l'épitaphe. Ce penchant à la bienfaisance est confirmé par ces autres rimes gravées sur une table de cuivre, même paroisse, sous ses armoiries et *près de la cloture où se tenaient ordinairement les orphelins les dimanches et fêtes* :

---

(1) En fu partie : en fut bien partagée.
(2) Devant, pour avant.
(3) Avant sa mort.
(4) Darain : dernier.

Pour réchauffer les pauvres gens,
Marc Vilain ci (1) fu diligens,
En son vivant de l'ordonner
Cil (2) endroit pour toujours durer;
Se (3) devez bien prier pour ly,
Entre vous ki vo caufez chy,
En hiver au feu de carbon,
Ke Dieu li fasche vray pardon.

(Malotau, *Épit.*)

Il existait donc à S.-Piat, chose curieuse, un réduit où les pauvres se chauffaient pendant les offices, au feu *de carbon*, provenant d'une donation du prévôt Vilain; l'épitaphe en prose qui suit prouve pleinement ce fait :

« Cy gisent devant (le bénitier de cuivre en entrant), Etienne Preud'homme et Alix de Quarmont, sa femme, qui ordonnèrent en leur vivant, quatre rasières de carbon, pour augmenter les six rasières que Marc Vilain ordonna, par condition que les dits pauvres ayant du feu tous les matins, en la place à ce ordonnée, en l'église de céans, le xj^e novembre, jour S.-Martin, jusqu'au xve février en suivant. » (Ms. de Calonne, *Épit.*)

Aujourd'hui les églises se chauffent au calorifère. La fondation de Vilain et de Preud'homme nous prouve qu'il n'y a rien de nouveau : les méthodes seules diffèrent. Déjà, avant le XVe siècle, on chauffait les églises au moyen de petits chars en fer, à claires voies, installés sur quatre roues, et dans lesquels on allumait de la braise. Des enfants de chœur promenaient ces chars dans les nefs.

---

(1) Ci : ici, dans cette église.
(2) Cil endroit, pour cet endroit.
(3) Se : aussi.

Sainte-Catherine.

L'épitaphe que l'on va lire se trouvait dans l'église de Sainte-Catherine démolie au XVIIe siècle, lors de la construction de la citadelle.

Vous qui ici passez,
Veuillez à Dieu prier,
Pour l'âme de demiselle
Cathelaine de Brielle
A honneur encline, ki fust de son vivant,
Espeuse à Aubiert de Buridan;
De sire Jehan de Collemer
Fust femme en second, et mourut de Tournai
Prévost souverain.
Son tiert mari d'honneur
Fu en plein nommé sire Gille
De Gramés, écuyer,
Dieu les ait et les sauve. (De Calonne, *Épit.*)

Buridan, noblesse de chevalerie, dont le cri de guerre était Tournai, portait d'argent au chevron de gueules, accompagné de 3 écrevisses de sable. — Collemer : d'argent billeté de gueules à 3 croissants de même. — Gilles de Gramés : d'argent à la bande d'azur, à un écusson d'or à senestre du chef, chargé d'un lion de sable. — Enfin Cathelaine de Brielle, d'après d'Avesnes de Roncy, portait d'or à un échiquier d'argent et de gueules de 7 traits.

Cathédrale.

Dans la chapelle de S.-Louis on lisait cette épitaphe :

Amis si désirez savoir le personnage,
Duquel gît ci le corps au front de ce passage,
C'est maître Jehan Scohier, qui fut en son premier
Au noble duc d'Arschot, chapelain aulmonier;
Puis, à six évêques de Tournai, en ce lieu,
Chapelain aux honneurs au service de Dieu.
Il fut du Tournaisis des pasteurs le doyen,
Pour la gloire de Dieu, non pour autre moyen.
Il fut fort caressé de toute la noblesse,
Pour avoir ses avis, pour en tirer adresse.
En la fin de ses jours abandonnant le monde,
Où toute vanité, toute misère abonde,
En vraie humilité rendit son âme à Dieu
Et son corps à la terre, où il gît en ce lieu.
Priez Dieu pour son âme ami qui ci passez,
Et n'oubliez jamais ceux qui sont trépassez.

(Recueil général).

Jean Scohier, très-versé dans l'art héraldique, a écrit : « L'estat et comportement des armes, liure avtant vtil qve nécessaire à tovs gentilshommes et officiers d'armes, etc., par maître Jehan Scohier, beaumontois, protonotaire, chanoine de Berghes, etc., Bruxelles. chez Jean Mommart, imp. juré, l'an MCXCVII, avec privilége du roy. » Ce volume in-folio de 88 pages, outre le blason qu'il enseigne, traite aussi de l'art de dresser les généalogies.

—

Aux Alexandrins consacrés à la mémoire de Scohier et que l'auteur s'est efforcé de rendre pompeux, nous préférons de beaucoup la naïveté de l'inscription suivante, jadis gravée sur

une lame de cuivre en face le confessionnal du Pénitentier. Elle rappelle dans son début la facture de certaines pièces de Ronsart :

Dès que fu né, la mort me vint sommer, (1)
Que certain jour me viendroit assommer;
Pour mon recours (2) faire au monde abstinance (3)
Qui m'a presté de ses biens l'abondance.
Tant que chanoine et chantre comme indigne,
J'ai Dieu servi en ceste église digne,
Diable et la chare pour l'âme decepvoir, (4)
Des biens mondains m'ont laissé trop avoir.
Fort me desploît que tant y ait nuisure, (5)
Qui suis par mort gissant en ce sarcure, (6)
Comme voyez pourtraicté sur ceste lame,
Priez à Dieu qu'il ait merchi de l'âme.
L'an de grâce 1528, le ixe jour de décembre.

(Recueil général).

—

Discret et vénérable Jehan Bernard, chanoine de Tournai, eut aussi sa sépulture dans la grande église. En mémoire du don qu'il fit à la Vierge d'une magnifique table d'albâtre, on grava ces rimes après son épitaphe en prose :

. . . . . il donna
Cette table d'albâtre fort chérie,
A l'honneur de la digne Marie;

---

(1) Sommer : de somoner, avertir.
(2) Recours : délivrance.
(3) Abstinance : renoncer.
(4) Décepvoir : tromper, du latin decipere.
(5) Nuisure : peine, ennui.
(6) Sarcure : cercueil; sarcu en roman, sarcophage en dérive.

Puis le second jour du mois de février,
La mort l'a fait de ce siècle dévier,
L'an quinze cent cinquante-sept, sans faulte;
Plaise à Jésus, seul juge droicturier,
Lui concéder lieu en se gloire haulte.

(Recueil général).

—

Les Haccart ont joué autrefois un rôle important en cette ville : plusieurs furent revêtus de la dignité de grand prévôt. Au XVe siècle, l'un d'eux fut envoyé à Bruges avec Michel de Gand, pour y négocier une trève de commerce et de libre trafic. Les Haccart portaient *d'azur à la croix ancrée d'argent cantonnée de 4 coquilles de même.* Voici l'épitaphe rimée d'un Haccart qui eut sa sépulture à la cathédrale avec ses trois épouses, sous un marbre blanc orné de 8 quartiers :

Par la mort qui partout sépart,
Chy devant gist Jehan Haccart
Qui eult trois femmes en sa vie,
Dont la première fut Marie
Le Monne, et en eult sept enfans;
Et d'une autre qui, en son tems,
Fust Maigne la Trouille appelée,
Eut une fille engendrée;
Puis, pour sa tierche espeuse eslite (1)
Eust le dict Haccart Margueritte
Pippelard, et de celle issirent (2)
Xvj enffans qui longtemps vesquirent.
Et gist dessoubz ceste lame
Le dit Haccart qui rendit l'âme,

(1) Eslite pour élit : choisit.
(2) Issirent : sortirent, naquirent.

A Jésus-Christ comme morteulx
L'an mil cccc et vingt deulx,
Le xij^e jour de décembre,
Qu'on prier pour ly se rembre (1).

(Receuil général).

Saint-Brice.

Cette épithaphe se lisait sur la tombe d'un d'Ennetières.

Dans ce tombeau poudreux,
Gît François, inhumé,
Écuyer généreux,
Et seigneur de Beaumé,
Qui suivit à la guerre,
La trace tout entière
De ses ayeux.
Quinte Pipart et père d'Ennetières,
Ici ensevelis,
Dieu veuille, en son paradis, loger
Sa Barbe Boulanger.

François d'Ennetières mourut en 1570, comme l'indique l'inscription ; Son épouse, Barbe Boulanger, le 11 juillet 1597. (de Roncy, *Épit.*). Elle portait *d'azur à 3 besans d'argent*, 2, 1, *au chef d'or à l'aigle issant de sable becqué de gueules.*

---

(1) Se rembre, se *remémorer*.

Couvent des Croisiers.

Une personne pieuse qui légua la majeure partie de sa fortune au couvent de Sainte-Croix; eut son épitaphe rimée dans l'église de cette maison; elle était ainsi conçue :

Gist le corps dessous cette lame,
(Qu'en gloire avec Dieu soit son âme),
De Jehan Monnier, qui donna,
Les trois quarts de ses biens céans
Et de ce siècle termina,
L'an mil quatre-vingt quatre cens,
En avril des jours le vingt trois,
Par mort usant de ses destrois (1).

(Ms. Malotau.)

—

Dans la même église, se lisait encore cette autre épitaphe rimée dont la facture ne dénote guère plus d'imagination, mais que nous rapportons, comme plusieurs autres de la même force, pour faire connaître les particularités qu'elles contiennent :

Afin d'avoir mémoire pitoyable
Des trépassés, Michel, large d'honneur,
Dict de Gastre, capitaine louable,
Cette verrière a donné de valeur,
L'an quinze cents et aussi trente,
Et un, pour prier Dieu pour lui et Demiselle
Feue Antoinette Arrande;
Dont chescun ci s'emploie par très-juste guerelle (2).

---

(1) Destrois : rigueurs.
(2) Juste guerelle : tenir le parti, épouser la querelle.

Eglise d'Esquelmes.

La très-ancienne petite église d'Esquelmes, restaurée il y a quelques années par M. l'architecte Bruyenne, contient dans son pavement l'inscription ci-après, aussi naïve que curieuse, qui se rapporte à un membre de l'intéressante famille Bernard laquelle portait *de gueules à l'épée en pal, la pointe basse, la lame d'argent gardée d'or, accostée de 2 étoiles à 6 raies d'or.*

Cy gist le corps d'une pucelle,
Illustre et noble demoiselle,
De Bernard de Soulme, nommée
Marie-Claire, et fut tant aimée
Pour ses vertus toute sa vie,
Que la mort lui portant envie
La vint ravir à ses parens,
En décembre le vingt-trois;
Priez pour elle le Roi des rois.
1673

Chartreuse de Chercq.

Le lundi 16 décembre 1566, les gueux sortirent en grand nombre de la ville et allèrent saccager plusieurs églises et couvents des environs. Au nombre de ces derniers était la Chartreuse (1) où l'on conservait la mémoire de ce déplorable événement par le quatrain suivant gravé sur la muraille du réfectoire.

---

(1) Le château de Chercq, propriété de M. le baron le Febvre, fut élevé sur son emplacement.

L'an mil cinq cent soixante et six
Fut tout ce dévot monastère,
Par gens de cerveaux non rassis,
Mis en ruine et vitupere. (1)

—

Dans l'église qui, au rapport de le Soldoyer, fut rasée jusqu'à terre ainsi que les cloîtres et autres édifices, se voyait le tombeau de l'un des Melun, descendant du Sénéchal de Hainaut auquel on devait la fondation de cette maison, en 1375.

Chy gist haut et noble baron,
Qui en soit valait un lion;
Et en cœur fu de tout bien plein,
S'en doibt des bons estre bien plaint.
Ce corps qui tourne en pourriture,
Qui dessoubs ceste sépulture,
C'est Jehan, seigneur de Werchin :
Oncques ne monta sus rouchin,
En Hainaut home meilleur ce ly; (2)
En son temps à la mort failly,
Devant elle a pris terme court.
Ly qui, seigneur de Valincourt,
De Chisoing, de Longueville
Est, hélas! moins que terre vile.
Sénéchal de Hainaut estoit,
Et seigneur du Biez (3), et portoit :
D'azur au lion d'argeut fin,
Billeté; or fu mis à fin,

---

(1) Vitupere, de *vituperare* : violé, dégradé, déshonoré.
(2) Cely, sinon lui.
(3) Biez, château et seigneurie dans Wiers, Tournaisis.

Et paya de la mort le sens,
Mil quinze et quatre cens,
A la bataille d'Azincourt
Qui, de ses vrais amis sans secours,
Mourut sans longue attente
En la sainte gloire vaillante. (Rec. gén.)

Eglise de Calonne.

Parmi les officiers français morts à Fontenoi, beaucoup eurent leur sépulture dans le cimetière de Calonne; quelques-uns furent inhumés dans l'église même. Nous avons recueilli sur une énorme pierre tumulaire cette intéressante inscription dans laquelle les vers se marient à la prose :

« Cy gist dans ce sanctuaire, au-devant du maître autel, haut et puissant seigneur, Messire Alexandre de Johanne de la Carre, chevalier de Saumery, maréchal des camps et armées du roy de France et de Navarre, Louis XV, lieutenant des gardes de son corps, gouverneur des villes et citadelles de Mézières et Charleville, seigneur de Moussaux, Chevrières, Soisy et Villebion.

Qui plein de ses devoirs envers son Créateur,
De ses lois fut toujours rigide observateur;
De ce monde fuyait les dangereux usages,
Evitait de la cour les séduisants langages;
Bon frère, bon parent, bon maître, bon amy,
Charitable, prudent, généreux et hardy;
Sa belle âme du faux fut sans cesse ennemie
Et toujours pour son roy prêt à livrer sa vie.

Il fut blessé le XI à la bataille de Fontenoy,
Et mourut le XIV may MDCCXLV,
Agé de LIV ans VII mois et IV jours.
Pour en perpétuer la mémoire, cette épitaphe, ouvrage
de la vérité, est dictée par les sentiments d'un triste cœur,
navré et pénétré de la plus forte amertume, a esté pôsser
par les soins du marquis de Johannes, son frère,
qui étoit venu pour le secourir, et qui a fondé
dans cette église paroissiale de Calonne, une messe
et un obit anniversaire à perpétuité, priant Dieu
très-humblement que, lorsque lui-même dans le temps
réunis par la mort, il veuille bien par sa grande
miséricorde et les mérites de Jésus-Christ,
ne point les séparer dans la béatitude éternelle.
Ainsi soit-il. »

DEPROFONDIS.

—

A l'église de l'abbaye de Saint-Aubert (Cambraisis) se lisait l'épitaphe suivante que nous croyons ne pas devoir omettre dans ce recueil, puisqu'elle concerne une ancienne et honorable famille patricienne de Tournai :

Chi gist Jehan, chi gist Cambri,
Lettré chil fust et molt cheri;
Passant qui vit
Por same prie.
1293

—

Les épitaphes suivantes rapportées par Le Carpentier (II, 829), consacrent la mémoire de Gui de Nedonchel, chevalier, seigneur de Nedonchel en Artois, et de son épouse, Alix de Créquy. Elles nous paraissent d'autant mieux devoir figurer ici qu'elles se rattachent à l'histoire d'une maison aussi noble qu'ancienne, et dont un descendant s'est fixé dans notre ville depuis le commencement de ce siècle.

Chy repoz Wy de Nidonchiel,
Kaveliez prous (1), fot holt et biel, (2)
Molt redobtet (3) sin suon pariel, (4)
Pouissens tot (5) et rick en katiel. (6)

M. CCC. III.

Empriez ly (7) gegist se faeme
Alis de Kreky, li noeble dame,
Ky per ly moert fot prist, (8)
Ly an del carnasion Jehu-Christ.

M. CCC. XVI.

—

Déjà usité au XIe siècle, le chronogramme ne devint commun qu'au XVIe et au XVIIe. Il était très-goûté autrefois; on a employé ce jeu d'esprit en toute circonstance, voire même pour les épitaphes. Nous en citerons quelques exemples pour terminer ce recueil.

Dans l'église de Willemeau se lit une inscription sépulcrale consacrée à la mémoire de Messire François de la Motte, mort en 1663. Cette inscription finit par ce chronogramme :

Le seIgneVr reCoIVe son âMe en paraDIs.

---

(1) Preux chevalier.
(2) De haute taille et beau.
(3) Très-redouté.
(4) Sans son pareil.
(5) Était puissant.
(6) Riche en châteaux.
(7) Près lui.
(8) Qui par la mort fut prise.

Sur la même pierre se lit aussi l'épitaphe de Messire André-Lamoral de la Motte, qui se termine de cette manière :

BenIn LeCteVr Dis Le reqVIeM.

On trouve dans cette inscription chronogrammique le millésime MDCLLVII (1707).

—

Enfin Louis de Gouy, mort en 1753 et enterré à S.-Piat, avait pour chronogramme :

PrIez toVs qV'IL VIVE aV
roYaVMe Des CIeVX. (De Roncy, *Épit.*)

SÉANCE DU 13 JANVIER 1859.

M. F. Du Bus, aîné, *président.*
M. le Vicaire-général Voisin, *ff. de secrétaire.*

—

Le procès-verbal de la précédente séance est lu et adopté.

—

Les publications suivantes qui sont parvenues au secrétaire sont déposées sur le bureau :

— De la part de la *Société numismatique belge :*

Sa *revue* 3e série, tome 2, 4e livraison. *Bruxelles, Decq*, in-8° p. 329-476 avec les planches XVII et XVIII.

— De la part de la *Société d'agriculture, sciences et arts de l'arrondissement de Valenciennes.*

Revue agricole, industrielle et littéraire. 10e année, n° 4, octobre 1858, *Valenciennes*, in-8° p. 81-96.

Il est fait mention dans cette revue d'une pièce adressée par M. Moguez membre correspondant à la société de Valenciennes, et qui a pour titre *Petitio campsorum tornacensium*; ce document peut être de quelque utilité pour l'histoire monétaire du Hainaut.

— De la part de *l'Académie d'archéologie de Belgique* :

1° *Ses annales*, tome quinzième, 1re livraison. *Anvers* 1858, *Buschman*, in-8°, p. 1-97.

2° Idem 2e livraison p. 97-102.

— De la part *de l'auteur :*

Essai de monographie des méreaux des corporations de métiers des Pays-Bas. Bruxelles, Devroye, 1858, in-8° de 51 pp., par M. A. Perreau.

Mémoires sur les archives du chapitre de St-Pierre de Lille, par M. le docteur Le Glay. *Lille, Danel,* 1856, in-8° de 40 pages.

Notice sur Charles Walmesley, évêque de Rama, par le même, in-8° de 6 pages.

Nouvelle classification des monnaies de Jeanne, Duchesse de Brabant, par M. R. Châlon, *Bruxelles, Devroye*, 1858, in-8° de 11 pp.

Une monnaie de Blankenberg, notice par le même, in-8° de 6 pp. *Un jeton de Nicolas du Châtelet*, idem, in-8° de 2 pp.

—

— M. Bozière donne lecture d'une note sur un armorial de Tournai dont il s'est occupé et dont il a déjà plusieurs fois entretenu ses collègues. Cette note sera mise en tête de son travail et le tout sera inséré dans le VI° volume des Mémoires.

Le même membre propose de joindre à cet armorial, des dessins d'armoiries et de tombeaux. Il se chargerait de les fixer lui-même sur quatre ou cinq pierres pour en former 18 planches.

L'assemblée juge ces dessins très intéressants et elle accepte avec empressement la proposition qui lui est faite.

—

— M. le capitaine Dejardin fait plusieurs propositions qui sont renvoyées à l'examen du bureau.

La séance est levée.

SÉANCE DU JEUDI 3 FÉVRIER 1859.

M. F. Du Bus, aîné, occupe le fauteuil.

M. le Vicaire-général Voisin, remplit les fonctions de secrétaire.

—

Lecture est faite du procès-verbal de la séance précédente. Il est adopté.

—

Deux ouvrages parvenus au secrétaire, depuis la dernière séance, sont déposés sur le bureau.

Essai historique et lithurgique sur les ciboires et la réserve de l'Eucharistie, par M. l'abbé Corblet. Paris, 1858, in-8° de 74 pp. avec des gravures dans le texte.

Histoire de la commune de Boussu, par M. A.-C.-I. Wattier, notaire. *Boussu*, 1858, in-8° de 132 pp. avec deux planches.

Sur le rapport de MM. Warlomont et Voisin, qui avaient été chargés d'examiner le compte présenté par le trésorier, ce compte arrêté le 24 janvier dernier est approuvé.

Le secrétaire lit la fable suivante, envoyée par M. l'avocat Jules Wacquez, qui n'a pu se rendre à la séance :

417473 1

LE JEUNE OISEAU ET SA MÈRE.

—

— Je suis las de ce nid qui me tient prisonnier
Sur les branches d'un peuplier !
Mère, la liberté m'appelle !
Sa voix est si douce et si belle !....
Je veux voir ces buissons et parcourir ces bois
Que dans le lointain j'aperçois.
Libre dans l'air, secouant mon plumage
Aux rayons du soleil doré,
De mes entraves délivré,
Je veux aller me joindre aux frères du bocage !
— Mon pauvre enfant, tes faibles ailes
Ne pourront long-temps te porter ;
Près de ta mère, il faut rester.
Les mains des hommes sont cruelles ;
Dans leurs lacets tu tomberas,
Ou sous leurs armes tu mourras,
Abandonné, chétif et sans défense,
Qu'espères-tu ?.... reste au nid..... ton enfance
Réclame encor de tendres soins.
Seul, pourras-tu suffire à tes besoins ?
Le jeune oiseau présomptueux, volage,
N'écouta point cet avis sage
Et sur le champ prit son essor
Vers le ciel aux nuages d'or.
Pendant quelques instants, de la brise légère
Il soutint le souffle embaumé ;
Et déjà d'ivresse enflammé
Il riait des leçons de sa prudente mère ;
Mais bientôt un sombre nuage
De ses flancs fit sortir l'orage ;
L'éclair brilla ; du pauvre oiseau
L'aile mince plia sous l'eau ;
Presque mourant il tomba sur la plage.
Pour comble d'infortune, un enfant du village
Le prit et le fit tant souffrir,
Qu'il fut fort aise de mourir.

Ma mère, disait-il, en ses douleurs cruelles,
Je le vois, vous aviez raison !
Bien sage était votre leçon,
Il ne faut pas voler avant d'avoir des ailes.

— M. le Président propose de mettre à l'ordre du jour de la séance prochaine, le renouvellement triennal du bureau ; ce qui est adopté.

On convient aussi de compléter le comité archéologique, dont il ne reste plus qu'un seul membre, M. Peeters.

— M. Ed Du Bus, fait par écrit la proposition suivante :

« Vu les articles 6 et 7 des statuts, 1, 5 et 40 du réglement.

» Il sera nommé un Bibliothécaire-archiviste, qui fera partie du Comité permanent de la société.

» Le Bibliothécaire-archiviste est chargé de la conservation des archives et de la Bibliothèque ; il dirige la publication des *Bulletins*, *Mémoires* et autres ouvrages dont la société a voté l'impression ; et s'occupe de l'envoi de ces publications et des échanges que fait la société. Il veille à la conservation des collections que la société pourrait réunir. »

La parole est ensuite accordée à M. le vicaire-général Voisin pour faire la lecture d'une notice.

DES FIERTES

de Notre-Dame de la Cathédrale de Tournay.

L'historien Cousin, parle assez confusément de trois fiertes de N.-D. qui étaient anciennement conservées en la cathédrale de Tournay. Ces chasses existent-elles encore ? Que contenaient-elles ? Quel usage en faisait-on, et à quelles cérémonies donnaient-elles occasion ? Tachons de répondre à ces questions.

PREMIÈRE CHASSE.

Cousin nous apprend (1) qu'on conservait à la trésorerie, et qu'on exposait sur le maître autel, le 25 mars, le 2 juillet, le 15 août, le 8 septembre et le 8 décembre, un reliquaire en forme de tour contenant des ais ou aiselles de la chambre de Lorette, en laquelle Jésus-Christ a été conçu ; de l'habillement, de la ceinture et du lait de Notre-Dame ; de la pierre sur laquelle elle était assise quand l'ange lui apparut, et de la palme que St Jean porta au convoi de son enterrement.

Ce reliquaire n'existe plus depuis fort long-temps, car il n'en est déjà plus fait mention dans l'inventaire de 1661.

—

FIERTE DES DAMOISEAUX.

Elle s'appelait aussi, dit Cousin, (2) la Fierte Notre-Dame. La première chasse des Damoiseaux fut faite en 1280, au moment même où l'on érigea, en l'honneur de Notre-Dame, la confrérie du même nom, à l'occasion d'une peste qui fit alors de grands ravages à Tournay. (3)

---

(1) *Liv.* III p. 176.

(2) *Liv.* III p. 177.

(3) Une ancienne chronique manuscrite, qui n'est pas sans autorité, fait remonter l'origine des Damoiseaux au moment de la consécration de la partie romane de la cathédrale par Rabbod II.

RABBODUS SECUNDUS.

1070 — *Tornaci ecclesiam Beatæ Mariæ reparatam dedicavit consecravitque.*

QUIN ET CIVIBUS NOBILIORIBUS DEDIT FERETRUM IN QUO SACRAS SANCTORUM RELIQUIAS INCLUSIT.

Rabbod II — l'an 1070 — *A Tournai il dédie et consacre l'église de N.-D. qu'on avait réparée. — De plus il confie aux plus nobles des citoyens la garde d'une chasse, dans laquelle il avait renfermé de saintes reliques.*

Elle renfermait un grand nombre de reliques dont Cousin (1) donne le détail. Cette fierte n'était très probablement que de bois et on la revêtait d'une riche couverture, qu'on renouvelait chaque année pour la cérémonie de la procession solennelle de la fête de l'exaltation de la Ste Croix. Les riches draperies qui avaient servi à cet usage étaient ensuite appendues entre les colonnes du chœur. Mais en 1503, les Damoiseaux prirent la résolution de remplacer la couverture en étoffe de leur chasse par des plaques en argent, et d'y faire représenter diverses figures. Ce travail s'exécuta fort lentement, car il ne fut achevé qu'en 1510. La chasse fut encore portée à la procession de 1509 revêtue d'une draperie qui était, cette année, de velours bleu semé de lis d'or.

On ne sait ce qu'est devenue cette chasse, qui a dû disparaître dans le sac de 1566. Il est certain que celle que nous possédons maintenant provenant des Damoiseaux, est postérieure à cette époque, comme nous le verrons en en faisant la description.

Cette Fierte, d'après la déclaration des priseurs appelés en mars 1793, par les commissaires du séquestre pour en constater la valeur, doit contenir 606 onces d'argent. Elle fut alors déposée à la Tour des Six, mais on la remit après le départ des Français au sieur Hugues Barthelémi Desruez, pharmacien, dernier boursier de la confrérie. Desruez s'opposa en 1794, à ce que la chasse fut donnée au gouvernement autrichien, et il la conserva chez lui jusqu'à sa mort (10 mars 1816). L'intention formelle manifestée par le défunt, dans ses derniers moments, de

---

(1) *Liv.* IV p. 82.

remettre à l'église Cathédrale de Tournay, pour y demeurer à perpétuité, tout ce qu'il avait provenant de la confrérie des Damoiseaux, fut fidèlement suivie par son exécuteur testamentaire ; et le 28 octobre 1816, les objets suivants furent remis à la fabrique de la cathédrale : 1° Un coffre scellé contenant des reliques ; 2° la charpente de la Fierte ; 3° les argenteries de la chasse ; 4° une torche armoriée, (1) et une médaille de valet, qu'on appelait communément le *Quignon*. Le sieur Marlée qui était chargé de l'exécution du testament porte à quarante neuf livres le poids des objets en argent.

La chasse a quatre-vingt-deux centimètres et demi de longueur sur quarante et un et demi de largeur, sans y comprendre la saillie de la corniche, et soixante et onze centimètres et demi de hauteur. La couverture, sans la crête, a vingt six centimètres d'élévation. Le tout est dans le style de la renaissance. Les sujets qui ornent le coffre des quatré côtés, au nombre de seize, sont les suivants :

I.

L'Annonciation.

Elle est mal représentée : les figures et l'attitude des personnages ne sont pas heureuses. Une banderolle partant de la bouche de l'ange porte ces mots : *Ave gratiâ plena*. — Date marquée : A° 1571.

---

(1) M. Barth. Du Mortier, a fait de la Torche des Damoiseaux de Tournay, l'objet d'une intéressante communication à l'Académie Royale de Belgique.

II.

Le prophète Jérémie tenant une banderolle sur laquelle on lit : J. 31. *Fœmina circumdabit virum.*

III.

LA VISITATION.

Groupe très mal dessiné. — Tableau sans perspective.

IV.

Le prophète Isaïe tenant une banderolle avec ces mots : *Parvulus natus est nobis.*

V.

LA NATIVITÉ ET L'ADORATION DES BERGERS.

Cette plaque est signée N. V. F. a. 71.

Tous ces sujets sont sur l'un des flancs de la chasse séparés par des colonnettes à chapiteaux rappelant ceux de l'ordre composite. Les colonnettes sont cannelées à la partie supérieure et revêtues en bas de feuilles d'Acanthes.

Les trois scènes suivantes sont à l'un des deux bouts de la chasse, dans trois arcatures. Le tout est acosté de deux colonnettes placées près des coins. Au-dessus, est représentée l'Assomption de la Ste Vierge, qui est élevée dans le ciel par deux anges, au milieu des nuages, vers un *fauteuil* placé entre les trois personnes de la sainte Trinité. Au bas, de chaque côté, un ange, l'un jouant de la lyre et l'autre de la harpe. Signature N. V. 1571.

VI.

Les Mages à cheval cheminant sous la direction d'une étoile.

VII.

Hérode confère avec les Mages, venus à Jérusalem pour s'enquérir du Messie nouvellement né.

VIII.

Hérode consulte deux prêtres sur le lieu de la naissance du Messie. L'un des deux tient un livre ouvert où on lit : *et Tu Bethleem Juda, etc.*

Second côté de la chasse.

IX.

L'adoration des Rois Mages. Signature, N. V. N. F.

X.

David, la main droite appuyée sur sa harpe, tient de la main gauche une banderolle avec ce texte : PS° 70, *Reges Tarsis et insulæ munera offerent.*

XI.

LA CIRCONCISION.

Le grand prêtre porte pour coiffure une mître bifide, mais dont les divisions sont en sens opposé à celles de la mître épiscopale. Date, 1571.

XII.

Salomon tient de la main droite un rouleau, et de la gauche une banderolle sur laquelle sont gravés ces mots : SAL. *Quæ est ista quæ ascendit super desertum sicut virgula fumi.* CAN. 3.

XIII.

LA PRÉSENTATION.

Le saint vieillard Siméon, tient dans ses bras l'enfant Jésus et chante son cantique en présence de la Ste Vierge, de St Joseph et du grand prêtre. Ce dernier, les mains jointes, parait émerveillé du spectacle qu'il a sous les yeux. A côté plusieurs personnes sont assises autour d'une table, et un serviteur apporte une cage renfermant des pigeons ou des tourterelles. Au-dessus de ce groupe, contre la muraille du temple de Jérusalem, où se passe la scène, les deux tables de la loi ouvertes portent ces mots : *Verbum Domini manet in æternum*. Signature, N. V. F.

Second bout de la chasse.

Trois panneaux comme de l'autre côté surmontés de la sainte Vierge dans la gloire, les pieds sur un croissant, la tête couronnée avec nimbe à rayons, et tenant l'enfant Jésus. Le nimbe du divin enfant est aussi rayonnant mais crucifère. De chaque côté un génie nu, ailé et sonnant d'une trompe telle qu'on en donne aux dieux marins. En haut, deux anges dans les nuages tiennent une couronne suspendue au-dessus de la tête de la Reine des Cieux.

XIV.

Joseph est averti pendant son sommeil de fuir en Egypte. Au-dessus de lui un ange tient une banderolle avec une inscription qui indique le sujet représenté : *Surge accipe puerum cum matre fuge in ægyptum*. Signature N. V.

XV.

Fuite en Égypte.

Saint Joseph, armé d'une fourche conduit l'âne. Sur le sol, des plantes, un scorpion et un serpent.

XVI.

Massacre des Saints Innocents.

Au premier plan, la sainte Vierge, l'enfant Jésus sur les genoux, remercie Dieu de la conservation de son fils. Saint Joseph, à peu de distance d'elle, les mains jointes, s'unit à cette prière. Plus haut, comme dans le lointain, scène du massacre des Innocents.

La partie supérieure de la chasse est partagée des deux côtés par une bande qui semble fixée par trois cassolettes, dont deux sont sur la corniche, et la troisième au sommet. Il y a donc ainsi quatre compartiments, qui sont ornés d'arabesques en relief. Outre ces trois cassolettes, il y en a une à chaque coin du coffre sur la corniche et à chaque bout de la partie supérieure. Celles du sommet sont réunies entr'elles par une petite crête à jour; et il en est de même pour celles qui sont sur la corniche, où cette crête forme une galerie fort élégante.

Pour ne nous laisser aucun doute sur l'école où il avait été s'inspirer, l'artiste a eu soin de parsemer les parties de son œuvre, qu'il pouvait orner capricieusement, de têtes emprisonnées, de médaillons, d'aigles, de dauphins, de boucs, de lions, de cigognes, etc.

La chasse des Damoiseaux a-t-elle été faite à Tournay? Je ne le crois pas. Elle date de 1571. C'est précisément l'année en laquelle le jubé a été terminé, car le paiement en est renseigné dans le compte de la fabrique de 1572.

Nous savons que le jubé est l'œuvre de Corneille Floris, d'Anvers. Le travail de la chasse ne peut aucunement, il est vrai, lui être comparé, mais pour l'un comme pour l'autre, c'est au style de la renaissance qu'on a donné la préférence. C'est ce que n'eut pas fait un artiste Tournaisien, parce qu'à cette époque, le style ogival était encore en honneur en notre ville, et que, d'ordinaire, les sculpteurs et les orfèvres n'ont point dévancé les architectes, mais les ont suivis, les ont imités. Nous en avons un exemple frappant, dans la chasse de St Eleuthère, qui, faite au moment où s'élevait le chœur de la cathédrale, a des formes bien plus anciennes que cet édifice. Or à la fin du XVIe siècle, trente ans environ après l'achèvement du jubé, on construisait encore à Tournay des monuments dans le style ogival, comme les deux églises du collége et du noviciat des Jésuites (du séminaire et de l'athénée), la belle maison rue de Paris, etc.

Quant aux usages et aux cérémonies qui se rattachaient à la Fierte des Damoiseaux, on peut consulter Cousin, qui en parle avec une certaine complaisance en différents endroits de son histoire de Tournay.

—

DE LA TROISIÈME CHASSE QU'ON APPELAIT PROPREMENT LA FIERTE DE NOTRE-DAME.

Nous croyions la Fierte de Notre-Dame perdue ; elle était sous nos yeux ; elle n'avait que changé de nom ; c'est la chasse dite maintenant de Ste Ursule, placée près du maître-autel de la cathédrale du côté de l'épître. J'en ai eu le premier indice en lisant des notes tenues par un chapelain de cette église sur les principales choses dont il avait été témoin. Sous la date du 14 septembre

1804, il y est dit ce qui suit : « On sonna à la paroisse « Notre-Dame vers le soir, pour avertir que Monseigneur « l'évêque consacrerait le grand autel du nouveau chœur « de la cathédrale. On commença la cérémonie le lendemain à sept heures du matin. (Le chœur ayant été « béni à cinq par M. Gosse, chanoine vicaire-général.) « Vers dix heures, la cérémonie étant achevée, on sortit « processionnellement de la Cathédrale, l'évêque pieds « nus, pour aller chercher la Fierte de St Eleuthère et « une autre que l'évêque nomma celle de Ste Ursule et de « ses compagnes ; (1) *quoiqu'on crût toujours dans le « peuple, qu'elle contenait des reliques de la Sainte « Vierge, etc.* »

---

(1) Les reliques des XI milles vierges étaient en la cathédrale de Tournai l'objet d'une vénération particulière et elles ont dû avoir une fierte fort précieuse qu'on plaçait au chœur le 20 et le 21 octobre. Le plus vieux cérémonial de cette église, dont l'écriture est du XVe siècle, porte ce qui suit :

In festo XI^m^ virginum.

Antequam incipiantur primæ vesperæ, exeat processio ad deferendum feretrum sanctarum virginum per majus Ostium chori, et, transeundo per deambulatorium ante thesaurariam, portent duo capellani induti cappis sericis dictum feretrum in fine processionis, præcedentibus duobus pueris cum tortitiis, et collocetur prædictum feretrum reverenter super majus altare usque in crastinum postvesperas; et, dum supradicta fient, incipient rectores chori antiphonam *simile est regnum cœ-*

A la fête des onze mille vierges.

Avant de commencer les premières vêpres, on sort processionnellement par la grande-porte du chœur pour aller quérir la chasse des saintes vierges que portent deux chapelains revêtus de chappes de soie, précédés de deux enfants de chœur avec des flambeaux. On fait le tour des carolles, en passant devant la trésorerie, et on dépose avec révérence la chasse sur le maître-autel jusqu'au lendemain après les vêpres. Pendant cette cérémonie ceux qui dirigent le chœur

J'ai depuis trouvé dans un manuscrit du chanoine Duchambge les inscriptions de la fierte Notre-Dame, inscriptions dont il reste des parties assez considérables, sur la chasse dite de Ste Ursule, les voici telles que j'ai pu les copier.

Escriptaux qui se trouvent sur la fierte seconde. (1)

I.

Pastor ovem reserat, Pastor bonus ut leo fortis
Quem sibi subdiderat leo qui rugit leo mortis.

II.

Necdum astra poli subii me tangere noli.
. . . . . .

III.

Thoma junge meo digitum lateri manibusque.
Nunc scio nunc video meus est Dominusque Deusque.

---

lorum; et in crastino, post vesperas, reportabitur dictum feretrum, ut supra, per ostium juxta sedem episcopi, et interim cantor incipiet antiphonam *gaudent in cœlis*, cui sacerdos, stans in ordine, in fine subjunget versum *adducentur regi virgines* et collectam *Deus qui nos beatarum virginum.*

entonnent l'antienne *simile est regnum cœlorum.* Le jour suivant, après les vêpres, on reporte la chasse de la même manière, en sortant du chœur par la porte latérale du côté du siége de l'évêque, et le chantre entonne l'antienne *Gaudent in cœlis.* Après quoi, l'hebdomadaire, de sa place et debout, dit le verset *Adducentur regi virgines* et la collecte *Deus qui nos beatarum virginum,* etc.

(1) *Fierte seconde,* ainsi appelée parce qu'elle était, avec celle de St Eleuthère, sur une table d'airain derrière le maître-autel.

IV.

Tendere in Ægyptum puer implens ordine scriptum;
Donec ei detur quod ab ore patris revocetur.

V.

Labe puer purus..... mater ara futurus.
Quem nisi visurus non est Simeon moriturus.

VI.

. . . . . .

Sed fiam mundæ contactu corporis nudæ.

VII.

Hi res, non sine re D^no^ Tria dona dedere.
Vendicat hoc munus trinum sibi trinus et unus.

VIII.

Rex ego sum.....
me tremit infernus mihi supplex ordo supernus.

IX.

Vinctus non victus velamine carnis amictus,
Judex districtus cisuras sensit et ictus.

X.

In cruce pro servo, dignum cruce libero servum.
Vita hominis, morior ne moriatur homo.

XI.

Ecce resurrexit quem quæritis ite relatum
Fratribus et Petro jam vivere cum Patre natum.

Hoc opus fecit Magister Nicolaus de Verdun continens argenti marcas CIX, auri VI marcas — Anno ab incarn. D^ni MCCV consummatum est hoc opus aurifabrum. (1).

Examinons bien maintenant notre troisième chasse et nous nous convaincrons que, si elle n'est plus telle qu'elle est sortie des mains de maître Nicolas de Verdun en 1205, à part les mutilations qu'elle a subies et les restaurations maladroites qu'on y a faites, ce que nous y voyons encore de primitif est bien l'œuvre de cet artiste.

DESCRIPTION DE LA CHASSE.

Côté vers l'intérieur du chœur.

Partie perpendiculaire.

Trois arcades trilobées reposent sur des colonnettes géminées, dont les chapiteaux sont garnis de nombreuses feuilles et les bases ornées de palmettes. Ce côté est assez bien conservé, les colonnettes sont primitives de même que les sujets.

Sous la première arcade est représentée la fuite en Egypte, dans la seconde, la présentation au temple ou plutôt le vieillard Siméon tenant l'Enfant Jésus et chantant son cantique, et dans la troisième le baptême de Notre Seigneur.

Les anciennes inscriptions existent encore presqu'entières et ce sont bien celles rapportées ci-dessus, numéros quatre, cinq et six.

En haut des deux premiers sujets, un ange tient un livre ouvert.

---

(1) Cousin nous apprend que cette inscription se trouvait partagée sur deux côtés de la chasse.

Au-dessus des colonnettes géminées, entre chaque arcade, et aux deux coins, des bustes d'anges sont appliqués dans des positions diverses. Le premier a les bras croisés sur la poitrine, le second, tient des deux mains une couronne, le troisième, tourné de côté, a un globe sur la main droite, et le quatrième tient un livre ouvert.

Dessus, partie inclinée.

Le fond est primitif et il rappelle les belles chasses d'Aix-la-Chapelle qu'ont publiées les PP. Martin et Cahier dans leurs *Mélanges archéologiques*. Il était tout émaillé et il est encore orné de superbes arabesques niellées. En bas il y a, à chaque coin, deux des animaux évangélistiques et les deux autres sont à la même place de l'autre côté.

Sur ce fond, se détachent trois médaillons représentant le couronnement d'épines, la résurrection de Lazarre, et la flagellation.

La première inscription a dû se trouver autour du second médaillon et la neuvième autour du troisième.

Côté latéral vers la carolle.

Cette partie a beaucoup souffert. Les colonnettes et les chapiteaux sont nouveaux et très mal faits. Il ne reste aucune trace des inscriptions recueillies par le chanoine Duchambge.

Sous la première arcade trilobée, deux personnages semblent avoir été placés pour représenter l'Annonciation, car l'un des deux soutient une table sur laquelle est écrit l'*Ave Maria*, mais comme la seconde figure tient en mains une boîte à parfums, je suis porté à croire qu'on voyait sur l'ancienne chasse l'apparition du Sauveur à sainte Marie Magdeleine comme nous l'indique la seconde inscription.

On a probablement fait des changements du même genre dans le groupe du milieu. C'est maintenant la visitation ; mais que signifie la figure qui, sur l'arrière plan, bénit à la manière romaine ? Ce ne peut-être que celle du Sauveur, qui se trouve ici bien déplacée. Ne peut-on pas supposer que le sujet de la troisième inscription, qui nous manque aujourd'hui, se voyait autrefois ici ? En ce cas l'artiste aurait choisi le moment où St Thomas, repentant de son incrédulité, et confessant la Divinité de J.-C., tombe à genoux devant le Sauveur qui le bénit.

La troisième arcade est remplie par la scène de la Nativité de Jésus-Christ, représentée comme elle l'était toujours au moyen âge.

Les sujets des trois médaillons de la partie supérieure de ce côté sont :

Au milieu, le crucifix avec la sainte Vierge et saint Jean. A droite la résurrection, et à gauche la visite des saintes femmes au tombeau.

Le premier et le dernier de ces trois sujets sont indiqués par la dixième et la onzième inscriptions.

Aux deux bouts de la fierte on a représenté, d'un côté l'adoration des Rois Mages, et de l'autre Jésus-Christ assis dans une attitude qui rappelle celle des consuls et des empereurs romains. Il est revêtu de la tunique et de la toge ; il a la main droite posée sur le bord du siége, et de la gauche il relève sa toge sur le genou. A ses côtés deux personnages vêtus de la même manière expriment par leurs gestes et leur regard le respect et l'admiration. C'est sans nul doute ici qu'était la huitième inscription : *Rex Ego Sum*, *etc.*

Le groupe de l'adoration des Rois est un des morceaux les plus intéressants de la chasse. La sainte Vierge tient

sur un genou l'Enfant Jésus droit et récevant la myrrhe, que lui offre le second Roi. Elle a la tête ceinte d'une double couronne enrichie de pierreries et elle porte sur la poitrine un émail translucide, au fond bleu, sur lequel se détachent de petites feuilles blanches et jaunâtres, d'un travail fort remarquable. Son nimbe et la couronne des trois Rois sont aussi ornés de pierres, mais qui paraissent être de peu de valeur. La septième inscription qui explique ce sujet, n'est pas très-intelligible : *hi res non sine re Domino tria dona dedêre etc.* je proposerais cette traduction : les Rois offrent au seigneur trois présents qui ne sont pas sans signification. Celui qui est tout à la fois trinité et unité reçoit cette triple offrande.

Au-dessus, de ce côté, comme de l'autre, la chasse n'a pour couverture qu'une mauvaise plaque de cuivre doré sur laquelle on a placé le buste d'un ange.

Le chanoine Duchamgbe, ne nous ayant conservé que onze des quatorze inscriptions qu'il y avait sur la chasse, on ne peut déterminer avec certitude quels sont les sujets qui ont été changés, mais l'application que nous avons faite de ces onze inscriptions aux scènes qui y sont figurées, nous permet de juger que la partie iconographique de ce Reliquaire a subi peu de changements.

La manière de représenter les sujets n'a rien de particulier, et sous ce rapport, l'œuvre de l'artiste est peu remarquable. En considérant le tout, on peut juger que maître Nicolas de Verdun était un ouvrier habile, mais on regrette que tout son travail n'ait pas été aussi soigné que le méritait la quantité énorme de métaux précieux qu'on avait mis à sa disposition.

CE QUE CONTENAIT LA CHASSE.

On ne le sait pas précisément. Cousin se borne à dire

qu'il a *lu en quelque livre manuscript, qu'en la dite chasse de Tournay, il y a du laict et des cheveux et autres joyaux de la dite glorieuse Vierge*, et là dessus discutant la possibilité de posséder ces reliques, il cite plusieurs lieux où l'on conservait du lait de la sainte Vierge.

Il aurait été moins embarrassé s'il avait su qu'au moyen-âge, on donnait ce nom à un liquide blanchi, que l'on faisait en mêlant avec de l'eau, de la terre de la grotte dite de la Vierge. Le savant franciscain Fr. Quaresmius, commissaire apostolique dans la terre sainte au XVIIe siècle, dans son ouvrage intitulé *Historica* Terræ sanctæ elucidatio Antwerpiæ 1632, après avoir rapporté la tradition d'après laquelle la Ste Vierge se serait cachée avec l'enfant Jésus en ce lieu, ajoute que la terre de cette grotte est naturellement rouge ; mais qu'étant réduite en poussière lavée et séchée au soleil, elle devient blanche comme la neige et que, mêlée avec de l'eau, elle ressemble parfaitement à du lait. La terre ainsi préparée s'appelle *lait de la Vierge*. On en fait, dit-il, une potion très salutaire pour les femmes qui ne peuvent pas nourrir, et on l'emploie aussi avec succès contre d'autres maladies. Même les femmes Turques et Arabes en retirent une telle quantité de terre pour l'employer ainsi, que ce qui était autrefois une seule grotte en forme trois aujourd'hui. Les reliques qui dans plusieurs lieux de pèlerinages portent le nom de *Lac beatæ Virginis*, ne sont, le plus souvent, que de la terre de cette grotte.

QUAND ON PORTAIT OU QUAND ON DÉPLAÇAIT LA FIERTE DE NOTRE-DAME.

La manière dont il est parlé dans le serment du

Doyen (1) de la permission qu'il pouvait accorder de transporter hors de la cathédrale, et même de la ville la fierte de Notre-Dame, fait supposer que cette permission s'accordait assez souvent. Il y est dit que le Doyen devra, en pareille circonstance, obtenir le consentement des chanoines qu'il aura pu rassembler, et que, lorsqu'il aura permis que la chasse soit transportée dans une autre localité, il devra en faire part aux vêpres, ou du moins aux matines, aux chanoines qui y assisteront.

La même formule de serment nous apprend encore, que la fierte de Notre-Dame, était exposée à la vénération des fidèles pendant le carême successivement dans toutes les églises de la ville, et qu'elle était placée à la même fin sur la grand'place aux fêtes de la Pentecôte. Elle était aussi exposée pendant toute la quinzaine qui suivait la grande procession, temps pendant lequel on avait coutume de faire des oblations à la cathédrale.

Cousin de son côté nous dit qu'on portait la fierte de Notre-Dame à la seconde procession qui se faisait vers quatre heures du matin, le jour de l'exaltation de la sainte

---

(1) Extractum è juramento Decani. Item Decanus non potest per se commodare archam beatæ Mariæ sed de assensu aliquorum canonicorum quos poterit commodè convocare. Cumque archam concesserit ad locum alium deferendam, istud est nunciandum in vesperis vel saltem in matutinis illis canonicis quos ibi contigerit interesse.

Item ad Decanum pertinet per se sermocinatores cum philateriis (Quêteurs qui portaient des chasses et prêchoient) admittere et dies competentes assignare et tales dies ut non graventur ecclesiæ civitatis, præcipue ecclesia cathedralis ; quando videlicet in quadragesima archa defertur ad ecclesias parochiales et quando est in foro tempore penthecostes. Et etiam quindecim diebus post processionem quando homines consueverunt oblationes suas offerre ad ecclesiam cathedralem.

Croix *principalement pour ceux*, *et par ceux* de Gand qui y marchaient portant des bannières ou gonfanons et des cierges allumés.

RUBRIQUES DU DÉPLACEMENT ET DE LA RENTRÉE DE LA FIERTE DE NOTRE-DAME.

Item notendum quod quandocumque processionaliter portatur vel reportatur ad thesaurariam sennium beatæ virginis, portatur seu refertur à duobus cappellanis indutis cappis sericis qui in matutinis ultimi duplicis de jure suo debuerunt septimum versum.

Item notemdum quod dum dictum sennium ex gratiâ mutuatum seu concessum deportatur de parochiâ S^u^ Jacobi dominicâ quâ cantatur *lætare Jerusalem*, exit ei obviam processio in medio ecclesiæ cum sacerdote induto cappâ sericâ præcedentibus duobus ceroferariis et in receptione dicti sennii, cantor à loco suo incipiat antiphonam de Beatâ virgine pro voluntate suâ et dum sennium collocatur super majus altare. In festis autem sanctorum Philippi et Jacobi ac etiam Jacobi et Christophori una cum processione et presbytero supradictis procedunt rectores chori et induti cappis sericis et incipiunt antiphonam ut dictum est, et sennium collocatur super altare de *requiem*, et statim recedunt omnes supradicti revestiti nisi fuerit

Quand on prend ou quand on reporte à la trésorerie la chasse de Notre-Dame, elle est portée par les deux chapelains, revêtus de chappes de soie, qui ont dû, aux matines de la dernière fête double, chanter le septième verset.

Lorsque la dite chasse, accordée à la paroisse de St-Jacques, en est rapportée le dimanche de *Lætare*, on va processionnellement au devant, au milieu de l'église, le célébrant étant revêtu d'une chappe de soie, et précédé de deux acolythes. Le chantre entonne une antienne de la Ste Vierge, à son choix, pour recevoir la chasse, qui est ensuite placée sur le maître autel. Mais aux fêtes de St-Philippe et de St-Jacques, (1er mai) et de St-Jacques et de St-Christophe, (25 juillet) il y a de plus à la procession, outre le célébrant, des chantres dirigeant le chœur, revêtus de chappes de soie, qui entonnent une antienne de la sainte Vierge pendant qu'on place la chasse sur l'autel de *requiem*; après quoi tous ceux qui sont revêtus se retirent; si ce n'est tou-

hora incipiendi vesperas nam tunc remanerent solummodo rectores. Post completorium vero accedunt prædicti duo capellani induti cappis ut suprà et resumunt sennium præcedentibus duobus pueris cum tortitiis et post processionem quæ exit per ostium juxtà sedem episcopi, referunt prædictum sennium in thesaurariam et interim cantor de loco suo incipit aliquam antiphonam de beatâ virgine quæ prius dicta non fuerit, cui sacerdos, etiam e loco suo, subjunget versum *sancta Dei genitrix* et collectam *famulorum*. — Extrait d'un vieux cérémonial manuscrit du XVe siècle, de la cathédrale de Tournay.

tefois qu'on doive commencer les vêpres, auquel cas, les chantres qui dirigent le chœur y rempliront de suite leur office. Après les complies, les deux chapelains, revêtus de leur chappe, reprennent la chasse et, précédés de deux enfants portant des torches, ils suivent la procession qui sort par la porte du côté du siège de l'Evêque, pour aller reporter la chasse à la trésorerie. Dans l'entretemps le chantre entonne de sa place, une antienne de la Ste Vierge, qui doit être autre que celles qu'on a déjà chantées. et on y ajoute le verset *sancta Dei genitrix* et l'oraison *famulorum, etc.*

Il y avait à la cathédrale de Tournay une quatrième fierte de N.-D. sur laquelle je n'ai pu obtenir aucun renseignement. Je n'en ai connu l'existence que par la note que firent faire les commissaires du séquestre, le 18 mars 1793, des argenteries du chapitre qu'on transporta à la Tour dite des Six. Il y est dit que LA CHASSE DE N.-D. DE LORÉTTE contenait 120 onces d'argent.

—

Procès-verbal dressé par M. Duvivier constatant que les deux chasses de St-Eleuthère et de Ste-Ursule étaient demeurées intactes chez M. Du Mortier pendant la révolution française.

L'an de Notre Seigneur, mil huit cent quatre, le douze de septembre, Nous Joseph Hyppolite Duvivier, chanoine

et archidiacre de Tournai, duement commis et autorisés par Mgr. L'illustrissime et Révérendissime évêque de Tournai, nous sommes transportés chez M. Barthélemy-François-Joseph Dumortier, domicilié dans la même ville, rue des Fossés, section deuxième, n° 834, à l'effet de reconnaître les reliques de St-Éleuthère patron du diocèse et de la ville de Tournai; lesquelles reliques on disait y être déposées, avec celles de Ste Ursule et compagnes.

C'est pourquoi après avoir invité et interpellé au nom de mon dit Seigneur, les personnes qui avaient connaissance de cette déposition et autres faits relatifs au déplacement et transport des dites reliques, a comparu personnellement M. Louis-Charles Themont, âgé de 44 ans, marchand de bierre, domicilié à Tournai, au marché aux Vaches, n° 361, section 2me; lequel après avoir prêté serment de dire la vérité, nous a déclaré :

Qu'au commencement de décembre 1796, il se transporta pendant la nuit à la cathédrale, à l'effet de descendre du grand autel deux chasses qui étaient placées, l'une, contenant les reliques de St Eleuthère, du côté de l'évangile; l'autre, contenant les reliques de Ste Ursule et compagnes, du côté de l'épitre : qu'il était dirigé dans cette opération, par M. Augustin-Joseph Dewante en sa qualité de picqueur du chapitre de Tournai, et accompagné des trois clochemans, aujourd'hui absens, et de François Rosier qui est mort depuis; que la descente des dites reliques n'a été effectuée que le lendemain à midi; que ces reliques avec leurs chasses ont été déposées d'abord dans la salle capitulaire et que de là, elles ont été transportées par lui et par ceux ci-dessus nommés chez la veuve d'Alexandre Colin, née Criquillion (Anne-

Marie-Joseph), domicilée à Tournai, rue du Châtelet, dite des Choraux, n° 767, section deuxième.

A comparu ensuite M. Augustin-Joseph Dewante, ci-dessus mentionné, lequel après avoir prêté serment de dire la vérité, et entendu la déclaration du premier déclarant, l'a ratifiée en notre présence et l'a reconnue véritable.

A comparu ensuite Madame Anne-Marie-Joseph Criquillion veuve d'Alexandre Colin, mariée en secondes noces avec M. Denis-Joseph Detez, laquelle après avoir prêté serment de dire la vérité, nous a déclaré que le 4 décembre 1796, elle avait reçu chez elle vers 4 heures du matin les deux susdites chasses portées par les personnes prénommées; que ce transport a été fait en vertu d'actes capitulaires des 23 et 24 novembre et 2 décembre 1796 ci-joints en copie; que ces chasses sont restées chez elle un an et quelques mois, que pendant tout ce temps elles n'ont été ouvertes, ayant été placées dans une chambre fermée par une cloison de planches; que dans un moment de terreur, et crainte de profanation, la chasse de St-Eleuthère fut mise dans une caisse et celle de Ste Ursule enveloppée de toile et de sarpillière; que dans cet état les deux chasses furent transportées chez Barthélemy-François-Joseph Dumortier déjà nommé plus haut où nous les avons trouvées.

A comparu ensuite M. Denis-Joseph Detez, lequel après avoir prêté serment de dire la vérité, nous a déclaré qu'ayant épousé la susdite déclarante, il a trouvé chez elle la chambre fermée contenant les deux chasses comme est dit ci-dessus; qu'il a défait lui même la cloison de planches, encaissé et enveloppé respectivement lesdites chasses; et qu'il les avait accompagnées pendant tout le transport jusqu'à ce qu'elles furent remises dans le magasin de M. Barthélemy-François-Joseph Dumortier.

A Comparu ensuite M. Barthélemy-François-Joseph Dumortier, lequel après avoir prêté serment de dire la vérité, nous a déclaré qu'il avait assisté à descendre les deux chasses de la chambre où elles étaient cachées chez le susdit M. Detez, que la chasse de St-Eleuthère a été chargée en sa présence et par lui sur sa cariolle, et qu'il l'a reçue ensuite chez lui un moment après; que la chasse de Ste-Ursule lui fut apportée le même jour le soir; et qu'elles ont été conservées chez lui intactes jusqu'aujourd'hui.

A comparu ensuite M. Pierre-Ignace Marlée, orfèvre, âgé de 54 ans, domicilié à Tournai, rue de St-Martin, n° 42, section deuxième; lequel après avoir prêté serment de dire la vérité, nous a déclaré, qu'il avait assisté à fermer la chasse de St-Eleuthère, il y a environ 36 ans; qu'il ne voyait aucun indice qu'elle eut été ouverte depuis; qu'on avait pu détacher les saints ou figures servant à la décoration de la chasse sans en exposer le secret; qu'il est très difficile de faire l'ouverture de cette chasse, et que cette opération demanderait une semaine de travail pour la faire sans endommager le très grand nombre des pièces à démonter; que quant à la chasse de Ste-Ursule, elle ne pouvait être non plus ouverte sans grande difficulté; et qu'il ne voyait aucun indice que l'ouverture en eut été faite depuis son déplacement de la cathédrale et même longtemps auparavant.

Les deux chasses susdites ayant ensuite été représentées aux déposants, chacun d'eux a reconnu et déclaré qu'elles étaient véritablement les mêmes dont il est fait mention dans leurs dépositions et déclarations respectives.

Ainsi fait et passé à Tournai dans la maison de M. Dumortier, ci-dessus, en présence de MM. Jean-Baptiste

Bertrand, chanoine honoraire de la chathédrale de Tournai, Léopold-Joseph Criquillion, prêtre, Simon-Joseph Segard, prêtre, chapelain de Mgr. l'évêque de Tournai, Charles-Louis Lefebvre, homme de confiance de M. Maillet négociant à Tournai, Jean-Baptiste Lechantre, épicier à Tournai, témoins à ce appelés. En foi de quoi ils ont signé avec nous le présent procès-verbal après les déposants.

L.-C. Trémon, A.-J. Dewante, A.-M.-J. Detez, née Criquillion, Denis-Jos. Detez, Dumortier-Willaumez, P.-J. Marlère, J.-H. Duvivier, chanoine et archid. de Tournai, J.-B. Bertrand, chanoine de Tournai, L.-J. Criquillion, S.-J. Segard, chapelain de Mgr. l'évêque, C.-L. Lefebvre, J.-B. Lechantre.

—

La reconnaissance de l'identité des deux chasses et de leur intégrité avait été faite la veille (11 septembre) vers le soir par les chanoines Odally, Gallouin, Pierre-Guillaume-Joseph Gosse, de Colins Tarsienne et Delis et par les grands vicaires J.-J. Ordinaire et Jean-Baptiste Trousset.

SÉANCE DU JEUDI 3 MARS 1859.

M. le Vicaire-général VOISIN, occupe le fauteuil.
M. Jules WACQUEZ, secrétaire.

—

Le procès-verbal de la séance précédente est lu et adopté.

—

Le secrétaire dépose sur le bureau les publications suivantes qui lui ont été adressées :

— De la part de la *Société des Antiquaires de Picardie :*

Ses *Bulletins*. Tome VI-1856-57-58. *Amiens*, *Hermant*, 1859, in-8°, p. 557-660.

— De la part de M. P. KERSTEN :

Journal historique et littéraire. Tome XXV, liv. II, 299e livraison, 25e année. 1er mars 1859, in-8°, p. 521-572.

— De la part de l'*Académie d'archéologique de Belgique :*

Ses *Annales*. Tome 15e, 3e livraison. *Anvers*. *Buschman*, 1859, in-8°, p. 203-290.

— De la part de la *Société impériale d'agriculture, sciences et arts de l'arrondissement de Valenciennes :*

Revue agricole, industrielle et littéraire. 10e année, nos 5 et 6. Novembre et décembre 1858, in-8°, p. 97-176.

— De la part de l'*Académie royale de Belgique :*

1° Son *Bulletin*. 27e année, 2e série, tome 5, n° 11. *Bruxelles*. *Hayez*, 1858, in-8°, p. 333-444.

2° Son *Annuaire* de 1859. — 25e année. Petit in-8° de 240 pp.

— De la part de l'auteur :

Jacmart Pilavaine miniaturiste du XVe siècle, par Léon Paulet. *Bruxelles, Decq et Amiens, Lenoel*, 1858, in-8° de 55 pages, avec une planche.

—

M. le capitaine Dejardin fait hommage à la Société de la part de l'auteur, d'une poésie wallonne intitulée : *Pot-pourri so les Dieraines fiesses di Julette* (1842), par F.-L.-P. *Liége. Carmanne*, 1859. — Remerciements.

—

Les membres présents n'étant pas en nombre pour procéder au renouvellement du bureau, les élections qui devaient avoir lieu à cet effet sont remises à la prochaine séance.

—

M. le vicaire-général Voisin donne lecture d'une note supplémentaire sur le plan du cloître de Tournai. Cette note établit d'une manière précise le lieu où était autrefois située la Bretèque.

Le même membre communique un passage de l'historien Cousin, (t. I, p. 227) relatif au puits de St-Éleuthère, une note sur la tour de l'évêque et un ancien compte dans lequel se trouve énumérées les dépenses qu'occasionnait la plantation de l'aigle, usage existant autrefois dans notre ville le jour de l'ascencion.

Il présente ensuite l'analyse d'une charte de 1294 qui donne des détails très-curieux sur le chapitre d'Antoing et l'assemblée décide que cette chartre sera publiée in

extenso dans les Bulletins de la Société, à la suite du résumé qu'en a fait l'honorable membre.

—

La séance est levée.

—

Supplément de notes sur le plan du cloître de Tournai.

LE RÉFECTOIRE.

Maître Gilles de Walle chapelain des hautes-formes, dans son testament daté de 1685, nous fait connaître qu'il y avait à la cathédrale un escalier par où on se rendait au réfectoire. Il supplie MM. du chapitre de *permettre* sa *sépulture dans la cathédrale au pied de l'*ESCALIER *du* RÉFECTOIRE *proche de M. Lebon, et que soit mise une pierre, etc.* Les restes de cet escalier ont été découverts, il y a peu d'années, dans la muraille près de l'escalier actuel du côté du nord, par lequel on va à l'orgue. Les marches en pierre ont été coupées à fleur de cette muraille.

LA BRETÈQUE.

L'extrait suivant d'un vieux manuscrit de la cathédrale prouve que la bretèque était bien au coin de la rue des Orfèvres opposé au beffroi; l'autre coin était une maison particulière.

Sur le Markiet.

Jehan de Blandaing pour se maison, séant entre le rue de Nostre-Dame d'une part, et le maison qui fu Willaulme Catine d'autre part, et faisant le touket de le dicte rue Nostre-Dame, en retournant de le dicte rue Nostre-Dame par le markiet vers le beffroy, au noël XII etc.

Puits de St-Éleuthère.

La tradition concernant ce puits, dont j'ai parlé dans la notice sur le cloître, est pleinement confirmée par Cousin, tom. I, p. 277 « quant est des maisons de ce » saint évêque selon quelques annales et le bruit com- » mun, qui dure encore maintenant, celle où il demeu- » rait en cette ville et en laquelle il est parti de ce monde » au ciel, est la seconde maison canoniale en la rue du » Chastelet; à la main gauche en entrant de la rue Notre- » Dame audit Chastelet, en la cour de laquelle maison » il y a un *puits*, dont on va quérir de l'eau pour guarir » de la fièvre. »

Tour de l'Évêque.

Je ne l'ai connue d'abord, que par des restes insignifiants, et trop peu considérables pour établir avec certitude l'ancienne existence du monument, si des renseignements précis ne m'avaient été donnés par des personnes qui l'ont vu démolir. Depuis, j'ai trouvé un texte positif qui s'accorde parfaitement avec ce que j'en ai dit :

Extrait du *liber Decani*, page 245.

In vico castellarii in sinistro latere procedendo de ecclesiâ in castellarium.....

Item, in eisdem vico et latere ubi vicus reflectitur et directè in oppositum ecclesiæ.....

Item, in eisdem vico et latere contiguè descendendo versùs scaldam.

Ermengardis *Le Conquesse*, VII° kalendas novembris, pro anniversarii sui celebratione ac Johan-

« Dans la rue du Châtelet, du « côté gauche quand on va de « l'église à cette rue.....

« Dans la même rue et du « même côté directement à l'op- « posé de l'église à l'endroit où « la rue tourne, etc.

« Dans la même rue, du même « côté, la maison contigue en « descendant vers l'Escaut. — « Ermingarde Le Conquesse le « VII des Kalendas de novembre « a fondé son anniversaire et « celui de Jean *de St-Quintin*,

nis *de Sancto Quintino* et Walteri *Galli* maritorum suorum, Jacobi quoque *Sine terrâ* filii suo hujus ecclesiæ canonici contulit domum suam sitam in castellario ita quod singulæ venditiones dictæ domûs ad redditus comparandos in augmentum anniversariorum et feriarum participantium refectorio fiendarum convertantur. Dicta domus est libera à redditu et habet pratellum spaciosum secus antiqua mænia civitatis. Habet insuper unam turrim et ascensum supra dicta mænia. Et est contigua domui *Hugonis decani* in Castellario in qua inhabitat *Blandus de Leuze* prout supra dictum est à parte inferiori versus scaldam in latere sinistro vici descendendo et eam tenet magister Jacobus *Des Pars thesaurarius*. — Nunc anno 1563, *Petrus Pintaflour Decanus*.

« et de Wautier *Gallus* ses ma-
« ris, et celui de Jacques *Sans*
« *terre*, son fils, chanoine de
« cette église, en donnant sa
« maison située au Châtelet pour
« qu'elle soit louée par bail à vie,
« et les sommes à provenir de
« chaque renouvellement de bail,
« employées à acheter des ren-
« tes pour augmenter la dotation
« de sa fondation et les distri-
« butions de ceux qui participent
« au Réfectoire. Cette maison
« est libre de toute charge. Elle
« a *un préau spacieux au bas*
« *des anciens remparts de la*
« *ville*, *et de plus*, *une tour et*
« *une montée pour aller sur les*
« *remparts*. Elle est contigue à
« la maison de *Hugues le doyen*,
« au Châtelet, qui est à gauche
« en descendant vers l'Escaut et
« présentement habitée par *Blan-*
« *dus de Leuze*. La maison d'Er-
« mingarde *La conquesse* est ac-
« tuellement occupée par *Jac-*
« *ques Despars* trésorier, *et*
« *maintenant*, *l'an* 1563, *par le*
« *Doyen Pierre Pintaflour*. »

Cette maison et la précédente sont réunies et forment le n° 15 de la rue des Choraux.

Cri de l'Ascencion.

Le chapitre des dépenses occasionnées par la *plantation de l'aigle* était comme stéréotypé dans les comptes de la fabrique de la cathédrale. Le voici extrait du compte de l'an 1781.

Douzième chapitre de Misses — pour le plantage de l'Aigle.

Au sieur Brassart cirier pour deux livres de bougies, trois livres de petites chandelles, trois livres de coupons et trois quarts de grandes nilles.	19 l.	8 s.	0 d.
Pour despenses au lieu de la collation et la reconnaissance pour l'accommodement de la chambre.	26	17	0
Aux maîtres ouvriers pour supplément de salaire pour se récréer 16 lots de vin à 48 s.	38	8	0
Pour pain, fromage et un coup à boire pendant qu'ils ont dressé l'aigle. . . .	8	0	0
Pour avoir dressé l'aigle.	24	0	0
Pour la couronne de l'aigle.		6	0
Pour planter et dresser l'aigle 35 miches	5	12	0
A Dominique L'eschevin pour avoir mené les ustensils de l'aigle, le sable, les grez et les descombles.	20	8	0
A Guillaume Grimonpont pour son estat de pavement.	8	0	0
Douzième chapitre de misses porte cent cinquante livres dix neuf sols	150	19	0

CHAPITRE D'ANTOING. — *Une charte de* 1294.

On possède peu de documents sur le chapitre d'Antoing : Aubert le Mire n'a publié qu'une charte sur cette collégiale ; c'est une bulle du Pape Eugène III confirmant

à l'abbé de Lobbes son droit de patronat et de nomination au décanat, à la *cousterie* et à l'écolatrie.

Hoverlant dans le 33e volume de son histoire de Tournay résume assez bien tout ce que l'on sait du chapitre d'Antoing. J'ai compulsé un volume de notes recueillies dans le siècle dernier, par un homme très studieux, qui a dû y avoir été attaché et en avoir compulsé toutes les archives; volume qui est maintenant possédé par M. le chanoine Picquart, doyen à Ath, et je n'y ai rien trouvé de plus que ce qu'en dit Hoverlant.

On ignore quand et comment il fut fondé. Folcuin dit, que sous Francon, évêque de Liége (1), c'était un couvent de religieuses dépendant de l'abbaye de Lobbes ; mais on prétend que cette abbaye ne fit alors qu'en récupérer la possession, et qu'il lui avait appartenu antérieurement; ce qui permet de croire que la première fondation d'un établissement religieux à Antoing pourrait bien remonter à St-Ursmer, qui a été l'un des apôtres de nos contrées.

Je viens aujourd'hui proposer à la Société la publication d'une charte, qui sans dater de ces temps reculés, ne laisse pas de contenir des détails très-curieux, sur le chapitre et sur la ville d'Antoing. Elle est de 1294.

Voici quel en est l'objet :

Le Chapitre reprochait a son Trésorier de ne pas remplir les nombreuses obligations qui lui incombaient et de son côté ce dignitaire accusait les chanoines d'avoir violé ses droits en acquérant des biens qui faisaient partie de son domaine ou qui relevaient de lui.

Pour mettre fin à ces débats les parties firent choix de deux arbitres et s'en rapportèrent à ce qu'ils décideroient.

---

(1) Francon mourut en 903, après 50 ans d'épiscopat.

Ce furent Renaut De le Ville, chanoine de la collégiale, et Jean, dit de Bourjon, curé de Maubray, ainsi appelé, sans doute, parce qu'il appartenait à la famille qui exploitait la ferme de ce nom située à Fontenoy et encore existante maintenant.

Après avoir observé toutes les formalités d'usage les deux arbitres, arbitrateurs et amiables compositeurs (1) décidèrent : Que le trésorier à titre de son office, serait tenu dorénavant de fournir tout le luminaire de l'église et les petites chandelles nécessaires aux chanoines et aux clercs pour chanter les matines et les autres heures canoniales, lesquelles chandelles seroient placées dans les trois bassins du chœur ; que le Chapitre fournirait l'huile de la lampe posée devant le crucifix ;

Que le Trésorier devrait entretenir en bon état la couverture de l'église, les vitres des fenêtres, les livres et les ornements ;

Qu'il fournirait le pain et le vin pour la célébration des messes, de même que l'encens, et le jour de la pentecôte des nuages figurés ;

Qu'il devrait faire garder l'église et tout ce qu'elle contient ;

Qu'il ferait sonner les cloches et fournirait tout ce qui est nécessaire pour leur usage, cordes, huile, battants ;

Qu'il tiendrait l'église dans un état convenable de pro-

---

(1) Il y a une grande différence entre des *arbitres* et des arbitrateurs ou amiables compositeurs. Les premiers, pour porter leurs décisions, sont obligés d'observer les formalités des procédures, les dispositions des lois et des coutumes ; mais les seconds terminent les différents des parties qui les ont choisis *ex æquo et bono*, sans s'arrêter ni aux règles ni aux formalités de justice.

preté et qu'il fournirait le charbon aux deux prêtres célébrant aux deux autels du chœur ;

Que si la charpente de l'église se détériore à cause du mauvais état de la toiture, les frais de réparation seront exclusivement à la charge du Trésorier, mais que si la charpente doit être renouvelée pour cause de vétusté le Chapitre fournira le bois nouveau qui sera nécessaire, que le Trésorier payera la main d'œuvre et pourra disposer des vieilles poutres ;

Que celui-ci ne sera cependant pas obligé d'entretenir la toiture de la chapelle et du clocher de l'Avoué, contigus à la collégiale, ni les vitres de cette chapelle ;

Les arbitres dirent en outre que les poêles d'or, de soie, de cendale ou autres dont on recouvre les corps, qu'on présente à l'église pour leur donner la sépulture ecclésiastique, n'appartiendront ni au Doyen, ni au Chapitre, ni au Trésorier, mais seront consacrés à l'usage de l'église ;

Que ces poêles ne pourront être accordés à personne pour s'en servir hors de l'église, mais qu'ils pourront être prêtés à des bénéficiers pauvres de la collégiale, si bon semble au Doyen et au Chapitre ;

Que les grosses chandelles seules employées dans les cérémonies des funérailles appartiendront au trésorier, mais que toutes les oblations faites tant au maître qu'aux petits autels seront attribuées au Chapitre ;

Les arbitres décidèrent encore, que le droit de nommer et de destituer, (1) les Mayeur et Échevins de la ville

---

(1) La collégiale d'Antoing, dit Hoverlant, est située dans l'enceinte du château, mais sur une seigneurie qui relevait de la baronnie de Leuze. A ce titre le chapitre était seigneur foncier dans le bourg d'Antoing et nommait tous les ans, à la Chandeleur, les mayeur et échevins de la seigneurie du chapitre, à Antoing. Le serment d'usage était prêté le même jour à l'issue de la grand-messe.

d'Antoing appartiendrait au Doyen et au Chapitre, mais que lorsqu'il s'agirait d'exercer ce droit, le Trésorier devrait être appelé, s'il était à Antoing ; et, qu'en ce cas, il aurait voix au chapitre comme un chanoine ;

Que le Trésorier devra établir un procureur résident à Antoing ; de manière qu'en l'absence du trésorier, son procureur puisse être appelé pour assister à la prestation du serment du Mayeur et des Échevins ; mais que si le Trésorier et son procureur après avoir été convoqués ne se rendent pas à l'appel qui leur aura été fait, le Doyen et le Chapitre pourront librement procéder à l'institution ou à la destitution des Mayeur et Échevins et recevoir leur serment.

Que si le Doyen et le Chapitre sont molestés par l'Avoué (1) ou par tout autre personne à l'occasion d'actes posés par les Mayeur et Échevins, ou à cause des biens ou des droits appartenant soit en commun, au Doyen, au Chapitre et au Trésorier ou séparément à l'un d'eux, le Trésorier supportera la moitié des frais qui seront faits pour se défendre ;

Que lorsque le Chapitre sera dans cette nécessité, il préviendra le Trésorier ou son procureur afin qu'ils puissent prendre part, s'ils le veulent, à ce qui devra être fait ; mais que, soit qu'on se rende ou non à cette invitation, le Trésorier paiera toujours la moitié des dépens ;

---

(1) Les avoués *advocati* qui avaient été institués pour défendre les églises et le clergé en devinrent les plus dangereux ennemis. Tanta fuit eorum pravitas, rapacitas ac tyrannis, dit Ducange, ut sæpè à principibus amoverentur. Leur perversité, leur rapacité et leur tyrannie fut quelquefois telle que les princes en débarrassaient les églises. Les évêques et les abbés finirent par racheter les avoueries à prix d'argent et on signale ces rachats dans la vie des prélats comme des bienfaits signalés dont on leur doit de la reconnaissance.

Que lorsque le Trésorier se trouvera dans les mêmes circonstances, il devra agir de la même manière à l'égard du Doyen et du Chapitre, et que, si ceux-ci ne veulent pas prêter leur concours pour la défense commune, ils n'en paieront pas moins la moitié des frais.

Enfin les arbitres statuèrent que le Doyen et le Chapitre conserveraient les immeubles achetés ou donnés situés dans le domaine du Trésorier ou mouvant de lui, si la possession en était tranquille et pacifique; mais que les mêmes Doyen et Chapitre constitueraient homme vivant et mourant dans chaque échivinat pour satisfaire aux charges dont les terres et les biens immeubles étaient grévés.

Ce compromis, suivant l'obligation qui en avait été imposée aux parties par les arbitres, fut envoyé à la chancellerie de l'évêché de Cambray et scellé par l'official sous la date du mardi après l'épiphanie de l'année 1294 (1295).

—

COMPROMIS DU 31 DÉCEMBRE 1294,

entre le chapitre d'Antoing et Bauduin de St Omer, trésorier de cette collégiale.

Universis præsentes litteras inspecturis, Renaldus de Urbe canonicus ecclesiæ Antoniensis et Joannes, dictus de Bourjon, presbyter curatus de Maubray cameracensis diœcesis, arbitri, arbitratores et amicabiles compositores communiter et concorditer electi et nominati à viris discretis Decano et Capitulo Antoniensis ecclesiæ supra dictæ ex unâ parte, et venerabili viro Thesausario ejusdem ecclesiæ ex alterâ, super materiâ quæstionis inter ipsas par-

tes exortâ, necnon super omnibus aliis quæstionibus, querelis, causis, litibus, controversiis usque nunc habitis et quæ etiam in futurum quibuscumque modo ratione vel causâ inter ipsos possunt exoriri; Salutem in Domino.

Noveritis quod cùm inter partes prædictas dissentionis materia verteretur, super eo videlicet quod dicti Decanus et Capitulum asserebant dictum Thesaurarium, ratione sui officii, teneri ad solutionem totius luminaris et cooperturæ ejusdem ecclesiæ, oporteret ad hoc dictus Thesaurarius teneretur, nec non ad retentionem seu reparationem librorum et vestimentorum ejusdem ecclesiæ et mundationem eorumdem vestimentorum ; Item ad reparationem seu retentionem vitrorum ipsius ecclesiæ et etiam ad administrationem panis et vini altarium dictæ ecclesiæ faciendam in missis atque thuris ; Item et ad hoc, quod dictus Thesaurarius ad custodiam ecclesiæ, et omnium bonorum ejusdem ecclesiæ consistentium infrà ipsam ; Item ad pulsationem companarum dictæ ecclesiæ, sub expensis suis, ratione dicti officii; Item super eo quod dicti Decanus et Capitulum ad se pertinere dicebant pannos aureos, sericos sive cendala linteamina et omnia illa quæ cum corporibus defunctorum infrà dictam ecclesiam offerri solent vel offeruntur, quando traduntur ecclesiasticæ sepulturæ, grossis candelis dumtaxat exceptis ; Item et quascumque oblationes tam majoris, altaris quàm aliorum altarium ejusdem ecclesiæ ad se pertinere similiter asserebant ; super eo quod dictus Thesaurarius de nebulis in pentecoste, de cordis campanarum, unctum circà eas et retentione battelorum et aliarum rerum per quas dictæ campanæ debent retineri ; Item de natis decentibus in choro ipsius ecclesiæ, et de carbonibus presbyteris in duobus altaribus dicti chori ministrantibus congruè providere et dictam ecclesiam

mundare et mundam tenere ratione dicti officii tenebatur prout asserebant dicti Decanus et Capitulum supra dicti ;

Item super eo quod dicti Decanus et Capitulum institutionem Majoris mobilium et cataliorum ac Scabinorum villæ Antoniensis et Antoniensium eorumdem Majoris et Scabinorum ad ipsos Decanum et Capitulum pertinere dicebant ;

Item super eo quod dicti Decanus et Capitulum asserebant quod si dictam ecclesiam Antoniensem sive Decanum et Capitulum ipsius ecclesiæ aut aliquem vel aliqua de dictâ villâ Antoniensi vel etiam aliundè ab Advocato dictæ ecclesiæ vel alio quocumque modo vexari vel molestari contingeret occasione eorum quorum dominium ad dictos Decanum et Capitulum et Thesaurarium spectaret, dictus Thesaurarius ecclesiam , Decanum et Capitulum memoratos ac quoscumque alios à vexatione et molestatione hujus modi defendere teneretur ;

Dicto Thesaurario respondente se non teneri ad omnia supra dicta et dicente contra dictos Decanum et Capitulum quod ipsi Decanus et Capitutum plures terras in ipsius Thesaurarii dominio acquisiverant de facto , cum hoc ipsis Decano et Capitulo de jure vel consuetudine facere non liceret.

Nos igitur prædicti arbitri, arbitratores et amicabiles compositores virtute compromissi a dictis partibus facti, volentes litibus et controversiis hujusmodi finem imponere ne de cætero inter partes prædictas super præmissis quæstio moveatur, super his omnibus, confessionibus et probationibus partium exauditis, visis etiam et auditis rationibus quas ipsæ partes nobis dare in scriptis vel oretenus dicere et proponere voluerunt et super his omnibus inter nos communicato consilio et solemni de-

adsint causæ unâ cum eo, secundum quod superius est expressum, quod dicti Decanus et Capitulum debent requirere Thesaurarium antedictum vel procuratorem suum prædictum super omnibus juribus antedictis. Si autem dicti Decanus et Capitulum causæ hujusmodi adesse noluerint, medietatem nihilominus expensarum quas in persecutione causæ hujusmodi fecerit Thesaurarius memoratus solvere teneantur.

Item dicimus et pronuntiamus quod ipsi Decanus et Capitulum terris sive aliis bonis immobilibus in dominio dicti Thesaurarii consistentibus vel quæ ab ipso teneantur quos hactenùs acquisiverunt, sive titulo emptionis sive sit ex dono eleemosinæ, sive alio quoque modo, quietè et pacifice gaudeant in futurum, hoc salvo quod persona vivens et moriens in quolibet scabinatu in quo consistunt terræ et bona immobilia hujusmodi nomine dictorum Decani et Capituli instituatur obligata ad onera et debita solvenda ad quæ terræ et bona hujusmodi immobilia sunt adstricta.

Hæc igitur prædicta omnia et eorum singula teneri et inviolabiliter observari à partibus antedictis volumus et mandamus, sub pænâ centum marcarum argenti ad magnum pondus; quâ pænâ commissâ et eâ solutâ vel non solutâ ratum et firmum maneat præsens laudum, dictum arbitrium, ordinatio seu statutum nostrum prædictum in omnibus suis clausulis et capitulis supradictis quæ toties exigi possit ab unâ partium quoties in prædictis vel aliquo prædictorum ab alterâ extiterit factum.

Volumus etiam ad majoris roboris firmitatem et certitudinem pleniorem ac mandamus tenore præsentium partibus antedictis quod sigillum sedis cameracensis earum sumptibus, præsentibus apponatur; in quorum omnium testimonium sigilla nostra præsentibus litteris ad

instantiam partium dictarum duximus apponenda.

Actum et datum anno Domini millesimo ducentesimo nonagesimo quarto, mense decembri, in vigiliâ circumcisionis Domini.

SÉANCE DU JEUDI 7 AVRIL 1859.

M. F. Du Bus, aîné, *président*.
M. J. Wacquez, secrétaire.

—

Lecture est faite du procès-verbal de la séance de mars. Il est adopté.

—

Les publications suivantes adressées pendant le cours du mois au secrétaire sont déposées sur le bureau.

— De la part de l'*Académie royale de Belgique :*

1° Son *Bulletin*, 27e année, 2e série, tome 5, n° 12. *Bruxelles. Hayez*, 1858, in-8°, p. 444-644.

2° Compte rendu des séances de la commission royale d'histoire. — Deuxième série, tome XI. — IIe Bulletin, 1858, in-8°, p. 109-486.

3° Son *Bulletin*, 28e année, 2e série, tome 6, n° 1, 1859, in-8°, p. 1-144, avec quatre planches.

— De la part de la *Société des sciences, des arts et des lettres du Hainaut.*

Vingt-cinquième anniversaire de la fondation de ladite société. Mons, Masquiller et Lamire, 1858, in-8°, de 50 p.

On voit dans le compte-rendu de cette fête à laquelle ont assisté M. le vicaire-général Descamps et M. Warlomont comme délégués de

la Société historique et littéraire de Tournai qu'une médaille a été décernée à M. Chotin, ancien professeur de l'athénée de notre ville pour un travail sur l'étymologie des noms des lieux du Hainaut.

— De la part de la *Société numismatique :*

Revue de la numismatique Belge. — 3e série, tom. III. Première livraison avec les planches I-IV. — *Bruxelles, Decq*, 1859, in-8° de 168 pp.

— De la part de M. P. Kersten :

Journal historique et littéraire. Tome XXV, liv. 12. — 300e liv. 25e année. 1er avril 1859, p. 573-624.

— De la part de la *Société impériale d'agriculture, sciences et arts de Valenciennes*:

Revue agricole, industrielle et littéraire. — Dixième année, nos 7 et 8. Janvier et février 1859, p. 177-240.

— De la part de la *Société archéologique de Namur :*

1° Ses *Annales.* Tome cinquième, 4e livraison, in-8° de 526 pp.

2° Rapport sur la situation de ladite société présenté le 30 janvier 1859, in-8°, p. 107-122.

— De la part de M. Vandenbroeck, archiviste de Tournai :

Ordonnances publiées à Tournai dans les années 1560 *à* 1567, *au sujet des troubles religieux, qu'il y eut en cette ville. Bruxelles, Hayez*, in-8° de 26 pp.

Ces ordonnances sont tirées des registres aux publications conservées dans les archives de la ville.

— De la part de l'auteur :

Notice biographique du colonel Vinchent de Gontrœul, par le colonel Guillaume. *Bruxelles. Guyot*, 1859, in-8° de 16 pp.

Notice sur les chandeliers d'églises au moyen âge, par M. l'abbé J. Corblet. *Paris,* Pringuet, 1859, in-8° de 30 pp.

Quelques jetons inédits, par R. Chalon. *Bruxelles*, *Devroye*, 1859, in-8° de 20 pp. avec 2 planches.

Inventaire analytique et chronologique des chartes et documents appartenant à la ville d'Ypres, par M. J. Diegerick, archiviste. *Bruges*, *Vandecasteele*, 1859, in-8° de 322 pp.

—

La proposition faite par M. Edmond Du Bus dans la séance de février est adoptée, après avoir été soumise à la discussion dans deux assemblées consécutives, conformément à l'article 40 du règlement. Il est donc décidé qu'on nommera dans la prochaine séance un bibliothécaire-archiviste en même temps qu'il sera procédé par voie d'élection au renouvellement du bureau.

—

M. le capitaine Dejardin donne lecture d'une note sur quelques tombes d'enfants d'officiers supérieurs de l'artillerie et du génie dont la dépouille mortelle repose au cimetière du nord. Ces officiers qui se sont trouvés vers la même époque en garnison dans notre ville ont eu le malheur d'y perdre successivement leur progéniture.

—

La séance est levée.

SÉANCE DU JEUDI 5 MAI 1859.

M. F. Du Bus, aîné, *président*.
M. Jules Wacquez, secrétaire.

—

Le procès-verbal de la dernière séance est approuvé après lecture.

—

CORRESPONDANCE.

M. le Gouverneur du Hainaut envoie à la Société six exemplaires du Mémorial administratif contenant une circulaire de M. le ministre de l'intérieur du 15 avril dernier, au sujet des mesures à prendre pour perpétuer le souvenir des hommes qui occupent dans l'histoire nationale une place distinguée.

Il la prie de vouloir lui signaler les communes qui seraient dans le cas de donner suite au projet du gouvernement.

—

Le secrétaire dépose sur le bureau les publications suivantes :

— De la part de la Société des *Antiquaires de Morinie* :

Son *Bulletin historique*. Huitième année. 29e livraison. Janvier, février et mars 1859, p. 617-663.

— De la part de la *Société libre d'émulation de Liége* :

Son *Annuaire* pour l'année 1859, in-8° de 295 pp.

— De la part de l'*Académie royale de Belgique* :

Son *Bulletin*. 28e année, 2e série, tome 6, n° 2, p. 149-323.

— De la part de l'*Académie d'archéologie de Namur* :

Ses *Annales*. Tome quinzième. — 4e livraison, p. 303-376.

— De la part de M. P. Kersten :

Journal historique et littéraire. — 301e livraison, 26e année, 1er mai 1859, in-8° de 52 pp.

— De la part de l'*Institut archéologique liégeois* :

Son *Bulletin,* tome III, 2e livraison p. 124-312.

— De la part de la *Société impériale d'agriculture, sciences et arts de Valenciennes.*

Revue agricole, industrielle et littéraire. Dixième année, n° 9 — mars 1859, 241-272.

— De la part de la *Société des Antiquaires de Picardie :*

Son *Bulletin.* Année 1859, n° 1, p. 1-40.

— De la part de l'auteur :

Rapport présenté à l'assemblée générale de la Société de littérature Wallonne, par Alphonse Le Roy. — Concours n° 2. — Liége, in-8° de 39 pp.

Rapport sur les travaux de la Société des Antiquaires de Picardie pendant l'année 1857-1858, par M. J. Garnier. Amiens, 1858, in-8° de 25 pp.

Les *seigneurs de Schöneck, à propos d'une monnaie,* par R. Chalon. Bruxelles, 1859, in-8° de 22 pp.

Notice historique sur la société libre d'émulation de Liége, par Ulysse Capitaine. Liége, 1859, in-8° de 96 pp. suivi de réglement de ladite Société.

—

Il est procédé aux élections pour le renouvellement du bureau qui reste composé comme suit :

M. F. Du Dus, aîné, président.

M. le vicaire-général Descamps, vice-président.

M. Gérard, trésorier.

M. Jules Wacquez, secrétaire.

M. Warlomont est ensuite nommé, par le même mode, bibliothécaire-archiviste.

M. l'architecte Bruyenne communique à l'assemblée le plan de l'église de Lobbes, édifice remarquable en style roman du XIe siècle, qui doit être restauré. Il a été question d'employer à cette fin quarante mille francs, mais en dépensant une pareille somme, on eut fait perdre à ce monument toute sa valeur archéologique. Ce n'eut plus été qu'une église d'un roman batard, comme on en a construit jusqu'au XVe siècle sur les bords du Rhin. Ce projet heureusement a été abandonné, mais on n'est pas sans crainte qu'on n'y revienne.

M. Bruyenne et M. le vicaire-général Voisin estiment qu'avec une somme de dix mille francs on pourrait exécuter tous les travaux qu'il y a à faire à l'église de Lobbes, pour la réparer, en lui conservant les caractères de son architecture primitive.

—

M. Voisin donne lecture d'une lettre de M. le docteur Le Glay, membre correspondant qui a bien voulu copier lui-même *la charte seigneuriale d'Ogy et d'Isière* pour l'offrir à la Société. M. Le Glay qui a déjà communiqué plusieurs notes et document fort intéressants publiés dans nos précédents bulletins et entr'autres un article intitulé *Du droit d'avoir des cygnes sur la Scarpe.* (Voir tome 4 des Bulletins p. 19) s'offre à enrichir cette charte de notes explicatives. L'assemblée reçoit cette offre avec reconnaissance.

Le même membre communique la notice suivante sur Jean Vendeville, évêque de Tournai.

—

NOTICE

SUR JEAN VENDEVILLE (1)

ÉVÊQUE DE TOURNAI.

En m'occupant de la publication des lettres d'Oudard de Bournonville, j'ai eu occasion de remarquer le rôle important qu'a joué, à l'époque des troubles dans les Pays-Bas, Jean Vendeville qui devint évêque de Tournai; et je regrettais que personne ne se fût occupé de lui, à l'exception de Zoës, son secrétaire, chanoine et official de Tournai, qui lui-même fut nommé évêque de Bois-le-Duc. Il est d'autant plus étonnant que Cousin nous en dise peu de chose, qu'il pouvait puiser à pleines mains des détails très-intéressants dans le petit volume que Zoës fit paraître à Douay, en 1598, sous le titre de *D. Joannis Venduillii episcopi Tornacensis, juris utriusque doctoris, consiliarii regis catholici in concilio privato, vita.* J'apprends que cette lacune sera bientôt comblée : Mgr. De Ram va s'occuper de notre saint évêque et élargir encore, sans doute, le cadre dans lequel s'est renfermé Zoës. En attendant cette nou-

(1) Il est certain que le nom de cet évêque est bien Vendeville, et non Venduille, comme l'ont écrit Cousin, Gazet et d'autres. En latinisant ce nom, on en a fait *Venduillius*, qu'on a ensuite traduit par *Venduille*. Ce prélat signait *Joannes Ven de Villius* et *Jehan ven de Ville*.

velle publication, on pourra juger de son intérêt par les notes suivantes que j'ai extraites en grande partie du volume latin imprimé en 1598.

Le fait capital de la vie de Jean Vendeville a été la fondation à Rome de la propagande, dont il a été le premier promoteur et à laquelle il semble s'être consacré tout entier. Cousin n'a pu passer sous silence un fait si important, que parce que cet établissement, l'un des plus considérables du monde catholique, ne s'est formé que peu à peu, et que c'est principalement à dater de (1) 1622, lorsque Grégoire XV y attacha treize

---

(1) On paraît avoir perdu à Rome, le souvenir de tout ce qui a été fait avant 1622 pour l'établissement de la *propagande*. Voici ce qu'en dit Moroni, dans son dictionnaire, intitulé : *Dizion. di erudizione storico-eccles.* verbo *Collegio di propaganda fide*, tome 14. p. 215.

Le collége de la propagande, l'un des plus célèbres du monde, est un séminaire apostolique de toutes les nations. Il se nomme *collegium Urbanum de propaganda fide*, du nom de son principal fondateur, Urbain VIII, et de celui de la Congrégation dont il dépend. — Urbain VIII, par sa bulle *Ne nova loca sub titulo de propaganda*, du 13 mars 1640, défendit expressément que d'autres établissements, séminaires ou colléges prissent le titre de *propagande*.

SON ORIGINE.

Après que l'immortel Grégoire XV, *Ludovisi*, eut institué définitivement, par sa bulle du 22 juin 1622, la Congrégation des cardinaux de la propagande, monseigneur Jean-Baptiste Vives, espagnol de Valence, référendaire des deux signatures, qui avait été mis par Grégoire XV lui-même au nombre des prélats dont il composa sa Congrégation, et fut depuis prélat domestique d'Urbain VIII, conçut le vaste dessein de cette fondation, à laquelle on prétend que Grégoire XV lui-même aurait pensé, si la mort ne l'eût enlevé le 8 juillet 1623. — Monseigneur Vives qui, à ses autres emplois joignait la dignité de Ministre résidant pour la Gouvernante des Flandres, Isabelle-Claire-Eugénie, Infante d'Espagne, fit l'acquisition, en 1606, du

cardinaux, trois prélats et un secrétaire, qu'il prit de grands développements.

Jean Vendeville naquit à Lille, le jour de St-Jean Baptiste, l'an 1527. Son père nommé Guillaume était bourgeois de cette ville, mais originaire de Sainghin en Mélanthois.

---

palais qui avait été construit récemment par le cardinal Barth. Ferratini d'Amelia, dans le quartier Colonna, à l'extrémité de la place d'Espagne, c'est-à-dire, dans un lieu qui se trouvait alors à l'extrémité de la ville habitée, et qui en occupe maintenant presque le centre.

Pendant qu'il habitait ce palais, monseigneur Vives, en ecclésiastique animé d'un zèle généreux pour la propagation de la foi, conçut le noble projet d'y ériger un collége, où seraient élévés et instruits des jeunes gens de diverses nations étrangères, afin que, retournant ensuite dans leur patrie, ou envoyés ailleurs par la congrégation de la propagande, ils travaillassent à confirmer les catholiques dans la foi, à propager le christianisme parmi les infidèles, et à ramener au sein de l'église les hérétiques et les schismatiques. Le père Michel Ghislieri, religieux Théatin et confesseur de Vives, l'encouragea beaucoup dans cette entreprise, si bien que Mgr. Vives se décida à y consacrer sa fortune et chargea le père Ghislieri de dresser un plan et un règlement, et d'adapter le palais à sa nouvelle destination. C'est dans ces sentiments que Vives fit don de son palais et de tous ses biens à Urbain VIII *Barberini*. L'illustre pontife approuva le dessein du vertueux prélat et par sa bulle *Immortalis Dei*, des Kalendes d'août 1627, il institua canoniquement dans ledit palais le collége ou séminaire pour des jeunes gens de toute nation. La donation qui lui était faite par Mgr. Vives montait à un revenu d'environ 700 écus, sans compter ce qu'il lui laissait par testament.

L'inscription qu'on lit sur le monument que lui fit ériger plus tard la Congrégation de la propagande dans l'église du collége, porte qu'avec ses revenus ont été créées des bourses pour dix élèves.

Il est digne de remarque, que c'est encore à un prélat qui représentait la Belgique, qu'on attribue à Rome la première idée de la fondation de la propagande. — Espérons que mieux informé, on remontera un peu plus haut.

liberatione præhabità Dei nomine invocato pro bono pacis et concordiæ inter eos habendæ perpetuæ de bonorum et jurisperitorum consilio dictis partibus per procuratores idoneos ad hoc in nostrâ præsentiâ constitutos et super præmissis pronuntiari per Nos instantes petentibus dictum laudum (1) ordinationem arbitrium seu statutum inter partes prædictas proferimus in hunc modum ;

Quod Thesaurarius ipsius ecclesiæ Antoniensis ratione sui officii prædicti teneretur et in posterum teneatur ad solutionem et provisionem totius luminaris ipsius ecclesiæ et parvarum candelarum, quibus personæ ecclesiasticæ in matutinis et horis aliis quandocumque et quoties cumque opus fuerit, legent et cantabunt in ecclesiâ prædictâ, decentis luminaris tamen, quod in tribus pelvibus (2) chori dictæ ecclesiæ apponetur vel apponi debet ac oleo ante crucifixum (3) in lampade apponendo prout fieri consuevit, quod luminare cum oleo in lampade dicti Decanus et Capitulum ministrare et solvere in perpetuum tenebuntur dumtaxat exceptis ;

Item teneatur Thesaurarius ecclesiæ ad retentionem (4) cooperturæ, reparationem et retentionem librorum, vestimentorum et ad mundationem eorumdem vestimentorum, necnon ad reparationem et retentionem vitrearum ipsius ecclesiæ ;

---

(1) *Laudum* sententia arbitri.

(2) Il y avait ordinairement devant le Saint-Sacrement trois bassins, ou suspendus, ou placés sur une poutre richement ornée. C'est ce qu'on appelait TREF ou TRÈFE, de *trabs*.

(3) Cette lampe était sans doute devant la croix triomphale que l'on voyait dans toutes les églises au moyen-âge.

(4) *Retentio, retinere*, entretien, entretenir, reparer.

Item ad ministrationem panis et vini altarium ipsius ecclesiæ in missis perpetuo faciendam atque ad ministrationem thuris et nebularum prædictarum ;

Item ad custodiam ejusdem ecclesiæ et omnium bonorum ejus consistentium infra ipsam ;

Item ad pulsationem campanarum, ministrationem cordarum, unctum, batellorum et aliarum rerum per quas dictæ campanæ debent retineri ;

Item ad mundationem ipsius ecclesiæ et ad provisionem carbonum in dicto choro duobus presbiteris congruè faciendam et ad hoc si trabes vel marinium (1) dictæ ecclesiæ per defectum coopertæ putrescant, vel pejorentur, Thesaurarius ipsius ecclesiæ ad reparationem et retentionem trabum et marinii hujus modi congruè et competenter *faciatis* faciendos perpetuo tenebitur, et si hoc contigerit per inveterationem tantum accidat capitulum ipsius ecclesiæ tenebitur tradere et delibere novos marinium sive trabes et idem Thesaurarius eosdem marinium sive trabes novos operi sumptibus suis mancipare tenebitur, veteribus trabibus et marinio remanentibus ad dispositionem capituli supra dicti, non tamen intendimus dictum Thesaurarium per hæc teneri ad reparationem seu retentionem capellæ Advocati dictæ ecclesiæ nec vitrearum ejusdem capellæ nec etiam ad retentionem cooperturæ dicti campanarii, quæ capella et campanarium contigua sunt ecclesiæ supra dictæ.

Item dicimus et pronuntiamus quod cum panni aurei, serici seu cendala linteamina et alia quæ cum corpo-

---

(1) *Marinium*, macremium, maremium, quævis materia lignea, ædificandis domibus apta, seu quodvis *materiamen* undè vocabuli origo. En français, merrien, marrian, mairan, marren. Ducange.

ribus defunctis infrà dictam ecclesiam afferri solent, quando traduntur ecclesiasticæ sepulturæ afferentur, panni aurei, serici, cendala et linteamina hujusmodi ad proprios usus dictæ ecclesiæ et non ad dictos Decanum, Capitulum nec Thesaurarium pertinebunt ;

Item dicimus et pronunciamus quod panni aurei serici cendala et linteamina supradicta non possint nec debeant extra ecclesiam Antoniensem ad alicujus supplicationem alicui commodari nisi personis in dictâ ecclesiâ Antoniensi beneficiatis dumtaxat indigentibus, de prædictorum decani et capituli consensu, si videatur expedire eisdem accomodentur.

Grossæ vero candelæ solummodo ad dictum Thesaurarium, reliquæ vero oblationes tam majoris altaris quam aliorum altarium ipsius ecclesiæ ad dictum capitulum totaliter pertinebunt.

Item, dicimus et pronuntiamus institutionem et destitutionem seu amotionem dictorum Majoris et Scabinorum ad dictos Decanum et Capitulum pertinere, hoc salvo quod si tempore vel temporibus institutionis et destitutionis vel amotionis dictum hujusmodi Thesaurarium in dictâ villâ Antoniensi personaliter adesse contingat ad hoc a dictis Decano et Capitulo vel ex parte ipsorum vocari debet et vocem habere in institutione et destitutione hujusmodi, tamquam unus canonicus dictæ ecclesiæ tantum ;

Item, dicimus et pronuntiamus quod dictus Thesaurarius in dictâ villâ Antoniensi semper teneatur procuratorem relinquere et habere ita quod si in dictâ ecclesiâ præsens non fuerit dictus Thesaurarius, procurator ejus quem relinquere tenetur ibidem, a dictis Decano et Capitulo vel ex parte ipsorum ad videndum dictos majorem et scabinos jurare vocetur, et hujusmodi vocationis sicut

tam ad dictum Thesaurarium quam ad dictum procuratorem si præsentes fuerint, ut est dictum, cum intimatione tali quod sive ipsi vel alter eorum venerint sive non, dicti Decanus et Capitulum ad institutionem et destitutionem sive amotionem Majoris et Scabinorum prædictorum et ad receptionem juramentorum eorumdem nihilominus procedant prout viderint expedire.

Item dicimus et pronuntiamus quod si dictam ecclesiam Antoniensem vel Decanum et Capitulum ipsius ecclesiæ aut aliqua vel aliquem de dictâ villâ vel aliundè ab Advocato dictæ ecclesiæ vel a quocumque alio contingat molestari vel vexari occasione judiciorum vel factorum Majoris et Scabinorum prædictorum, vel occasione eorum quorum dominium ad dictos Decanum, Capitulum et Thesaurarium spectet communiter vel divisim, dicti Decanus et Capitutum medietatem expensarum et custuum quos circa hoc contra molestores seu vexatores hujusmodi fecerint vel apponi contingeret, et dictus Thesaurarius aliam medietatem solvere tenebuntur, hoc etiam adjecto in his quod si dicti Decanus et Capitulum quæstionem contra vexatores seu molestatores prædictos moverent necessitate cogente, hoc significarent dicto Thesaurario vel procuratori suo, quem in dictâ villâ relinquere debet, quod hujusmodi causæ adsit si velit et hoc facto, sive dictus Thesaurarius prædictis adesse voluerit sive non nihil ominus medietatem expensarum et custuum prædictorum solvere tenebitur, ignorantia hujusmodi non obstante.

Item dicimus et pronuntiamus quod si dictum Thesaurarium contingeret versâ vice quæstionem vel litem super juribus supradictis contra dictum Advocatum vel quascunque personas movere vel exercere, hoc dictis Decano et Capitulo insinuabit et requiret eosdem quod

particulièrement un prêtre savant et pieux, nommé (1) Guillaume Facon, qui était curé de St-Jacques à Douai, et dont il fit un doyen de chrétienté. Les nombreuses occupations de sa nouvelle charge, ne lui firent pas perdre de vue son œuvre favorite, et il ne tarda pas à profiter de sa position pour en entretenir le Pape. Il écrivit à cet effet à Sixte V, pour lui représenter combien il était nécessaire de former des missionnaires capables et zélés, pour aller évangéliser partout. Le Pape lui répondit en louant son zèle.

Peu après, Sixte-Quint l'appela à Rome pour rendre compte de son diocèse. Il s'y rendit avec d'autant plus d'empressement, qu'il voyait dans ce voyage une occasion favorable pour solliciter instamment l'érection d'un séminaire de missionnaires. Il présenta lui-même au Pape un mémoire sur ce projet, et cet écrit fut remis pour être examiné, à une commission composée de cardinaux, parmi lesquels se trouvait le cardinal Fachinetti. Leur rapport fut favorable, mais rien ne fut entrepris.

Vendeville quitta Rome avec l'estime de tous les personnages distingués, qui y avaient eu des rapports avec lui.

Après la mort de Sixte-Quint, il écrivit à Grégoire XIV dont il avait fait la connaissance, pour le supplier de créer au plus tôt un établissement destiné à former des prêtres à la prédication.

Le Pape lui écrivit deux fois. Dans la seconde lettre,

---

(1) Guillaume Facon devint chanoine. Il fut reçu le 17 juin 1590, en vertu de lettres de l'évêque Vendeville qui l'avait nommé pour remplacer Jean Spierincx Vanwelle. G. Facon remplit plus tard la charge d'hôtelier; il succéda ensuite au chantre Pierre Maillart le 17 août 1622, et mourut le 16 janvier 1623.

il lui dit que les circonstances malheureuses dans lesquelles il se trouvait, étaient seules la cause du retard qu'on avait mis à l'exécution de son projet. Il est à remarquer qu'il était reconnu à Rome que ce projet avait bien pour auteur l'évêque Vendeville, et que la commission de cardinaux, qui avait été chargée de l'examiner, s'appelait la *Congrégation de l'évêque de Tournai*.

Comme rien ne se faisait, il adressa une nouvelle lettre au Pape, dans laquelle après s'être excusé de ses instances importunes, il lui offrait de se consacrer tout entier à l'œuvre qu'il avait tant à cœur, offrant d'abandonner pour cela son évêché et d'entrer dans un séminaire.

Il avait des rapports avec Gérard Vossius, qui demeurait alors à Rome, et y était occupé à traduire en latin des Pères grecs. Ce savant avait été adjoint, comme docteur, à la commission de cardinaux créée par Six-Quint.

Tout à coup, Vendeville, apprend la mort de Grégoire XIV, et la nomination du cardinal Fachinetti, qui deux jours avant de devenir Pape, s'informait de Vossius, à quel point en était l'affaire de l'évêque de Tournai.

Aussitôt il prend la résolution de se rendre à Rome pour profiter des heureuses dispositions, qui lui étaient bien connues, du nouveau Pontife, et plein de reconnaissance envers la divine Providence, qui lui ménageait une circonstance si favorable pour l'établissement de l'œuvre qui était l'objet de tous ses désirs, il s'empresse de faire les apprêts de son départ. On eut beau lui représenter qu'on était au mois de novembre, que son âge et ses infirmités (1) le rendaient incapable d'un long voyage en pareille saison, que les temps étaient difficiles, que les routes

(1) Il avait deux hernies et il était âgé d'environ 65 ans.

étaient infestées de voleurs, qu'il allait plonger son diocèse dans la désolation ; rien n'y fit. Il répondit qu'il avait obtenu de Grégoire XIV, la permission de faire un second pélèrinage à Rome, que l'affaire qui l'y appelait était plus importante que la bonne administration même de plusieurs diocèses, que le diocèse de Tournai retirerait plus d'avantage du succès de sa démarche qu'il ne pourrait lui en procurer par quelques mois de présence, que, pour sa santé, elle ne serait peut être pas meilleure au printemps, qu'il fallait user du temps présent, et ne pas compter sur l'avenir, que St-Amand et St-Eleuthère avaient été chacun trois fois à Rome et qu'ils n'avaient, à son avis, rien de plus capital à y traiter que lui, et que si ces deux saints vivaient encore ils ne manqueraient pas de faire tout le bien qui serait en leur pouvoir.

Ayant pourvu à tous les besoins de l'administration de son diocèse, et fait de pressantes recommandations à ce sujet, à son vicaire général et aux doyens de chrétienté, il quitta la Belgique, et se dirigea vers Bologne. Là une bien grande contrariété mit sa constance à l'épreuve. Il apprit en y arrivant que le Pontife, sur les dispositions, le zèle et l'amitié duquel il avait tant compté, venait de mourir. Ce fut sans doute pour lui un coup terrible ; mais qui n'abattit pas son courage, et il continua de s'avancer vers Rome. Lorsqu'il atteignit cette ville, le cardinal Aldobrandini, venait d'être proclamé Pape, sous le nom de Clément VIII. Après s'être jeté aux pieds du nouveau pontife, et lui avoir adressé ses félicitations, il l'entretint de l'œuvre dont l'examen se prolongeait depuis si longtemps déjà, et la lui recommanda instamment. Il fut écouté, et ordre fut donné à la commission de cardinaux, de présenter un prompt rapport sur cette affaire. Les cardinaux, après mûres délibérations, donnèrent au Pape le conseil d'acquiescer à *la*

demande de l'évêque de Tournai, mais de ne commencer à employer au collége des missions, que des Franciscains de l'observance. Cet avis fut adopté, et il fut ordonné au cardinal Mathœi, protecteur, et comme premier supérieur de l'ordre, de faire tous les apprêts nécessaires pour l'établissement d'une maison de ce genre. Ce prélât partageait les vues de Jean Vendeville, et ils se concertèrent ensemble, pour arrêter ces mesures. Alors le bon évêque, au comble de ses vœux, demanda la permission de retourner vers son troupeau. Le pape, en la lui accordant, lui remit pour le prince de Parme, une lettre où il faisait l'éloge des vertus du saint vieillard, et en lui donnant congé, il lui dit; que le Seigneur accomplisse votre désir, qui est aussi le mien. — *Impleat Dominus Deus et tuum desiderium et meum.*

On ne connut pas bien d'abord à Tournai le but que s'était proposé Vendeville dans ce voyage. Ce ne fut qu'après sa mort, lorsqu'on fit lecture en chapitre de son testament qu'on le sut clairement.

On y lisait ces mots : je pars pour Rome, afin d'y solliciter personnellement plus efficacement du Pape et des cardinaux, l'érection de séminaires d'un ordre supérieur, pour y former de bons ouvriers évangéliques, puissants en œuvres et en paroles, pour travailler avec fruit à la vigne du Seigneur, et venir en aide au saint-siége apostolique et aux évêques; ce qui est depuis un grand nombre d'années l'objet de mes désirs.

Il ne survécut pas longtemps à son retour à Tournai.

Cousin nous apprend ce qu'il y fit encore, et rapporte quelques circonstances de sa mort. Mais comme je l'ai déjà fait observer, il a trop négligé de tirer parti de l'ouvrage de Nicolas Zoës qu'il connaissait.

Pour moi, je laisse à Mgr De Ram le soin de nous tracer un tableau plus complet de la vie et des vertus de notre

saint évêque, mon but n'ayant été que d'annoncer ce travail important, que je désirais depuis longtemps voir entreprendre. Je me bornerai à ajouter un fait, que Zoës rapporte à la fin de son ouvrage. Deux ans après la mort de l'évêque Vendeville, on dut faire une fouille dans le chœur de la cathédrale, vis-à-vis du siége de l'évêque, et on y trouva le corps du saint prélat, qui y avait été inhumé, parfaitement intact, et comme s'il venait d'avoir été placé dans son tombeau.

Note sur les ouvrages de Jean Vendeville.

Quædam magni momenti ad non parum promovendum honorem Dei et salutem animarum, ab omnibus Decanis christianitatis, pastoribus, concionatoribus et confessariis diœcesis Tornacensis diligenter observanda hoc anno usque in diem cinerum anni proximi, 1589, 8 pp. in-4°. Duaci, typis Joannis Bogardi.

Statuta synodi diœcesanæ Tornacensis habitæ anno Domini 1589, feriâ tertiâ ante Pentecosten, præsidente Reverendissimo in christo patre D. Joanne Venduillio episcopo Tornacensi. Tornaci apud Nicolaum Laurentium MDLXXXIX 40 pp. in-4°. Le nom de l'imprimeur n'est pas indiqué.

Manuale Pastorum ad uniformem administrationem sacramentorum aliorumque officiorum ecclesiasticorum per civitatem et diœcesim Tornacensem. Lovanii excudebat Joannes Masius typographus Juratus. Prostant Tornaci apud Nicolaum Laurentium bibliopolam sub Bibliis aureis. MDXCI.

Titre, un feuillet liminaire et 220 pp. in-4°.

Les biographes de Jean Vendeville lui attribuent deux autres ouvrages sur le droit, qu'ils croient inédits, mais M. le président Du Bus possède un manuscrit du chanoine Waucquier dans lequel l'un de ces deux ouvrages se trouve

indiqué comme publié par Valère André. En voici le titre : V. Cl. Joan. Venduillii J. V. D. primum Lovanii canonum ordin. post Duaci LL. primi ac primarii, de principiis et œconomia librorum Juris universi ad proëmium pandectarum sive ad 4. Constitutiones justinianas pandectis præfigi solitas, commentarius. Opus posthumum et tum ad pandectarum codicisque partitionem ac methodum facilius indagandam, tum ad tollendas antinomias conciliandaque juris loca in speciem pugnantia, utile imprimis ac necessarium. Publicabat Valerius Andreas Desselius J.-C. et prof. R. in academiâ Lovaniensi. Lovanii apud Petrum Sassenum anno 1655. Le format n'est pas indiqué.

Zoës parle de cet ouvrage et en fait l'éloge dans le passage suivant de la vie de J. Vendeville :

Ex universo juris amplissimo campo, cujus omnes angulos excusserat, optima quæque et maximè in usu posita, elegantissimâ methodo proponebat et ad prima principia revocabat. Et ut ex multis pauca referam, de principiis juris ad proëmium pandectarum et cod. miro artificio intricatissimos et reconditissimos juris articulos enodavit, historiam auctorum et compositorum juris singulari multarum rerum cognitione dignissimarum observatione pertractavit ; deindè edicti perpetui, Salvii, Juliani, postremo codicis Theodosiani cum Justiniani imperat. legislatione doctè et subtiliter comparavit, et quid inter se commune, quomodo differrent, disertè explanavit.

Notes extraites des actes capitulaires du chapitre et des délibérations des consaux de Tournai.

Lundi de Pâques 1588. Sur une communication qui avait été faite au Chapître relativement au sacre de Jean Vendeville, nouvellement nommé évêque de Tournai, les chanoines constatent qu'il n'est pas ordinaire que cette céré-

monie se fasse à la cathédrale et qu'on choisit pour cela une abbaye ou tout autre lieu.

Le 29 mai 1588. Joyeuse entrée du Révérendissime évêque Vendeville. Voici le compte qui en est rendu dans le livre dit de *cuir noir* reposant aux archives de la ville de Tournai :

Messire Jehan Vendeville, docteur es lois et conseiller du conseil privé de Sa Majesté, dénommé par le Roy notre sire Evesque de ceste ville, s'estant retiré de la court après avoir quelque temps résidé en la court espiscopale de ceste dicte ville, aiant receu ses bulles et expéditions de Sa Sainteté, se transporta le Dimenche XXIXe de may de l'an XVe IIII^xx^ huict de grand matin en l'église et abbaie de St Martin où il fut sacré par L'illustrissime et Révérendissime Archevesque de Cambray assisté d'aultres prélatz, à quoy Messeigneurs les quattre commissaires de Sa Majesté au renouvellement des loix de Flandres, aulcuns de messieurs les chefs de la dicte ville, plusieurs gentilz hommes Députés de diverses villes et Chapîtres et aultres en grand nombre furent présens ; et advertis messieurs les chefs et jurez de la dicte ville que les solemnités achevées le dict Seigneur Evesque estoit prest de partir, se transportèrent vers la dicte abbaie où estans arrivés l'attendirent allendroit de la première porte, où estant, luy fut faite une remonstrance et proposition par Me Jehan le Clercq, premier conseiller de la dicte ville, le bienveniant et luy faisant les offres d'obéissance et aultres debvoirs en tel cas accoustumés avecq le présent ordinaire d'une quène de vin de France, dont il les remerchia grandement avecq démonstration de bonne affection et vollunté vers la ville et les manans d'icelle, requérant au surplus qu'en sa faveur on volsist faire grâce de rappel de ban à plusieurs quy luy en avoient présenté requeste par escrit, lesquelles furent

receues par ledict conseiller et déclaré que pour le respect de sa seign^rie Révér^me et de sa joieuse entrée il s'asseuroit que Messieurs les consaulx feroient les graces à eulx possibles alleadroitz desdicts requérans. Ce fait et s'estans messieurs les Doien et Chapître de l'Eglise Notre-Dame mis en ordre et aians commenché à marcher, prévoians lesdicts consaulx que à raison desdicts sires commissaires et des aultres sires et leur grande suite seroit difficil de garder leur ordre et reng fut advisé que le plus expédient seroit de marcher entre lesdicts de Chapître et Clergé et ledict seigneur Evesque comme fut fait à l'entrée de l'Evesque du Hault bois, et suyvant ce allarent premièrement les eschevins des deux Eschevinaiges, puis les jurez, par après le conseil et en dernier lieu lesdicts quattre chef. En quel ordre (combien qu'aulcuns des dicts de Chapître ne s'en montrassent fort contens) les dicts consaulx marcharent jusques au cœur de la dicte église Notre-Dame, et après la messe achevée lesdicts chefs et jurez compagnèrent le dict Sr Evesque au disner avecq les dicts sires prélatz commissaires et aultres, et but icelluy à sire Pierre de Haudion dit de Ghibrechies, escuier S^r dudit Ghibrechies, dans une tasse d'argent doré, laquelle demeura à la dite ville et prouffit d'icelle, et le lendemain estant advisé sur les dites requestes, à aulcuns desdits requérans fut ladite grace et rappel de ban accordée, et à aultres leur fut refusée pour aulcunes raisons quy furent déclarées audit Seigneur Révérendissime quy en fut content et en eut appaisement, remerchiant lesdits S^rs consaulx pour la grace faite aulx aultres.

Colation faite à la minute originelle et trouvé concordée par moy greffier de la ville et cité de Tournay soubsigné.

Signé : I. Du Fief.

On voit que les évêques, en faisant leur entrée à Tournai, avaient coutume de solliciter la grâce de quelques condamnés. Les consaux délibérèrent le surlendemain du sâcre sur les requêtes que leur avait remises Jean Vendeville et les accueillirent presque toutes à l'exception de celles qui concernaient des coupables qui n'étaient pas sous leur jurisdiction. Voici le nom des graciés et les conditions qui leur furent imposées : *Les consaux* « décident, par égard pour » le prélat, de faire remise de leur peine à Laurence » Chuquart, Guillaume Grenier, Catherine De le croix, » Jean Hecquet, Pierre Fortmarie, Jean Dubois, Hermes » Dessuslemont et François de Warchin, à condition qu'à » l'avenir, ils assisteront aux offices divins dans leurs pa- » roisses, les dimanches et fêtes, et qu'ils iront *à la con- » fesse et communion* 4 fois par an ; ce qu'ils devront prou- » ver.

» Le conseiller Leclercq est chargé de communiquer » avec ledit Révérendissime avant qu'il soit prononcé sur » la requête de Jean Brébart. Celle de Paul de le Motte est » rejetée vu que ce dernier n'est ni banni ni congié, et il » ne peut être statué sur celles de Marye de Mulandre et » Gérard Houzé, leur bannissement ayant été décrété par » les officiers du bailliage. » (1).

20 juin 1588. On lit dans le livre aux délibérations des consaux :

---

(1) Les conditions imposées aux bannis pour permettre leur rentrée font comprendre que les coupables avaient professé l'hérésie. Il est digne de remarque que c'est l'évêque qui obtient leur grace, que le magistrat ne croit cependant pas pouvoir accorder sans condition.

On est dassens de remerchier Monsgr. le R^me^ du bon zèle et affection qu'il porte à ceste ville, et que quant à présent à faulte de deniers n'y avoir moyen de dresser ladicte table de prest et partant la requérir de la mectre encoires en suspense, néantmoins que on fera tous debvoirs qu'on poira excogiter pour recouvrer deniers.

Du conseiller Liebart, lequel a Remonstré à Messieurs les consaux que Monseigneur le R^me^ en conformité des lettres de Son Alz^e^ du XXIII de may receues le XIIII de ce mois de juing désiroit que pour le soullagement du povre peuple la table de prest fust dressée et mise en praticque, offrant à ces fins de prester la somme de quatre cens florins et qu'il feroit tous debvoirs d'induire aulcuns chanoisnes de aussy prester quelque somme de deniers.

12 juillet 1588. L'évêque propose au magistrat de former un certain nombre de bourses de dix à 12 florins par an pour récompenser les meilleurs élèves de l'école dominicale des *Salines*. Les consaux décident qu'il sera pris sur les fonds du mont de piété vingt livres de gros par an, pour être distribuées à dix enfants choisis dans cette école.

29 novembre 1588. Transaction entre l'évêque Vandeville et le chapitre sur l'institution ou destitution de la supérieure de Béguinage, acte par lequel on est convenu que la sentence ou transaction décrétée par le Roi en 1293 restera en vigueur, c'est-à-dire, que l'Evêque a droit d'institution et de destitution de ladite supérieure. Cart. M. p. 61.

20 février 1589. L'évêque fait défense de se promener dans la cathédrale, sous peine de vingt sous d'amende, au profit par moitié de la fabrique et du dénonciateur.

8 mars 1589. Le Chapitre n'approuve pas la défense faite sous cette peine, et fait observer à son évêque qu'il n'a au-

cune jurisdiction dans l'église cathédrale ; ce que le prélat reconnaît le 10 du même mois.

Sous la même date le chapitre demande à l'évêque des lettres de non préjudice parce que celui-ci, avait visité les écoles St Paul, *Scholas Paulinas* sur lesquelles il n'avait pas de jurisdiction.

5 avril 1589. Le Chapitre permet à l'évêque de tenir à la cathédrale un synode diocésain.

24 décembre 1590. Le nonce apostolique porte un jugement par lequel la question de préséance, discutée entre les églises de Tournay et d'Arras, est décidée en faveur de Tournai.

12 septembre 1591. On conserve aux archives du Tournesis des lettres, portant cette date, par lesquelles les Etats du Tournesis donnent pouvoir à Jehan Duchambge d'aller recevoir à Lille, huit mille livres que Jehan Vendeville évêque de Tournay et Philippe de Croy, gouverneur et grand bailli du Tournesis s'obligent de rembourser. Cette somme était destinée à payer des fournitures faites à la compagnie Brasio Capezuca.

Cette charte qui est en parchemin a perdu son sceau.

20 décembre 1591. Appel est interjeté du jugement sur la question de préséance, par l'église d'Arras.

15 juin 1592. Bulle de Clément VIII accordant, à la demande de l'évêque Vendeville, une indulgence plénière pour sept ans, à tous ceux qui assisteront aux processions des premiers dimanches du mois dans les paroisses et rempliront certaines conditions. (1)

---

(1) Le pape Grégoire XIII par une bulle du 28 mars 1583 avait accordé une indulgence plénière à ceux qui ayant jeuné la veille assisteraient le lendemain à la messe et à la procession solennelle chaque

16 octobre 1592. On lit en chapitre le testament du Révérendissime évêque Vendeville. Après l'avoir approuvé le chapitre nomme des vicaires généraux pour administrer le diocèse *sede vacante*.

19 octobre 1592. Le chapitre se maintient dans le droit de procéder à l'inventaire de la maison de l'évêque défunt et résiste aux officiers du bailliage qui sous prétexte du droit de régale, voulaient y intervenir.

---

mois, ordonnée pour la pacification des troubles. Cette procession générale se faisait avec beaucoup de pompe et un grand concours de peuple. Mais elle donna bientôt lieu à de grands inconvénients. C'étaient de véritables fêtes auxquelles on se rendait de loin et il arrivait que pour assister à la procession on manquait à la messe. L'évêque Vendeville profita de son voyage de Rome pour remédier à cet abus qu'il signala au souverain pontife et il obtint que cette procession pût se faire dans toutes les paroisses de son diocèse; de sorte que les fidèles ne devaient plus quitter leur église pour y assister. A son exemple l'archevêque de Cambray obtint la même faveur à perpétuité du pape Paul V, le 3 avril 1606.

SÉANCE DU JEUDI 5 MAI 1859.

M. le Vicaire-général Voisin, occupe le fauteuil.
M. Jules Wacquez, secrétaire.

—

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et approuvé.

—

CORRESPONDANCE.

— M. le capitaine du génie Dejardin annonce que son départ de Tournai est très-prochain et qu'il se voit forcé de renoncer à la qualité de membre actif. Il demande à conserver le titre de membre correspondant et promet d'adresser de temps en temps le fruit de ses travaux à la Société.

L'assemblée qui reçoit cette nouvelle avec peine charge le secrétaire d'exprimer à M. Dejardin les regrets que lui fait éprouver son départ et lui accorde avec plaisir l'objet de sa demande.

—

— M. le ministre de l'intérieur envoie à la Société un ouvrage en deux volumes in-8° intitulé « *Dépêches des* » *Ambassadeurs militaires sur les campagnes de Char-* » *les-le-Hardi*, *duc de Bourgogne*, *de* 1474 *à* 1477, » *publiés par le baron Fréd. de Gingins la Serra.* »

—

Il a été adressé à M. le ministre un accusé de réception accompagné de remerciements. Cet ouvrage, sera, selon son désir, déposé à la bibliothèque de la Société.

—

M. Louis Torfs d'Anvers, membre correspondant de diverses sociétés historiques et littéraires, fait hommage à la Société d'un exemplaire de son ouvrage intitulé : « *Fastes des calamités publiques survenues dans les* » *Pays-Bas et particulièrement en Belgique depuis les* » *temps les plus reculés jusqu'à nos jours*, 1 volume in-8° de 436 pages, imprimé cette année à Tournai, chez Casterman.

—

M. Warlomont, membre titulaire qui n'a pu se rendre à la séance de ce jour, envoie les statuts d'une société nouvelle organisée à Bruxelles *pour la publication de Mémoires relatifs à l'histoire de Belgique*, et le prospectus des ouvrages ou mémoires qu'elle a déjà fait publier ou qui se trouvent actuellement sous presse. Il se dit autorisé à proposer à la Société un échange de publications.

Cette proposition est agréée.

—

Le secrétaire dépose sur le bureau les publications suivantes qui lui ont été adressées depuis la dernière réunion.

— De la part de la *Société numismatique :*

Sa Revue. — 3e Série, tome III, 2e livraison avec les planches V à IX, p. 169-296.

— De la part de M. Kersten :

Journal historique et littéraire, tome XXVI, liv. 2. — 302e livraison, 26e année, juin 1859.

— De la part de l'*Académie royale de Belgique :*

1° *Compte-rendu des séances de la commission royale d'histoire ou recueil de ses Bulletins.* Deuxième série. — Tome douzième. — 1er Bulletin. p. 1-106.

2° Son *Bulletin*, 28e année, 2e série, tome 6, n° 5, p. 325-398.

3° Son *Bulletin*, 28e année, 2e série, tome 6, n° 5, p. 399-516.

— De la part de la *Société pour la recherche et la conservation des monuments historiques dans le grand duché de Luxembourg :* un volume de ses publications. Année 1857-XIII, in-4° de 128 pp. avec 4 planches.

— De la part de l'auteur :

1° La *couronne margaritique ou définition de l'urbanité en* 1505, par M. Peetermans. *Liége,* 1859, in-8° de 11 pages.

2° *Henri de Wachtendonck*, par le même. (Extrait de la revue trimestrielle, XXe vol.) *Bruxelles,* 1858, in-8° de 16 pages.

3° *Note sur une cloche fondue par M. G. Morel de Lyon,* par M. l'abbé J. Corblet (Extrait de la *Revue de l'art chrétien*). *Paris*, 1859, in-8° de 4 pages avec un dessin.

4° *Correspondance de Charles-Quint et d'Adrien VI* publiée par M. Gachard, archiviste-général du royaume. *Bruxelles*, Hayez, 1859, in-8° de 292 pp.

—

La séance est levée.

NOTE

SUR LES PLANS GRAVÉS DE LA VILLE

DE TOURNAI.

Si l'on en excepte le plan des alentours de la cathédrale, récemment publié par la *Société historique*, les plans gravés de la ville de Tournai peuvent se partager en trois grandes divisions : 1° ceux qui ont été faits avant Louis XIV, 2° ceux qui ont été faits après Louis XIV, 3° les plans modernes.

Les plans faits avant Louis XIV présentent l'enceinte actuelle, avec les bastions devant les portes, construits sous Charles-Quint. La seconde enceinte qui a précédé l'enceinte actuelle y figure encore. Ils vont donc jusqu'à l'année 1667. Ces plans peuvent se réduire à deux principaux : 1° Ceux du *Théâtre des cités du monde* et de l'ouvrage de *Blaeu* (n° II, III et IV de la liste) et 2° ceux qui accompagnent les diverses éditions de l'ouvrage de *Guicciardin* (n°s VII et IX de la liste). Ils ont été faits l'un et l'autre vers la même époque, quoiqu'ils diffèrent essentiellement. Le théâtre des cités du monde a été imprimé en 1574 et la première édition de Guicciardin qui a des plans est celle de 1582, en français. Il y a ensuite quelques vues assez insignifiantes qui se rapportent à cette catégorie (n°s V, VI et VIII de la liste.)

Les plans faits après l'agrandissement des fortifications de la ville sous Louis XIV ne donnent plus la seconde enceinte. On y voit les ouvrages construits par Vauban

autour de la place pour en augmenter la résistance, ainsi que la citadelle placée sur la hauteur entre la porte St-Martin et celle de Valenciennes. On peut partager ces plans en cinq catégories.

1° Ceux faits avant le siége de 1709 (nos X à XV de la liste) ;

2° Ceux faits à l'époque du siége de 1709 (nos XVI à XXVI de la liste) ;

3° Ceux faits entre les siéges de 1709 et de 1745 (nos XXVII à XXX de la liste);

4° Ceux faits à l'époque du siége de 1745 (nos XXXI à XXXIIII de la liste) ;

Et 5° ceux postérieurs à ce siége (nos XXXV et XXXVII de la liste).

Les plans modernes sont beaucoup moins nombreux. Il n'y en a que cinq. Ces plans ne donnent plus les ouvrages faits sous Louis XIV ; il n'y a plus que les bastions laissés devant chaque porte. La citadelle n'est plus la même non plus : elle est telle que les Hollandais l'ont reconstruite en 1819. Il y a cependant peu de changements dans les ouvrages de fortifications : les bâtiments à l'intérieur sont seuls différents.

Le premier et le plus important de ces plans est celui de Picquet de 1838. Parmi les autres, deux sont à une assez petite échelle et donnent les environs de la ville en même temps.

A. DEJARDIN,
capitaine du génie.

LISTE

DES PLANS GRAVÉS DE LA VILLE DE TOURNAI.

—

I.

Plan intitulé : *Cloître de la cathédrale de Tournai.*

Ce plan ne présente qu'une partie de la ville sur la rive gauche, circonscrite à ce qui formait le cloître au 9e siècle. Il indique la destination de la plupart des édifices situés dans ce périmètre. Il n'a qu'une exactitude relative, puisqu'il présente seulement l'état actuel des lieux modifié d'après les données historiques.

Larg. 0m 395, haut. 0m 33.

Ce plan se trouve dans les ouvrages suivants : *Du Cloître de la cathédrale de Tournai. Son histoire, par M. Voisin, vicaire général*, publié dans les *Mémoires de la Société historique et littéraire de Tournai.* Tome 6, 1859.

Histoire de Tournay ou quatre livres des chroniques, annales ou démonstration du christianisme de l'évêché de Tournay, par M. Jean Cousin. Nouvelle édition 1857.

II.

Plan intitulé : *Tornacum.*

Les édifices s'y trouvent en élévation, mais peu exactement représentés. La seconde enceinte y figure encore. Trois écussons décorent sa partie supérieure : une tour donjonnée, l'écu de Tournai, puis un autre semé de lys avec deux crosses passées en sautoir ; le tout sans indication d'émaux. Il a une légende en français comprenant

30 numéros. Les noms de quelques rues sont fautifs.

Larg. 0m 435, haut. 0m 365.

Se trouve dans l'ouvrage intitulé : *Théâtre des cités du monde. Francfort, Adrien Romain,* 1574, 2 vol. in-folio.

III.

Plan intitulé : *Tornacum, gallis Tournay, belgis Doornick.*

Il est orné à gauche, à la partie supérieure, d'un écu au lion de Flandres, à droite des armes de Tournai avant les fleurs de lys, et du même côté à la partie inférieure des mêmes armes avec les fleurs de lys. Il a deux légendes en français. Il paraît être une copie du précédent.

Larg, 0m 50, haut. 0m 384.

Se trouve dans l'ouvrage intitulé : *Novum ac magnum theatrum urbium belgicæ regiæ ad præsentis temporis faciem expressum à Joanne Blaeu, Amstelaedamensi,* 1649, 2 vol. in-folio.

IV.

Plan intitulé : *Tournay oder Dornick wie es vor der Frantzösischen Bevestigung ausgesehen. G. Bodenchr fecit et excudit cum gratiâ et privilegio sacræ Cæsareæ Majestatis*, c'est-à-dire tel qu'il était avant d'être fortifié par les Français (en 1668 probablement). Il est orné des armoiries de la ville sans les fleurons de lys, ainsi que de celles de Flandre. Hors du cadre, à droite, est une légende en français, et à gauche un texte en allemand. Ce plan est une copie réduite des précédents, et reproduit les mêmes erreurs.

Larg. 0m 207, haut. 0m 163.

Ce plan doit avoir fait partie d'un ouvrage allemand imprimé à Augsbourg, comme on peut le voir par les

nos XI, XII et XX qui sont du même graveur. Il se trouve dans la collection de M. Barthélemy Dumortier et de M. le capitaine Dejardin.

V.

Vue de Tournai intitulée : *Siége de la ville et cité de Tournai par les armes de Sa Majesté catholique soubs la conduite du Sérme prince de Parme, es mois d'octobre et novembre* 1581.

Elle est ornée des armes de la ville, très défectueuses, et porte une légende. Cette vue est prise du faubourg Saint-Martin ; on y a indiqué la tour du Happart et ses fourches patibulaires.

Larg. 0m 385, haut. 0m 295.

Se trouve dans l'ouvrage intitulé : *Histoire de la guerre des Pays-Bas escrite en latin par Famianus Strada, de la compagnie de Jésus, mise en français par P. Du Ryer. Tournai. Adrien Quinque.* 1651. Les autres éditions de cet ouvrage n'ont pas de plan.

VI.

Vue intitulée : *Prise de la ville de Tournai, le* 30 *novembre* 1581.

Cette vue est petite et inexacte : on voit au premier plan le prince de Parme au moment où il est retiré des débris de la maison que les assiégés avaient fait crouler à coups de canon.

Larg. 0m 16, haut. 0m 115.

Se trouve dans l'ouvrage intitulé : *Guerres des Pais Bas, etc., par Famianus Strada*, 4 vol. in-12. Tome III, page 287.

VII.

Plan intitulé : *Tornacum.*

Il porte, comme le n° II, trois écussons à sa partie supé-

rieure qui sont également, une tour donjonnée, l'écu de Tournai, et un autre semé de lys avec deux crosses en sautoir.

Il a quatre légendes en français. Ce plan offre aussi la seconde enceinte. Il est exact. Les monuments, les édifices particuliers sont representés en élévation. Il y a de légères variantes d'une édition à l'autre.

Larg. 0m 31, haut. 0m 23.

Se trouve dans l'ouvrage intitulé : *Description de touts les Pais-Bas autrement appelés la Germanie inférieure ou Basse Allemagne par Messire Louis Guicciardin, gentilhomme Florentin. Anvers, Christophe Plantin,* 1582.

Edition italienne du même ouvrage. *Anvers, Christophe Plantin,* 1588, n° 55.

Edition hollandaise du même. *Amsterdam, P. Montanus,* 1612, p. 325.

Edition latine du même. *Amsterdam, G Janssonius,* 1613.

(L'édition italienne de 1567 n'a pas de plan.)

VIII.

Vue générale de Tournai avec l'inscription : *Doornick.* Sous un écusson à la tour sans indication d'émaux. Cette vue est petite et insignifiante.

Larg. 0m 195, haut. 0m 13.

Edition française du même ouvrage. *Arnheim. Jean Jansson,* 1613. Un vol. in-4° oblong.

IX.

Plan intitulé : *Tournai-Doornick.*

C'est une réduction du n° 2.

Larg. 0m 133, haut. 0m 109.

Edition latine du même ouvrage. *Amstelodami apud Johanum Janssonium Juniorem*, 1652. Un vol. in-12, page 412.

X.

Plan intitulé : *Plan de la ville et citadelle de Tournay*. Avec une note sur la citadelle. Ce plan offre encore une partie de la seconde enceinte. On y voit la citadelle construite par Louis XIV en 1668 ainsi que les ouvrages à cornes qu'il a placés autour de la ville. Il doit donc dater des premières années de la restauration par Louis XIV, à cause de la présence de la seconde enceinte. Ce serait une copie d'un plan plus ancien, faite pour l'ouvrage ci-dessous.

Larg. 0m 145, haut. 0m 105.

Se trouve dans l'ouvrage intitulé : *Les forces de l'Europe, ou description des principales villes; avec leurs fortifications, dessinées par les meilleurs ingénieurs, etc : recueilli par les soins du sieur De Fer, Beaulieu, etc., géographes du roy. Paris,* 1695. Septième partie. Planche B.

XI.

Plan intitulé : *Plan de Tournai, etc. Paris, chez le sieur G. de Baillieul, géographe, rue Saint-Séverin, au Soleil d'or.*

Ce plan est remarquable par les écussons des gentilshommes Tournaisiens qui ornent sa partie supérieure, au nombre de 65.

La deuxième enceinte n'y est plus représentée. Il n'y figure plus de celle-ci que la vieille porte de Marvis avec ses tours. On y voit la citadelle construite par Louis XIV ainsi que les autres ouvrages. Il ne doit pas être de beaucoup postérieur à l'année 1668, à cause de la présence de

la vieille porte de Marvis qui ne figure plus dans ceux de la fin du 17e siècle.

Larg. 0m 45, haut. 0m 425.

Se trouve à la bibliothèque de la ville sous le n° 1435 et dans la collection de M. B. Dumortier.

XII.

Plan intitulé : *Dornick oder Tournay. Augspurg. Gabriel Bodenehr fecit et excudit cum gratiâ et privilegio Sacræ Cæsaris Majestatis.* Sans légende, quoiqu'il ait des chiffres et des lettres de renvoi. Il doit dater des premières années après la conquête de Louis XIV, dont il contient les restaurations, comme les précédents.

Larg. 0m 238, haut. 0m 155.

Doit avoir fait partie du même ouvrage que le n° IV.

Se trouve dans la collection de M. le capitaine Dejardin.

XIII.

Vue intitulée : *Dornick oder Tournay eine aus denen Dreyen Haupt Stædtte in Welsch-Flandern. Augsburg. G. Bodenehr fecit et excudit cum gratiâ et privilegio Sacræ Cæsaris Majestatis;* c'est à dire : une des trois principales villes de la Flandre Wallonne ; les deux autres sont Lille et Douay. Avec une légende et une description en allemand. Cette vue ne mérite pas la moindre confiance ; il n'y a rien d'exact. Elle est prise en dehors de la porte Saint-Martin et on voit de l'eau dans les fossés.

Larg. 0m 50, haut. 0m 17.

Se trouve dans la collection de M. le capitaine Dejardin.

XIV.

Vue intitulée : *Veue de Tournay du costé du vieux château. Prospectus Tornaci ad vetus castellum*,

1685. *Dessiné sur le naturel et peinte pour le roy très-chrestien, par Vandermeulen, etc :* Cochin sculpsit.

Cette vue n'occupe qu'une petite partie du tableau, dont le premier plan représente des personnages en voiture et à cheval. Elle est assez exacte.

Larg. 1m 31, haut 0m 48.

Se trouve à la bibliothèque de la ville de Tournai où elle est encadrée en deux parties séparées.

XV.

Plan intitulé : *Tournai, ville forte du Païs-Bas du comté de Flandres, située sur l'Escaut à* 50°40' *de latitude et* 24°40°' *de longitude. Sa citadelle est des plus belles de l'Europe, le roy s'en rendit maistre en* 1667. Avec une légende. Il présente tous les travaux de fortifications faits sous Louis XIV.

Larg. 0m 275, haut. 0m 205.

Se trouve dans l'ouvrage intitulé : *Les forces de l'Europe ou descriptions des principales villes; avec leurs fortifications, dessinées par les meilleurs ingénieurs, etc. recueilli par les soins du sieur De Fer, Beaulieu, etc. géographes du roy. Paris*, 1695. Quatrième partie, planche 4.

XVI.

Plan intitulé : *Plan de Tournay. Doornick, chez P. Lafeuille.* Avec une légende pour la citadelle, et les opérations du siége de 1709.

Larg. 0m 244, haut. 0m 163.

Ce plan doit avoir fait partie d'un ouvrage. Se trouve dans la collection de M. le capitaine Dejardin.

XVII.

Plan intitulé : *Tournay. Harrewyn fecit.* Il doit dater des environs de 1709, puisque le plan suivant,

qui porte la même signature d'Harrewyn, date de cette année; celui-ci ne donne pas les opérations du siége.

Larg. 0m 253 haut. 0m 19.

Ce plan doit avoir fait partie d'un ouvrage. Se trouve dans la collection de M. le capitaine Dejardin.

XVIII.

Plan intitulé : *Plan de la ville et citadelle de Tournay, investie par l'armée des hauts alliés le 29 juin 1709, commandée par S. A. R. le prince Eugène de Savoie et S. A. le prince et duc de Marlboroug. La trenchée ayant esté ouverte la nuit du 7 à 8 du mois de Juillet on toucha la chamade pour la ville le 28 du même mois. A Bruxelles, chez Eugène-Henry Fricx, rue de la Magdelaine*, 1709. Avec une légende pour les opérations du siége.

Larg. 0m 498, haut. 0m 385.

Se trouve dans l'ouvrage intitulé : *Table des cartes des Pays-Bas et des frontières de France, avec un recueil des plans des villes, siéges et battailles données entre les hauts-alliés et la France. A Bruxelles, chez Eugène Henry Fricx, imprimeur du roy, rue de la Madeleine*, 1712. *Harrewyn invenit, delineavit et fecit.*

XIX.

Plan intitulé : *La ville de Tournay avec les attaques.*

Se trouve dans le même ouvrage que le précédent.

XX.

Plan intitulé : *La citadelle de Tournay et ses souterrains, avec les attaques.*

Se trouve dans le même ouvrage que le précédent.

XI.

Plan intitulé : *Tournay oder Dornick, wie es von den Franzosen befestiget A°. 1709 aber von denen Hohen Allyrten an zorthen attaquert worden*; c'est-à-dire : tel qu'il a été fortifié par les Français et qu'il a été attaqué par les Hauts-Alliés en 1709. *Bodenehr fec. et exc. cum grat. et privilegio. Sac. Cæs. Majestatis.* Avec une légende en français.

Larg. 0m 198, haut. 0m 165.

Ce plan doit avoir fait partie du même ouvrage que les nos IV, XII et XIII, comme étant du même graveur.

Fait partie de la collection de M. le capitaine Dejardin.

XXII.

Plan intitulé : *Plan de la ville et citadelle de Tournai*, 1709. *La Haye chez P. Husson.* Avec les opérations du siége, la ligne de circonvallation et la position de tous les bataillons et escadrons.

Larg. 0m 51, haut. 0m 395.

Se trouve à la bibliothèque de la ville sous le n° 1452.

XXIII.

Plan intitulé : *Plan de la ville et citadelle de Tournay. La Haye chez P. Husson.* Avec les opérations du siége, assez imparfaitement représentées.

Larg. 0m 50, haut. 0m 39.

Se trouve à la bibliothèque de la ville sous le n° 1432.

XXIV.

Plan intitulé : *Munitissimæ urbis ac arcis Tornacensis gallicæ Tournay et belgice dictæ Dornick descriptio ichnographia par F. de Witt. Amstelodami cum privilegio potent. D. D. ordinum Belgii Fœderati.*

Avec les opérations du siége. Les maisons sont repré-

sentées en élévation ; les monuments manquent d'exactitude dans leur forme. La deuxième enceinte y figure encore en entier. C'est le plan n° II auquel on a ajouté les travaux faits sous Louis XIV. Il a une ajoute intitulée : *La ville de Tournay avec les lignes de circonvallation et le nom de chaque régiment.*

Larg. 0m 57, haut 0m 495.

Se trouve daus l'ouvrage intitulé : *Galerie agréable du monde où l'on voit en un grand nombre de cartes très exactes et de belles tailles douces les principaux empires, royaumes, etc : le tout mis en ordre et exécuté à Leyde par Pierre Van der Aa, marchand libraire.* 66 volumes in-folio, reliés en 35. Tomes 13 et 14.

XXV.

Plan intitulé : *Plan de Tournay, ville épiscopale, où il y a un parlement, capitale du Tournesis, situé sur la rivière de l'Escaut, éloigné de 5 lieues de Lille, à 6 de Valenciennes, et 4 de Menin, 7 de Douai, à 5 1/2 de Courtray et à 6 et demy d'Oudenaerde. A Amsterdam, chez Pierre Mortier.*

Les maisons n'y sont pas figurées comme au précédent; ce plan contient une légende pour la citadelle seulement.

Larg. 0m 48, haut. 0m 39.

Se trouve dans le même ouvrage que le précédent.

XXVI.

Plan intitulé : *Plan de Tournay, Doornick, à cinq lieues, de Lille, à six de Valenciennes. Chez Pierre Mortier.*

On y a figuré les circonvallations du siége de 1709 et les noms des bataillons et escadrons. Légende pour la citadelle.

Larg. 0m 48, haut 0m 395.

Se trouve dans le même ouvrage que le précédent.

XXVII.

Vue intitulée : *Le siége de Tournay par les hauts alliés*: 1 *Milord duc de Marlborough*. 2 *Prince Eugène de Savoie*. 3 *Sortie des ennemis le* 27 *juillet*. 4 *Seconde sortie des ennemis le* 28 *juillet* 1709. C'est une vue prétendue de la ville avec des monuments de fantaisie, enveloppés de nuages de fumée : quelques cavaliers galopent sur l'avant plan.

Larg. 0m 476, haut. 0m 262.

Se trouve dans le même ouvrage que le précédent.

XXVIII.

Plan intitulé : *Plan de Tournay, ville épiscopale, où il y a un parlement; capitale du Tournesis*. 1709. *La Haye, chez Anna Beeck*. Avec les opérations du siége assez imparfaitement représentées.

Larg. 0m 41, haut. 0m 38.

Se trouve à la bibliothèque de la ville.

XXIX.

Plan intitulé : *Carte particulière des environs de Tournay levée sur les lieues par le sieur Baillieu, Paris. Baillieu*, 1709.

Larg. 0m 50, haut 0m 405.

Fait partie de la collection de M. B. Dumortier.

XXX.

Plan intitulé : *Le véritable plan de la ville et citadelle de Tournay. P. V. Cal fecit.*

Légende en français et en hollandais, avec les attaques et les lignes de circonvallation de la citadelle. La 2e enceinte y est figurée, quoiqu'elle n'existât plus en entier à cette époque.

Ce plan est un des plus curieux de ceux faits pour le siége de 1709.

Larg. 0m 74, haut. 0m 585.

Se trouve dans l'ouvrage intitulé : *Oorlogs kundige beschryving van de Veldslagen, en belegeringen, den drie doorluchtige, etc. Beschreven door, Monsieur Rousset. — La Haye*, 1729-47, 3 vol. in-f°, t. II, p. 294.

Il y a une édition française de cet ouvrage intitulée : *Histoire militaire du prince Eugène de Savoye, du prince et duc de Marlborough et du prince de Nassau-Frise, etc. La Haye*, 1729-47, 3 vol. in-fol.

XXXI.

Plan intitulé : *Plan de la citadelle de Tournay avec ses galeries et contre-mines et les attaques de M. le général Schulenborg;* avec un titre et une légende en français et en hollandais. Ce plan est fort détaillé.

Sur la même feuille il y a un profil de la citadelle et le plan des flancs casematés avec deux profils.

Les dimensions du plan de la citadelle sont :

Larg. 0m 25 haut. 0m 20.

Se trouve dans le même ouvrage que le précédent, t. II, p. 301.

XXXII.

Plan intitulé : *Tournai.*

Avec une légende.

Larg. 0m 8, haut. 0m 14.

Se trouve dans l'ouvrage intitulé : *Histoire générale des Pays-Bas, contenant la description des XVII provinces, Edition nouvelle. Brusselle, chez François Foppens*, 1720. 4e édition, 4 vol. in-12, tome II, page 210.

Et dans la suivante : *Les délices des Pays-Bas, ou description géographique et historique des 17 provinces belgiques.* 6e *édition. Liége, Bassompierre*, 1769. 5 vol. Tome III, page 153.

XXXIII.

Plan intitulé : *Plan de Tournay, ville épiscopale située sur l'Escaut*, 1744. *Le Rouge.* Avec une légende. Les opérations du siége y ont été ajoutées après à la main.

Larg. 0m 565, haut. 0m 48.

Se trouve à la bibliothèque de la ville sous le n° 1433.

XXXIV.

Plan intitulé : *Plan des attaques de Tournay en* 1744. Avec deux ajoutes, l'une pour les détails du siége de la citadelle, l'autre pour ceux de la porte de Sept Fontaines.

Larg. 0m 298, haut. 0m 208.

Se trouve dans l'ouvrage intitulé : *Plans et journaux des siéges de la dernière guerre de Flandres, rassemblés par deux capitaines étrangers au service de France.* (D'Illens et Funck). *Strasbourg*, 1750, 1 vol. in-4°, page 13.

XXXV.

Plan intitulé : *Plan de Tournay, ville épiscopale située sur l'Escaut. A Paris, chez le sieur le Rouge, géographe du roy, rue des Augustins*, 1745. Avec une légende et les travaux de l'attaque de 1745.

Larg. 0m 57, haut. 0m 485.

Se trouve dans l'ouvrage intitulé : *Recueil contenant des cartes nouvelles dressées sur des morceaux levés sur les lieux et les mémoires les plus nouveaux, dédié à Monseigneur le comte d'Argençon, ministre de la guerre. A Paris, par et chez le sieur le Rouge, ingénieur géographe du roi,*

rue des grands Augustins, vis à vis le Panier fleuri. Avec approbation et privilège du roi, 1742.

XXXVI.

Plan intitulé : *Plan des attaques de la ville et citadelle de Tournay. Lille, Panckoucke. Paris, Robert,* 1745. Avec deux ajoutes intitulées : 1° *Renvoi des attaques de la ville* ; 2° *Renvoi des attaques de la citadelle.* Il a de plus une légende. Ce plan ne donne que la partie de la ville située sur la rive gauche de l'Escaut.

Larg. 0m 595, haut. 0m 40.

Se trouve dans la collection de M. Barthélemy Dumortier.

XXXVII.

Plan intitulé : *Plan des attaques des ville et citadelle de Tournay, par le roy en* 1745. *Pour servir à l'histoire du maréchal comte de Saxe.*

Avec une légende.

Larg. 0m 45, haut. 0m 31.

Se trouve dans la collection de M. Barthélemy Dumortier.

XXXVIII.

Carte intitulée : *Plan et environs de Tournay levés géographiquement, mis au jour par le sieur Jaillot, géographe ordinaire du roi. Paris, Jaillot*, 1745. Avec une légende.

Larg. 0m 64, haut. 0m 52.

Se trouve dans la collection de M. Barthélemy Dumortier.

XXXIX.

Vue intitulée : *Veue de la ville et citadelle de Tournay*

du costé du vieux château, 1750. *Gravé par Merché à Lille.* Avec une légende et les armes de Tournai.

Les édifices publics y sont assez exactement représentés.

Larg. 0m 488, haut. 0m 267.

Se trouve dans l'ouvrage intitulé : *Histoire de la ville et cité de Tournai, capitale des Nerviens et premier siége de la monarchie française. La Haye, Moetjens*, 1750. Cette histoire est due à Poutrain et a été imprimée réellement à Tournai, en 1743 et 1749, chez Joveneau.

XL.

Vue intitulée : *Tournay oder Dornick. Johan Friederich Probst, hæres Jeremiæ Wolfii excudit. Augustæ Vindelicorum.* Avec une légende en français et en allemand. Cette vue doit avoir été faite vers l'an 1750. Les édifices y sont exactement représentés ; la tour Henri VIII a un toit ; quelques tours ont des guérites. On voit les bâtiments de la citadelle.

Larg. 0m 96, haut. 0m 325.

Se trouve à la bibliothèque de la ville sous le n° 1450.

XLI.

Plan intitulé : *Plan géométrique de Tournai dressé d'après les opérations cadastrales par Ud Picquet, lithographié à l'établissement géographique de Bruxelles, fondé par Ph. Vandermaelen, en* 1830 *et publié par les soins de F. Simonot*, 1838, à l'échelle de 1 à 2,500. Avec un indicateur des rues et un des édifices, par section.

Larg. 1m 13, haut. 0m 745.

Est encore dans le commerce.

XLII.

Carte intitulée : *Carte topographique des environs de*

Tournai, dédiée à son Altesse Royale Monseigneur le duc de Brabant, par son très-humble serviteur J.-B. Scheepers, géomètre-arpenteur, 1850. *Typ. et lith. de H.-J. Hahu, à Verviers.* Echelle de 1 à 20,000. Avec une légende.

Larg. 0m 91, haut. 0m 57.

Est encore dans le commerce.

XLIII.

Carte des environs de Tournai. Échelle de 1 à 20,000. Larg. 0m 692, haut 0m 487.

Cette carte fait partie de la Grande carte topographique de la Belgique, en 250 feuilles, à l'échelle de 1 à 20,000, dressée et publiée par Ph. Vandermaelen, fondateur de l'établissement géographique de Bruxelles. N° 12b.

Est encore dans le commerce.

On a réuni quelques-unes de ces cartes en atlas sous le titre de :

Carte topographique de l'arrondissement judiciaire de Tournai, dédiée à M. Dumon-Dumortier, président du sénat et bourgmestre de Tournai, par Ph. Vandermaelen et Picquet.

XLIV.

Plan intitulé : *Plan géométrique de la ville de Tournai, dressé à l'échelle de 1 à 5,000 mètres par Ud Picquet, géomètre*, 1854. Avec une légende.

Larg. 0m 59, haut. 0m 424.

Est encore dans le commerce.

SÉANCE DU JEUDI 7 JUILLET 1859.

M. le Vicaire-général Voisin, occupe le fauteuil.
M. Jules Wacquez, secrétaire.

—

CORRESPONDANCE.

Monsieur Félix Ribeire, rédacteur en chef du journal de Saint-Quentin et membre de plusieurs sociétés savantes fait hommage à la société des deux brochures suivantes :

1° L'*Invasion autrichienne ou les Français en Italie, à propos patriotique en un vote.* — Autographie Hourdequin à St-Quentin. Petit in-8° de 40 pp.

2° *La Paix et l'Opinion. Paris, Dentes*, 1859, in-8° de 46 pp.

M. Ribeire sollicite le titre de membre correspondant.

Renvoi au comité permanent.

— M. Warlomont, membre titulaire, bibliothécaire-archiviste de la Société, dépose sur le bureau les ouvrages suivants qui lui ont été adressés :

A. De la part de la *Société pour la recherche et la conservation des monuments historiques dans le grand duché de Luxembourg.*

Les publications nos 4 et 7. — Années 1848 et 1851 qui avaient été réclamées comme manquantes dans la collection de la société de Tournai.

B. De la part de la *Société scientifique et littéraire du Limbourg.*

Son *Bulletin*, tome IV. — 1er fascicule. *Tongres*, Collée, 1859, in-8° de 97 pp.

C. De la part de *M. le colonel Guillaume*, membre correspondant, avec sa lettre du 15 juin, énumérant tous ses titres, les ouvrages rappelés ci-après dont il est l'auteur :

1° Un magnifique volume in-8° de 440 pages, intitulé : *Histoire des gardes wallones au service d'Espagne*, avec figure coloriée et portraits. *Bruxelles*, *F. Parent*, 1858.

2° Une brochure de 24 pages, intitulée : *Lettres sur les bandes d'ordonnances*, imprimerie de *Hayez*.

3° Une autre de 34 pages intitulée : *Essai sur l'organisation d'une armée de volontaires. — Bruxelles.* — Devroye et Cie, 1850.

4° Une idem de 20 pages, intitulée : *Les Belges en Italie en* 1617. *Bruxelles. Guyot et Stapleaux*, *fils*, 1856.

5° Une dernière brochure de 16 pages, intitulée : *Notice biographique du général Vinchant de Gontrœul. — Bruxelles.* Mêmes éditeurs, 1559. — Le tout in-8° sur très-beau papier.

D. De la part de *M. Ulysse Capitaine*, autre membre correspondant :

Deux brochures in-8°, l'une de 48 pages, intitulée : *Rapport sur la bibliothèque de la Société Liégeoise de littérature wallonne ;* l'autre de 8 pages, intitulée : *Les premiers documents Liégeois écrits en français*, 1233-1236. Liége. Carmanne, 1859.

—

M. Bozière entretient l'assemblée d'une pièce fort intéressante qu'il a découverte aux archives de la ville et dont il se propose de faire usage dans un prochain travail. Elle est intitulée : *Traité des États du Tournaisis pour l'agrandissement de leur district* et date de l'année 1669.

On y trouve une liste complète des villages adjoints au Tournaisis et distraits de la chatellenie d'Ath, sous le règne de Louis XIV, liste qu'aucun historien n'a donnée exactement jusqu'à ce jour.

—

MM. Warlomont, Voisin et Wacquet présentent comme membre titulaire M. Vandenbroeck, archiviste de la ville. Il sera statué sur cette présentation à la prochaine séance, conformément au règlement.

—

M. le vicaire général Voisin donne lecture de deux notices manuscrites sur monseigneur Gilbert de Choyseul du Plessy-Praslin en son vivant évêque de Tournai. — La première due à la plume d'un chanoine de Tournai nommé Descamps; la seconde écrite par un ecclésiastique qui a vécu onze années avec M. de Choyseul et adressée à madame l'abbesse de Saunoir, nièce de ce prélat, le 25 janvier 1691. L'assemblée en décide l'impression dans les Bulletins de la Société.

SÉANCE DU JEUDI 4 AOUT 1859.

M. F. Du Bus, aîné, *président.*
M. J. Wacquez, secrétaire.

—

Le procès-verbal de la séance précédente est adopté après lecture.

—

M. Warlomont, membre titulaire, en qualité de bibliothécaire-archiviste de la Société, poursuivant le compte-rendu à la séance précédente, des opérations et des démarches auxquelles il s'est livré et des résultats obtenus,

RAPPORTE :

Qu'il a reçu et dépose sur le bureau :

1° De la part du traducteur, M. Le Roy, membre correspondant à Liége, un magnifique vol. in-f°, avec titre gravé et accompagné de 60 planches; ce livre intitulé : « *Motifs et détails choisis d'architecture gothique empruntés aux anciens édifices de l'Angleterre,* par A. Pugin. — *Texte historique et descriptif*, par E.-J. Wilson, traduit avec autorisation et annoté par Alphonse Le Roy, professeur à l'université de Liége. »

2° De la part de l'auteur, M. Ch. Gomart, membre correspondant à St-Quentin (France); un vol. très-intéressant in-8°, avec planches, de 87 pages, intitulé : « *Siège de St-Quentin et bataille de St-Laurent en* 1557. — St-Quentin, 1859.

Qu'il est parvenu, en outre, à la Société, depuis la dernière séance :

3° De la part du Gouvernement, un vol. in-4° de la collection des Chroniques Belges inédites publiées par ordre du Gouvernement, intitulé : « *Le chevalier au Cygne et Godefroid de Bouillon*, poëme historique, publication commencée par le baron de Reiffenberg, et achevée par M. A. Borgnet. — Tome III, 2e partie. — *Glossaire*, par M. Em. Gachet, chef du bureau paléographique. » — Bruxelles, 1859, de 1031 pages.

4° De la part de la *Société archéologique de Namur*, ses *Annales*, t. VI, 1re livraison, p. 1 à 160. — Namur, 1859.

5° De la part de la *Société d'archéologie de Belgique à Anvers*, ses *Annales*, t. XVI, 1re livraison, p. 1 à 92.

6° De la part de la rédaction, le *Journal historique et littéraire*, t. XXVI, livraison 4. — Pages 137 à 208. — Paris et Liége.

7° De la part de l'*Académie royale des sciences, des lettres et des beaux-arts de Belgique*, son *Bulletin*, 28e année, 2e série, t. VII, n° 5, pages 1 à 328; et n° 6, p. 329 à 396. — Bruxelles, 1859.

8° *Compte-rendu des séances de la Commission royale d'histoire*, ou *Recueil de ses Bulletins*, 2e série, t. XIIe, IIe bulletin, p. 107 à 274. — Bruxelles, 1859.

9° De la part de la *Société des Antiquaires de la Morinie*, son *Bulletin historique*, 8e année, 30e livraison, avril, mai et juin 1859, p. 665 à 700. — St-Omer, 1859.

10° De la part de la *Société impériale d'agriculture, sciences et arts de Valenciennes*, sa *Revue agricole*, t. X 10e année, p. 274 à fin. — Valenciennes, 1859.

De la part de M. l'abbé Corblet :

11° *Revue de l'art chrétien*, recueil mensuel d'archéologie religieuse, 3e année, n° 7, juillet 1859, p. 189 à 236. — Paris, 1859.

12° Une brochure intitulée : « *A-t-on réservé le précieux sang dans les siècles primitifs et au moyen-âge?* par l'abbé Corblet, in-8° de 15 pages. — (Extrait de la *Revue de l'art chrétien*). — Paris, 1859.

Que par ses démarches il est parvenu à faire rentrer à la bibliothèque de la Société, les objets dont la désignation suit, qui y faisaient défaut.

a. De la Revue trimestrielle de Bruxelles, les t. XII et XVII à XXIII, plus une table alphab. des 20 premiers vol.

b. De la Société Liégeoise de littérature wallonne à Liége, les t. 1er et 2e—années 1858, 1859.

c. De la rédaction du Messager des sciences, etc., à Gand, les t. de 1850 et 1851, et les livraisons 1re, 2e et 3e de 1852, 1re à 4e de 1853, 2e à 4e de 1854, 1re et 4e de 1856, 1re, 3e, et 4e de 1857, 1re à 4e de 1858 et 1re de 1859.

d. De la Société centrale d'agriculture, etc., à Douai, les t. de 1827-1828, 1833-1834, 1848-1849 et 2e série, t. IV, 1856-1857.

e. De la Société des Antiquaires de Picardie, à Amiens, le t. VI, 2e série, 1859.

f. De la Société de Numismatique à Bruxelles : 2e série, 3e et 4e livraisons, t. III ; 4e livr. t. IV ; 1re livr. t. V.

g. De la rédaction de la Revue catholique à Louvain, trente livraisons. . . . . .

h. De la Société archéologique de Luxembourg, les publications 4e, 7e et 13e.

En tout vingt et un volumes et cinquante-quatre brochures.

Il est procédé à l'élection d'un membre titulaire et ce titre est conféré, à l'unanimité des suffrages, à M. Vandenbroeck, archiviste de la ville de Tournai.

—

M. le vicaire-général Voisin communique à l'assemblée une note sur la charte seigneuriale d'Ogy et d'Isières, qui lui a été adressée par M. le docteur Le Glay, de Lille, membre correspondant. Pour hâter l'impression de cette charte on convient de l'insérer dans les Bulletins de la Société.

—

Le même membre annonce qu'il prépare un petit travail sur la vie de monseigneur de Choyseul, ancien évêque de Tournai, travail dans lequel figureront les deux notes dont il a donné lecture à la réunion précédente.

—

La séance est levée.

Lettre à Monsieur le chanoine Voisin, *vicaire général de l'évêché de Tournai.*

Monsieur le vicaire général,

En me demandant, pour la Société académique de Tournai, la loi communale d'Ogy et d'Isières, vous avez paru désirer que j'y ajoutasse mes propres annotations. Il me semble, soit dit entre nous, que la Société eût mieux

fait de réclamer et de publier les vôtres ; elle y eût gagné à tous égards.

Quoi qu'il en soit, j'obéis. Voici donc mes notes et notules que vous amenderez et émondrez comme il vous plaira.

Qu'est-ce que ces seigneuries d'Ogy et d'Isières qui, dès le temps de la comtesse Jeanne, furent jugées dignes d'avoir une charte seigneuriale? Vous savez mieux que moi, Monsieur le vicaire général, que ces alleux, situés sur les confins de la Flandre et du Hainaut, faisaient partie d'un groupe de villages nommés *Terres de débat*. (1), parce que toujours ils ont été revendiqués par l'un ou l'autre des deux comtés.

C'est parmi les titres de la cathédrale de Cambrai qu'il faut chercher, je crois, la plus ancienne mention d'Ogy et d'Isières ou Isier. Par lettres de l'an 1057, le B. Liébert, évêque de Cambrai, concède à son chapitre cathédral divers autels et entr'autres : *altare de Ogio*, *altare de Iser* (2). Puis, je retrouve pareilles dénominations dans un acte du même prélat, sous la date de 1075 : *mediam partem totius alodii de Ogieo, cum altare et dimidia ecclesia..... altare de Iser*. (3)

Est-il besoin de dire ici qu'Ogy est situé tout près de

---

(1) Les *Terres de débat* se composaient, outre Lessines, du Bois de Lessines, Ellezelles, Flobecq, Ogy et Papignies. Ce fut seulement en 1333 que Louis de Nevers, comte de Flandre et Guillaume, dit le Bon, comte de Hainaut, réglèrent leurs différents au sujet de ces seigneuries. Le traité fut conclu à Cambrai, en l'hôtel de l'évêque, le 2 mai, veille de la Pentecôte. *Chambre des comptes*, 2e *cartulaire de Hainaut*, *pièce* 206.

(2) Voy. *Gloss. topogr. de l'ancien Cambrésis*, pièces justif., IV.

(3) Ibid. pièces justif. VIII.

Lessines, son chef-lieu de canton, et qu'Isières est à une lieue d'Ath, dont il dépend au même titre?

Jean Carpentier, le verbeux historien de Cambrai, qui trouve moyen de nommer tant de lieux et tant de personnes, ne mentionne pas une seule fois ces villages; lesquels ne figurent pas non plus dans l'*Index topographique des* OPERA DIPLOMATICA de Miræus.

Arnoul, de qui émane cette loi, était fils de Gislebert d'Audenarde et de Richilde de Mortagne. Il figure, dès l'an 1200, comme témoin au bas de l'acte célèbre intitulé: *Loi du Hainaut*. En 1226, il fonde une chapellenie dans sa terre de Lessines; en août 1230, il règle, avec le chapitre de Cambrai, les droits de chacun sur la rivière de Dendre qui arrose Lessines; (1) Enfin vers 1232, il transfère de Flobecq à Audenarde l'abbaye du Val des Vierges (Magdendael) (2).

Du reste, ce n'est pas tout à fait de plein gré que le sire d'Audenarde accorda une loi à ses gens d'Ogy et d'Isières. Il fallut, pour obtenir de lui cette concession, qu'une sentence arbitrale proclamât les droits de l'église de Cambrai sur lesdits lieux. Cet acte, daté du 21 janvier 1233, conclut ainsi: « pronuntiamus, ut » ecclesia B. M. Camer. possidet altam et bassam » super hospites suos in villis de Ogy et de Isier, justi- » ciam ita possideat, ipsum D. Arnulphum super per- » turbatione prædicta per eamdem sententiam condemp- » nantes et inhibentes eidem Arn. de Aldenardis ne » possessionem ipsius ecclesiæ in alta et bassa justicia » apud Ogy et apud Isier de cætero perturbet, ducendo

(1) Archives de la cathédrale de Cambrai.
(2) *Gallia christ.* V, 230.

» hospites ecclesiæ in angarias, vel in exercitum, vel
» leges aut bannos super hospites ecclesiæ proponendo
» vel instituendo, sed ipsam ecclesiam sua possessione
» altæ et bassæ justiciæ super hospites apud Ogy et apud
» Isier libere et pacifice gaudere permittat. »

Quant au texte de la loi elle-même, je vous le donne d'après l'original, sans égard aux variantes qu'on lui a fait subir ensuite. Souvent on cite ce texte comme émané de Godefroy de Fontaines, évêque de Cambrai. C'est une variété de forme et d'origine qui produit nécessairement aussi des variétés d'expression; lesquelles sont importantes seulement au point de vue philologique.

Il paraît que la loi d'Ogy et d'Isières ne termina point les débats relatifs aux offices de ces seigneuries. Je remarque, en effet, des titres plus modernes qui prouvent que les contestations ne sont pas épuisées encore.

Mais je m'aperçois, Monsieur le vicaire général, que je fais ici le professeur devant mon maître. Je me tais donc enfin; et je supplie le maître d'agréer, avec mes excuses, l'hommage de ma profonde vénération.

Le Glay.

Lille, 30 août 1859.

LOI D'OGY ET D'ISIÈRES

1234 avril.

—

Jo Ernols d'Audenarde fac savoir à tous chiaus ki sunt et ki avenir sunt ki veront cest escrit ke, com descorde et plais fust entre mi et le glise Nostre Dame de Cambray, des justices hautes et basses (1) el tenement (2) de le glise devant dite à Ogy et à Ysier, à daerrains (3), par le conseil le vesque Godefroit et me dame Jehene, contesse de Flandres et de Haynau et autres bones gens, de ces coses et d'autres de que estris (4) estoit entre mi et le glise, est bone pais et ferme concorde faite entre nos, si com li escris dist ki teus est com il est ci-après escris : S'on prent en présent forfait l'oste de le glise u autre sor le tiere de le glise, el tenement d'Ogy et de d'Ysier, ki ait mort forfaite (5) por rapt, por homecide, por larochin u por arsin (6), u il ait forfait à pierdre membre por

---

(1) Sur l'origine des justices héréditaires, et sur leur division en haute, moyenne et basse justice, voyez Raepsaet, *Analyse des Droits des Belges et des Gaulois*.

(2) *Tenement*, domaine, territoire, juridiction féodale.

(3) *A daerrains*, enfin, en dernier lieu.

(4) *Estris*, *estrif*, *estrivium*. débat, contestation. Notre patois a conservé *étriver*, disputer, mentir.

(5) Ici *mort forfaite* veut dire mort méritée. Le plus souvent ce mot *forfaire* signifie faire mal, commettre un crime, de *foris*, *facere*, agir hors du droit.

(6) *Arsin*, incendie. On sait que plusieurs lois locales avaient admis le droit d'arsin, comme châtiment de certains méfaits. Nous avons jadis publié une notice sur ce droit et sur l'abattis judiciaire des maisons.

membre. li serjans (1) de le glise u mes serjans, cil ki ançois i venroit, le poroit ariester; et se mes serjans l'arieste, il le doit tantost livrer au serjant de le glise, et li serjans de le glise doit moustrer le fait devant les eskievins de le glise et le doit faire jugier, plus tost com pora, par les eskievins de le glise, selonc le forfait à que il iert pris. Et se jugemens et lois porte qu'il pierde vie u membre, on le me doit livrer u me serjant, et jo en dois faire justice selonc çou que jugié iert. Et s'aucuns hom estoit souspeçonez de forfait ki fust fais sor le tiere de le glise, por que il convenist pierdre vie u membre, li serjans de le glise u mes serjans le poroit ariester, cil ki ançois i venroit; et se mes serjans l'arieste, il le doit livrer tantost au serjant de le glise, se li serjans de le glise le veut warder; et se li serjans de le glise le reçoit en warde (2), il le doit warder loiaument, en bone foi et sans engien. Et en tel maniere se li serjans de le glise le livre à men serjant por warder, u li serjans de le glise ne le veille warder, se mes serjans li livre, mes serjans le doit warder, loiaument, à bone foi et sans engien. Quant çou iert fait, le sierjans de le glise doit comander as eskievins de le glise qu'il enquièrent vérité de cel forfait au plus tost k'il poront à bone foi, se mes serjans l'en requiert; et encore ne l'en requière il, si le doit et puet li serjans de le glise faire; et li serjans de le glise doit

---

(1) *Sergans*, *sergeant*, *serget*, de *serviens*, serviteur préposé à la garde des droits et biens d'une communauté ou d'un seigneur.

(2) *Warde*, *warder*, garde, garder. Cette forme qui substitue le *W* ou *G* initial, était générale dans notre patois wallon-picard. On dit encore *warenne* pour garenne, *wâter* pour gâter, *wétier* pour guetter, etc.

metre jor raisnaule (1) d'enquerre le vérité de cel forfait par sairemens. Et à cele vérité enquerre puet estre li sierjans de le glise, s'il i veut estre, et mes serjans s'il i veut estre, en tel maniere que cascuns des deux serjans doit ançois jurer as eskievins sor sains k'il iert à le vérité enquerre à bone foi et loiaument, ne ne querra ne art, ne engien, ne gille, ne barat, ne por amor ne por haine, ne por loiier ne por promesse que cil sor cui on enquerra cele vérité soit encombrés (2) ne délivrés à tort, ne ne querra faus tesmoignages à cele vérité enquerre. Et se li doi sierjant ne pooient u ne voloient estre à cele vérité enquerre ou li uns d'aus deux, por çou ne lairoient mie li eskievin k'il n'enquesissent cele vérité à bone foi et loiaument. Et mes sierjans ne doit desdire les eskievins de le glise ne mesdire envers aus, ne ne les puet conjurer ne comander; et s'il le faisoit, jo, s'on le mostroit à mi, le deveroie faire amender dedens querante jors. Et s'il sanloit à men serjant ke li serjans de le glise fust négligens de semonre les eskievins d'enquerre cele vérité, u li eskievins n'alaiscent mie à vérité, u fuiscent négligent de le vérité enquerre, je le doi laisser savoir à le glise; et li glise le doit faire amander à bone foi dedens quarante jors apreis çou k'il li sera mostret. Et s'il avient que li eskievin enquierent veritet de cel fourfait, et li vérités soit si clère k'il sacent par aus l'ome por le forfait encouper (3) u descouper, il le pueent et doivent faire. Et s'il

---

(1) *Raisnaule, raisnable,* raisonnable, déterminé. On disait et on écrivait communément *aule* pour *able, taule,* pour table, *estaule*, stable; suivant le même usage disait *meule* pour meuble.

(2) *Encombrés*, embarrassé, arrêté, détenu, de *combri*, *cumbri*. branchages et troncs d'arbres jetés sur les chemins pour les *encombrer* en barrant le passage.

(3) *Encouper, encoulper,* inculper, *descouper*, disculper.

ne le sevent faire par aus, il en doivent avoir conseil à prudoumes, tel k'il le puiscent et sacent encouper u descouper. Et s'il ne le pucent faire par eskievinage, il le doivent faire come juré et prudome à bone vérité, par conseil de bones gens, si com dit est ; et si i sunt tenu. Et des cateus (1) et des meules ki remanront de celui dont on ara fait justice à mort, çou ki en doit estre le justice, iert à partir à moitie, welment (également) à le glise et à mi; et se ireiages u maisons en demeure el tenement de le glise, je ni ai nient. Et s'aucuns hom de m'avoerie (2) ki maigne (3) el tenement de le glise ne me paie le droiture de m'avoerie, mes serjans le doit moustrer au serjant de le glise pardevant eskievins de le glise et requerre qu'il le face avoir dedens quinzaine; et se li serjans de le glise ne le faisoit dedens quinzaine, mes serjans dedont en avant puet deswagier (dégager) celui qui me deveroit le droiture devant dite. Et li droiture de m'avoerie est douze deniers del home et sis deniers de le feme à vie, et d'aucuns le meilleur catel à le mort, et d'aucuns nient, selone çou k'il a esté maniet dusqu'à ore. Et s'uns hom de m'avoerie ki masist el tenement de le glise fust jugiés à mort, et

---

(1) *Cateus, catels*, biens qui sont meubles ou immeubles, suivant qu'ils sont adhérents au domaine ou qu'ils peuvent en être détachés, comme le bled, immeuble avant la mi-mai et meuble ensuite.

(2) *Avoerie, avoueris, advocatie, advoerie*. Dignité et juridiction instituées surtout pour la défense des droits des églises. On trouve des mentions d'avouerie dès le commencement du XI siècle et peut-être plutôt encore. En 1016, Baudri, évêque de Liége, adhère à l'élection de Gilbert, comte de Looz, comme avoué de l'abbaye de St.-Jacques.

(3) *Maigne, maine, megne*, subjonctif présent du verbe *manoir*, demeurer. Plus bas nous trouverons ce même verbe à l'imparfait du subjonctif, *masist* pour *mansist*, demeurât.

justice en fust faite; si come on a devant dit des ostes de le glise et d'autres, por acun des forfaits devant només, jo en aroie le meilleur catel, s'il le devoit à le mort, et li remanans des meules et des cateus celui ki le justice devra iestre sera à le glise et à mi chascun à moitié; et à l'iretage ki seroit el tenement de le glize ki de celui remanroit, ne poroie jo nient dire ne clamer. Et si doi mes siers ki sunt oste de le glise et leur biens, soit à mort, soit à vie, manier as us et as coustumes ke li autre haut home de Hainau li uns à l'autre, fors de franke vile, manient les leur qu'il ont manans sor autrui tiere. Jo Ernols arai trois coruées (1) en l'an des ostes de le glise à Ogi et à Ysier tenans maisnie, l'une en mai, l'autre en ghieskerech et l'autre en fenerech (2), en tel manière ke li hom ki n'ara point de keval doit servir à mi un jor en mai, un jor en ghieskerech et le tiers en fenerech et mouvoir de sen ostel de soleil levant et repairier à sen ostel de soleil luisant. Et se li hom ne velt u ne puet servir en se propre persone, u par autre soufisant, il me doit doner cinc deniers artisiens à chascun jor k'il devroit faire le coruée; et se li hom a kerue, de se kerue me doit servir un jor en may, un jor en gieskerech et un jor en fenerech chascun an; u, se li hom ne veut u ne puet çou faire, il me doit douner, por le jor qu'il ne

---

(1) *Coruées*, *crouée*, droit payable au seigneur en journées de travail. Suivant la loi d'Oisy, avril 1216, chaque bourgeois de ce lieu devait six corvées d'un jour.

(2) *Gieskerech* et *Fenerech*. Ces deux noms de mois, qui correspondent à juin et à juillet, ne figurent ni dans Ducange, ni dans les *Éléments de Paléographie* de M. N. de Wailly, ni dans le *Glossaire roman* de Roquefort, mais bien dans le supplément de ce dernier ouvrage, V° KALENDRIER.

volra servir, dis wit deniers artisiens, s'il a quatre kevaus, por lui et por ses kevaus ; et s'il a mains de kevaus, il en paiera mains au vaillant, fors tant ke cil a un keval, s'il ni veut u il ni puet aler, il paiera cinc deniers artisiens por lui et por sen keval. Et quant je deverai avoir les coruées, si com dit est, mes serjans le dira au serjant de le glise, et li serjans de le glise les semonra et fera ens venir, si com il est devant dit.—Jo puis mener les ostes de le glise d'Ogi et d'Isier eu ost awec les miens homes, quant il iront communément, à bone foi, sans okison et sans engien, partout dedens le castelerie de Lessines, de l'un cor dusqu'à l'autre, por men cors u por me tiere deffendre. Et quant je donrai mes homes congiet, je ne puis ne ne doi les ostes de le glize détenir. Et se je vois en ost por le besoigne le Conte, et jou i maine mes homes communément, jo i puis mener les ostes de le glise, u que ce soit et tenir autant com les miens. Et quant jo arai mestier des ostes de le glise por mener en ost, si com dit est, je le doi faire savoir au serjant de le glise, et il les doit semonre et faire aler avec les autres. S'il avient ke li oste de le glise li uns à l'autre se combate, u face assaut en kemin dedans les viles d'Ogi et d'Isier, u defors el kemin, et cele bataille u cis assaus soit fais dedens le tenement de le glise, sor kemin c'on apiele kemin royal u kemin fieré, sor tel kemin li glise en ara l'amende. Et s'il n'estoient mie oste de le glise, ki ki il fuiscent, li glise aroit le moitié del amende, et jo l'autre moitié. Et se li uns estoit ostes de le glise et li autres estoit mes ostes u estraingnes, li moitié del amende seroit le glise et li autre moitiés seroit miene, si com devant est dit. Et cis forfais doit estre jugiés par les eskievins de le glise à le semonse et le requeste le serjant de le glise. Et s'il avient que li oste de le glise aient aucune cose entr'aus

à wienenchier (1) sor le tenement de le glise, li serjans de le glize et li poestés (2) ki desous le glise maint poront faire le wienenchement; et li glise en levera le forfait del entrepresure. Et se mi oste aient entr'aus ancune cose à wienenchier sor men tenement, mes serjans et cil de me poesté pueent faire le wienenchement, et jo en leverai le forfait de l'entrepresure. Et se li ostes de le glise a aucune cose à wienenchier encontre men oste, u mes ostes encontre l'oste de le glise, li commun serjant et les communes poestés et del un et del autre de nous doivent faire ce wienenchement; et cil sor cui tenement on ara entreprins en doit avoir le forfait del entrepresure. Et se li ostes de le glise entreprendoit sor le kemun warescais (3), li serjans de le glise et mes serjans et noi poestés feroient le wienenchement, et li glise en aroit le forfait del entrepresure. Et se mes ostes entreprendoit sor le kemun warescais, li serjant devant dit et les poestés devant noumées feroient le wienenchement, et jo en aroie le forfait del entrepresure; et le tiere entreprise remanroit au warescais. Et des warescais des viles d'Ogi et d'Ysier li glise ne jou ne peons nient torner à nos usages. Et se fait à savoir ke toutes les autres justices c'on puet u doit manier ès viles d'Ogi et d'Ysier

---

(1) *Wienenchier*, *wienenchement*. Voilà des termes qui m'embarrassent. Je ne les trouve dans aucun glossaire, excepté dans le *Dictionnaire Rouchi*, de M. Hécart, en qui je n'ai pas une confiance illimitée. M. Hécart fait de *wininchier* un préposé à la recette du droit de vinage. Si l'on admet cette définition, il faudra considérer *wieninchement* comme synonyme de vinage et le verbe *wieninchier* comme signifiant: recueillir le droit de vinage.

(2) *Poesté*, *potestas*, magistrat, autorité locale.

(3) *Warescaix*, *wareschaix*, *waterscapum*, *wariscapum*, ruelle pour l'écoulement des eaux.

et defors, sor l'aluet de le glise, del tenement d'Ogi et d'Ysier, sans celes qui sunt otriées et demeurent à mi par cest escrit, remainent frankement et quitement à le glise, et celes ki otriées me sunt, ki à mi demeurent par l'escrit devant dit, tenrai jou et mes oirs ki sera sire de Lessines, en fief et en homage de le glise. Et se jo u mes oirs ki iert sire de Lessines, ki ces coses devant dites de vons ténir en fief de le glise, venons à Cambrai, li glise nos doit pain et vin, tant com on en départira le jor à un canone, se nos le faisons savoir et se nous ne soumes escumenié. Et en acroiscement de cest fief, awec les coses devant noumées, prent je le vivier d'Ogi, ke jo et mes oirs tenrons de le glise en fief et en homage avec les coses devant dites. Et tout cest fief doi je tenir et mes oirs ki tenra Lessines, si com dit est ; et autres ne le poet tenir ne en tout ne en partie ke li oirs ki tenra Lessines. Et cest homage doi je faire et mes oirs ki sera sires de Lessines chascun d'oir en oir, et jurer à tenir çou k'en cest escrit a, à bone foi, et renouveler à le glise ceste carte par nos saiaus pendans. Et por çou ke ceste cose, si com il est en cest escrit, soit à tous jors ferme et estaule, et por plus grant seurté à le glise, li ai-je livrée ceste carte, saiélé de men saiel pendant. Et ce fu fait l'an del incarnation Nostre Segneur mil et deus cens et trente quatre, el mois d'avril.

SÉANCE DU JEUDI 1er SEPTEMBRE 1859.

Mr F. Du Bus, aîné, *président.*

M. le vicaire général Voisin, faisant fonctions de secrétaire.

—

Le procès-verbal de la dernière séance est adopté après lecture.

CORRESPONDANCE.

—

M. Vandenbroeck, archiviste de la ville, accepte avec reconnaissance le titre de membre titulaire qui lui a été conféré dans la séance du mois d'août. Il s'efforcera, dit-il, de ne pas être un membre inactif et sera toujours heureux de procurer à la société et à chacun de ses membres tous les renseignements dont ils pourraient avoir besoin et qui abondent dans le riche dépôt confié à sa garde.

—

M. Warlomont, membre titulaire et bibliothécaire-archiviste dépose sur le bureau les ouvrages indiqués ci-après, adressés à la société depuis la dernière séance, savoir :

1° Par l'*Institut archéologique Liégeois,* son bulletin, t. III, 3e livraison, p. 313 à 384.

2° Par l'*Académie royale des sciences etc. de Belgique,* son bulletin, 28e année, 2e série, t. 7, n° 7.

3° Par *la même*, le compte-rendu des séances de la commission royale d'histoire, 2e série, t. 12e, 3e bulletin,

4° Par la *Société des Antiquaires de Picardie*, son bulletin, année 1859. — N° 2, p. 1 à 86.

5° Par la *Société d'agriculture etc, de Valenciennes*, sa revue agricole, 11° année. — N° 1, juillet 1859, pag. 1 à 32.

6° Par la *direction de la Revue catholique*, la 8° livraison, année 1859, 6° série, p. 445 à 508.

7° Par M. le *Ministre de l'intérieur*, le second vol. d'un ouvrage intitulé : *Rymbybel*, par Jacob Van Maerlant. Bruxelles, 1859, in-8°.

8° Par le *Gouvernement provincial du Hainaut*, le rapport de la députation permanente. — Session de 1859.

9° Par *l'auteur*, rapport sur l'authenticité des restes mortels du bourgmestre Sébastien de Laruelle, etc, par U. Capitaine. — Brochure de 15 pp. Liége. 1859, in-8°.

10° Par *l'auteur*, Notice sur une tablette à double inscription, deux petits vases en étain et un parchemin trouvés récemment à Enghien, en Belgique, — Brochure in-8° de 12 pp. — Bruxelles, 1859. — Signée B. Bossue S. J.

Le bibliothécaire-archiviste est parvenu à faire compléter ce qui manquait à la bibliothèque de la Société des publications suivantes :

a. De la *Société des sciences etc., du Hainaut*, publications, 5 vol. in-8°.

b. De la *Société d'émulation de Liége*, 2 vol. et 2 brochures.

c. De la *Société d'agriculture etc. de Valenciennes*, 14 livraisons.

d. Du *Journal historique et littéraire*, 9 livraisons.

La *Société des Antiquaires de la Morinie* annonce l'envoi de 14 livraisons réclamées comme manquantes.

La Société des Antiquaires de la Picardie donne avis, de son côté, qu'elle a déposé à la maison Casterman, de Paris, à l'adresse de la Société historique, un grand nombre de vol. et de livraisons réclamées au même titre.

Une correspondance suivie avec M. Didron, à Paris, relativement à l'échange des publications de la Société contre les annales archéologiques, échange abandonné depuis sept ans, en a amené la reprise sur le pied primitivement convenu, c'est-à-dire 3 exemplaires des Bulletins et 3 exemplaires des Mémoires, contre une année des annales; avec la seule condition que, pour l'avenir seulement (à partir de 1860), il sera délivré 4 exemplaires au lieu de 3.

—

M. le vicaire général Voisin communique les deux fables suivantes composées par M. Jules Wacquez qui s'est trouvé empêché d'assister à la séance de ce jour.

—

L'AIGLE ET L'AIGLON.

—

— Assez longtemps, mon fils, j'ai soigné ton enfance!
Il faut enfin quitter un indigne berceau
Pour me suivre et voler dans cet espace immense
Où règne en souverain l'aigle royal oiseau.
Il est temps d'essayer tes ailes;
Avec moi tu vas t'élancer
Dans les régions éternelles
Où nul ne peut nous dépasser.
Sur les rocs escarpés, sur la neigeuse cime
Des plus horribles monts.
Au-dessus des abîmes,
Enfant, nous planerons!

— Oh! mon père, pitié, je suis si jeune encore!
Le printemps n'est qu'à son aurore...
Le ciel est triste et pluvieux
Et rien ne sourit à mes yeux.
De grâce, attends que la nature
De fleurs ait repris sa parure.
— Ce ne sont pas des fleurs que l'aigle doit fixer....
Son regard de feu doit percer
Les rayons du soleil! Il doit braver l'orage;
La tempête est son élément.
Habitant du désert, il cherche le carnage,
Il aime à s'abreuver de sang.
Montre-toi, mon enfant, plus digne de ta race!
Plus de noblesse et plus d'audace!
Il est ignoble de ramper;
Aux portes du soleil avec moi viens frapper!
A ces mots l'aigle altier de son aire s'élance,
Et déployant son aile, avec rapidité
Il envahit l'immensité.
Le pauvre aiglon dans sa lâche indolence,
Ne tenta pas même un effort,
Ne se croyant pas assez fort
Pour conquérir l'indépendance.
Du ciel lui montrant le chemin,
Son père l'appelait en vain.
Il aima mieux dans les moissons dorées,
De ses ailes déshonorées
Traîner lentement le fardeau,
Et se baigner dans l'onde d'un ruisseau.
Ivre de sang, le père dans la nue
Sur le soleil fixait sa vue;
Le fils dormait parmi les fleurs
Au doux parfum, aux riantes couleurs.
Rien ne put réveiller son âme paresseuse.
Mais cette existence honteuse
Fut la cause de son trépas;
Car, un beau jour, par un appas
Qu'un oiseleur désireux de le prendre
Tendait depuis longtemps à sa crédulité,
Le noble oiseau fut arrêté
Et pris sans pouvoir se défendre.

L'espoir naissant des rochers et des cieux
Servit à récréer les yeux
Dans une étroite et pauvre cage
Où bientôt il mourut de rage.

—

Sur les célestes dons chacun doit se régler :
C'est dans les cieux que l'aigle doit voler.

J. W.

—

LA PETITE MÈRE.

—

Louise avait une poupée en cire
Qu'elle soignait comme un enfant.
C'était un spectacle charmant
Que de la voir lui parler, lui sourire !
Chaque soir et chaque matin,
Elle l'habillait de sa main.
Le dimanche et les jours de fête
Ravissante était sa toilette.
La poupée avait ses bijoux.
Louise devinait ses goûts...
Un jour, ô jour de deuil ! mon cœur en saigne encore !
La blonde enfant sous ses rideaux la prit,
Et paisiblement s'endormit
Avec elle jusqu'à l'aurore.
Hélas ! elle ne savait pas
Qu'en la pressant trop longtemps dans ses bras,
Qu'en lui faisant trop de caresses,
Elle allait causer son malheur !
Nous renonçons à peindre sa douleur,
Lorsqu'elle vit l'objet de toutes ses tendresses
Pour jamais déformé, perdu !...
Trop de baisers l'avaient fondu !

—

Bonnes mères, que cette histoire
Soit présente à votre mémoire.
Ah! que de fois pour vos enfants
Vos regards sont trop indulgents!
Votre amour vous aveugle et dans votre faiblesse,
Vous ne voyez pas leurs défauts.
Souvent un excès de tendresse.
Est la cause de bien des maux.

J. W.

Communication de M. le comte de Nédonchel à la séance du 1er *septembre* 1859.

JETONS HISTORIQUES DE TOURNAI.

—

Planche XI, n° 1. Une tour crénelée et posée sur une croix fleurdelisée dont les bras sont encadrés dans quatre arceaux ornés; légende : VIVE 8 TOVRNAI 8 QVI 8 IAMAIS 8 NA 8 TOVRNE 8

Revers : Une dame dont la tête est coiffée à l'antique, ayant un léopard couronné et rampant à sa gauche; de sa gueule semble sortir une petite légende, celle probablement qui se lit sur la pièce : NE 8 POVI 8 GVER 8 DAMES 8 PENETRE (R) 8 (*cuiv.*)

Il y a sur le revers de cette pièce une allégorie dont le sens paraît facile à saisir : la dame représente la ville de Tournai où le léopard anglais cherchant vainement à pénétrer, est forcé de s'écrier : *Ne puis guère la dame pénétrer*. C'est à l'époque où le roi d'Angleterre, déjà maître de la plus grande partie de la France, cherchait encore à s'emparer des villes restées fidèles à leur légitime souverain, que ce jeton a dû être frappé; le cri : « *Vive Tournai qui jamais n'a tourné* » indique la courageuse

J. Vandendaelen. Ft

PL. XI.

LIBRARY

OX AND
NDATIONS
L

détermination des habitants qui, fiers de leur fidélité passée et bien loin de céder à l'exemple contagieux d'une défection devenue presque générale, n'hésitèrent pas à proclamer pour leur roi Charles VII, des l'année 1422, date présumable de l'émission de ce curieux jeton. Aussi l'on voit encore dans les archives de la ville l'invitation qu'ils reçurent le 14 juillet de l'an 1429 de la célèbre Jeanne d'Arc pour assister au sacre du roi de France à Reims où les consistoires de la ville envoyèrent effectivement une députation.

N° II. Le buste de Charles-Quint est vu à mi-corps dans un épicycloide, la tête du monarque est couronnée; il tient dans la main droite un glaive, et dans la gauche le globe terrestre, au-dessus duquel on remarque une petite tour; légende : ✠ · VIVE . CARLE * EMPEREVR * DE ROMME.

Revers : Les deux colonnes d'Hercule ayant des couronnes pour chapiteaux et la devise de Charles-Quint dans le champ sur deux lignes interrompues par les colonnes : P-LVS-OV-LTR-E; légende : EN . TOVTE · SAISON · LA · PAIS · ET · BONE.

Le dessin de la pièce est d'une fort médiocre exécution et l'orthographe en est peu correcte; pas de date, mais le jeton a du être frappé vers la même époque que celui cité dans la Revue de numismatique belge (Tome V, 2e série.) avec l'année 1530 dont celui-ci est une variété inédite; il en existe encore un autre fort semblable à celui-ci, dont il diffère copendant en ce qu'au lieu de la petite tour, il a sur ses deux faces l'aigle bicéphale d'Autriche. Il doit, à cause de son identité, provenir toujours de la même origine.

N° III. Le buste de l'empereur Charles V remplit le champ, la tête est ceinte de la couronne impériale, le

grénetis intérieur s'arrête aux premiers fleurons ; légende : VIVE : CHARLE : EMPEREVR : DES : ROMME.

Revers : Une tour crénelée à trois donjons séparés par des pignons à pointes ; elle a porte ouverte, herse et meurtrières ; deux chiffres, un 5 à la gauche et un 3 à la droite de la tour indique la date de la pièce 1553. Légende : ▪ GETONS : CŌTONS : PAIONS : LEAVME (loyalement.)

N° IV. Une croix de Bourgogne traversant un *Briquet* étincelant auquel est suspendue la *Toison d'or* ; au-dessus un grand *K* gothique, surmonté d'une petite couronne, dans la légende. Au côté gauche du *briquet* se voit une petite *tour*, et à droite une *rose* sur sa branche : JECTOIRS * POVR * CEVLX * DES * FINANCIES * 1513.

L'attribution de ce jeton à la ville de Tournai aurait paru contestable, si une étude approfondie de la pièce ne venait lever tous les doutes à cet égard. D'abord la petite tour qu'on voit à la droite de la croix et du briquet est bien identique à celle que les graveurs mirent sur certains jetons tournaisiens avant ou vers l'époque de la date de celui-ci. En second lieu la *rose* qui se remarque de l'autre côté est l'attribut bien connu de la famille royale de Lancastre dont était issu le souverain anglais qui s'était emparé de cette ville, quand il y fut frappé l'an 1513.

On voit sur le revers du jeton les armes du prince Charles qui régna plus tard sous le nom de Charles-Quint, ce qui indique que la pièce fut frappée en son honneur, pour rappeler probablement la visite que ce futur empereur fit le 15 octobre 1513 dans la ville de Tournai, où il fut reçu magnifiquement par le monarque anglais. Tous nos historiens parlent de cette entrevue qui

fut effectivement un événement pour notre ville. Voici ce que Poutrain en dit « Charles âgé de 13 ans fit son entrée » à Tournai par la porte de Marvis. Henri VIII s'avança » avec toute sa cour pour le recevoir jusqu'à la fausse » porte. Toute la noblesse de la ville et les consaulx ac- » compagnèrent le jeune prince portant flambeaux jus- » qu'à l'abbaïe de St-Martin où il alla descendre au son » de toutes les cloches de Notre-Dame..... Le lendemain » la place fut dépavée et on en fit une arène pour courir » la lance où le roy d'Angleterre et le jeune prince tin- » rent leur partie..., etc. » Il est donc bien naturel que la monnaie ait voulu constater par la pièce qui nous occupe cette visite solennelle. Le collier et l'attribut de la Toison-d'or qui entoure l'écusson conviennent également au prince Charles qui l'avait reçu dès l'année 1505.

Remarquons encore à la fin de la seconde légende, le mot anglais : *Financies* pour *finances* qui prouve que l'ordonnance de la pièce avait été confiée à un de ces insulaires peu versés dans la langue française.

SÉANCE DU JEUDI 6 OCTOBRE 1859.

M. Warlomont occupe le fauteuil.
M. Jules Wacquez, *secrétaire*.

—

Lecture est faite du procès-verbal de la séance précédente. — Il est adopté.

—

CORRESPONDANCE.

M. Warlomont, membre titulaire, bibliothécaire-archiviste, dépose sur le bureau les ouvrages dont le

détail suit, qu'il a reçus depuis la séance précédente, savoir :

— De la part de la *Société des Antiquaires de la Picardie* :

a. Annuaire administratif et historique de la Somme pour les années 1852 et 1853, publié par la Société. — Amiens. 1852 (*sic*) vol. in-8° broché, de 583 pp.

b. Mémoire présenté à M. le Ministre de l'instruction publique au nom des Sociétés savantes de la France départementale par la Société des Antiquaires de Picardie. — Amiens. 1851, brochure in-8° de 18 pp.

c. Pierre l'Hermite — cantate exécutée pour l'inauguration de la statue érigée à Amiens, le 29 juin 1854, très-grand in-4° de 15 pp.

d. Le maître au logis, comédie en un acte et en vers, imitée de l'Allemand. Amiens, 1844, in-12, de 47 pp.

e. Obsèques du docteur Rigollot, décédé à Amiens, le 29 décembre 1854, brochure in-12 de 12 pp.

f. Exposition d'objets d'art et de haute curiosité, ouverte dans la salle de la bibliothèque les 11 et 12 juin 1848. Amiens, 1848, brochure in-12 de 12 pp.

— De la part des auteurs :

Les sceaux de la ville de Binche, par *Théophile Lejeune* (membre correspondant). Mons, 1859, brochure in-8° de 16 pp.

a. Troubles d'Arras, 1577-1578, t. II. Relation de Pontus Payen, de Nicolas Ledé, et autres documents inédits, par *Achmet d'Héricourt*, (membre correspondant). Paris, 1850, in-8° de 152 pp.

b. Sur l'insalubrité des habitations de la classe ouvrière, par M. le colonel du génie Répécaud. — Rapport présenté à l'académie d'Arras, le 10 juillet 1849 par *Achmet d'Héricourt*, (Juin 1859). Arras, brochure in-8° de 11 pp.

c. Recherches sur les livres imprimés à Arras depuis l'origine de l'imprimerie en cette ville jusqu'à nos jours, par MM. *d'Héricourt et Caron.* 3e partie. Arras, 1855. Brochure in-8° de 72 pp.

Le Messager des sciences historiques. — Année 1859. 2e et 3e livraisons. Gand, 1859, in-8°, pp. 105 à 405. — Planches.

La Revue catholique, 6e série, 1859, 9e livraison. — Septembre.

— De la part de M. Laroche, membre correspondant à Duisans (France) :

a. Les Saints martyrs, Térentian et son compagnon, récit de 1613. Brochure in-8° de 8 pp.

b. Discours de réception, académie d'Arras, par M. A. Laroche, membre résidant. — Arras. Mars, 1857. Brochure in-8° de 32 pp.

c. Rapport fait à l'académie d'Arras sur Adrien, ou lettres d'une mère à son fils, par M. Hyacinthe Corne. Arras, 1858, in-8° de 23 pp.

d. Rapport sur la concours d'histoire de 1857. Arras, 1858, in-8° de 16 pp.

— De la part de la *Société d'agriculture, sciences et arts de Douai :*

Ses *Mémoires*, 2e série, t. IV, 1856-1857, un vol. in-8° broché de 486 pp. avec un appendice.

— De la part de M. le Ministre de la justice :

Les procès-verbaux des séances de la commission royale pour la publication des anciennes lois et ordonnances de la Belgique. 3e vol. 3e cahier, 1859.

— De la part de la rédaction :

Journal historique et littéraire, 298e livraison, 25e année, 1er février 1859, t. XXV, liv. 10.

Idem. 305e livrais. — 26e année, 1er septembre 1859, t. XXVI. livr. 5.

— De la part de l'auteur :

Esquisse de la poésie française au pays de Liége pendant un siècle (1550-1650), par *N. Petermans*. Liége, 1859. Brochure in-8° de 26 pp.

—

Le bibliothécaire-archiviste rend compte à la société du résultat de quelques-unes des démarches auxquelles il s'est livré depuis la dernière séance :

Il a obtenu de la société des Antiquaires de Picardie, par l'obligeant intermédiaire de M. Garnier, secrétaire perpétuel de cette société, les tomes 6, 7, 9, 10, 11, 12, 14 et 15 de ses mémoires, avec un atlas de planches pour chacun des tomes 6 et 7 ; plus 19 livraisons diverses.

Et de la société scientifique et littéraire du Limbourg, un vol. complet et deux livraisons de son bulletin.

Ainsi que cela avait été convenu, des propositions d'échange des publications de la société historique ont été faites :

1° à la société pour la publication des mémoires relatifs à l'histoire de la Belgique, à Bruxelles ;

2° à la société d'archéologie, sciences et arts du département de Loise, à Beauvais ;

3° à M. Arthur Dinaux, rédacteur des archives historiques du nord de la France et du midi de la Belgique.

Ces propositions ont été acceptées ; et l'acquiescement, en ce qui concerne la société de Beauvais, résulte d'une lettre de son honorable président conçue en ces termes :

« Monsieur le bibliothécaire,

» Un voyage de plusieurs semaines que je viens de faire,
» m'a empêché de répondre plus tôt à la lettre que vous
» m'avez fait l'honneur de m'écrire dans le courant de

» septembre pour me proposer l'échange des publica-
» tions de votre société contre celles de la société acadé-
» mique du département de Loise. J'accepte avec em-
» pressement pour notre société la proposition que vous
» voulez bien m'adresser, et je sais d'avance tout ce que
» nous avons à gagner dans l'agréable alliance que nous
» offre votre société. Je vais prendre les mesures néces-
» saires pour que la collection de nos mémoires dont
» nous publions un volume chaque année depuis 1847,
» si ce n'est en 1848, vous soit adressée en échange de
» la collection quo vous proposez de nous envoyer.
» Veuillez bien recevoir, etc.

—

Les publications de la société de Tournai ont été expédiées à Bruxelles, à Beauvais et à Montataire, résidence de M. Dinaux.

Les cinq volumes publiés jusqu'ici par la société de l'histoire de Belgique sont parvenus au bibliothécaire qui attend, également en retour, les mémoires de la société de Beauvais, lesquels doivent comprendre onze volumes, et les archives historiques en douze volumes des 2e et 3e séries, la première étant épuisée.

—

M. Vandenbroeck communique quelques extraits fort intéressants d'un travail analytique du plus ancien registre des consaux de la ville de Tournai (1385-1393). Il promet de faire le même travail pour les autres registres et de le publier complètement dans le prochain volume de mémoires de la Société.

—

M. le comte De Nédoncelle donne lecture de la notice biographique suivante :

Nécrologie *de M. le comte Amédée de Beauffort, inspecteur des beaux-arts et des belles-lettres, président de la commission instituée pour la conservation des monuments de la Belgique, membre honoraire de la société historique et littéraire de Tournai, etc., etc., décédé à Bruxelles, le* 18 *juillet* 1858.

—

Permettez-moi, messieurs, de vous faire entendre quelques mots de regrets sur la perte que la Belgique a faite en la personne de M. le comte de Beauffort, directeur des beaux-arts et des belles-lettres, etc. Notre société s'honorait de le compter parmi ses membres et il a des titres tout particuliers à notre souvenir. Dans d'autres circonstances, des liens de parenté et d'amitié pourraient faire croire à un jugement trop favorable de ma part sur celui que la mort nous a enlevé, mais aujourd'hui je suis sûr de n'être que l'écho de tous ceux qui ont connu cet homme distingué, en vous rappelant sommairement quelques-unes de ses belles qualités : son éloge est dans toutes les bouches, les regrets dans tous les cœurs.

Des voix éloquentes ont redit et vanté la bonté et les vertus de M. le comte de Beauffort; ce n'est ici qu'un honorable souvenir que je veux que nos annales conservent de ce membre éminent, qui, lorsqu'il se fut fixé dans la capitale de la Belgique où une haute position lui était destinée, resta toujours plein d'attachement pour la ville qui l'avait vu naître et où s'était passée sa jeunesse. Il recevait avec une amabilité et une bienveillance toute

spéciale ses concitoyens, ne refusant jamais de leur rendre service ; il paraissait même heureux quand son obligeance avait eu un résultat favorable. Cet accueil bon et cordial dépourvu de hauteur, même à l'égard des rangs inférieurs de la société, dénote souvent l'homme supérieur et mérite toujours d'être offert à l'imitation de tous.

Louis-Léopold-Amédée, comte de Beauffort, second fils du marquis Ernest de Beauffort (auteur connu de plusieurs ouvrages philosophiques et littéraires) et de Dame Jeanne de Vignacourt, naquit à Tournai au mois d'avril 1806. L'éducation distinguée qu'il reçut développa chez lui les moyens naturels dont il était doué et fit naître dans ce cœur enthousiaste cette passion pour les beaux-arts, qui eut une si grande influence sur le reste de sa vie. Un voyage qu'il fit jeune encore en Italie contribua à fixer chez lui cet attrait irrésistible vers tout ce qui lui paraissait véritablement beau, sentiment au reste héréditaire dans sa famille.

L'alliance que le comte de Beauffort contracta le 12 mai 1830 avec une riche héritière d'Anvers, la comtesse de Roose de Boisy, le rendit possesseur du beau château de Bouchot près de Bruxelles et le fixa dès lors dans cette ville, centre attrayant où le plus souvent viennent converger des différents points du pays les premières célébrités dans les sciences, les arts et les lettres.

A des connaissances étendues et très-variées, l'inspecteur des beaux-arts et des belles-lettres joignait un goût sûr ; ses jugements formulés d'après ses propres impressions concordaient presque toujours avec ceux de nos plus célèbres artistes. Ses rapports bienveillants attiraient d'ailleurs ceux-ci auprès de lui, et ils ont souvent trouvé chez le Mécène belge aide et protection ; on

sait qu'ils ont parfois besoin de l'une et de l'autre quand la fortune, si prodigue pour certains, s'obstine à fuir ceux qui mériteraient tant ses faveurs; aussi, inutile de vous dire le vide que sa mort a laissé dans leurs rangs.

Une santé florissante en apparence pouvait faire espérer de voir M. de Beauffort parcourir une plus longue carrière; mais on la vit s'altérer prématurément, et ses dernières années devinrent malheureusement bien pénibles pour celui à qui tout semblait sourire ici-bas. Les charges honorables dont il avait été revêtu lui faisaient regretter une activité qu'il eût voulu déployer pour le service de son pays : souvent arrêté en ses projets au milieu des démarches entreprises pour visiter et faire restaurer les nombreux monuments, richesses de la Belgique, on ne regrettait pas moins l'absence de ses conseils que lui-même son inertie forcée. Il avait suivi avec un vif intérêt la belle restauration de la cathédrale de Tournai, et ses connaissances dans l'architecture des âges anciens, lui firent applaudir sans restriction aux travaux bien entendus que la commission a toujours dirigés si consciencieusement.

Encore dans la force de l'âge, cet homme de bien supporta avec un mâle courage les souffrances incessantes de la cruelle maladie qui finit par l'enlever à sa famille et à ses nombreux amis désolés; il avait à peine 52 ans. La mort du comte Amédée de Beauffort, arrivée à Bruxelles le 18 juillet 1858, a été celle d'un chrétien dont la vie fut noble et sans reproches. Le souvenir de ses belles qualités ne s'effacera pas de la mémoire de ceux qui l'ont connu, et la Belgique conservera un fidèle souvenir à cet homme éminent qui lui était si dévoué, et qui lui consacra les plus belles années de sa vie.

Le comte Amédée de Beauffort a laissé quatre enfants :

1° Le comte Léopold, actuellement secrétaire de l'ambassade belge à Paris ;

2° Monsieur Albert de Beauffort ;

3° Madame Gabrielle, épouse de M. le comte Vander Straten-Pontoz;

4° Madame Amélie, épouse de M. le comte de Nicolaï.

Les armes de la famille de Beauffort, telles qu'on les voit au haut de la verrière à gauche dans le chœur de la cathédrale de Tournai, due à sa générosité, sont : d'azur à 3 jumelles d'or. Celles de la branche établie en Belgique portent la couronne et le manteau d'hermine de prince allemand.

—

La séance est levée.

SÉANCE DU JEUDI 3 NOVEMBRE 1859.

M. le vicaire général Voisin occupe le fauteuil.

M. Jules Wacquez, *secrétaire*.

—

Le procès-verbal de la séance d'octobre est lu et approuvé.

—

CORRESPONDANCE.

M. Warlomont, bibliothécaire-archiviste de la Société,

dépose sur le bureau les ouvrages indiqués ci-après, qui lui sont parvenus depuis la réunion précédente :

— De la part de la *Société de l'histoire de Belgique :*

a. Mémoires de Fery de Guyon, écuyer, bailli général d'Anchin et de Pesquoncourt, avec un commentaire historique et une notice sur la vie de l'auteur, par A.-L.-G. de Robaulx de Soumoy. — Bruxelles, 1858, vol. in-8° broché de 192 pp.

b. Mémoires de Viglius et d'Hopperus sur le commencement des troubles des Pays-Bas, avec notices et annotations par Alph. Wauters. — Bruxelles, 1828, vol. in-8°, broché, de 392 pp.

c. Mémoires de Jacques de Wesembeke, avec une introduction et des notes, par C. Rhalenbeck. — Bruxelles, 1859, vol. in-8°, broché, de 412 pp.

d. Mémoires de Pasquier de le Barre et de Nicolas Soldoyer, pour servir à l'histoire de Tournai, 1565-1570, avec notice et annotations par Alex. Pinchart. — Bruxelles, 1859, in-8° de 376 pp. broché. Tome 1er.

e. Mémoires anonymes sur les troubles des Pays-Bas 1565-1588, avec notice et annotations, par J.-B. Blaes. — Bruxelles. 1859, in-8°, broché. de 408 pp. Tome 1er.

— De la part de l'éditeur :

Le Bulletin du Bibliophile Belge, publié par F. Heussner, sous la direction de M. Aug. Scheler, bibliothécaire du Roi, 2e série, t. I, 1854 ; t. II, 1855 ; t. III, 1856 ; t. IV, 1857 ; t. V, 1858, ensemble 5 vol. en fascicules et en feuilles, et t. VI, 1859, 1er, 2e, 3e et 4e cahiers.

— De la part de M. Ch. Hen, rédacteur :

Journal de l'imprimerie et de la librairie, 2e, 3e, 4e et 5e années. 1855 à 1858, 4 vol. in-8°, brochés ; et 6e année, 1859, livraisons 1 à 9, janvier à septembre. — Bruxelles.

— De la part de la rédaction :

Revue trimestrielle, 24e vol. 6e année, t. 4e. Bruxelles, octobre 1859, petit in-8°, broché, de 404 pp.

— De la part de la rédaction :

Revue de la numismatique Belge, 3e série, t. III, 3e livraison.

— Idem :

Journal historique et littéraire, t. XXV, livraison 10 et t. XXVI, livraison 5.

— Idem :

Revue catholique, 6e série, 1859, 10e livraison, octobre 1859.

— De la part de la *Société d'agriculture, sciences, arts et belles lettres de Bayeux :*

— Son *Bulletin*, années 1850 et 1851, un vol in-8°, broché, de 400 pp.; années 1852, 1853, 1854 et 1855. un vol. broché, in-8° de 550 pp. — Paris et Bayeux :

— De la part de M. Didron, aîné, à Paris :

Annales archéologiques, t. 19e, 3e et 4e livraisons, de mai et août 1859.

— De la part de M. le Ministre de la justice :

Procès-verbaux des séances de la commission royale pour la publication des anciennes lois et ordonnances de la Belgique, 3e vol., 3e cahier. — Bruxelles, 1859, in-8°, p. 75 à 196.

— De la part des auteurs :

1° *Du grand escalier de l'église de Ste-Waudru à Mons*, par Léopold Devillers. — Mons, 1859, in-8° de 20 pp.

2° *Esquisse de la poésie française au pays de Liége pendant un siècle*, 1550-1650, par N. Peetermans. — Liége, 1859, in-8° de 26 pp.

M. Warlomont propose la nomination de MM. de Pautaumont et de la Chapelle de Cherbourg comme membres correspondants. Cette proposition est renvoyée au comité permanent, conformément au règlement.

—

M. le comte de Nédoncheil donne lecture de la notice suivante :

Recherches sur les époques où l'on battit monnaie dans la ville de Tournai.

Jusqu'à présent on n'a pu constater d'une manière précise l'époque où Tournai a vu commencer chez elle la frappe des monnaies, et nous ne pensons pas que l'on puisse jamais le faire avec certitude dans une ville comme celle-ci, dont l'origine se perd dans des temps si éloignés de nous; ces questions donnent lieu à des controverses, mais ne peuvent être tranchées péremptoirement.

On a différentes pièces gauloises attribuées à Tournai. De nos jours, il a été trouvé dans notre ville des matrices pour le coulage des pièces romaines. On y aurait donc forgé de la monnaie lors de la domination des conquérants venus de l'Italie. (1)

L'abbé Ghesquière qui s'est occupé de cette question dans son ouvrage : *Mémoires sur trois points intéressants de l'histoire monétaire des Pays-Bas* 1786, page 43 et les suivantes : « ce n'est qu'après la conquête de nos pro-

(1) M. B.-C. Dumortier possède plusieurs des moules en terre-cuite qui ont dû servir à la fabrication des pièces romaines entr'autres empruntes, il en a une de Gordianus. Ces mules ont été trouvés dans l'Escaut près du pont de fer lorsque se fit le dernier grand curage de ce fleuve. Les matrices sont bien conservées et intéressantes au point de vue de l'art monétaire.

» vinces par les Francs, qu'on y découvre quelques » villes où l'on ait érigé une fabrique de monnaies, et le » nombre en est bien petit sous les princes Mérovin- » giens. Tournai est de ce nombre. » A défaut d'autres documents et dans l'impossibilité de constater une date, on peut s'en rapporter à l'opinion de ce savant; les preuves d'ailleurs viennent confirmer son assertion.

D'abord, c'est le tiers de sou d'or mentionné par l'auteur (Pl. I, n° 8) d'après Le Blanc : puis une autre dont le nom du souverain ou du monétaire s'y trouve selon lui indéchiffrable. Ce Triens que je dois à l'obligeance de M. Serrure père fait maintenant partie de mon cabinet; il est bien conservé, on y lit la légende TVRNACO, d'un côté autour d'un buste très-frustre et de l'autre côté : ANARIO *fit*. La pièce est authentique et incontestablement de l'époque Mérovingienne.

Divers auteurs parlent encore de la pièce de Tournai qui porte le nom du monétaire TEVDCHARIVS.

Charlemagne a fait également frapper des monnaies d'or à Tournai. Une de ces pièces existe encore au musée impérial à Paris; c'est une des plus belles et des plus rares de la collection. Elle porte d'un côté TVRNACO en trois lignes, et de l'autre CARLVS en deux lignes. On trouve dans certains auteurs quelques autres monuments numismatiques de ces époques éloignées. Il serait fort difficile d'en constater l'authenticité.

La numismatique tournaisienne compte ensuite parmi ses produits les mailles que les évêques firent frapper aux 12e, 13e et 14e siècles. Toutefois cette production dut être fort restreinte et éphémère, vu le peu de pièces qu'on a retrouvé provenant de ces époques; c'est, d'ailleurs, ce qui arrive de toutes les fabrications exceptionnelles. Les mailles des évêques de Tournai étaient frappées au type

de France; ces petites pièces des villes de la Flandre étaient d'un autre poids et d'un titre différent. Les pièces épiscopales portent ordinairement l'effigie de celui qui les a fait frapper. A Tournai, elles sont du poids de 8 grains faibles, se rapprochant le plus du petit denier, système artésien.

Les Rois de France rentrèrent, comme l'on sait, dans leurs droits régaliens. Philippe-Auguste commença en 1211; ses successeurs continuèrent, mais surtout Philippe IV le Bel qui redevint seul maître du monoyage par la cession que lui fit Guy de Boulogne, évêque de Tournai, l'an 1320.

Les ordonnances des souverains prouvent qu'ils firent forger de la monnaie royale, à de rares interruptions près, et il existe des spécimens de pièces de presque tous les souverains de Tournai jusqu'à Charles-le-Quint; on a jusqu'à ce jour conservé un seul souverain d'or frappé à Tournai sous ce monarque, mais sous Philippe II et ses successeurs l'atelier retrouva toute son activité.

A quelle époque cessa-t-on de fabriquer du numéraire dans l'atelier monétaire de notre ville? Les recherches que nous avons pu faire à ce sujet nous portent à croire qu'on peut avec certitude fixer à l'année 1665 la dernière époque où l'on vit encore fonctionner à Tournai ce célèbre et si ancien établissement.

Toutes choses, hélas! finissent en ce monde, mais il en est qui disparaissent assez misérablement; de ce nombre est la monnaie de Tournai.

Voici une requête adressée au chapitre de la cathédrale qui nous fait voir qu'à l'époque de sa fermeture, le dernier maître de la monnaie eût été fort heureux d'obtenir une place vacante de bedeau dans l'église de Notre-Dame :

A Messieurs,

Messieurs les doyen et chanoines du vénérable chapitre de Tournay :

« Remonstre en toute humilité, Pierre Quarante-
» livres, jeune homme eagé de 40 ans ou environ, que
» la monnoye de Tournay dont il est maître se trouvant
» annéantie et la Hautelisse qui encor est son métier
» sans recherche, il se trouve sans employ et incapable
» d'y gaigner sa vie et comme vos seigneuries ont une
» place de cloqueman à remplir.

» Il a recours vers elles, les suppliant par charité de
» luy vouloir accorder, eu égard à sa misère et à celle de
» son père et sa mère, fort eagés dont il se trouve chargé.
» Quoy faisant, etc., etc. » (1)

On voit par cette humble pétition que notre ancien chef de la monnaie se trouvait dans une position de fortune assez précaire pour ne pas dédaigner une place de bedeau à la cathédrale. Le malheureux avait cependant deux cordes à son arc, il était hautelissier en même temps que fabricant d'écus, mais cette source d'écus semble tarie pour lui et la haute-lisse lui fait aussi défaut, de plus il semble avoir toute sa famille à sa charge. Ce jeune homme avait un nom que eût dû lui porter bonheur; ce nom si admirablement approprié à sa profession qu'on serait tenté de le prendre pour un sobriquet; quoi qu'il en soit, c'est sous la dénomination de *quarante-livres* qu'il

---

(1) Monsieur le vicaire général Voisin a eu la complaisance de me communiquer cette requête ainsi que les recherches qu'il a faites à ce sujet aux archives du chapitre de la cathédrale; je lui en fais mes sincères remerciements.

pétitionne la place vaccante parmi les clocquemans. (1)

Cette requête ne porte aucune date, mais elle doit avoir été écrite en 1666, parce que cette année là les registres de la cathédrale mentionnent une place vacante à laquelle a été nommé Jean Bouche comme cloqueman le 10 novembre 1666. La nomination suivante à la mort de celui-ci, n'a lieu que neuf ans après, en 1675, et il y avait longtemps que les employés à la monnaie avaient été congédiés; en outre, on ne connaît pas de pièces de Tournai portant une date postérieure à 1665.

La médaille frappée en 1663 pour souvenir de la construction de la citadelle a encore, il est vrai, la petite tour à la fin de la légende, mais il reste un doute sur son origine; cette marque n'est plus celle qu'on voyait antérieurement sur les monnaies; mais elle est identique à celle de quelques pièces frappées sous Louis XIV à cette époque à Paris.

En 1671. Nous trouvons dans les remontrances adressées au Roi de France par les États de Lille et de Tournai: « que l'establissement d'une monnoye dans aucune » ville des conquestes est inutile et ne peut être qu'à » charge au Roy, au publicq et sans employs par elle » même, car mesme le baissement des espèces d'Espagne » supposé après la première foule de ducatons et pata-

---

(1) Extraits des registres aux archives du chapitre de Notre-Dame à l'Évêché de Tournai..... 10 novembris 1666. Domini elegerunt in cloqmannum hujus Ecclesiæ Johannem Bouche, etc. loco defuncti Mathæi Castellain qui præstitit juramentum cloqmannorum solitum et consuetum.

29 9bris 1675. Domini elegerunt in cloqmannum hujus Ecclesiæ Joh. Froment tornacensem loco Joh. Bouche 26a hujus mensis defuncti qui præstitit juramentum, etc.

» gons que l'ou payeroit à la monnoye suivant la valeur
» qu'ils ont présentement comme il at esté dist, les ma-
» tières manqueroient assurément puisqu'il n'y a point
» d'apparence que l'on y envoyast des barres de Saint-
» Malo, de Rouen ou de Paris lorsque celles de Sa Majesté
» dans les mêmes villes sont à la main : on croit mesme
» que les officiers de Paris ausquels cet employ pouroit
» toucher, ont voulu procurer l'establissement prétendu
» de la monnoye dans les conquestes par un motif quy
» regarde plustôt leur intérest que celui du publicq, etc»
(Boîte CXVI n° 26, archives de la ville de Saint-Omer.)

Il ressort évidemment de cette pièce que si Louis XIV ne fit plus fonctionner l'atelier monétaire de Tournai après sa conquête, c'est qu'il en fut détourné par ceux là mêmes auxquels il voulait procurer cet avantage et que les États de Tournai, en refusant ce bienfait, réel cependant pour la ville, crurent agir dans l'intérêt général du pays. La crainte d'une dépréciation des monnaies courantes fut évidemment le seul mobile qui priva à jamais Tournai de cet important établissement.

En nous reportant à l'année 1666, le pays voisin du nord de la France avait en perspective une invasion menaçante, et se ressentait déjà des misères, compagnes trop ordinaires de la guerre. La matière pour alimenter la fabrication numéraire manquant dans les ateliers monétaires, ils cessèrent de fonctionner, et en 1667 Tournai était pris par les armées françaises.

Une opinion qui, à moins de preuves contraires, ne doit pas être rejetée, nous porte à croire qu'une partie du matériel de l'établissement Tournaisien fut envoyée au grand hôtel royal des monnaies à Paris d'où l'on voit sortir avec le millésime de 1667 et années suivantes les différentes pièces en usage alors qui portèrent en

outre de la marque du monétage de Paris, la petite tour qui était celle de Tournai. Toutefois, ce ne devait être que la partie la moins importante et la plus transportable de notre mobilier, car les archives nous apprennent que l'outillage garnissant l'*hôtel du Fort Rouge dit de la Monnaie*, rue Perdue, resta dans le *statu quo* jusqu'en 1685 ; au mois de septembre de cette année parut un édit royal pour la création d'un hôtel des monnaies à Lille. On crut dans cette ville voisine, hâter le moment où l'on pourrait fabriquer du numéraire en se procurant les objets qui avaient été à l'usage des monnayeurs de Tournai. Des ouvertures furent donc faites en ce sens à l'administration communale, qui ordonna l'inventaire du mobilier, mais le matériel abandonné depuis vingt ans fut trouvé en si mauvais état par les commissaires délégués qu'une petite partie seulement fut transportée à Lille. Le reste ayant dû être entièrement renouvelé, ce ne fut qu'en 1686 que l'on put commencer la fabrication dans l'établissement de Lille qui par le fait succéda à celui de Tournai. (1)

Lille très-anciennement avait possédé un atelier monétaire, mais qui ne fonctionnait plus depuis les Rois de France Philippe IV et Louis X. Pour faire frapper ses médailles, ses jetons et ses méreaux, cette ville devait se servir des fabrications voisines. Beaucoup de ces pièces furent frappées à Tournai; un grand nombre de celles-ci en portent la marque.

Par l'établissement d'un hôtel des monnaies à Lille à l'encontre de Tournai, il s'opère une révolution dans le commerce de l'or et de l'argent. Tournai qui aupara-

---

(1) Numismatique lilloise par M. Edouard Van-Hende, page 53.

vant attirait les espèces métalliques dut au contraire aller elle-même réaliser ailleurs ses valeurs vénales. Ce fut à Lille que le change s'opéra en gros. Le registre du contre-garde de la monnaie de cette ville du 20 novembre 1690 et année suivante, fait mention :

Au 3 janvier 1691, de 6 marcs, 4 onces, 4 grains argenterie d'église que les Dominicains de Tournai portèrent au change.

Le 27 juin de la même année on apporta de la cathédrale de Tournai nn lingot de 198 marcs que le change paya 5,375 liv. 14 sols.

Le 13 juillet les Dominicains, les Augustins, les abbayes de St-Martin et de St-Marc de Tournai y firent porter leur vaisselle, etc.

Enfin la fabrication de Lille favorisée des mêmes avantages qui jadis avaient fait prospérer celle de Tournai, était devenue la plus florissante et la plus active de la France après Paris, quand elle fut arrêtée dans sa marche prospère. La centralisation monétaire décrétée au profit de la monnaie de Paris amena en 1846 la fermeture de cet hôtel. (V. Hende. Numismatique lilloise, p. 103.)

M. le vicaire général Voisin *fait la communication suivante :*

VISITE FAITE A SAINT-GHISLAIN.

Réponses données au questionnaire.

—

ÉGLISE.

C'est un édifice du style ogival de la dernière époque dont la façade en pierre donnant sur la Grand'place, est assez belle. Le vaisseau est partagé en trois nefs par deux rangs de colonnes cylindriques. Les moulures prismatiques des bases et des chapiteaux accusent un travail du XVIe siècle.

Cette église, qui n'a que 36 mètres de longueur sur 14 de largeur, est insuffisante pour les habitants, dont le nombre s'accroît tous les jours. Aussi est-il question de l'agrandir. On ferait pour cela un transept au bout des nefs et un nouveau chœur.

MOBILIER.

Deux pièces de dinanderie doivent être signalées en premier lieu. L'une, œuvre d'un artiste tournaisien du XVe siècle, et portant une inscription, est un pupitre, *estaplict*, pour chanter l'évangile. C'est certainement le meuble de ce genre le plus beau et le plus curieux de la Belgique. Il est du style ogival et terminé par une statuette. L'autre cuivre, qui est un lutrin de chantres en forme d'aigle, a bien aussi son mérite, mais il paraît être moins ancien. Il a un support en marbre noir, au bas duquel sont quatre médaillons modernes en marbre blanc, représentant les quatre évangélistes.

On a placé des deux côtés du chœur, devant les stalles, des pupitres mobiles en bois, ornés d'assez belles sculptures.

Un triptyque du commencement du XVIIe siècle, représentant la famille d'un ancien gouverneur, a été récemment restauré. C'est un monument funèbre dont la peinture est très-supportable et qu'il importe de conserver par le double motif qu'il intéresse tout à la fois la piété et l'histoire locale.

Une petite châsse émaillée m'a paru mériter de faire l'objet d'une notice particulière.

ABBAYE.

Il y avait à Saint-Ghislain une abbaye fondée vers le milieu du VIIe siècle. Il n'en reste que des bâtiments dont l'aspect est moderne et qui étaient affectés au logement des domestiques et à la réception des étrangers. L'emplacement du monastère traversé par un canal d'abord, puis par un chemin de fer, a été entièrement bouleversé. L'église cependant, située du côté de la Grand'place, aurait pu, dit-on, être conservée, si les habitants avaient voulu en faire usage. Mais la crainte imaginaire du rétablissement de l'abbaye leur fit refuser l'offre que leur faisait le gouvernement.

Les stalles de cette église ont été transportées à Valenciennes et j'ai appris, il y a peu de temps, que les fabriciens de l'église où elles ont été placées désiraient de les vendre.

Une seule chose rappelle à Saint-Ghislain le souvenir de son antique abbaye. C'est une pierre de forte dimension, qu'on voit sur la Grand'place à la porte d'un cabaret, et qui a servi de base à un pilori. Cette pierre, grossièrement sculptée, réprésente une ourse allaitant ses petits.

Il se fait ainsi que l'origine et la ruine de ce monastère sont l'une et l'autre marquées par une circonstance bien particulière. Une ourse en chair et en os en aurait désigné l'emplacement au lieu même de sa retraite et une ourse en pierre en perpétue le souvenir.

On sait que l'abbaye de Saint-Ghislain avait pour tenants desesarmes une ourse et un aigle, et que ce choix avait été fait pour rappeler la légende rapportée dans la plus ancienne vie du saint, écrite au IXe siècle, très-probablement par un religieux. Il est vrai que le disciple de Saint-Gérard, qui fit la relation de l'invention des reliques de Saint-Ghislain au siècle suivant, ne reproduit pas cette légende, et que le savant Ghesquière y attache peu d'importance, mais elle n'en est pas moins très-curieuse. En voici la traduction faite sur le texte publié dans le IIe vol. des *Acta SS. Belgii*.

Pendant que Saint-Ghislain, avec ses disciples Lambert et Bellirius, travaillait à se faire une cellule dans un lieu désert, il arriva que Dagobert, roi des Francs, chassant dans le *pagus* du Bracbant, rencontra une ourse qui, poursuivie par les chiens, alla se cacher sous les habits du saint, pendus à un arbre. Les chasseurs, arrivés près de la retraite de l'animal, virent avec surprise et mécontentement que les chiens n'osaient l'y attaquer, et se mirent à maltraiter le saint et ses disciples, attribuant ce fait si extraordinaire à la magie et aux maléfices. Dans l'entretemps, le Roi arriva, fit cesser l'emportement des siens, et s'adressant à Saint-Ghislain lui dit : Qui es-tu ? Que sont tes compagnons ? Pourquoi avez-vous nui à nos chiens par vos enchantements ? Saint-Ghislain lui répondit sans crainte : Seigneur nous n'avons fait aucun mal à vos chiens. La bête féroce qui est venue se réfugier ici ne nous est pas nécessaire, vous pouvez vous

en emparer si vous le désirez. Pour nous, nous n'avons besoin que de la miséricorde de Dieu. Le Roi s'apercevant qu'il avait affaire avec un homme de Dieu, se retira avec ses chiens et laissa la bête dans sa retraite.

Saint-Ghislain et ses disciples s'étant remis à travailler, l'ourse se leva, prit le panier dans lequel était le vêtement dont le saint se servait pour célébrer les saints Mystères, et s'éloigna doucement. Ce que voyant le saint, il s'écria en gémissant : ô Dieu d'immense bonté! Venez à mon secours et ne permettez pas que je perde aujourd'hui ce que j'ai su conserver dans les dangers de mes longs voyages. Après cette prière, il se mit avec ses disciples à suivre la bête qui tenait en sa gueule le panier. Mais voilà que tout à coup un grand aigle s'offrit pour guide à notre saint sur les traces de l'ourse ; l'oiseau tantôt volait, tantôt s'arrêtait de manière à faire voir que le ciel l'envoyait. Il conduisit ainsi le saint jusqu'à la rase campagne, où il prit son essor dans les airs. Là, des hommes gardant des troupeaux, interrogés s'ils n'avaient pas vu une ourse emportant quelque chose dans la forêt, dirent au saint : voici l'animal qui fuit devant vous, portant un vêtement dans sa gueule. Ce qu'entendant Saint-Ghislain, il courut après la bête et la trouva dans un lieu rempli de broussailles, qu'on appelait alors *ursidungus*, parce que cette ourse avait coutume d'y déposer ses petits. Ce lieu est maintenant appelé *Celle*. (1) Les petits oursons jouaient de la gueule et des pattes avec le panier qu'avait apporté la mère. Saint-Ghislain ayant repris intact son vêtement sacerdotal, ordonna au nom de Dieu à l'ourse et à ses petits, de se retirer sur-le-champ, dans les forêts éloignées, et de cesser de nuire aux hommes et

(1) L'abbaye de Saint-Ghislain fut, à sa fondation, appelée la *Celle des apôtres*.

aux troupeaux de ces parages. La bête obéit à la parole du saint, et ne reparut plus en ces lieux. Oh malheur! s'écrie ici le narrateur, de voir des hommes avoir moins d'instinct que les bêtes, et qui méprisent non-seulement les paroles des saints, mais celles de Dieu même.

NOTICE

SUR UNE CHASSE ÉMAILLEE

DE L'ANCIENNE ABBAYE DE SAINT-GHISLAIN.

On était autrefois dans l'usage, à l'église paroissiale de Saint-Ghislain, de présenter à ceux qui venaient y vénérer le patron, une châsse provenant de l'abbaye et contenant les reliques du saint. La personne qui était chargée de ce soin, après avoir passé la plus grande partie du jour à l'église, reportait le soir ce qu'on appelait communément le *baisoir*, pour le conserver plus sûrement la nuit. Cet usage aussi peu convenable au point de vue religieux, qu'à celui de la conservation d'un objet d'art, a duré plus de cinquante ans, et on peut facilement se faire une idée de ce que devint ce reliquaire, traité de cette manière pendant un demi-siècle. Les dorures avaient disparu, des pièces manquaient, s'étaient perdues, et l'on en avait même démonté pour les remplacer par d'autres d'un style tout à fait différent. Lorsque je connus cette châsse, je donnai le conseil de la faire restaurer, et de placer une partie des reliques qu'elle contenait, dans un reliquaire en forme d'ostensoir, qui pourrait

plus commodément être présenté aux pieux baisers des pèlerins. Mon conseil fut suivi, et l'on me chargea de diriger l'œuvre de la restauration de la fierte. J'acceptai d'autant plus facilement cette tâche, que je comptais avec assurance sur l'adresse de M. Liagre, orfèvre de Tournay, artiste qui a su répondre à mon attente et dont je signale avec plaisir le nom à la reconnaissance des amis de l'archéologie chrétienne.

La châsse n'a pas été primitivement construite comme nous la voyons : on s'est servi, pour revêtir le petit coffre en bois actuel, qui a 35 cent. d'élévation, 40 de longueur et 18 de largeur, des débris provenant de deux anciennes fiertes beaucoup plus grandes. On voit même avec peine, que ce travail a été confié à un ouvrier peu exercé, qui a coupé maladroitement plusieurs plaques émaillées, trop grandes pour occuper la place qu'il leur destinait.

Cependant telle qu'elle est, cette châsse n'est pas sans mérite, et elle nous offre encore des spécimens très-précieux de ciselures et d'émaux des XIIe et XIIIe siècles.

Elle est recouverte de trente morceaux de cuivre rouge émaillés, dont six présentent des figures symboliques de vertus, et les autres des ornements divers. Les six premières pièces sont bordées d'un liseré de deux couleurs qui encadre les sujets sur fond d'or. La face et les mains des figures ainsi que le livre qu'elles tiennent ouvert, sont aussi d'or, mais les yeux, le nez et la bouche sont émaillés. Ces émaux opaques et champlevés, sont évidemment du XIIe siècle. Ils ont la plus grande analogie avec ceux qui décorent la châsse de saint Héribert, qu'on voyait naguère exposée au musée chrétien de Cologne. Nimbes, vêtements, encadrements, tout est de la même école. Nos six figures sont nimbées, coiffées et revêtues de deux ou de trois robes dont une à manches étroites.

Les autres pièces émaillées sont au nombre de 24, oblongues, plus ou moins larges, et séparées le plus souvent par des morceaux de cuivre ciselés, dorés, et chargés, d'un côté de la châsse seulement, d'une ou de plusieurs pierres précieuses. Les RR. PP. Cahier et Martin ont publié un assez grand nombre d'émaux semblables, qui décorent diverses châsses conservées au trésor de l'ancienne cathédrale d'Aix-la-Chapelle. Les dessins qui y sont représentés, croix, losanges, zigzags, perles et diverses espèces de feuilles, etc., se retrouvent sur presque toutes les châsses du XIIIe siècle, et semblent découpés dans des peintures murales de cette époque.

Les autres parties de la châsse sont en cuivre ciselé et doré. L'intérêt de la châsse se concentre évidemment dans les six émaux dont nous avons parlé en premier lieu, et qui représentent six vertus, la Foi, l'Espérance, la Charité, la Patience, la Chasteté et la Tempérance. Nous allons en faire une description aussi exacte que possible.

FIDES. — Cette figure est entre une fiche émaillée, et un cuivre ciselé, au milieu duquel est une pierre bleue taillée en diamant, enchâssée dans un récipient octogone.

Nimbe bleu et rouge.

Coiffure formée d'une draperie double, ramenée autour du cou, de couleur bleue, ombrée de blanc.

Vêtement apparent unique, bleu nuancé de vert.

D'après la position des bras on peut juger qu'elle tenait le livre des deux mains ; mais celles-ci sont coupées à la ligne du livre demeuré entier.

Ce sujet ainsi que les cinq autres, sont encadrés dans un liseré double, bleu en dedans et blanc en dehors ; mais il n'existe dans le bas, que sur les cuivres où sont représentées *caritas* et *temperantia*. Les autres plaques ont été raccourcies, et le liseré du bas a été retranché.

Inscription sur le livre ouvert : **DNS DS TVVS DS VN' EST.**

SPES. — Coiffure double, bleue ombrée de blanc, disposée comme celle de *Fides*, avec cette différence, que la draperie semble descendre sur le dos et venir se rejeter sur le bras gauche.

Nimbe vert-d'eau sans bordure, vêtement vert-jaune ombré d'un vert plus foncé, retenu à la taille par une ceinture bordée d'un double filet d'or, entre lequel se trouve une suite de petites croix en sautoir formées par des vides.

Elle a la main gauche cachée, et elle tient la droite levée comme pour jurer. Un morceau d'émail de forme triangulaire manque près du poignet, et la partie qui y tient, formant une petite bande jusqu'au coude, est bleue. C'est le seul endroit où apparaît la seconde robe.

Inscription sur le livre : **NON ASVMES NOM DI TVI IN VANV.**

PATIENTIA. — Coiffure en draperie bleue et blanche, reliée par derrière. Un nœud qui prend naissance sur le devant est presque rouge.

Nimbe simple, amaranthe. Trois vêtements : le premier, visible seulement aux manches, qui sont serrantes, est des mêmes couleurs que la coiffure, mais plutôt à lignes bleues et blanches. Le deuxième est vert foncé, ombré de jaune et de vert plus pâle. Les manches sont très-larges et doublées en amaranthe. Le troisième qui paraît n'être qu'un manteau, ne couvre que l'épaule droite et la moitié de la poitrine. Il est tenu relevé en draperie par la main droite, et il est de couleur bleue et blanche.

La Patience nous donne un enseignement bref et énergique : **NON OCCIDES.**

Je dois le dessin ci-joint et le suivant à l'obligeance de M. le comte de Favières de Courcelles, qui s'occupe avec succès de l'art photographique. J'exprime ici à M. le comte les sentiments de ma sincère reconnaissance.

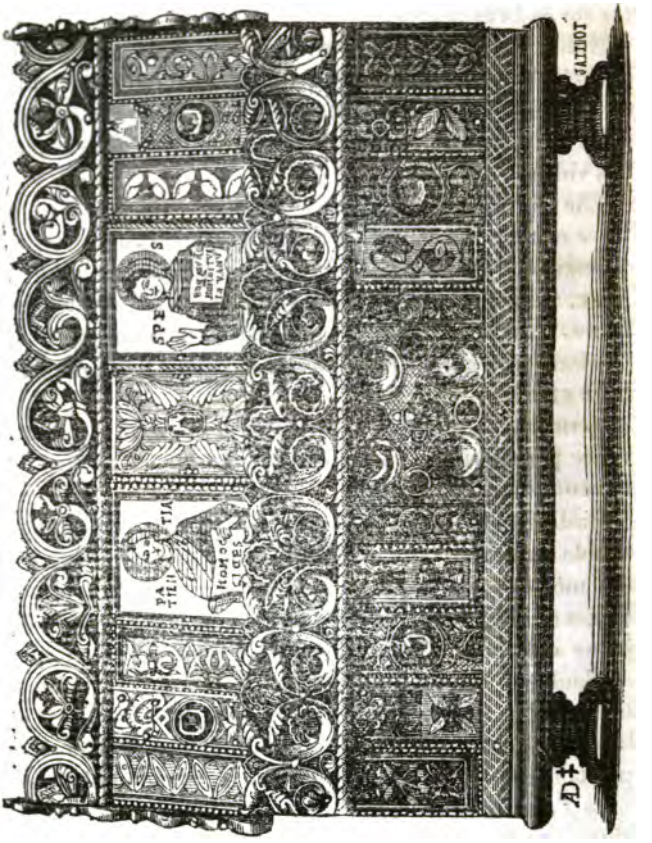

CARITAS. — Sur le petit panneau de l'une des deux extrémités de la châsse, entre deux fiches émaillées, dont l'une, sur laquelle sont attachées des pentures, est en assez mauvais état. Coiffure bleue avec effets d'ombre en blanc.

Trois vêtements bien distincts : le premier, à manches serrantes, des mêmes couleurs que la coiffure ; le deuxième, celui qui est entre les deux autres, est amaranthe avec filets d'or, à manches très-larges, doublées de gros bleu ; et le troisième, celui de dessus, est vert ombré de jaune et d'un peu de bleu aux contours intérieurs des bras.

Nimbe amaranthe bordé de vert-d'eau.

Inscription : **SABATTA MEA CVSTODIES.**

PUDICITIA. — Coiffure en draperie bleue et blanche, sans plis, faisant deux fois le tour de la tête et venant se fixer sur la gorge pour former un nœud, dont on voit une partie sur le côté gauche, et l'extrémité flottante comme un ruban. Il y a aussi un rudiment de nœud de même forme et de même couleur qu'à *Patientia*.

Nimbe simple, amaranthe. Il y a deux vêtements : le premier, dont on voit une manche serrante, est bleu et blanc ; et le deuxième, à manches très-larges doublées de bleu, est vert ombré de vert plus foncé ; celui-ci lui-même ombré de bleu.

La figure tenait le livre des deux mains. L'une a été enlevée et celle qui reste est nue.

Texte : **NON MECHABERIS.**

TEMPERANTIA. — Coiffure : la draperie qui couvre la tête et les épaules, est bleue ombrée de blanc.

Vêtements : le premier, celui de dessous, n'est visible que dans le bas. Il est noir ; mais une petite fente, où l'on

aperçoit du rouge, fait conjecturer qu'il était primitivement amaranthe.

Le vêtement de dessus, qui est très-large, est relevé par les deux mains qui soutiennent le livre, et nuancé de bleu, de vert et de blanc.

Nimbe de même couleur, mais bordé de vert-d'eau.

Inscription : **NV COCVPISES RE PXIMI TVI.**

Remarquons que les six textes que l'on fait proclamer

aux vertus personnifiées, sont six préceptes du décalogue, et que l'on peut inférer de là que l'ancienne châsse, d'où proviennent ces débris, avait dix figures de vertus au lieu de six. Quatre nous manquent; ce sont celles qui se rapportent au quatrième, septième, huitième et neuvième préceptes. Deux de ces pièces anciennes peuvent avoir été enlevées de la châsse actuelle, entre *Patientia* et *Spes* d'un côté, et de l'autre entre *Fides* et *Pudicitia*, au moment où l'on plaça de chaque côté, au milieu de la partie supérieure, deux médaillons tout-à-fait modernes, auxquels j'ai fait substituer des cuivres ciselés en harmonie avec les ornements anciens du même genre.

La frise qui surmonte la partie droite des deux flancs de la châsse, de même que celle qui forme crête à la partie supérieure, et qui orne le galbe des deux pignons, sont travaillées au burin, et on y voit au revers des essais auxquels ne se serait pas livré un artiste attendant le salaire de ses labeurs. Ces essais seraient plus naturellement attribués à quelque jeune religieux, qui voulait s'initier à l'art de la gravure, dans l'ouvroir d'un monastère. Cette supposition s'accorde très-bien avec ce que nous connaissons de l'abbaye de Saint-Ghislain.

Cette abbaye, après avoir éprouvé, comme tous les autres établissements religieux, bien des vicissitudes pendant le IXe siècle, fut réformée par saint Gérard, dans la première moitié du Xe. Elle eut encore beaucoup à souffrir au XIe siècle, sous la mauvaise administration de l'abbé Simon, et fut en outre plusieurs fois pillée et dévastée; mais Baudry de Cambray nous apprend, dans sa chronique, qu'à l'époque où il écrivait (1049) elle était sagement dirigée par Herbrand, disciple de saint Poppon. Cet abbé avait obtenu en 1036 de l'empereur, qu'il était allé trouver à Ratisbonne, l'affranchissement de son

monastère, que le monarque, à la recommandation de l'impératrice Gisèle, de l'évêque de Cambrai et de l'archevêque de Cologne, prit sous sa protection.

Cependant déjà antérieurement, la discipline monastique et l'étude des belles-lettres y avaient repris vigueur. Un *quadrivium* qui y fut écrit, et que nous possédons encore, nous en fournit la preuve. La date de ce manuscrit est indiquée dans la préface, qui y est en tête d'un abrégé du traité d'arithmétique de Gerbert (1). L'écolâtre, auteur de cet abrégé, en dédiant son œuvre au personnage qui lui avait demandé de l'entreprendre, parle de Gerbert comme d'un contemporain. On pourrait même croire, à la manière dont il le désigne, que c'était avant que le célèbre archevêque de Reims fût nommé pape.

Nous sommes donc en possession de deux monuments qui nous révèlent que les religieux de Saint-Ghislain savaient allier aux exercices de la prière l'amour des belles-lettres et des beaux-arts. Ces deux reliques vénérables du XIe et du XIIe siècle se prêtent un mutuel appui, et l'on ne peut douter que, parmi ceux qui ont fait usage du livre, il ne s'en soit trouvé qui aient pu faire la châsse.

Un *quadrivium* du XIe siècle n'est pas chose commune, et il ne mérite pas moins d'être décrit que la châsse elle-même. Disons-en donc aussi quelques mots.

Le petit traité d'arithmétique dont nous avons parlé,

---

(1) Gerbert naquit en 930, et fut précepteur d'Othon III, puis de Robert, fils de Hugues-Capet. Il devint archevêque de Reims en 992, fut nommé pape, prit le nom de Sylvestre II en 999, et mourut en 1003.

est précédé d'un traité d'astronomie, et du calendrier, avec de nombreux tableaux de chiffres et de lettres.

Sur une page, qui sans doute restait libre, on a écrit l'histoire de Laomédon. Vient ensuite le traité de dialectique de Porphyre, chargé de beaucoup de notes, tant entre les lignes du texte que sur les côtés.

La partie suivante du manuscrit est consacrée à la poésie. Elle contient cinq satyres de Perse, et le premier livre de l'Iliade traduit en latin, en vers hexamètres, avec notes marginales.

Enfin sur la dernière page du volume, qui malheureusement est incomplet, se trouve un morceau de musique religieuse. C'est une longue pièce de chant noté avec des neûmes sans lignes, sur un texte emprunté à l'histoire de sainte Marie-Madeleine, et commençant par ces mots : *Mirum et magnum miraculum*, *quia peccatrix femina audebat Redemptorem mundi tangere*, etc.

Rien ne manque à notre livre d'école. On y voit jusqu'aux griffonnages de ceux qui l'ont eu entre les mains. Ces deux vers sont dignes de la verve d'un écolier :

Naso communicans jam non novus incola terræ.
Si quis amat quod amare juvat féliciter ardet.

Ces deux lignes sont en haut de la page de musique.

La restauration de la châsse présentait plusieurs difficultés. Il fallait détacher tous les émaux grossièrement et fortement cloués sur le coffre en bois, remplacer les pièces manquantes, et redorer tous les cuivres.

L'opération délicate d'enlever les émaux fut heureuse ; et pour les replacer, on substitua aux clous en fer, des pointes en cuivre, au bout doré.

La petite plinthe du bas manquait. J'ai fait graver sur une lame en cuivre un dessin roman, en harmonie

avec les parties les plus anciennes de la châsse. Plusieurs cuivres ont été refaits, et on y a, autant que possible, reproduit les ornements pris sur la châsse même.

Il ne sera peut-être pas sans utilité de faire connaître le procédé qui a été employé, pour redorer les surfaces en métal apparaissant à côté des émaux. Il aurait été imprudent de tenter de dorer ces surfaces au chaud; les émaux, vieux de six à sept siècles, n'auraient pu supporter cette opération : on fit donc l'essai d'appliquer l'or par le moyen de la galvanoplastie; mais à son grand étonnement, l'artiste ne parvint pas à faire adhérer l'or au cuivre. Il essaya en suite d'argenter, par le même procédé, les parties qu'il n'avait pu dorer; ce qui, ayant parfaitement réussi, donna toute facilité de recouvrir l'argent d'une couche d'or.

SÉANCE DU JEUDI 1er DÉCEMBRE 1859.

M. le vicaire-général Voisin occupe le fauteuil.
M. Jules Wacquez, *secrétaire*.

—

Le procès-verbal de la dernière séance est approuvé après lecture.

—

CORRESPONDANCE.

Le bibliothécaire-archiviste dépose sur le bureau les ouvrages désignés ci-après, qui lui sont parvenus pendant le mois de novembre :

— De la part de *l'Académie royale de Belgique :*

1° *Son Bulletin.* 28e année, 2e série, t. 7, n° 8, 1859, page 487 à 658 (fin). On y annonce, p. 611, la réception du t. VI des Mémoires de la Société historique et littéraire de Tournai.

2° *Son Bulletin*, 28e année, 2e série, t. 8, nos 9 et 10, 1859, p. 1 à 104.

3° Le compte-rendu des séances de la commission royale d'histoire ou recueil de ses bulletins, 2e série, t. 12e, 4e bulletin, 1859, p. 351 à 522 (fin).

— De la part de l'auteur :

Mort de l'aveugle sourde-muette Anna. — Lettre à MM. les chanoines Labis et Delecœuillerie, professeurs au grand séminaire de Tournai, par M. le chanoine Carton, membre correspondant, directeur de l'Institut des sourds-muets de Bruges. — Louvain, 1859. Brochure de 31 pp.

— De la part de la *Société impériale d'agriculture, sciences et arts de Valenciennes* :

Revue agricole, industrielle et littéraire, 11e année, n° 2, août 1859.

— De la part de M. Charles Hem, éditeur :

Journal de l'imprimerie et de la librairie en Belgique, 6e année, 1859, octobre, n° 10. — Où est annoncé, p. 146, n° 1226, le t. V des Bulletins de la Société, avec renvoi aux nos 1357 et 1387.

— De la part de l'éditeur :

Bulletin du Bibliophile belge, 2e série, t. 15, 5e cahier, faisant mention, p. 355, du t. VI des Mémoires de la Société, dont on indique le contenu.

— De la part de la rédaction :

Revue catholique, 6e série, année 1859, 11e livraison, novembre 1859.

— De la part de l'auteur :

1° *Notre Dame des joies ou le vrai bonheur*. Nouvelle contemporaine et morale, par M. l'abbé Paul Decagny, membre correspondant. Amiens, 1849, vol. in-12 de 268 pp.

2° *Notice historique* sur le château de Suzanne en Santerre (Somme), et sur la maison et marquisat d'Estourmel de l'ancienne province de Picardie, par l'abbé Paul Decagny. Péronne, 1857, un vol. in-8° de 108 pp.

— De la part de la *Société des Antiquaires de Picardie* :

Son *Bulletin*, année 1859, n° 3, p. 98 à 124.

— De la part de l'auteur :

1° *L'ancienne abbaye de Lobbes*, par Théophile Lejeune, membre correspondant. Mons, 1859, in-8° de 84 pp.

2° *Notice sur le village de Bray*, par le même. Mons, 1859, in-8° de 16 pp.

M. Lejeune, correspondant de la Société depuis 15 mois seulement, lui a déjà fait hommage de sept brochures intéressantes dont elle le remercie.

Le bibliothécaire-archiviste a reçu et communique à l'assemblée une lettre du 4 novembre, qu'il a reçue de M. Scheler, bibliothécaire du Roi, et dont voici la copie :

« Maison du Roi. Bibliothèque.

Bruxelles, le 4 novembre 1859.

Monsieur le secrétaire,

Le cabinet du Roi vient de me remettre, pour être placés dans la bibliothèque de S. M., les volumes des publications de la Société littéraire que vous lui avez adressés en août dernier, et me charge en même temps de vous en remercier au nom de Sa Majesté. La bibliothèque, grâce à votre attention, possède une des plus intéressantes collections de plus, au point de vue du mouvement littéraire qui s'opère dans le pays.

Suivant vos désirs, je vous renvoie les quelques volumes qui se trouvaient déjà à la bibliothèque depuis quelques années.

Agréez, etc.

Le Bibliothécaire du Roi (*Signé*) Aug. Scheler. »

Il donne également communication d'une lettre du 25 novembre, de M. Laroche, l'un des membres correspondants les plus zélés et les plus actifs, par laquelle il annonce le rétablissement des relations de la Société avec l'académie d'Arras et l'envoi prochain des publications arriérées de cette dernière, accompagnées de trois autres ouvrages de différents auteurs.

—

Le secrétaire donne lecture d'une lettre de M. le Gouverneur du Hainaut, qui réclame de la Société les renseignements nécessaires au sujet des mesures à prendre pour perpétuer la mémoire des hommes qui occupent dans l'histoire nationale une place distinguée. M. le gouverneur rappelle une circulaire de M. le ministre de l'intérieur en date du 15 avril 1859, qui propose de désigner à cet effet à l'attention publique les maisons ou les emplacements où ces hommes sont nés, par une inscription qui, à côté de leur nom, des dates de leur naissance et de leur mort, rappellerait en peu de mots les faits les plus mémorables de leur carrière ou leurs autres titres à la célébrité.

Il est convenu que chaque membre fera des recherches pour satisfaire à cette demande, et que l'on s'occupera de cet objet à la prochaine séance.

—

Communication de M. le vicaire-général Voisin.

—

DEPUIS QUAND LE MOT CIBOIRE EST-IL EMPLOYÉ ?

CIBOIRE DE JOLLAIN.

M. l'abbé Corblet a publié, dans la *Revue de l'art chrétien*, une suite d'articles sur *les ciboires et la réserve de l'Eucharistie*. M. Douet d'Arcq, conservateur des archives impériales, a rendu compte de ce travail remarquable, d'une manière fort bienveillante, dans *la bibliothèque de l'école des chartes*, et à cette occasion il s'est demandé à quelle époque précise le mot *ciboire* a été employé, dans le sens de vase consacré à la réserve Eucharistique. « Dans la question qui nous occupe, dit-il, il

» serait intéressant de trouver quand a commencé, pour
» ce qui est des ciboires, l'emploi du mot lui-même.
» Mais la chose n'est pas facile. Il nous paraît probable
» qu'on ne s'est servi qu'assez tard du mot français
» *ciboire*, pour désigner les vases dont nous venons de
» parler. Ce que nous pouvons affirmer, c'est que dans
» plusieurs inventaires d'église du XIVe siècle que nous
» avons vus, le nom de *ciboire* ne se trouve pas, tandis
» que l'objet lui-même y est clairement indiqué. C'est
» ainsi, par exemple, que dans un inventaire de Saint-
» Martin-des-Champs de l'an 1342, le seul ciboire qui s'y
» trouve n'est désigné que par ces mots : « *Item, sur le*
» *grand autel un vaissel où le corps de Notre-Seigneur*
» *repose ; et est dedans une boiste d'yvoire*. Pour le dire
» en passant, il n'est pas facile de deviner s'il faut enten-
» dre ici que l'hostie se trouve dans une boîte d'ivoire
» contenue dans un petit vaisseau, ou que le petit vais-
» seau, contenant l'hostie, se trouve dans une boîte
» d'ivoire. La manière dont nous ponctuons montre que
» nous penchons pour ce dernier sens. Dans un inven-
» taire du trésor de l'église de Notre-Dame de Paris de
» l'an 1343, nous trouvons la mention d'un autre ci-
» boire, mais qui n'y est pas non plus désigné par son
» nom propre; Item, *quoddam vas jocale, pro deferendo*
» *corpus Domini in festo Sancti Sacramenti, argenti,*
» *deaurati, quod quidem jocale est insuper quodam*
» *crux* (sic) *quam tenent duo angeli, et est ibi in sum-*
» *mitate crucis, quidam locus de cristallo rotundus, et*
» *est sedes seu pes de eodem, esmalliatus ; quod qui-*
» *dem jocale erogavit defunctus magister Girardus de*
» *Monteaculo ; et est de pondere XII marcharum ar-*
» *genti*. Ainsi, c'est par les termes de vaisseau, joyau et
» autres analogues, qu'on désigne les ciboires dans les

» inventaires du XIVe siècle. Peut-être est-ce dans un
» inventaire des reliques de la Sainte-Chapelle de l'an
» 1532 que se trouve pour la première fois l'apparition
» bien franche du mot *ciboire*. »

M. l'abbé Corblet dit que l'inventaire de Notre-Dame lui paraît désigner un ostensoir, et non pas un ciboire, mais qu'il peut indiquer à M. Douet d'Arcq, un texte antérieur à 1532, où apparaît le mot *ciboire* sous une forme un peu défigurée ; c'est une charte de 1526 citée par Du Cange, au mot *ciborium* : « Lequel coquet a prié et requis à dit Adam Briffaut que son plaisir feut lui permettre de pouvoir mettre.... une lampe devant le *siboingne* de l'église dudit Senuc. »

Nous dirons à notre tour à ces deux savants, que si le mot *ciboire* n'a été employé en France qu'au commencement du XVIe siècle, il est certain qu'on s'en est servi bien antérieurement en Belgique. Nous en trouvons la preuve convaincante dans une épitaphe gravée sur cuivre, qu'on voit encore aujourd'hui en place dans l'église de Jollain-Merlin, paroisse du canton d'Antoing, située à une lieue et demie de Tournai.

Voici cette épitaphe :

Chi devant gist Ernoul Wicart segneur de Ballart (1) *pour lors de Jollain en partie, lequels donna en l'an M. CCCC et XXV à l'église, au curé et pauvres de Jollain plusieurs pièches de terres pour Dieu et en ausmones pour le grant désolation et pauvreté en laquelle l'église, le curé et les paroissiens étaient pour chet temps lesquelles pièches de terre sont plus a plain devi-*

(1) Ballart, c'est sans doute la propriété qu'on appelle maintenant la ferme *Bayart*.

sées ens ou missel de chette église avou che bonnes cyrografes en sont mises ens ou ferme de Wes et de Rumes lequel donne Oste son frère engrea (1) *pour ché que VIII obits seront faits tous les ans pour leurs ames et pour leurs amis vivants et trépassés, lesquels obits sont signés au calendrier du messel et en la fin de la messe on doura III hotiauls de pain cuit aux pauvres. Item en l'an XXVI en suivant fut fait le cloquier de cette église pour son enortement* (2) *et accompli en I an et a dont y donna et presta grans somes de deniers, afin que on le fait en son vivant. Item en l'an XXVII donna XXIII couronnes pour faire la trésorrerie* (3). *Item l'an XXIX fut fondue la grande cloque laquelle il leva* (4) *et y donna XXX couronnes et a dont fut-elle faite plus grande C et L livres qu'elle n'était. Item en l'an XXX ensuivant fut faite le* CHIBOULE *pour mettre* CORPUS CHRISTI *avouce ché plusieurs paintures entour les images et y donna XX couronnes. Item depuis l'an XXX environ le Noel que cheste escripture fut gravée augmenta moult l'église de chiens. — Lequel trepassa en l'an de grasce Miiij*[c] *et.* (5) *Priez Dieu pour son ame afin qu'il prenne en grés le bien qu'il a fait chiens et ailleurs aussi.*

---

(1) Mauvaise orthographe : lequel don son frère Oste agréa pour la raison que etc.

(2) Enortement, sans doute pour ornement.

(3) Trésorrerie, sacristie.

(4) Lequel il leva : de laquelle cloche il fut parrain.

(5) La date manque. La négligence des administrateurs des biens de l'église et des pauvres était sans doute connue du Donateur qui ne voulut pas leur laisser le soin de lui faire une épitaphe.

Voilà bien une date et une variante du mot sur lequel la savante dissertation de M. l'abbé Corblet a fixé l'attention des lecteurs de la *Revue de l'art chrétien*. Il y avait donc dans un petit village peu éloigné d'ici, en 1430, un *ciboire* couvert de peintures, en émail sans nul doute, et ce vase sacré était appelé CHIBOULE.

La lame de cuivre qui porte l'épitaphe du pieux Ernoul Wicart, placée à droite contre la muraille de la nef, était recouverte de nombreuses couches de badigeon. On doit peut-être sa conservation à cette circonstance qui, en nous donnant une nouvelle preuve du mépris qu'on faisait dans le siècle dernier de tout ce qui était ancien, a cependant servi, cette fois, à faire arriver jusqu'à nous un texte aussi précieux qu'il est soigneusement gravé.

SÉANCE DU JEUDI 12 JANVIER 1850.

M. le vicaire-général VOISIN occupe le fauteuil.
M. Jules WACQUEZ, secrétaire.

—

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et approuvé.

—

CORRESPONDANCE.

Le bibliothécaire-archiviste donne communication à la Société des volumes et brochures indiqués ci-après, qui lui sont parvenus pendant le mois de décembre 1859, savoir :

— De la part de l'*Académie d'archéologie de Belgique à Anvers* :

Ses Annales, t. 16e, 3e livraison, 1859, page 165 à 234, et (sur réclamation) même tome, 2e livraison; plus t. 14e, 3e livraison.

La 2e livraison du tome 16 renferme, page 137, un article généalogique sur la famille de Le Bidart de Thumaide et, en particulier, sur le chevalier Alphonse Ferdinand De Le Bidard de Thumaide, l'un des membres correspondants les plus distingués et les plus zélés de la Société historique; article dans lequel on énumère ses nombreux titres honorifiques, ses distinctions et ses services.

Reçu en outre de M. le comte de Kerckhove-Varent, président de l'académie d'Anvers : Notice rédigée d'après le Nobiliaire de Belgique et d'autres ouvrages et documents authentiques, sur la très-ancienne noble maison de Kerckhove, dite Van der Varent, et sur son représentant actuel M. le vicomte Joseph-Romain-Louis de Kerckhove-Varent, élevé en 1858 par S. M. le Roi des Deux Siciles à la dignité héréditaire de comte, par N.-J. Van der Heyden, architecte, etc., etc., 2e édition. Anvers, 1859. Brochure de 31 pp.

— De la part de M. De Busscher, membre correspondant à Gand :

A. Pour la Société royale des beaux-arts et de littérature de Gand : *Ses Annales* 1857-1858, tome 7, in-8° de 404 pages avec planches.

B. En son propre nom : 1° Un tiré à part du compte-rendu du congrès de 1858, inséré dans le volume précédent. Brochure in-8° de 188 pp.

Ce compte-rendu du cinquantième anniversaire de la fondation de la Société royale des beaux-arts et de litté-

rature de Gand et du congrès qui a eu lieu à cette occasion a fait ressortir des discussions extrêmement intéressantes sur plusieurs questions d'une haute importance littéraire et archéologique, notamment en ce qui concerne la conservation des tombes et monuments funéraires; la confection d'un inventaire analytique de tous les travaux historiques publiés en Belgique depuis 1830; une publication centrale réunissant des documents historiques sur les arts et les artistes Belges tant anciens que modernes; discussions qui ont été suivies de résolutions adoptées par le congrès.

2° Un superbe volume in-8° de 222 pages intitulé : « *Recherches sur les peintres gantois des* 14 *et* 15e siècles, indices primordiaux de l'emploi de la peinture à l'huile à Gand; par Edmond de Busscher. » Gand, 1859 avec planches. — Œuvre savante de cet auteur laborieux et infatigable, dans laquelle on revient sur la question de l'origine de la peinture à l'huile, dont la première notion, qui était attribuée à Tournai, est maintenant revendiquée en faveur de la ville de Gand;

3° Rapport sur la situation et les travaux de l'académie royale de dessin, de sculpture et d'architecture de Gand, par Edmond de Busscher, membre de la direction, 1853-1856. Brochure in-8° de 13 pp.

4° Rapport sur le même sujet et par le même auteur, 1856-1858. Brochure in-8° de 15 pp.

5° Rapport historique lu à la séance solennelle, le 20 septembre 1858 de la société royale des beaux-arts et de littérature de Gand, par Edmond de Busscher, secrétaire de la Société etc. Brochure in-8° de 24 pp.

6° Une brochure de 8 pages, sans date, intitulée :

« Tableau des frères Van Eyck : L'adoration de l'agneau pascal » par M. E. de Busscher, membre de l'académie royale de Belgique.

— De la part de la *Société des Antiquaires de la Morinie* :

Son *Bulletin historique*, 8e année, 31e et 32e livraisons. Juillet-Décembre, 1859, in-8°, pages 701 à 768.

— De la part de M. Didron, aîné, à Paris :

Annales archéologiques, t. 19e, 5e livraison.

— De la part de la rédaction :

Revue catholique, 6e série, année 1859, 12e livraison. Décembre 1859.

— De la part de la rédaction :

Journal de l'imprimerie et de la librairie en Belgique, 6e année. 1859. N° 11, novembre.

— De la part de l'auteur :

Jetons du comté de Saint-Pol, par R. Chalon. Bruxelles, 1859. Brochure in-8° de 12 pp. avec planche.

— De la part de l'auteur, M. Albert Toiliez, ingénieur de 1re classe des mines, président du Cercle archéologique de Mons, chevalier de l'Ordre de Léopold, etc. :

1° *Mémoire* sur l'introduction et l'établissement des machines à vapeur dans le Hainaut, par A. Toiliez, conducteur des mines, couronné par la Société des sciences, des arts et des lettres de Hainaut, le 14 mars 1836. Mons. Brochure, in-8° de 44 pp.

2° *Note* sur le serrement horizontal en maçonnerie construit en 1843, au puits n° 8 de la mine de la Cossette à Quaregnon, par M. Toiliez, sous-ingénieur au corps des mines. Bruxelles, 1845. Brochure in-8° de 10 pp. avec planche.

3° *Rapport* sur les antiquités trouvées à Presles, par le même. Mons, 28 septembre 1851. Brochure in-8° de 5 pp.

4° *Notice* sur les antiquités Gallo-Romaines trouvées à Brunehault-Liberchies, province de Hainaut, par Albert Toiliez. Mons, 1855. Brochure in-8° de 16 pp. avec planche.

5° *Mémoire* sur les terrains tertiaires de la Belgique et de la Flandre française; de sir Charles Lyell, etc., traduit par MM. Ch. Lehardy de Beaulieu et Albert Toiliez. Bruxelles, 1856, vol. in-8° de 150 pp. avec planche et vignettes.

6° *Notice* sur des antiquités Gallo-Romaines et franques trouvées dans le Hainaut, par Albert Toiliez. Mons, 1857. Brochure in-8° de 26 pp. (non paginées) avec planches.

7° *Notice* sur une médaille relative à la peste de Mons de 1615 à 1616, par le même. Mons, février 1856. Brochure in-8° de 7 pp. avec fig.

8° *Notice* géologique et statistique sur les carrières du Hainaut, par Albert Toiliez, ingénieur, etc. Mons, 1858. Brochure in-8° de 32 pp.

Par suite de l'échange proposé et accepté des publications de la Société contre les archives historiques et littéraires du nord de la France et du midi de la Belgique, par M. Arthur Dinaux, le bibliothécaire-archiviste a reçu ces dernières comprenant, pour la 2° série (la 1re étant épuisée) les tomes I à VI et, pour la 3° série, les t. I à V, plus les 2 premières livraisons du t. VI, ensemble onze volumes in-8° d'un peu moins de 600 pages avec planches et deux livraisons. Les publications de la Société historique avaient été préalablement expédiées.

—

M. Bozière donne lecture de notes qu'il a recueillies sur les personnages qui occupent dans l'histoire de notre

ville une place distinguée. Il se propose de continuer son travail et de rédiger à l'aide de ces éléments une notice qui sera insérée dans le volume des Bulletins en cours de publication ou dans le suivant et envoyée à M. le Gouverneur pour satisfaire à la circulaire qu'il nous a adressée.

M. le vicaire général Voisin *fait la communication suivante :*

DRAMES LITURGIQUES A TOURNAI.

M. Deschamps de Pas a trouvé dans un manuscrit de la bibliothèque municipale de Lille, côté n° 62, un extrait de ce qu'on appelait à la cathédrale de Tournay *le livre de la fabrique*. Ce volume que j'ai vainement cherché et que je crois perdu, contenait les cérémonies usitées dans cette église pour la célébration de certaines fêtes, cérémonies maintenant supprimées et auxquelles M. Didron a donné le nom de *Drames liturgiques*. Le manuscrit de Lille traite minutieusement de tout ce qui devait se faire pour la célébration de la *messe d'or*, le mercredi des quatre-temps de l'avent, dont Pierre Cotrel, chanoine de Tournay, fit, dix ans environ avant sa mort, une fête triple. M. Deschamps de Pas envoya une copie du cérémonial heureusement conservé dans la bibliothèque de Lille à M. Didron qui l'inséra dans le 17e volume des *Annales archéologiques*, pages 164 à 169. Le savant directeur de cette publication rappelle à cette occasion les nombreux articles qui ont déjà paru sur ce sujet dans les *Annales*, et qui attestent les recherches qui ont été faites par MM. Félix Clément, les barons de Roisin et de Lafont Melicoq, de Coussemaker et autres pour faire connaître les touchantes cérémonies du moyen-âge. « Les sujets

» sculptés ou peints dans nos églises du moyen-âge,
» dit-il, étaient en outre représentés par des personna-
» ges dans les églises mêmes, soit en dehors des offices,
» soit comme partie intégrante du culte, pour ainsi dire.
» Toute scène religieuse était, si l'on peut parler ainsi,
» bâtie, sculptée, peinte, chantée, mimée.... en sorte
» qu'elle prenait le Fidèle tout à la fois par le toucher,
» par la vue et par l'ouïe. Il n'y avait pas jusqu'à l'odorat,
» jusqu'au palais qui ne fussent affectés, impressionnés
» d'une manière toute spéciale par les parfums et les
» aliments qui entraient dans l'accomplissement de plu-
» sieurs scènes religieuses, surtout de la nativité du
» Sauveur, à l'adoration des Mages, aux noces de Cana,
» aux offices du Jeudi-Saint, à l'ensevelissement du Christ
» le Vendredi Saint. Il n'y a pas d'art qui ait été aussi
» complet, aussi parfait que l'art chrétien du moyen-âge;
» tout homme était façonné et pétri par cet art, non-
» seulement dans son cœur et dans son intelligence,
» mais encore dans ses cinq sens. »

Nous sommes loin de ces temps heureux où la foi cherchait à se repaître de ces pieuses et naïves représentations. Le paganisme qui vint, il y a plus de trois siècles déjà, faire une guerre acharnée à l'art chrétien, et qui s'y substitua si complétement que vous ne retrouvez qu'avec peine, dans toute l'Italie, des vestiges de l'iconographie chrétienne du moyen-âge, le paganisme, dis-je, sorti victorieux de cette lutte a remplacé le spiritualisme, tout à la fois simple et sublime des temps anciens, par un réalisme qui ne tend qu'à satisfaire les sens, qu'à présenter aux yeux les formes gracieuses de la chair. Il y a deux cents ans que la représentation des Drames liturgiques est devenue impossible.

Lorsque le chanoine Cottrel fit sa fondation, toute la population Tournaisienne était avide du spectacle édi-

fiant qui lui était offert le jour où l'on chantait la messe de *Missus*. C'était non-seulement le peuple qui encombrait les vastes nefs de la vieille cathédrale, mais toutes les autorités de la ville s'y rendaient. Le pieux fondateur, qui voulait sans doute perpétuer un usage si louable et si édifiant, appelle à recevoir *des présences*, l'évêque, son suffragant, les abbés de Saint-Martin et de Saint-Nicolas, le gouverneur du château et de la ville, son lieutenant, le bailly du Tournaisis, son lieutenant, les deux prévôts, les deux mayeurs des échevins tant de la ville que de l'échevinage de Saint-Brice, le souverain doyen des doyens des métiers, etc., eh bien, dès 1620, la cérémonie dramatique de la messe de *Missus* dut être supprimée. Les actes capitulaires attestent qu'à cette époque le peuple ne voyait plus dans cette représentation qu'une scène profane, et que la pétulance des enfants et le tumulte dans la cathédrale étaient tels qu'il fallût se contenter de célébrer purement et simplement la messe solennelle en acquit de la fondation.

Ce ne fut point assez : comme cette messe se célébrait après les matines, on continua d'y assister sans recueillement, et le tumulte qui s'y faisait obligea le chapitre, en 1640, de différer la célébration de cette messe jusqu'à neuf heures du matin. C'est l'heure à laquelle elle se chante encore maintement avec les ornements, recouverts de grosses broderies d'or, donnés par le fondateur.

Voici le texte du cérémonial observé en la cathédrale de Tournay pour la célébration de la messe d'or. J'en ai mis la traduction en regard. (1).

---

(1) J'ai corrigé quelques fautes qui se sont glissées dans les *Annales archéologiques*. C'est à M. de Coussemaker qui a bien voulu revoir le manuscrit de Lille que je dois de pouvoir donner un texte plus exact.

Sequuntur ceremonie et modus observandus pro celebratione misse..... (1) Missus est Gabriel Angelus, etc., vulgariter dicte Auree Misse quolibet anno in choro ecclesie Tornacensis decantande feria IV (2) ante festum nativitatis Domini nostri Jésu-Christi, ex fundatione venerabilis viri magistri Petri Cotrel, canonici dicte ecclesie Tornacensis et in eadem archidiaconi Brugensis, de licentia et permissione dominorum suorum decani et capituli predicte ecclesie Tornacensis. — Primo, feria tercia post decantationem vesperarum disponentur per carpentatorem ecclesie in sacrario chori dicte ecclesie Tornacensis, in locis jam ad hoc ordinatis et sibi oppositis, duo stallagia, propter hoc appropriata, que etiam ornabuntur cortinis et pannis sericeis ad hoc ordinatis per casularium jam dicte ecclesie, quorum alterum, videlicet quod erit de latere épiscopi, serviet ad recipiendam beatam Virginem Mariam, et alterum stallagium ab illo oratorio oppositum, quod erit de latere decani, serviet ad recipiendum et recludendum Angelum. — Item similiter eodem die deputatus ad descendendum die sequenti columbam, visitabit tabernaculum in altis carolis dispositum, disponet cordas, et parabit instrumentum candelis suis munitum per quod descendet Spiritus Sanctus in specie columbe, tempore decantationis ewangelii, prout postea dicetur, et erit sollicitus descendere cordulam campanule, et illam disponore ad stallagium Angeli, ad illam campanullam pulsandam suo tempore, die sequenti, prout post dicetur. — Item in crastinum, durantibus matutinis, magistri cantus erunt solliciti quod

(1) Un mot est effacé dans le manuscrit.
(2) Dans les annales, il a, par erreur, *feriâ X*.

S'ensuivent les cérémonies et ce qu'il y a à faire pour la célébration de la messe *Missus est Gabriel Angelus etc.*, vulgairement appelee la MESSE D'OR, qu'on a coutume de chanter chaque année au chœur de la cathédrale, le mercredi des quatre-temps avant la fête de Noël, en acquit de la fondation de vénérable homme maître Pierre Cotrel, chanoine de ladite église de Tournay et de plus archidiacre de Bruges, dans la même église, du consentement et avec la permission de messieurs les doyen et chanoines de la prédite église de Tournay.

Premièrement, le mardi après vêpres le charpentier de ladite église disposera dans le sanctuaire du chœur, aux endroits qu'on lui indiquera, deux échafauds opposés l'un à l'autre et appropriés pour la cérémonie de la fête. Ils seront garnis de rideaux et revêtus d'étoffe de soie, par les soins du chasublier de l'église; l'échafaud du côté de l'évêque servira à recevoir la bienheureuse vierge MARIE et celui du côté du doyen servira à recevoir et à renfermer l'ANGE.

Item le même jour, celui qui est chargé de faire descendre le lendemain la colombe, visitera la cellule construite dans la haute galerie du chœur, préparera les cordes et disposera l'appareil muni de chandelles, au moyen duquel, il figurera la descente du Saint-Esprit sous la forme d'une colombe, pendant qu'on chantera l'évangile, comme il sera dit ci-après. Il aura soin de faire descendre la petite corde de la clochette vers l'échafaud de l'ANGE, afin qu'on puisse de là sonner le lendemain cette clochette au moment convenable, comme il sera tout à l'heure expliqué.

Item le lendemain, pendant les matines, les maîtres de chant auront soin de faire choix de deux enfants ayant la

duo juvenes, habentes voces dulces et altas, preparentur in thesauraria, hostio clauso, unus ad modum Virginis seu regine, et alter ad modum Angeli, quibus providebitur de ornamentis et aliis necessariis propter hoc, per fundatorem, datis et ordinatis. — Item post decantationem septime lectionis matutinarum, accedent duo juvenes, Mariam videlicet et Angelum representantes, sic parati de predicta thesauraria, ad chorum intrando per majus hostium dicti chori, duabus thedis ardentibus precedentibus : Maria videlicet per latus domini Episcopi, in manibus portans horas pulchras, et Angelus per latus domini decani, portans in manu dextra sceptrum argenteum deauratum, et sic morosè progredientur, cum suis magistris directoribus, usque ad summum altare, ubi, genibus flexis, fundent ad Dominum orationem. Qua facta, progredientur dicti juvenes quilibet ad locum suum, Maria videlicet ad stallagium de parte episcopi, preparatum, cum suo magistro directore, et Angelus ad aliud stallagium de parte decani similiter preparatum, etiam cum suo alio magistro directore, et ubique cortinis clausis. Coram quibus stallagiis remanebunt predicte thede, ardentes usque ad finem misse. — Item clerici thesaurarie, durantibus octava et nona lectionibus matutinarum, preparabunt majus altare solemniter, ut in triplicibus festis, et omnes candele circumquaque chorum sacrarium (1) de Rokemes, et in corona nova existentes accendentur. Et clerici revestiarii providebunt quod presbyter, dyaconus, subdiaconus, choriste, cum pueris revestitis, sint parati, in fine hymni *Te Deum*,

(1) On a imprimé dans les annales *sacrarum* au lieu de *sacrarium*, sanctuaire.

voix douce et fort haute pour leur faire revêtir à la trésorerie, à huis clos, à l'un un costume de reine, pour représenter la Sainte Vierge, et à l'autre des vêtements pour représenter l'Ange. On mettra à leur disposition les ornements, et toutes les choses nécessaires à cet effet, qu'a données le fondateur lui-même.

Item après le chant de la septième leçon des matines, les deux jeunes gens représentant Marie et l'Ange, préparés comme il vint d'être dit, partiront de la trésorerie, entreront dans le chœur par la porte principale, précédés de deux torches ardentes, Marie se tenant du côté de l'évêque, ayant en main un beau livre d'heures, et l'Ange du côté du doyen, portant de la main droite un sceptre d'argent doré. Ils s'avanceront ainsi lentement, dirigés respectivement par leur maître, jusqu'au maître autel, où ils s'agenouilleront et feront leur prière; après quoi, les deux jeunes gens iront chacun à la place qui leur est destinée, c'est-à-dire que Marie montera, avec son maître directeur, sur l'échafaud du côté de l'évêque, et que l'Ange ira se placer, pareillement avec son maître, sur l'autre tribune préparée du côté du doyen; puis, on fermera les courtines.

Les deux porte-torche se placeront devant chaque tribune, jusqu'à la fin de la messe.

Item pendant qu'on chantera la huitième et la neuvième leçons des matines, les clercs de la trésorerie prépareront le maître autel, comme on le fait aux solennités des triples majeurs. On allumera toutes les chandelles autour du chœur, celles de Rokemès (1) et celles qui sont

(1) On appelait *chandelles de Rokemès*, *Recommes*, *Kokmès*, des cierges au nombre de 20 qu'on plaçait sur le *tref* (trabs)

pro missa decantanda; ita quod nulla sit pausa inter finem dicti himpni *Te Deum* et missam. Et in fine predicte misse sit paratus presbiter ebdomarius cantandi versum « *Ora pro nobis,* » et deinde, « *Deus in adjutorium* » de laudibus, illas perficiendo per chorum, et in fine psalmi, « *De profundis* », dicendi in fine matutinarum, more consueto, adjungetur collecta, « *adjuva nos,* » pro fundatore, ultra collectam ordinariam. — Item, cum celebrans accesserit ad majus altare, pro incipienda missa, et ante *Confiteor* immediatè cortine circumquaque oratorium Virginis solum aperientur; ipsa Virgine attente orante et ad genua existente suo libro aperto, super pulvinari ad hoc ordinato, *Angelo* adhuc semper clauso in suo stallagio remanente. — Item cum cantabitur *Gloria in excelsis Deo*, tunc cortine stallagii, in quo erit Angelus, aperientur. In quo stallagio stabit dictus Angelus erectus, tenens in manibus suis suum sceptrum argenteum, et nihil aliud faciens, quousque fuerit tempus cantandi ewangelium; nec interim faciet Virgo aliquod signum videndi dictum Angelum, sed, submissis oculis, erit semper intenta ad òrationem. — Item cum appropinquaverit (1) tempus cantandi dictum ewangelium, diaconus cum subdiacono, pueris cum candelis et cruce precedentibus, progredientur ad locum in sacrario sibi preparatum et cantabit ewangelium: *Missus est Gabriel*, et etiam cantabunt partes suas Maria et Angelus prout ordinatum et notatum est in libro ad hoc ordinato. — Item cum Angelus cantabit hec verba ewangelii, *Ave, gratia plena, Dominus tecum*, faciet tres ad

(1) Dans les *annales*, il y a *appropinquerit*, mais le manuscrit porte *appropinquaverit*.

placées sur la nouvelle couronne. Les clercs du revestiaire feront en sorte que le célébrant, le diacre, le sousdiacre, les choristes et les enfants revêtus soient prêts à la fin de l'hymne *Te Deum* à commencer la messe, de manière à ce qu'il n'y ait pas d'interruption entre la fin du *Te Deum* et la messe.

A la fin de la messe, l'ebdomadaire se tiendra prêt à chanter le verset : *ora pro nobis* et ensuite *Deus in adjutorium* pour commencer laudes, que le chœur achèvera. L'ebdomadaire, après le Psaume *de profundis*, qu'on doit dire comme de coutume à la fin des matines, ajoutera à la collecte ordinaire l'oraison *adjuva nos* pour le fondateur.

Item lorsque le célébrant s'approchera du maître autel

---

derrière le maître autel. Cette poutre à Tournay, comme dans beaucoup d'autres églises, était revêtue d'argent.

Rokemes est le nom d'une seigneurie située à Sailly et à Toufflers, donnée au XIIIe siècle par Gilles de Haudion, chanoine de Laon, pour le luminaire du *tref*.

Voici la mention qui est faite dans le *Martyrologe du Réfectoire* de cette fondation :

VI Idus Augusti..... ipso die obiit vir nobilis, ÆGYDIUS DE HAUDION, canonicus Laudunensis qui, de suis redditibus quos habebat apud *Recommes*, ampliavit luminare in hâc ecclesiâ retrò majus altare, et de eisdem redditibus instituit distributionem fieri in anniversario suo etc.

Le VI des ides d'août..... Le même jour est décédé noble homme Gilles de Haudion, chanoine de Laon, qui en disposant des revenus qu'il avait à *Recommès*, augmenta le luminaire placé en l'église derrière le maître autel. Il fonda, sur les mêmes revenus, une distribution à faire le jour de son anniversaire, etc.

Gilles de Haudion, d'après le *Liber Decani*, serait mort en 1223. Cette date est probable, car après lui se trouve inscrit au *Martyrologe*, en caractères moins anciens, Guillaume de Hainaut, évêque de Cambray, mort aussi le 8 août, vers 1296.

Virginem salutationes : primo ad illud verbum, *Ave*, humiliabit se tam capite quam corpore, post morose se elevando; et ad illa verba, « *gratia plena* » faciet secundam humiliationem, flectendo mediocriter genua sua, se postea relevando; et ad illa verba, *Dominus tecum*, quæ cantabit cum gravitate et morose, tunc faciet tertiam humiliationem ponendo genua usque ad terram, et finita clausula, assurget, Virginis interim se non movente. Sed dum Maria Virgo cantabit « *Quomodo fiet istud* », assurget et vertet modicum faciem suam ad Angelum cum gravitate et modestia, non aliter se movendo. Et dum cantabit Angelus « *Spiritus sanctus superveniet in te*, etc. », tunc Angelus vertet faciem suam versus columbam, illam ostendendo, et subito descendet ex loco in altis carolis ordinato, cum candelis in circuitu ipsius ardentibus, ante stallagium sive oratorium Virginis, ubi remanebit, usque post ultimum « *Agnus Dei* » quo decantato, revertetur ad locum unde descenderat. — Item magister cantûs, qui erit ordinatus in stallagio Angeli, sit valdè sollicitus pro primâ, (1) vice pulsare campanam in altis carolis, respondentem (2) in initio ewangelii, ut tunc ille qui illic erit ordinatus ad descendendum columbam sit preadvisatus et preparet omnia necessaria et candelas accendet. Et secunda vice sit valde sollicitus pulsare dictam campanulam, ita quod precisè ad illud verbum, « *Spiritus, sanctus* », descendat ad Virginem columba ornata (3) candelis accensis; et remaneat ubi descenderit, usque ad ultimum, « *Agnus Dei* » decantatum prout dictum est. Et tunc idem magister cantus iterum pulsa-

(1) C'est par erreur qu'on a imprimé dans les *annales propria*.

(2) *Respondentem* et non *respondante*.

(3) *Columba ornata*, c'est encore par erreur que l'on a mis *columbam ornatam* dans les *annales*.

pour commencer la messe, on ouvrira avant le *Confiteor* toutes les courtines de la tribune de la Vierge, laquelle paraîtra à genoux priant dévotement et ayant son livre ouvert, sur un cousin placé devant elle; mais la tribune de l'Ange demeurera encore fermée.

Item, lorsqu'on chantera le *Gloria in excelsis Deo*, les courtines de la tribune de l'Ange s'ouvriront. L'Ange sera debout, tiendra en main son sceptre d'argent et gardera cette position jusqu'au moment de chanter l'évangile. La Vierge ne fera rien pour voir l'Ange, mais elle aura les yeux baissés et paraîtra attentive à son oraison.

Item lorsque le moment sera venu de chanter l'évangile, le diacre et le soudiacre, précédés des acolythes et de la croix, se rendront au lieu préparé à cette fin dans le sanctuaire. Le diacre chantera l'évangile *Missus est Gabriel*, et Marie et l'Ange chanteront leur partie comme elle est arrangée et notée dans le livre qui sert à cette cérémonie.

Item lorsque l'Ange chantera les paroles de l'évangile *Ave, gratia plena Dominus tecum*, il fera trois inclinations à la Vierge : premièrement, au mot *Ave*, il inclinera la tête et le corps et se relevera lentement; puis à ces paroles : *gratia plena*, il fera une seconde inclination, fléchissant faiblement les genoux; s'étant relevé à ces paroles *Dominus tecum*, qu'il chantera avec beaucoup de gravité, il fera une troisième inclination en posant les genoux en terre, et ne se relevera qu'après avoir achevé le verset. Pendant ce temps, la Vierge ne bougera pas, mais lorsqu'elle devra chanter *Quomodo fiet istud*, elle se levera, se tournera un peu vers l'Ange, avec gravité et modestie, sans faire aucun autre mouvement. Lorsque l'Ange chantera *Spiritus sanctus superveniet in te*, il se tournera du côté de la colombe et la montrera. Aussitôt la colombe

bit pro tertia vice camdem campanulam, ut revertatur columba unde descenderit. Et sit, ille disponendus vel deputandus ad descendendam (1) dictam columbam, bene preadvisatus de supra dicta triplici pulsatione et quid quelibet significabit ne sit in aliquo defectus. — Item predicti, diaconus, Maria et Angelus complebunt totum ewangelium in eodem tono prout cuilibet sibi competit, et ewangelio finito reponet se Maria ad genua et orationem, et Angelus remanebit rectus, usque in finem misse, hoc excepto, quod in elevatione corporis Christi ponet se ad genua. — Item posteà perficietur missa, Maria et Angelo in suis stallagiis, usque in fine permanentibus. — Item missa finita, post « *Ite missa est* », Maria et Angelus descendent de suis stallagiis et revertentur cum reliquis et revestitis usque ad revestiarium predictum eorum, flambellis precedentibus, in quo revestiario presbiter celebrans cum predictis revestitis Maria et Angelo dicet psalmum « *De profundis* », prout in choro cum adjectione collecte « *adjuva* » pro fundatore. — Item fiet missa per omnia, ut in die Annunciationis dominice cum sequentia sive prosa, « *Mittit ad Virginem* », cum organis et discantu prout in triplicibus. — Item XXVII candelarum ponderis cujuslibet unius libre cere in corona existente in sacrario choro ponendarum tempore primarum vesperarum, matutinarum, summe misse, et secundarum vesperarum solemnitatis die venerabilis sacramenti. » (2)

---

(1) Il y a dans les *annales destruendam*; mais le manuscrit porte descendendam.

(2) Ce dernier paragraphe, que nous donnons comme les *annales*, renferme une grosse faute et ne concerne pas la messe d'or.

descendra la haute galerie, entourée de cierges ardents, et viendra se placer devant le prie-Dieu de la Vierge pour y demeurer jusqu'au dernier *Agnus Dei*, et remonter lorsqu'il aura été chanté.

Item, le maître de chant, qui sera sur l'échafaud de l'Ange, aura grand soin de sonner la petite cloche placée dans la haute galerie, la première fois précisément au commencement de l'évangile, afin que celui qui doit faire descendre la colombe, soit averti à temps pour préparer tout ce qui est nécessaire, et pour allumer les cierges. Il sera de même fort attentif pour sonner la seconde fois la clochette, pour qu'au moment précis où l'on chantera *Spiritus sanctus*, la colombe ornée de ses chandelles descende vers la Vierge et demeure devant sa tribune jusqu'après le chant de l'*Agnus Dei*, selon qu'il a été dit. Pour lors, le même maître de chant sonnera pour la troisième fois la clochette, et la colombe remontera au lieu d'où elle était descendue.

Celui qui sera chargé de faire mouvoir la colombe, devra être bien averti de la signification de ces trois coups de sonnette, afin qu'il ne commette aucune surprise.

Item les prédits *diacres*, Marie et l'Ange chanteront ensemble tout l'évangile sur le ton qui est noté pour leur partie respective. Après l'évangile, Marie se remettra à prier à genoux, et l'Ange se tiendra debout jusqu'à la fin de la messe, en s'agenouillant cependant à l'élévation du corps du Seigneur.

Item la messe s'achevera Marie et l'Ange demeurant l'un et l'autre dans leur tribune.

Item après la messe, après l'*Ite missa est*, Marie et l'Ange descendront de leur échafaud et retourneront à la sacristie avec les officiers et les enfants revêtus, précédés de flambeaux. Au revestiaire le prêtre célébrant dira

le Psaume *de profundis* avec les revêtus MARIE et l'ANGE, et il y ajoutera la collecte *Adjuva* pour le fondateur.

Item la messe se célébrera en tout point de la même manière que le jour de l'Annonciation avec la séquence ou prose *Mittit ad Virginem*, avec orgues et contre-point, comme aux fêtes triples.

Item on mettra vingt-sept chandelles, chacune du poids d'une livre, sur la couronne du sanctuaire pendant les premières vespres, les matines, la grand'messe et les secondes vêpres de la solemnité du très-saint Sacrement.

Voici les passages de l'évangile qui étaient chantés respectivement par le diacre, l'ANGE et MARIE.

DIACONUS.

In illo tempore : Missus est ANGELUS GABRIEL à Deo in civitatem Galilææ, cui nomen Nazareth, ad VIRGINEM desponsatam viro, cui nomen erat Joseph, de domo David, et nomen VIRGINIS MARIA. Et ingressus ANGELUS ad eam dixit :

LE DIACRE.

En ce temps-là, l'ANGE GABRIEL fut envoyé de Dieu en une ville de Galilée appelée Nazareth, à une VIERGE qu'un homme de la maison de David, nommé Joseph, avait épousée, et cette VIERGE s'appelait MARIE. L'ANGE, étant entré où elle était, lui dit :

ANGELUS.

Ave, gratiâ plena : Dominus tecum : Benedicta tu in mulieribus.

L'ANGE.

Je vous salue, pleine de grâce : le Seigneur est avec vous ; vous êtes bénie entre toutes les femmes.

DIACONUS.

Quæ cum audisset, turbata est in sermone ejus, et cogitabat qualis esset ista salutatio. Et ait ANGELUS ei :

LE DIACRE.

Mais elle, l'ayant entendu, fut troublée de ses paroles et elle pensait en elle-même quelle pouvait être cette salutation. L'ANGE lui dit :

ANGELUS.

Ne timeas MARIA, invenisti enim gratiam apud Deum : Ecce

L'ANGE.

Ne craignez point, MARIE, car vous avez trouvé grâce devant

concipies in utero, et paries filium, et vocabis nomen ejus JESUM. Hic erit magnus, et Filius Altissimi vocabitur, et dabit illi Dominus Deus sedem David patris ejus : et regnabit in Domo Jacob in æternum, et regni ejus non erit finis.

Dieu. Vous concevrez dans votre sein, et vous enfanterez un fils, à qui vous donnerez le nom de JÉSUS. Il sera grand, et sera appelé le Fils du Très-Haut. Le Seigneur Dieu lui donnera le trône de David son père. Il règnera éternellement sur la maison de Jacob, et son règne n'aura point de fin.

MARIA.

Quomodo fiet istud, quoniam virum non cognosco?

MARIE.

Comment cela se fera-t-il? Je ne connais point d'homme.

DIACONUS.

Et respondens Angelus dixit ei:

LE DIACRE.

L'Ange lui dit :

ANGELUS.

Spiritus sanctus superveniet in te, et virtus Altissimi obumbrabit tibi. Ideoque et quod nascetur ex te Sanctum, vocabitur Filius Dei. Et ecce Elisabeth cognata tua, et ipsa concepit filium in senectute suâ : et hic mensis sextus est illi quæ vocatur sterilis : quià non erit impossibile apud Deum omne verbum.

L'ANGE.

Le Saint-Esprit surviendra en vous, et la vertu du Très-Haut vous couvrira de son ombre; c'est pourquoi le fruit saint qui naîtra de vous sera appelé le Fils de Dieu. Ainsi je vous annonce qu'Élisabeth, votre cousine, a conçu un fils en sa vieillesse, et c'est ici le sixième mois de celle qui est appelée stérile, parce qu'il n'y a rien d'impossible à Dieu.

DIACONUS.

Dixit autem MARIA :

LE DIACRE.

Alors MARIE dit à l'ANGE :

MARIA.

Ecce ancilla Domini, fiat mihi secundum verbum tuum.

MARIE.

Voici la servante du Seigneur, qu'il me soit fait selon votre parole.

Pour ne rien omettre de ce qui concerne la célébration de la *messe d'or* à la cathédrale de Tournay, nous de-

vous donner un extrait du cartulaire O, fol. 117 où sont détaillées les fondations de Pierre Cotrel.

S'ensuivent les ordonnances de vénérable et discret sieur monsieur maître Pierre Cotrel, juré licencié, chanoine prébendé et archidiacre de Bruges en l'église de Tournay, touchant les fondations qu'il a faites en icelle, etc.

Et primes, a ledit sieur ordonné et fondé la messe dudit *Missus* être célébrée et chantée chacun an, au grand autel du chœur à icelle église, *feriâ quartâ quatuor temporum, ante festum nativitatis Christi*, en telle révérence, cérémonies et manière qu'elle a esté de longtemps encommencée et jusques à présent continuée, ainsy que le tout est assez déclaré au livre estant es mains de la ferme de ladite église.

Item outre la distribution accoustumée estant faite audit chœur, assavoir à messieurs les chanoines et aux vicaires, à chacun de VI gros, et aux autres de III gros, et aux enfants habitués et parens dudit fondateur, estant présens à ladite messe, à chacun une miche de cent à la rasière; plus a ordonné que si Révérend Père en Dieu monseignéur l'évêque de Tournay estait présent à icelle messe, que double portion lui soit donnée, à savoir XII gros; item à son suffragant, aussi s'il était présent, VI gros.

A messieurs les abbés de Saint-Martin et de Saint-Nicolas, s'ils sont présens, à chacun VI gros.

Item, à messieurs les gouverneur du château et de la ville et son lieutenant, à monsieur le bailly du Tournaisis et à son lieutenant, à messieurs les deux prévosts, messieurs les deux mayeurs des échevins tant deçà que de delà l'Escaut, au souverain doyen des doyens, à chacun, estant présent, VI gros.

Item, les diacres, sous diacres, choristes, chanoines, qui auront aussi chacun VI gros, outre leur distribution, ordinaire du chœur qui est de VI gros comme dit est.

Item les enfans qui auront assisté à la messe ci-dessus de *Missus*, Maria et l'Ange Gabriel, auront distribution à ladite messe de *Missus*, comme chanoine à savoir chacun VI gros, et les deux maîtres, qui les assisteront sur leurs échafaux, auront chacun III gros, sans préjudice de leur distribution ordinaire du chœur.

Il eût fallu pour compléter la publication du drame liturgique de la *messe d'or*, pouvoir donner la notation de ce que chantaient, Marie et *l'*Ange. M. de Coussemaker, auteur du savant traité de l'harmonie au moyen âge, m'écrivit il y a peu de temps pour me demander si nous avions conservé cette notation, et, à cette occasion, j'ai revu tous nos anciens livres de chant. Ces recherches me firent acquérir la triste certitude que ce qui en faisait l'objet était perdu; mais elles attirèrent mon attention d'une manière plus particulière sur les cérémonies qui étaient anciennement en usage en la cathédrale de Tournay à la *Messe de Minuit* de Noël.

C'était aussi un véritable drame liturgique, qui se trouve parfaitement décrit dans l'un de nos manuscrits, et dont la publication ne peut manquer d'intéresser les amateurs d'ancienne musique religieuse.

Disons un mot d'abord du manuscrit où se trouve la Messe de Minuit.

Ce volume a appartenu à la confrérie des notaires, et date, pour la plus grande partie, du XIIIe siècle. On lit en tête l'inventaire des objets que possédait cette confrérie.

Voici cet inventaire qui est curieux sous plusieurs rapports :

Ista sunt ornamenta spectantia ad confraternitatem notariorum pro capella.

Carta superdicta confraternitate confecta.

Primo quatuor psalteria.

Item duo libri rubri et unus platus pro Missis communibus.

Item unus quaternus ad cooperturas pilosas in quo continentur officia sanctorum Nicolaï Catherinæ et Purificationis.

Item quidam alius quaternus coristarum, in fine cujus continetur plene officium Nativitatis Domini.

Item duo quaterni officiorum de Conceptione B. Virg. Mariæ.

Item unus quaternus continens officium Dedicationis vesperarum, matutinarum et missæ.

Item tres quaterni officium Conceptionis notatum continentes.

Item unus quaternus legendarum Conceptionis et Nativitatis Domini.

Item quatuor paria vigiliarum.

Item unus liber continens solum officia Missarum totius anni.

Item quatuor cappæ duæ ad flores lilii et duæ abbæ de bougrant.

Item una nigra cappa de *requiem*.

Item duo superpelicia et unus sarrotus.

Item duæ casulæ, una alba fourata de nigro, et alia alba fourata de rubro.

Item quatuor tournikelli (1) duo de panno aureo et duo albi fourati de nigro cindalo.

---

(1) *Tournikellus*, tunique. Une casure de vermeil velours, *tournicle* et damaticle. Manuscrit de Cambray, 1331. Du Cange.

Il donna IIII casures de blanc d'or, II *tourniquiaulx*, etc. (Jean Chevrot). Hist. manuscr: des évêques de Tournay.

Ornements appartenant à la confrérie des Notaires pour leur chapelle.

Diplôme de l'érection de ladite confrérie.

Premièrement quatre psautiers.

Idem deux livres rouges et un plat pour les Messes du commun.

Item un cahier à couvertures velues, contenant les offices de St-Nicolas, de Ste-Catherine et de la Purification.

Item un autre cahier des choristes dans lequel, à la fin, se trouve l'office entier de la Nativité de N. S.

Item deux cahiers des offices de la Conception de la bienheureuse Vierge Marie.

Item un cahier contenant l'office de la Dédicace, vêpres, matines et messe.

Item trois cahiers contenant l'office de la Conception noté.

Item un cahier de légendes de la Conception et de la Nativité de N. S.

Item quatre paires de livrets contenant des vigiles.

Item un livre contenant seulement les Messes de toute l'année.

Item quatre chapes, deux à fleurs de lis et deux blanches de bougrant.

Item une chape noire de *requiem*.

Item deux surplis et un rochet.

Item deux chasubles, une blanche fourrée de noir et l'autre blanche fourrée de rouge.

Item quatre tuniques, deux en drap d'or et deux blanches fourrées de cendale noir.

Item des aubes en lin pour diacre et sous-diacre avec des étoles et des manipules.

Item une étole et un manipule blancs fourrés de cendale rouge.

Item vestimenta diaconi et subdiaconi linea cum stolis et manipulis.

Item stola et manipulum alba fourata de rubro cindalo.

Item duæ curtinæ (1) de cindalo.

Item tres mappæ pro altari, altera earum parata. (2)

Item duo manutergia parata pro altari.

Item unus pannus aureus de dono magistri Walteri Hebart.

Item duo panni pro scapeleto. (3)

Item tres almucie et duo baculi pro choristis.

Item unum lintheamen pro defunctis.

Item unus pannus pro obsequiis mortuorum.

Item pannus perseus ad cooperandum altare.

Item coopertura linea alba pro imagine B. Mariæ in quadragesima.

Item duo peciæ telæ viridis amote de casulis.

Item pannus perseus ad cooperiendum tabulam subtus imaginem.

Item scrineum in quo omnia recluduntur cum cista pro luminari.

Item cista in capella existens.

Item bursa et corporalia commodata capellano quibus utitur in presenti.

Item sunt in capella tres stapellelli (4) longi et duo magni sedentes.

---

(1) *Curtinæ*, courtines; rideaux qui se plaçaient de chaque côté de l'autel.

(2) *Parata* de *parare* qui, en basse latinité, signifie *parer*, orner.

(3) *Scapeletum*; *scapeta*, pour *scapulare* scapulaire, huméral.

(4) *Stapellellus*, diminutif de *stapellus*, mot qui lui-même est un diminutif de *tapes*; un petit tapis.

Item deux courtines de cendale.

Item trois nappes d'autel dont l'une avec ornements.

Item deux essuie-mains (lavabos) ornés, pour l'autel.

Item un morceau de drap d'or, donné par Maître Walter Hebart.

Item deux pièces d'étoffe pour servir d'huméral.

Item trois aumuces et deux bâtons de chantres.

Item un poèle pour les défunts.

Item un morceau d'étoffe servant dans les obsèques des morts.

Item une couverture d'autel bleue.

Item une enveloppe de toile de lin blanche, pour couvrir l'image de la Ste-Vierge en carême.

Item deux morceaux de toile verte, détachés de chasubles.

Item un morceau d'étoffe bleue servant à couvrir le tableau qui est dessous de l'image (de la Sainte-Vierge).

Item un coffre qui sert à tout renfermer, avec une boîte pour le luminaire.

Item une boîte qui est à la chapelle.

Item une bourse et des corporaux dont le chapelain fait actuellement usage.

Item il y a dans la chapelle trois petits tapis plus longs que larges et deux grands siéges.

Item les statues de la Ste-Vierge, de St-Nicolas et de Ste-Catherine appartiennent à la confrérie et ont été achetées avec ses deniers, de même que les bancs.

Item un tableau représentant la Ste-Vierge, placé dessous la statue.

Item un morceau d'étoffe blanche, en laine, orné de bêtes armées, qui a autrefois été donné par Révérend Père en Dieu, Jean, évêque de Tournay.

Item imagines sanctorum Mariæ, Nicolai et Katerinæ sunt et spectant ad dictam confraternitatem et sunt de pecunia dictæ confraternitatis acquisitæ et scamna.

Item tabula B. Virginis subtus imaginem ejusdem.

Item quidam pannus laneus albus cum bestiis armatis, ex dono quondam reverendi patris Domini Johannis Episc. Torn.

Le dernier article n'est point de la même main. L'écriture en est moins ancienne et paraît être du XIVe siècle. L'évêque Jean dont il y est question serait donc Jean de Wasone ou Jean des Prés.

On voit que la confrérie des Notaires, qui était composée d'un petit nombre de personnes, ne possédait pas moins de vingt-neuf livres de chant.

Le manuscrit dont nous nous occupons renferme la messe votive de la Sainte Vierge, les offices de Sainte Catherine, de Saint Nicolas, de Noël, de l'Epiphanie, de Saint Vincent, de la Purification, de l'Annonciation, de Pâques, de la Pentecôte, du Saint-Sacrement, de l'Assomption, de la Nativité de la Sainte Vierge, de la Toussaint, la messe des morts et treize séquences de la Sainte Vierge, etc., etc. L'office de Sainte Barbe a été ajouté en tête du volume qui, sans cela, commençait, comme beaucoup de graduels de cette époque, par la messe *salve sancta Parens*.

Quoiqu'on puisse dire que l'office entier de Noël rappelle, dans toutes ses parties, le mystère qu'on célèbre en cette fête, nous devons nous borner ici à signaler ce qu'on y faisait d'extraordinaire pour frapper plus vivement les esprits de l'objet de cette solennité, à la messe de minuit, qui se chantait, alors comme aujourd'hui, où on l'a conservée, immédiatement après les matines.

Après avoir entendu, dans la neuvième leçon, les paroles sublimes du commencement de l'évangile de Saint Jean, qui, avec son regard d'aigle, plonge dans les profondeurs de la Divinité, en expliquant la génération éternelle du Verbe, paroles qui sont ensuite expliquées par une homélie de Saint Augustin, le chœur chante, comme en savourant les mots, le neuvième respons : *Verbum caro factum est, etc.* Le Verbe s'est fait chair, et il a habité parmi nous, et nous avons vu sa gloire, qui est la gloire du Fils unique du Père ; nous l'avons vu plein de grâce et de vérité. Au commencement était le Verbe et le Verbe était en Dieu et le Verbe était Dieu; plein de grâce et de vérité. Gloire au Père, au Fils et au Saint-Esprit; plein de grâce et de vérité. Et on répétait encore : le Verbe s'est fait chair, etc.

Le répons terminé, le diacre montait au jubé, il y chantait le commencement de l'évangile de Saint Mathieu, où sont énumérés les ancêtres de Jésus-Christ, et il finissait par le verset où est rapportée l'incarnation du Verbe.

Le plus haut dignitaire entonnait alors le *Te Deum*, magnifique cantique dont le texte et la mélodie sont si propres à exprimer les sentiments de cœurs remplis d'admiration, de reconnaissance et d'amour. (1)

---

(1) Les mêmes cérémonies avaient lieu à l'abbaye de Saint-Nicolas des prés de Tournay. Le chapitre des constitutions, qui concerne la fête de Noël, comble une lacune qui existe dans les rubriques de la cathédrale. Voici ce chapitre :

DE NATIVITATE DOMINI.	DE LA NATIVITÉ DE NOTRE SEIGNEUR.
Collerarius provideat duos conversos qui ignem in calefactorium	Le célérier aura soin de faire faire du feu au chauffoir par deux

La messe suivait le cantique, et ici la foi voyait descendre sur l'autel l'enfant divin que Marie mit reposer dans une crèche.

En parlant de la messe de minuit de Noël, Guillaume Durant, évêque de Mende, fait remarquer que, dans la plupart des églises, cette messe se confondait avec les laudes; et que toutes deux se terminaient par une seule oraison, pour signifier que tout cet office a le même objet, rappelle les mêmes mystères, la génération éternelle et la naissance temporelle du Verbe. C'est pourquoi, ajoute-t-il, la messe commence par les mots: Le Seigneur m'a dit : Vous êtes mon fils; je vous ai engendré aujourd'hui, etc. (2)

---

fratribus calefaciendum præparent; si tamen frigus exegerit. Dum legitur nona lectio, præparet se Dominus Prior et cæteri ministri, qui ad primam missam sunt ministraturi. Finito nono responsorio, sacerdos et subdyaconus, albis induti, redeant in chorum et dyaconus qui lecturus est ad primam missam evangelium, accipit benedictionem et legit Christi generationem usquè ad *habens de Spiritu Sancto*, tantum in hâc nocte. Quâ lectâ à domino Abbate *Te Deum laudamus* inchoatur, etc.

convers, afin que les frères puissent se chauffer; si toute-fois le froid est assez intense pour exiger cette précaution. Pendant le chant de la neuvième leçon, le Prieur et ceux qui doivent assister à l'autel à la première messe, se prépareront. Après le neuvième répons, le célébrant, le diacre et le sous-diacre, revêtus de l'aube, rentreront du chœur. Là, le diacre qui doit chanter l'évangile à la première messe, reçoit la bénédiction et lit la généalogie de N.-S. J.-C. jusqu'à ces mots : *habens de Spiritu Sancto*, cette nuit seulement. Après quoi l'abbé entonne le *Te Deum*, etc.

(2) Notandum est autem quod hæc missa et laudes matutinæ terminantur, in plerisque locis, unâ oratione, ad ostendendum quod totum illud officium idem indicat; scilicet nativitatem æternam et temporalem : undè ipsa missa incipit : Dominus dixit ad me : Filius meus es tu : Ego hodie genui Te etc. *Guillelmi Duranti Rationalis divinorum officiorum. lib. VI*[l] *capite XIII*[e]

IX Lectio.

Initium Sancti Evangelii secundum Joannem.

In principio erat Verbum ..... et sine ipso factum est nihil quod factum est. Et reliqua.

Homilia Ven. Bedæ Presb. De ead. Lect. ....

℟. Verbum caro factum est, et habitavit in nobis; et vidimus gloriam ejus, gloriam quasi unigeniti a Patre, * Plenum gratiæ et veritatis. ℣. In principio erat Verbum, et Verbum erat apud Deum, et Deus erat Verbum. * Plenum. ℣. Gloria Patri. * Plenum. Iterum ℟. Verbum.

Quo finito, sequitur Evangelium.

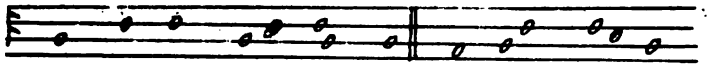

℣. Do mi nus vo- bis- cum. ℟. Et cum spiritu

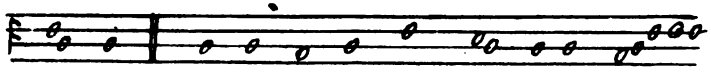

tu. o. I ni ti um Sanc ti Evan ge- li i

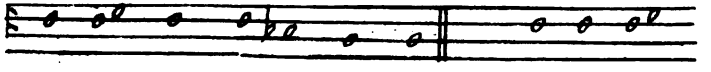

se cun dum Mat- thæ- um. ℟. Glo ri- a

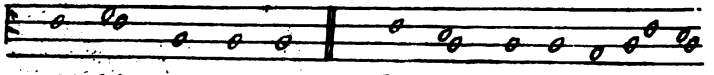

ti- bi Domi ne. Li ber ge ne ratio- nis

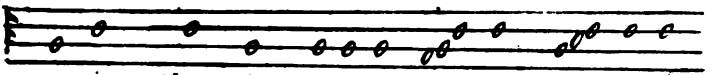

Jesu Chris- ti Fili- i Da vid, fi- li- i

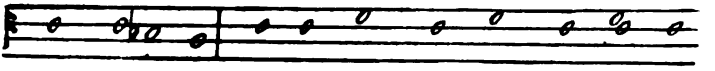

A- bra-ham. Abraham autem ge nu- it

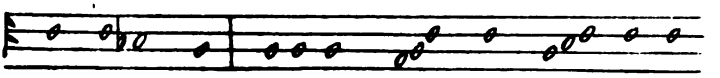

I- sa- ac. Isaac au-tem ge- nu it

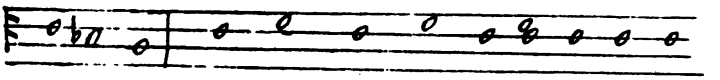

Ja- cob. Jacob autem genu-it Judam,

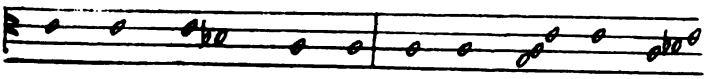

et fra- tres e-jus. Judas au-tem ge-

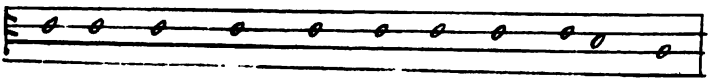

nu it Phares, et Zaram de Tha- mar.

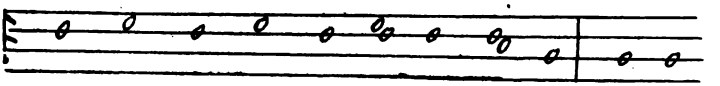

Phares autem ge- nu- it Es ron. Esron

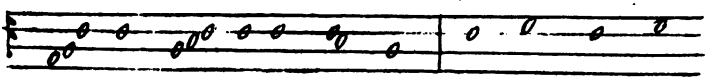

au- tem ge- nu it A- ram. Aram autem

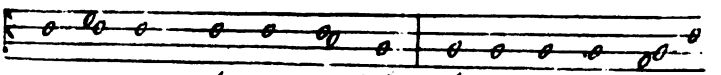

ge nu- it A- mi- na dab. Aminadab au-

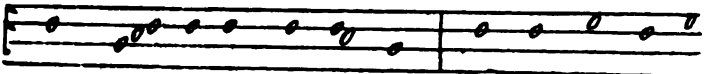

tem ge- nu-it Na as-son. Na as-son autem

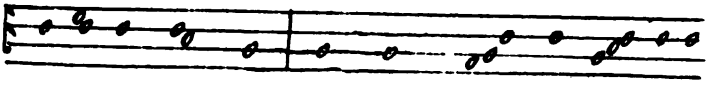

genu it Sal mon. Salmon au- tem ge nu it

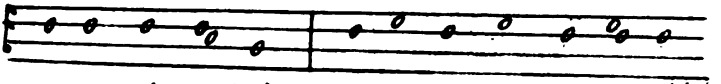

Boor de Rahab. Boor autem ge nu it

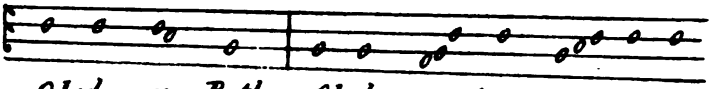

O bed ex Ruth. Obed au- tem ge- nu- it

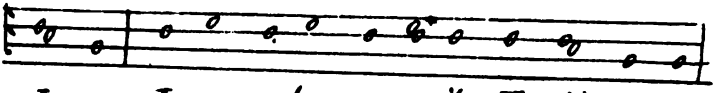

Jesse. Jesse autem ge nu it David regem.

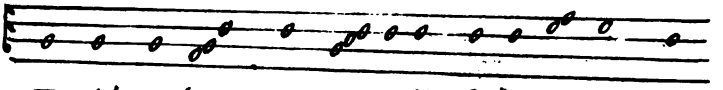

David autem rex ge-nuit Salo-mo nem, ex

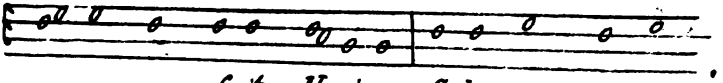

e- a quæ fuit U-ri æ. Salo mon au tem

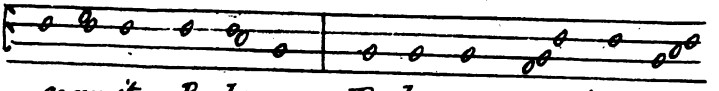

ge nu it Ro bo am. Ro bo am au-tem ge-

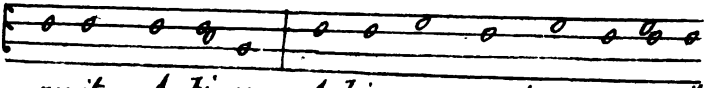

nu it A bi am. A bi as au-tem ge nu it

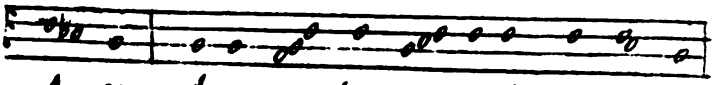

A - sa. A sa au - tem ge - nu it Jo - sa - phat.

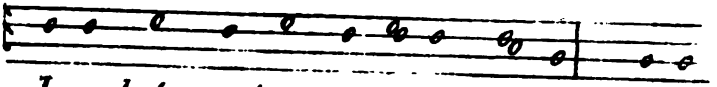

Jo sa phat autem ge nu it Jo - ram. Joram

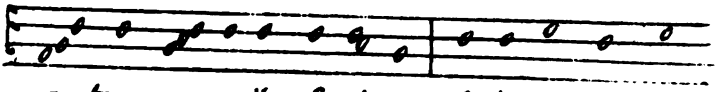

au - tem ge - nu it O zi - am. Ozi - as au tem

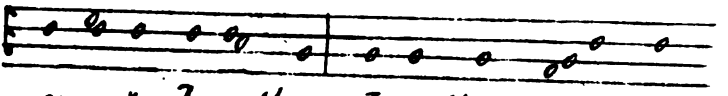

genu it Jo a - tham. Jo - a - tham au - tem

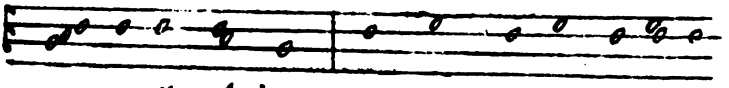

ge - nu it A chaz. Achaz autem genu it

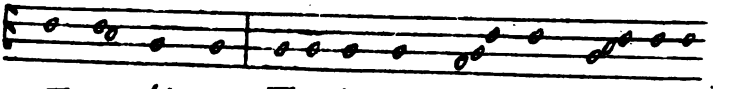

Eze - chi am. Ezechi as au - tem ge - nu it

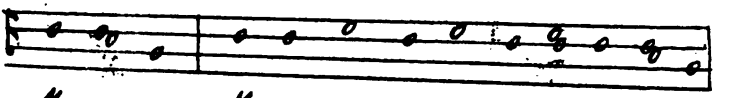

Manassen. Manasses autem genu - it Amon

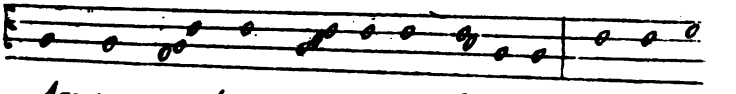

Amon au - tem ge - nu it Jo si am. Josi as

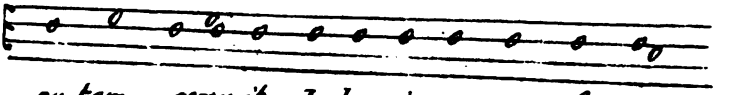

au tem genu it Jecho - ni am, et fra tres

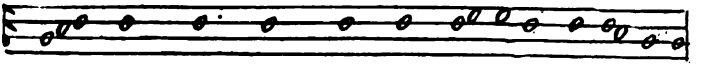

e- jus, in transmi-gra- ti one Babylonis.

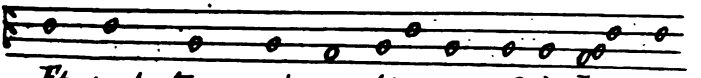

Et post transmi gra-tionem Babylo- nis,

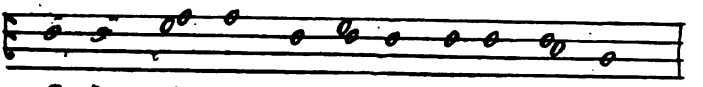

Jecho- ni as genu it Sala-thi- el.

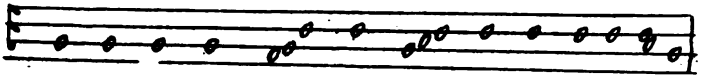

Sa la thi- el au-tem ge- nu- it Zoro ba bel.

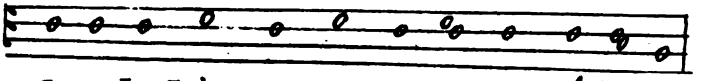

Zoro-ba-bel autem genu-it Abi- ud.

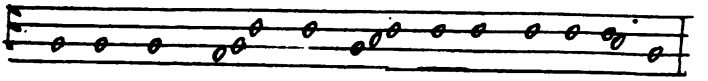

A bi-ud . au-tem ge- nu-it Eli- a-cim.

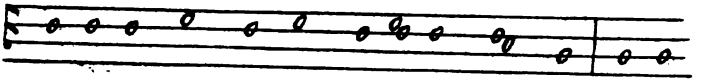

Eli- a-cim autem genuit Azor. Azor

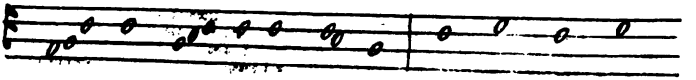

au- tem ge-nuit Sadoc. Sadoc autem

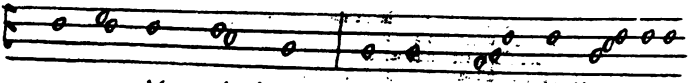

ge-nu-it Achim. Achim au-tem ge-nuit

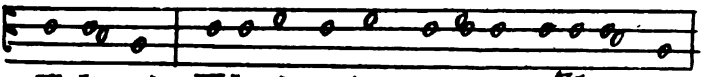

E-li-ud. Eliud autem genuit Elea- zar.

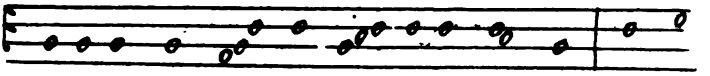

Elea-zar autem genuit Mathan. Mathan

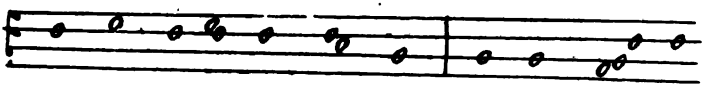

autem genu- it Ja- cob. Jacob autem

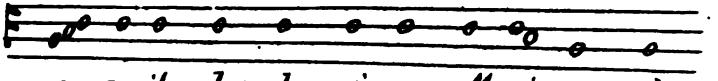

ge- nuit Joseph virum Mari- æ, de

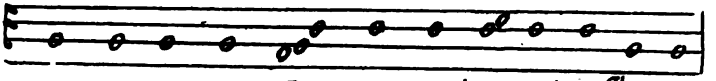

qua natus est Je- sus, qui vocatur Christus.

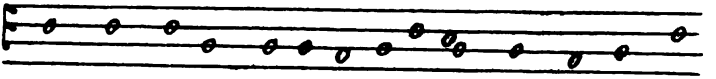

Omnes ergo genera- ti- o nes ab Abraham

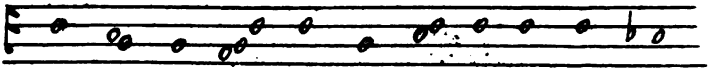

usque ad David, ge ne- ra- ti- o- nes

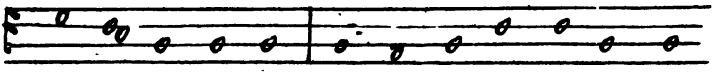

quatu- or-de cim. Et à David usque ad

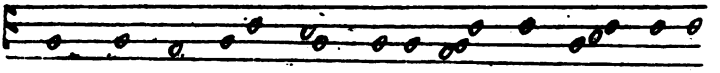

transmigrati o- nem Babylo- nis, ge- ne ra-

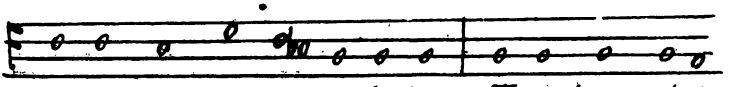

ti'o- nes quatu- ordecim. Et a transmigra-

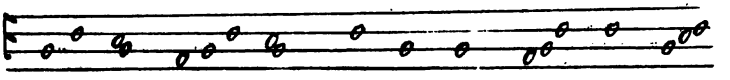

tio ne Babylonis usque ad Christum, ge-

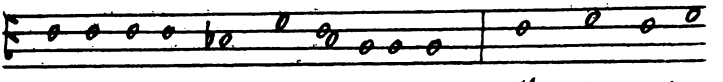

nerati o- nes quatu ordecim. Christi autem

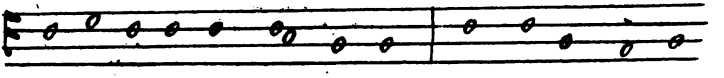

genera- ti- o sic erat: Cum esset despon-

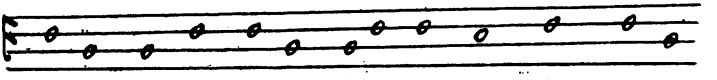

sata mater ejus Maria Joseph, ante-

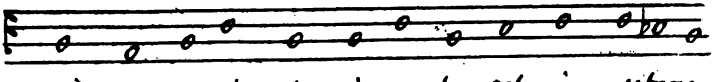

quàm convenirent inven ta est in utero

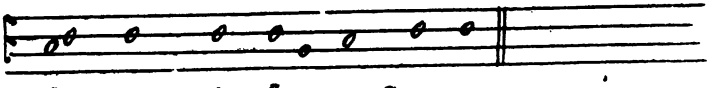

ha bens de Spiritu Sancto.

Hymnus. Te Deum. Quo finito statim incipitur Missa in galli cantu. Introitus Dominus dixit. Et cantata Postcommunione, presbiter qui Missam celebravit incipiat ab altari antiph. in Laudibus.

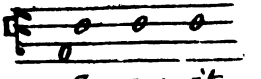

Ge- nu- it

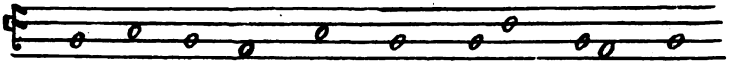

pu er- pe- ra regem, cui no- men

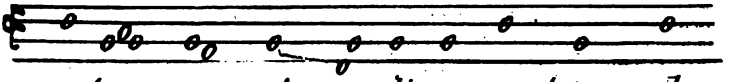

æter- num, et gau dium matris ha-

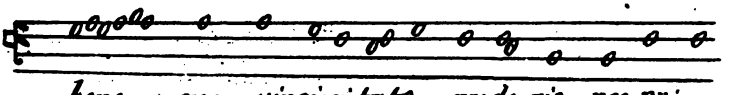

bens cum virgini tate pudo-ris: nec primam

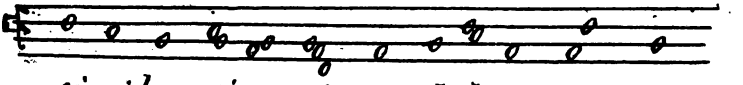

si mi lem vi sa est, nec habe re se- quen-

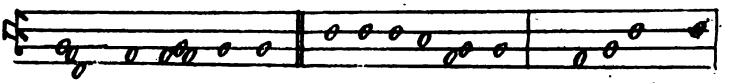

tem; al le- lu ia. e u o u a e. Ps. Domin̄. reg.

Ant.

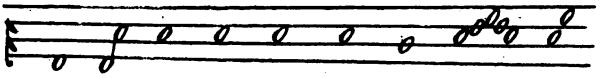

An ge lus ad pas to- res a- it:

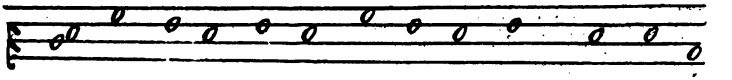

annun- ti- o vobis gaudium magnum: quia

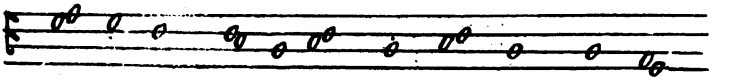

natus est ho- di- e Sal- va- tor mun- di,

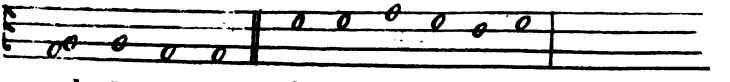

al- le- lu ia. E u o u a e.

Ant.

Quem vi-di- stis, pastores? dicite,

annun-ti- a-te nobis, in terris quis appa-

ruit? natum vidimus et cho-rum Ange-

lorum collaudantem Dominum, alle-lu-ia.

alle lu ia. e u o u a e.

Ant.

Facta est cum Angelo multi-tudo

cœlestis exer-citus laudantium et di-

cen-ti-um, Glori-a in excel-sis Deo: et in

ter-ra pax ho-mi-ni-bus bonæ volun-ta-tis

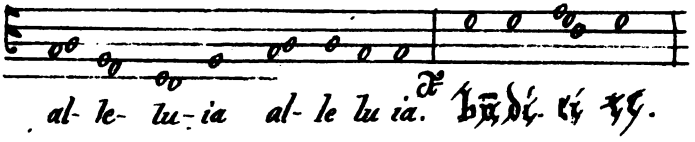
al- le- lu- ia al- le lu ia. Ad bñdi- ci tę.

Tunc duo stantes ante gradus Altaris dicant Antiph.

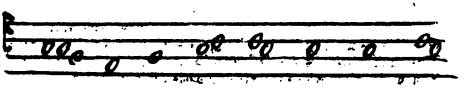
Pas-tores di-ci- te quidnam

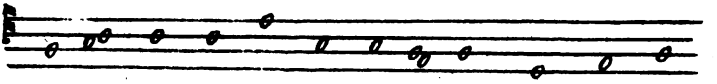
vi di- stis, et annun ti- a- te Christi na-

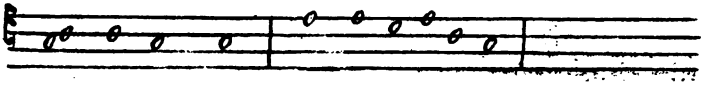
ti- vi- ta- tem. e u o u a e.

Alii duo oppositi stantes in inferiori gradu respondent Ant.

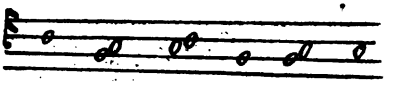
Infan- tem vi- di mus

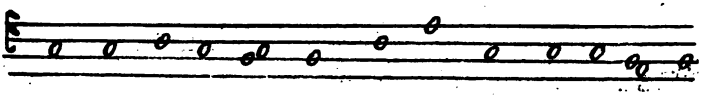
pannis invo-lu- tum, et chorum Angelo-rum

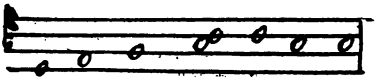
laudantem Salva torem.

Statim unus de prioribus incipiat Antiph.

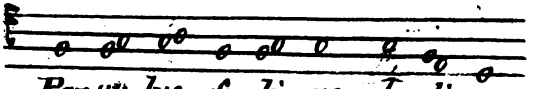
Par vu- lus fi- li- us ho-di- e

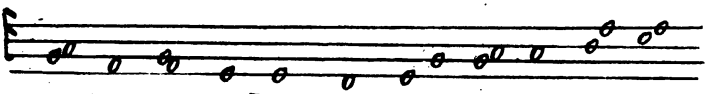

natus est nobis, et voca-bi-tur De-us

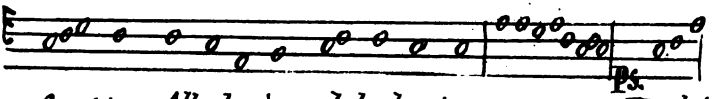

for-tis, Alle-lu-ia, al-le-lu ia. euouae. Laudate.

Capitulum, Hymnus, Versus, non dicuntur. Sacerdos ab Altari incipiat

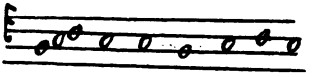

Glo-ri-a in excelsis

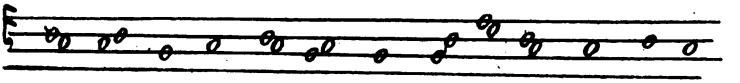

De-o: et in terra pax ho mi ni-bus bonæ

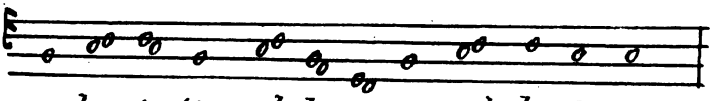

vo lun-ta-tis, al- le- lu-ia, al- le- lu ia.

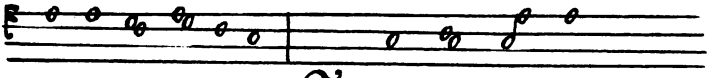

e u o u a e - Ct. Be ne- di- ctus.

Collecta.

Da nobis, Domine Deus noster, ut qui nativitatem Domini nostri Jesu Christi nos frequentare gaudemus: dignis conversationibus ad ejus mereamur pervenire consortium. Qui.

Diaconus dicat pro Ite missa est:

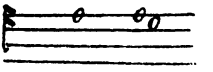

Ec- ce

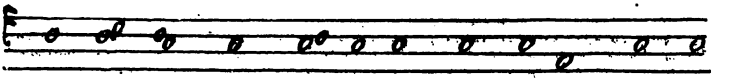

comple- ta sunt om-ni- a quæ dicta sunt per

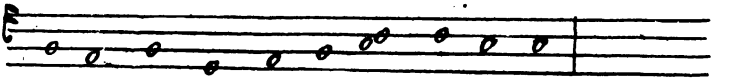

Angelum de Virgi-ne Mari- a.

Chorus respondet:

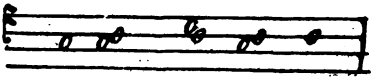

Deo gra- ti- as.

Voici maintenant la traduction du texte du manuscrit d'où a été extrait le drame liturgique des laudes de Noël, (1) où l'on met en scène les bergers, premiers adorateurs du Christ, en leur donnant des interlocuteurs.

Le texte latin, avec la notation, est donné dans les douze planches ci-jointes.

Après la postcommunion, le prêtre qui a célébré la messe entonne de l'autel cette antienne : Une mère a enfanté le Roi dont le nom est éternel ; et conservant l'honneur de la virginité avec la joie de se voir mère, elle n'a jamais eu de semblable ni dans les siècles qui l'ont précédée ni dans ceux qui l'ont suivie.

IIe Antienne : L'Ange dit aux bergers : je vous annonce une grande joie ; parce que le Sauveur du monde est né aujourd'hui.

IIIe Antienne : Quel est celui que vous avez vu, bergers? Dites-le-nous ; apprenez-nous quel est celui qui a paru sur la terre? Nous avons vu un enfant nouveau-né, et les chœurs des anges qui louaient le Seigneur.

IVe Antienne : Une grande multitude de l'armée céleste se joignit à l'Ange ; et tous ensemble louaient Dieu et disaient : Gloire à Dieu au plus haut des cieux et paix, sur la terre, aux hommes de bonne volonté.

Alors (après le cantique *benedicite*) deux chantres, debout devant les degrés de l'autel, disent l'antienne : Pasteurs, dites ce que vous avez-vu et annoncez la naissance du Christ.

Deux autres chantres au côté opposé, debout sur le premier degré de l'autel, répondent par l'antienne : Nous

---

(1) Guillaume Durant regardait aussi cet office comme dramatique : *In laudibus matutinis*, dit-il, *quasi* CHOREAM *ducimus, undè in primâ antiphonâ dicimus* : Quem vidistis pastores, etc. *Ipsi responderunt :* Natum vidimus, etc. *Ibidem.*

avons vu un enfant enveloppé de langes, et un chœur d'anges louant le Sauveur.

Aussitôt après, l'un des deux premiers chantres commence l'antienne : Un petit Enfant nous est né aujourd'hui, et il sera appelé Dieu et le Tout-Puissant.

Les psaumes ordinaires des laudes se chantent entre ces antiennes.

On omet le capitule, l'hymne et le verset, et le célébrant entonne l'antienne du cantique *Benedictus* : Gloire à Dieu au plus haut des cieux et paix sur la terre, aux hommes de bonne volonté.

Après l'oraison, par laquelle le célébrant termine tout à la fois la messe et les laudes, le diacre au lieu de l'*Ite missa est*, chante : voilà que tout ce que l'Ange avait annoncé à la Vierge Marie s'est accompli. Le chœur répond : Nous en rendons grâces à Dieu.

DRAME DES TROIS MARIES.

On cessa de le représenter à la cathédrale de Tournay du temps du chanoine Duchembge, qui en dit quelques mots, dans les notes qu'il nous a laissées sur le calendrier et sur les rubriques de cette église. La manière dont il en parle fait voir le peu d'importance qu'il y attachait.

(1) « Le jour de Pâques, dit-il, pendant les matines, » trois choraux vêtus de manière à représenter les trois » Maries entraient au chœur et allaient en un lieu en- » touré d'un grand rideau, préparé près de la porte » latérale du chœur du côté de la trésorerie. Ils demeu-

(1) In die Paschæ, tempore matutinarum, choraules, aptè ad hoc vestiti, repræsentantes tres MARIAS, chorum ingrediebantur et ibant ad locum contiguum portæ collaterali chori, à parte thesaurariæ, magnâ cortinâ cinctum, ibique morabantur donec Dans cantor eas canendo interrogaret quid quærerent et respondebant etiam canendo. Quod fuit sublatum in paschali 1642.

» raient en cet endroit jusqu'à ce que le grand chantre
» vint les interroger et leur demander en chantant ce
» qu'ils cherchaient. Ils répondaient aussi en chantant.
» Ce qui fut supprimé aux Pâques de l'année 1642. »

Ce laconisme devrait nous causer beaucoup de regret, si nous ne connaissions d'ailleurs par différents ouvrages liturgiques en quoi consistait le drame des saintes femmes au sépulcre. Le voici tel que l'a extrait M. l'abbé Picard, de l'ouvrage de Jean Le Prevost, chanoine de Rouen qui, en publiant, en 1679, le précieux traité de Jean d'Avranches intitulé : *De ecclesiasticis officiis*, y a décrit d'anciennes cérémonies tombées, de son temps, en désuétude en la cathédrale de Rouen.

« Trois diacres couverts de dalmatiques, l'amict sur la tête, et représentant les saintes femmes, traversaient le chœur, portant dans leurs mains des vases de parfums. Ils se dirigeaient vers le sépulcre, d'une marche précipitée, et les yeux baissés, et chantaient ensemble ce verset :

Quis revolvet nobis lapidem ab ostio monumenti ? (1)

« Arrivés au sépulcre, ils voyaient apparaître devant eux un ange, représenté par un enfant. Il tenait en sa main une palme et leur adressait cette question :

Quid quæritis in sepulcro, o christicolæ ? (2).

« Réponse des trois diacres, que désormais la rubrique appelle les saintes femmes ou les trois Maries :

Jesum Nazarenum crucifixum, o cœlicola. (3)

L'Ange (ouvrant le tombeau).

Non est hic.

---

(1) Qui nous retirera la pierre qui ferme l'entrée du tombeau ?

(2) Que cherchez-vous au sépulcre, ô vous qui aimez le Christ ?

(3) Nous cherchons Jésus de Nazareth qui a été crucifié, ô habitants des cieux.

Surrexit enim, sicut dixit. (1)
Et il disparaissait à l'instant.

« Les saintes femmes entraient dans le sépulcre. Elles y trouvaient des prêtres revêtus de tuniques.

Les deux prêtres :

Mulier, quid ploras? (2)

La première des trois Maries :

Quia sustulerunt Dominum meum,
Et nescio ubi posuerunt eum. (3)

Les deux prêtres :

Quem quiritis viventem cum mortuæs?
Non est hic, sed surrexit, etc. (4)

« Les trois Maries baisaient avec respect le lieu de la sépulture du Sauveur. Elles sortaient alors du sépulcre; mais au même instant, un prêtre se présentait à elles. Ce devait être un chanoine, un des premiers dignitaires du chœur. Revêtu d'aube et d'étole, et une croix à la main, il représentait Jésus-Christ lui-même.

Le prêtre :

Mulier, quid ploras? Quem quæris? (5)

La première, Marie-Madeleine :

Domine, si tu sustulisti eum, dic mihi, et ego eum tollam. (6).

Le prêtre (lui montrant la croix) :

Maria :

---

(1) Il n'est pas ici. Il est ressuscité, comme il l'a prédit.

(2) Femme, pourquoi pleurez-vous ?

(3) Parce qu'ils ont enlevé mon divin Maître, et je ne sais où ils l'ont mis.

(4) Pourquoi cherchez-vous celui qui vit, parmi les morts? Il n'est pas ici ; il est ressuscité, etc.

(5) Femme pourquoi pleurez-vous, qui cherchez-vous ?

(6) Seigneur, si vous l'avez enlevé, dites-le-moi et je l'emporterai.

Marie-Madeleine (tombant à genoux).

Rabboni! (1).

Le prêtre (la repoussant de la main).

Noli me tangere, nondum enim ascendi ad Patrem meum; vade autem ad fratres, etc. (2).

« Les saintes femmes se mettaient en marche; Jésus-Christ, représenté par le prêtre, leur apparaissait de nouveau du côté droit de l'autel :

Avete, nolite timere.
Ite, nuntiate fratribus meis,
Ut eant in Galilæam, ibi me videbunt. (3)

« Il disparaissait de nouveau, et les Maries, pleines de joie, entonnaient le verset :

Alleluia,
Resurrexit Dominus,
Surrexit leo fortis,
Christus, Filius Dei. (4)

« Cette cérémonie se terminait par le chant solennel du Te Deum; et nul doute que l'assemblée pieuse, électrisée par ce spectacle, ne s'y unit d'une commune voix et avec un saint enthousiasme. (5)

---

(1) Mon Maître!

(2) Ne me touchez pas, car je ne suis pas encore monté vers mon Père. Allez près de mes frères, etc.

(3) Je vous salue; ne craignez rien. Allez, dites à mes frères de se rendre en Galilée, et que là ils me verront.

(4) Le Seigneur est ressuscité, le lion puissant est sorti du tombeau, le Christ, le Fils de Dieu.

(5) Extrait du dictionnaire liturgique de plain-chant par M. Jos. d'Ortigue. Migne, 1853.

PETIT DRAME LITURGIQUE DE LA FÊTE DE L'ASCENSION.

Il en a été dit quelque chose dans le VIe volume des Mémoires à la page 104, mais la mention qui y est faite de cette cérémonie ne peut pas en donner une idée. Ce petit drame commençait au retour du clergé de la cathédrale de l'église de Saint-Quentin, après la publication du *Cri de l'ascension*, auquel il n'a pas survécu. En voici les rubriques :

Après le sermon (en l'église de St-Quentin) on fait la publication des privilèges sur la grand'place. En retournant on ne chante rien, mais en entrant dans la cathédrale, les chantres qui dirigent le chœur entonnent l'antienne :

O Roi de gloire! Seigneur des armées, qui êtes monté aujourd'hui triomphant au-dessus de tous les cieux, ne nous laissez pas orphelins, mais envoyez-nous l'Esprit de vérité que votre Père a promis.

L'antienne suivante est chantée au jubé par le premier dignitaire, sur l'ordre que lui en donne le grand chantre :

Je ne vous laisserai point orphelins; je m'en vais, et je reviens à vous; et votre cœur se réjouira.

Les chantres (qui s'étaient arrêtés avec toute l'assistance dans la grande nef) s'avancent ensuite vers le chœur en entonnant le Répons :

Seigneur, les anges louent votre sainteté au plus haut des cieux en disant : louange et honneur, Seigneur, vous sont dus.

Le verset suivant se chante à l'aigle par les trois plus jeunes grands-vicaires :

Les chérubins et les séraphins proclament sa Sainteté,

de même que toute la cour céleste en disant ceci : louange et honneur, Seigneur, vous sont dus.

On ne dit point le Gloria. (1)

SÉANCE DU JEUDI 2 FÉVRIER 1860.

M. F. Du Bus, aîné, *président.*

M. Jules Wacquez, *secrétaire.*

—

Le procès-verbal de la séance du mois de janvier est approuvé après lecture.

—

CORRESPONDANCE.

M. Warlomont, bibliothécaire-archiviste, dépose sur le bureau les volumes et brochures dont la désignation suit

---

(1) *Finitâ concione, fit publicatio Privilegiorum in foro. In regressu nil canitur, sed intrando ecclesiam B. Mariæ Virginis, incipiunt rectores chori antiphonam :*

O Rex gloriæ. Domine virtutum, qui triumphator hodie super omnes cœlos ascendisti, ne derelinquas nos orphanos, sed mitte promissum Patris in nos, Spiritum veritatis, alleluia.

Antiphona sequens canitur a canonico seniori seu digniori, in licenario, (au jubé) *ex præcepto D. cantoris :*

Non vos relinquam orphanos, alleluia : Vado et venio ad vos, alleluia : et gaudebit cor vestrum, alleluia.

Deindè Rectores progrediendo ad chorum, incipiunt Resp.

Te sanctum Dominum in excelsis laudant angeli dicentes : Te decet laus et honor, Domine, alleluia.

Sequens versus canitur à tribus junioribus magnis vicariis ad aquilam :

Cherubim quoque et seraphim sanctus proclamant, et omnis cælicus ordo dicentes hæc. — Te decet, etc.

Non dicitur Gloria Patri.

et qui lui sont parvenus depuis le séance précédente, savoir :

— De la part de la rédaction :

Revue de la numismatique Belge, 3e série, tome III, 4e livraison, p. 417 à 564 (fin), avec les planches 15 à 20.

Bulletin du Bibliophile Belge, tome XV (2e série, t. VI), 6e cahier, p. 359 à 428 (fin).

Journal de l'imprimerie et de la librairie en Belgique, 1859, 6e année, n° 12. Décembre, p. 169 à 188, avec bulletin d'annonces, 1859, n° 8 à 12.

Revue catholique, 6e série, année 1860, 1re livraison. Janvier 1860, p. 1 à 64.

Revue trimestrielle, 25e volume, 7e année, tome 1er. Janvier 1860, in-12 de 408 pp.

Messager des sciences historiques ou archives des arts et de la bibliographie de Belgique, année 1859, 4e livraison, p. 405 à 516 (fin).

— De la part de l'auteur :

L'architecture du moyen-âge jugée par les écrivains des deux derniers siècles, par M. l'abbé Corblet, directeur de la Revue de l'art chrétien, etc. Paris, 1860, in-8° de 44 pp.

— Du Ministère de l'intérieur :

Rymbybel van Jacob van Maerlant. Brussel, 1859, in-8° de 398 pp. Tome III.

— De la part de l'académie royale de Belgique :

Son Bulletin, 28e année, 2e série, tome 8, n° 12, p. 305 à 436. (fin).

— De la part de la Société d'agriculture, sciences et arts de Valenciennes :

Revue agricole, industrielle et littéraire, onzième année, n° 5. Novembre 1859, p. 115 à 162.

— De la part de la Société des sciences, des arts et des lettres du Hainaut :

Mémoires et publications, années 1857-1858. Mons, 1859. Vol. in-8° de 444 pp.

— De la part de la Société des Antiquaires de la Morinie :

a. Mémoires, tome 9, 1851, première partie. Volume in-8° de 516 pp.

b. Idem, tome 9, 1854, deuxième partie. Volume in-8° de 402 pp.

c. Bulletin historique, 5e année, 19e et 20e livraison. Août à Décembre 1859, p. 205 à 276.

d. Idem, 8e année, 30e livraison. Avril à Juin 1859, p. 665 à 700.

Cette dernière livraison donne la copie de trois lettres extrêmement curieuses, la première surtout. C'est une lettre originale écrite le 25 novembre 1785, à l'âge de 16 ans par *Napolione di Bonaparte*, alors lieutenant d'artillerie et qui devint plus tard Napoléon 1er, Empereur des Français; les deux autres lettres sont, l'une, de son père, datée du 15 novembre 1783; l'autre, de son frère, Joseph, du 21 août 1785.

Il est regrettable qu'on n'ait pas reproduit le *fac-simile* de ces intéressants autographes.

—

Le bibliothécaire-archiviste donne lecture de trois lettres qu'il a reçues :

La première du 27 janvier dernier, de M. Arthur Dinaux, rédacteur-propriétaire des *archives historiques et littéraires du nord de la France et du midi de la Belgique*, dont l'échange, contre les publications de la Société de Tournai, a été convenu et accepté. M. Dinaux

accuse réception de ces publications et ajoute : « Votre recueil est des plus intéressants et j'en fais compliment à votre Société. »

Les deux autres sont des lettres de remerciements, et de gratitude de nouveaux membres correspondants de la Société historique : l'une, de M. Delachapelle (Edouard), avocat, docteur ès-lettres, régent de logique au collége de Cherbourg, secrétaire de la Société de cette ville depuis 1839 ; l'autre, de M. de Pontaumont (Emile), inspecteur de la marine, chevalier de la Légion d'Honneur et décoré de la médaille de Marie-Isabelle d'Espagne, trésorier-archiviste de la même Société depuis 1842. Ces deux dernières lettres du 31 janvier 1860.

Le même membre soumet à l'assemblée, pour être imprimées à la suite du tome VI des *Bulletins* de la Société, les listes des fonctionnaires composant son comité permanent ; des membres titulaires ; des membres correspondants, régnicoles et étrangers ; des membres honoraires ; des sociétés savantes et des journaux, revues et recueils périodiques tant de Belgique que de l'étranger avec lesquels la Société de Tournai échange ses publications.

Il communique en même temps le nom des membres correspondants à qui il a été écrit une ou plusieurs fois pour savoir ce qui leur manque des publications de la Société et qui n'ont ni répondu ni satisfait ; ce qui semble devoir les faire considérer comme démissionnaires volontaires, ou par application, d'ailleurs, de l'art. 28 du règlement.

—

M. Albert Toiliez, ingénieur de 1re classe des mines, président du Cercle archéologique de Mons, Chevalier

de l'Ordre de Léopold, etc., est nommé à l'unanimité membre correspondant de la Société, et M. le secrétaire est chargé de lui expédier son diplôme.

—

M. Vandenbrouck communique l'extrait suivant du registre des consaux (8 mai 1599.)

« Messieurs les Consaulx considérans les grands debvoirs faictz par Monsieur maître Bouchier, chanoine de l'église cathédralle de ceste ville, tant pour exorchisser certaine jausne fille de ceste ville estante travaillée et possessée du diable, comme aultrement, au bien et advanchement spirituel des bourgeois et mannans de ceste ville, sont d'assens de luy faire présent d'une vasselle d'argent pesante vingt onces, armoyée des armes de ceste ville.

« On est aussy d'assens, pour rémunérer le prieur des Augustins de ceste ville des bons debvoirs par luy pareillement faictz de exorchisser ladite jausne fille et pour aultres causes ad ce mouvans, de luy eslargir, par forme de gratuit et aulmosne, la somme de quarante huyt livres flandres.

« Et finablement considérans les fascheries, peines et grandz traveilz que ont heu les religieuses Sainte-Marie-Magdelaine dicte Repentises en ceste ville, de garder et solliciter ladite jausne fille vexée et possessée du Diable, comme dit est, et la nourrye et allimentée durant le temps que on l'auroit exorcissée, de leur donner, par forme d'aulmone, la somme de soixante douze livres flandres, et ce aussy pour les interrestz que ladite maison auroit deu supporter durant le temps de la conjuration. »

Même séance.

« De la requeste Jacques Lautem, grand fossier de Saint Brixe, requérant de luy vouloir accorder quelque somme de deniers en advanchement des fraiz pour mener sa fille entachée de la maladie de roy jusques à Parys pour estre touchée du Roy. — On est d'assens accorder douze livres flandres au suppliant, par forme d'aulmosnes. »

M. le vicaire général Voisin *communique à la Société, la notice suivante :*

NOTICE SUR LE COLLÉGE DE NOTRE-DAME de Tournay, à Padoue.

Cousin, dans le 27e chapitre du 4e livre de son histoire de Tournay, dit que l'évêque André Ghiny Malpiglia de Florence, « estant cardinal, fonda à Padoue le col-
» légé des Juristes, qu'on appelle de *Notre-Dame de*
» *Tournay*, et en iceluy collége deux bourses, pour y
» nourrir deux escholliers de Tournay : lesquels pour
» estre receus, se doivent adresser au patriarche de
» Venise avec lettres et tesmoignages de l'évesque de
» Tournay, pour estre présentés à l'évesque de Padoue,
» comme collateur des bourses. »

Legroux dans sa notice sur les évêques de Tournay rapporte qu'André Ghiny fut créé cardinal, avec les évêques de Cambray et de Térouanne, en 1342, par le pape Clément VI, et que ce fut après avoir été élevé à cette dignité, que cet évêque fonda à Padoue un collége sur

lequel il fit inscrire le nom de *Notre-Dame de Tournay*. (1).

Dans les notes historiques qu'on attribue à l'un des deux chanoines Duchambge, on explique comment cette fondation aurait été faite. Il y est dit que l'évêque André retourna en Italie après sa promotion au cardinalat, et comme il était très-versé dans la connaissance du droit canonique, qu'il prit la résolution de fonder à Padoue un collége pour l'étude de cette science. (2)

Il existe dans les archives du chapitre une copie, en écriture très-ancienne, d'une lettre adressée en 1599 à l'évêque Michel d'Esne par *Aloysius Brullius* vicaire général de l'évêque de Padoue, en réponse à une présentation qui avait été faite de deux élèves, pour aller jouir des bourses fondées par André Ghini. Dans cette pièce, on n'exprime pas le nom du fondateur du collége de Notre-Dame de Tournay, mais on y reconnaît le droit des Tournaisiens et on y donne des instructions, tant sur les qualités que doivent réunir les candidats, que sur les formalités à remplir pour obtenir les bourses. Ce document

---

(1) (1335) Andræus Ghini Malpiglia Florentinus — creatus cardinalis cum Cameracensi et Teruano episcopis à Clemente VI anno 1342, collegium juristarum Paduæ fundavit; quod Nostræ Dominæ à Tornaco inscriptum est. In eo pensiones pro duobus scholasticis Tornacensibus addidit — vitâ functus est anno 1343. *Summa statutorum* syn. p. CXX.

(2) Dnus Andræus episcopus, ad cardinalatum jam promotus, in Italiam reversus est; et, ut erat jurisconsultus eximius, Patavii collegium instituit, qnod impræsentiarum adhuc vocatur collegium Sanctæ Mariæ Tornacensis; in quo ex fundatoris instituto, duo juvenes ex diœcesi Tornacensi oriundi.... in jure canonico... apti studere, ali debent et foveri etc. *Manuscr. du chap.*

m'a paru assez important, pour être donné en entier à la fin de cette notice.

C'est tout ce qu'on savait de cette fondation et on ignorait s'il en restait encore quelque chose.

En 1856, je passai, en revenant de Rome, par Padoue et j'y fis la connaissance, en partant pour Venise, de M. l'abbé Francesco Corradini, président du séminaire, qui me rendit un service signalé dont je crus, étant de retour, devoir lui exprimer ma reconnaissance en l'invitant à venir visiter notre pays. Je profitai de cette circonstance pour lui demander si le collége de Notre-Dame de Tournay existait encore, et de vouloir, dans tous les cas, me faire connaître ce qu'il pourrait savoir de cette fondation, qui se rattache à l'histoire de notre diocèse. C'est à la suite de cette lettre que j'appris qu'il restait encore des bourses (grazie) provenant du collége de Tournay et je pris la résolution de revoir Padoue en revenant de Vienne en 1857.

Je fis part le 14 septembre de mon projet à M. Dugniolle de Mevins, administrateur des cultes, et le 16, M. le Ministre de la justice répondait à ma lettre en ces termes : « J'accepte avec reconnaissance, monsieur le » vicaire général, l'offre que vous me faites, de pren- » dre, pendant le voyage que vous allez faire en Italie, » des renseignements sur une fondation de bourses, » que vous avez découverte, créée à Padoue par l'évêque » de Tournay André, en faveur des Belges, et qui » pourront mettre notre gouvernement à même de faire » réintégrer nos compatriotes dans la jouissance de » cette fondation. »

Je partis pour Vienne par Munich le 21 septembre, et je me dirigeai de là sur la Lombardie, par Trieste et Venise. Je revis Padoue, et grâce à l'obligeance de M.

l'abbé Corradini, je pus visiter le collége de Notre-Dame de Tournay et savoir ce qui restait de sa dotation.

De retour, je rendis compte du résultat de mon voyage à M. le baron de Crassier, secrétaire général du ministère de la justice. Voici un extrait de la lettre que je lui écrivis à ce sujet, le 28 novembre :

J'ai obtenu des renseignements assez précis sur le collége fondé à Padoue, par l'évêque de Tournay, André Ghini. Les bâtiments et les biens de ce collége existent encore, et le tout a été uni au séminaire de Padoue de 1820 à 1823. On a, à cette époque, formé avec les revenus dix bourses à la collation du patriarche de Venise, et dont jouissent actuellement huit Padouans, un Trévisien et un Vénitien. La comptabilité de cette fondation forme un chapitre spécial dans les comptes du séminaire. Les biens, qui sont situés à Tribano, sont maintenant mieux exploités ou mieux loués qu'auparavant, car il est question d'augmenter le nombre des bourses.

Le collége est désigné communément à Padoue sous le nom de collége *Campion*. Il est situé dans un endroit qu'on appelle *il borgo vigniali*, parfaitement bien restauré et loué à un particulier au profit de la fondation, pour la somme de douze cents francs environ. On a néanmoins laissé subsister sur la façade l'inscription suivante, qui est gravée sur une pierre :

INTELLIGITE PARVULI ASTUTIAM ET INSIPIENTES
ANIMADVERTITE, PARAB. SALOM, CAP. VIII. V. V.
COLLEGIO TORNACENSI
FRANCISCUS ANTONIUS CORRORIUS ORDINIS
CAPPUCINORUM PATRIARCHA VENETORUM
DALMATIÆQUE PRIMAS, ETC.
P. (POSUIT.)
ANNO DOMINI MDCCXL.

Cette inscription, monsieur le baron, ne me paraît laisser aucun doute sur l'identité de ce collége avec celui qu'a fondé dans la même ville de Padoue l'évêque André Ghiny et sur lequel les historiens nous apprennent que ce prélat avait fait placer ces mots : Collegium juristarum nostræ Dominæ à Tornaco.

Je désire que ces indications puissent être de quelque utilité, pour faire rentrer les étudiants du diocèse de Tournay en jouissance de cette fondation, qui semble avoir conservé des revenus suffisants pour l'entretien de plusieurs élèves. Si le gouvernement trouvait bon de faire des réclamations à cette fin, et si, comme on a tout lieu de l'espérer, elles étaient couronnées de succès, je regarderais le temps que j'ai passé à Padoue comme celui qui a été le plus utilement employé pendant mon voyage.

Muni de ces renseignements, le gouvernement prit des informations, par voie diplomatique, sur le collége de Notre-Dame de Tournay, et le 3 octobre 1859 M. le Ministre de la justice communiqua à monseigneur l'évêque de Tournay, un mémoire en italien dont voici la traduction :

Le collége de *Sainte-Marie de Tournay*, vulgairement appelé le collége *Campione*, est maintenant uni au séminaire épiscopal de Padoue, en conservant cependant la spécialité de sa fondation distincte.

Le collége Campion fut fondé, il y a cinq siècles, par un Bolonais du nom de Boatteri, comme on le verra ci-après.

On n'a point d'acte de sa fondation ; on l'a, du passé, inutilement cherché ; peut-être parce que ce collége ne fut point établi avec les formalités ordinaires ; mais on a du reste d'autres actes qui suffisent pour faire connaître ses commencements et sa nature.

Au quatorzième siècle vivait à Murano, alors du diocèse de Torcello, un certain Pierre Boatteri, d'extraction noble et natif de Bologne. Il forma le dessein de former à Padoue un collége pour des écoliers clercs, lesquels sous un président, de la manière et selon les règles qu'il déterminerait ou qui seraient déterminées par celui qu'il chargerait de l'exécution de ses volontés, s'appliqueraient aux études en fréquentant les cours de l'université. A cette fin, il s'adressa au vicaire impérial de Padoue seigneur de Carrara, et il obtint de lui en 1363, un privilége très-étendu de pouvoir acquérir sans payer de droits, jusqu'à concurrence du prix de trois mille ducats, des immeubles, pour fonder un collége, avec participation et jouissance pour ledit collége, de tous les droits de la commune de Padoue. Boatteri peut donc être considéré comme le premier fondateur du collége, car cet établissement, trois ans après ce privilège obtenu, est reconnu comme érigé par le fait des acquisitions que l'on paya en son nom et avec ses deniers. L'emplacement acheté pour cette fondation était situé au bourg (in borgo) *di vignali* près du puits *Campion*, lieu où est encore maintenant le collége dont le terrain a été conservé dans toute son intégrité, comme le prouvent des documents anciens.

On peut conclure d'un acte un peu postérieur à 1366, qui fut ensuite ratifié par un autre acte du 21 octobre 1429, que Boatteri remit tout ce qui concernait le collége entre les mains et aux soins d'Albici de Lucca, qui fut en premier lieu chanoine de Tournay, puis de Trévise. Ce dernier institua le collége sous le nom de Sainte-Marie de Tournay, selon les intentions de Boatteri; et le collége fut, pour cela, appelé de *Tournay*, comme aussi *Campion* à cause de sa situation près du puits de ce nom.

L'acte contient trente et un articles, (il en est qui le

divisent en trente-trois) de statuts du collége, lesquels furent publiés au palais épiscopal dans une galerie qui donne sur le jardin, en présence de Pileo évêque de Padoue, et devant Bonienutro, abbé du monastère de Saint-Cyprien de Murano. Ce qui se fit en 1366, par le ministère du notaire Jacques (Jacopo).

D'après ces statuts, les écoliers du collége devaient être au nombre de six; deux de la ville ou du diocèse de Padoue, deux de la ville ou du diocèse de Trévise et deux de la ville ou du diocèse de Ferrare.

Parmi ces six élèves, l'évêque de Padoue devait en choisir un pour exercer les fonctions de président. Quant aux conditions exigées pour être admis au collége, elles consistent dans la présentation à faire par l'abbé de Saint-Cyprien de Murano, et dans la confirmation et l'approbation de l'évêque de Padoue. S'il n'y avait personne à présenter des trois diocèses dénommés ci-dessus, l'abbé devrait alors choisir des jeunes clercs originaires d'autres localites, en faisant pourtant la déclaration que pendant un mois, depuis la vacance de la bourse, il a diligemment fait des recherches pour trouver des ayant-droit et qu'il n'a pu en découvrir. Cela, du reste, est abandonné à sa conscience, et on doit l'en croire sur parole.

Que si les revenus du collége viennent à augmenter, il y aura et il doit y avoir deux bourses pour les jeunes clercs du diocèse de Tournay, libres de condition et issus de légitime mariage, et cela d'après la volonté d'Albici, qui fut chargé de réaliser la fondation du collége, et d'y mettre la dernière main; ce qui peut le faire regarder comme second fondateur de cette maison. Pour le cas où il ne serait pas possible de trouver des élèves du diocèse de Tournay, l'abbé pourra en choisir d'autres, selon qu'il a été dit ci-dessus.

Par suite d'améliorations introduites dans l'adminis-

tration, les revenus s'étant accrus, l'abbé Trevisano fonda le novembre 1524, une nouvelle bourse en faveur d'un clerc, quel que soit son lieu d'origine, pourvu qu'il soit présenté par l'abbé de Saint-Cyprien et accepté par l'évêque de Padoue. La fondation de cette bourse fut expressément approuvée le 14 juillet 1533, par un acte minuté par le notaire public Jacques Rota, camérier de l'évêque de Padoue. On voit en outre, par un document imprimé datant de 1580, dans lequel on en reproduit un plus ancien, que le cas prévu de l'augmentation des revenus s'étant vérifié, le patriarche Jacques Trévisan, qui fut commandateur et administrateur perpétuel de l'abbaye de Saint-Cyprien de Murano, comme le furent dans la suite, et comme le sont encore les patriarches de Venise, institua une nouvelle bourse non affectée au diocèse de Tournay, mais pouvant être conférée à un élève de quelque nation qu'il soit.

On voit très-bien que tout cela était en contradiction avec les statuts primitifs, et les conditions imposées par le second fondateur ou, pour mieux dire, par le délégué du premier fondateur Boatteri.

Le fait est que ces actes ne donnèrent lieu à aucune réclamation, du moins on n'a pas de preuve qu'il en ait été fait. Au contraire les revenus s'étant de nouveau augmentés, deux bourses furent encore ajoutées aux anciennes par le patriarche Priuli, en laissant toute liberté aux patriarches (qui, en vertu d'une union perpétuelle faite par Sixte V, sont administrateurs de l'abbaye de Saint-Cyprien de Murano, et exercent, en cette qualité, des droits sur le collége de Tournay) de présenter indifféremment des élèves d'un diocèse quelconque.

Cependant des doutes s'étant élevés à l'évêché de Padoue sur la destination des revenus du collége de Tour-

nay, une discussion s'engagea dans laquelle on échangea quelques écrits. Les parties, qui étaient d'un côté l'évêque de Padoue, et de l'autre l'abbé de Saint-Cyprien de Murano, patriarche de Venise, représentés par des délégués, se disant tels, en vinrent à faire un accord, dont le passage suivant a trait à la question qui nous occupe : *Concordarunt et statuerunt per Dominum patriarchum abbatem S. Cypriani de Muriano, exactè et distinctè observandam esse legem Testatorum in deputatione seu electione scholarium de natione ab ipsis testatoribus prædesignatorum, videlicet quod duo sint Paduani, duo Tarvisi, duo Ferrarienses et duo Turnacenses.*

Cette disposition est plus conforme à ce qui a été réglé lors de la fondation du collége, mais, elle est en opposition avec des actes posés antérieurement. Il est à remarquer que les personnes déléguées ne prouvent leur délégation que par leur déclaration, sans produire aucun document.

Il ne paraît pas, d'après les actes qu'on possède, que depuis un siècle aucun étudiant de Tournay ait été pourvu d'une bourse par l'abbé, ou en ait accepté la collation ; car, dans un écrit de 1763, on regarde comme simplement possible qu'il se présente un Tournaisien pour étudier à Padoue ; à cause qu'il existe plusieurs autres universités. La *cour* (curia) de l'évêché de Padoue d'un autre côté, déclare que par le passé jusqu'à l'année dernière, deux des bourses du collége ont été conférées à des clercs du diocèse de Trévise, et toutes les autres à des élèves du diocèse de Padoue.

L'administration tant sous le rapport économique que disciplinaire du collége de Tournay était en 1820 dans un état tel que, par suite d'une demande faite par les

élèves eux-mêmes, on fit une enquête avec le concours de son Éminence le patriarche Jean Ladoslao Piyrker, et du gouvernement fonctionnant alors à Venise, et on en vint à prendre la détermination de faire entrer les boursiers du collége de Tournay au séminaire de Padoue, en confiant l'administration des biens du collége aux administrateurs du séminaire. Les avantages qu'on a eus en vue en prenant ces mesures sont :

1° De mieux pourvoir à la bonne discipline parmi les élèves, et à la bonne administration des ressources affectées à leur entretien ;

2° De tirer parti du local du collége en le louant ;

3° D'épargner les frais d'administration.

L'administration de la fondation toutefois devra demeurer séparée, ses biens ayant un but spécial, et les patriarches de Venise en qualité d'abbés de Saint-Cyprien de Murano conserveront leur droit de présentation aux bourses.

Le collége des Juristes de Tournay existe donc encore à Padoue, et, comme M. le Ministre de la justice le dit dans sa lettre du 3 octobre 1859, il ne s'agit plus que de correspondre avec le patriarche de Venise, pour réclamer la jouissance de deux des bourses de cette fondation, en faveur d'élèves en théologie du diocèse de Tournay.

Pouvons-nous, après les explications données sur l'origine de ce collége dans le mémoire envoyé au gouvernement, continuer à en attribuer la fondation à André Ghini dont le nom paraît être inconnu à Padoue et qui est mort vingt ans avant qu'on obtînt l'autorisation de créer cet établissement? Il ne reste qu'un seul moyen de faire remonter cette œuvre à l'évêque-Ghiny: c'est de supposer que Pierre Boatteri était dépositaire des fonds

que ce prélat destinait à l'érection du collége et qu'il avait été chargé de l'exécution de ce projet. Le témoignage d'un grand nombre d'écrivains et la persuasion constante où l'on a été à Tournay, que c'est à cet évêque que les Tournaisiens doivent les bourses dont ils peuvent jouir à Padoue, autorise cette supposition. On ne conçoit pas non plus sans cela comment Albici de Lucca qui, après avoir été chanoine de Tournay, le devint à Trévise, et qui n'a été qu'un agent employé par Boatteri, aurait donné à ce collége le nom de Notre-Dame de Tournay.

Perillustrissime ac Reverendiss^mo D^no,

Litteras Dominationis vestræ perillustrissimæ ac Reverendissimæ accepi quibus significant se ad hanc Pataviam civitatem duos ex suâ diœcesi Juvenes mittere qui in collegio Sanctæ Mariæ Tornacensis nuncupato alantur, Et licet ex fundatoris instituto duo loca in illo collegio ad homines istius diœcesis spectent, nihilominus quia locis illis vacantibus proposita fuerunt edicta et habita diligenti inquisitione, nullus istius diœcesis apparuit, et ex lege alii fuerunt admissi, qui expelli non possunt nec debent, nisi postquam per septennium ibi permanserint, isti juvenes nunc recipi non potuerunt, sed cum proximus futurus annus sit septimus uni dicti collegii alumno, locus illius tunc vacare continget et forsan, aliquo interveniente inopinato accidente, etiam citius alii loci vacare possent : poterunt isti juvenes vel alii coram Illustrissimo et R^mo D^no Venetiarum Patriarchâ ac Sta Romanæ ecclesiæ cardinali (ad ipsam enim præsentatio, ad episcopum vero patavinum institutio et confirmatio spectat) se præsentare cum litteris testimonialibus Dominationis vestræ R^ma quæ illam et nos certiores reddent eos juvenes ex stâ Diœcesi esse oriundos, et legitimo matrimonio pro-

creatos, catholicè vivere et sanctam catholicam et apostolicam romanam ecclesiam omnium Ecclesiarum matrem et magistram agnoscere, et esse pauperes, qui in suis redditibus trigenta annuos florenos auri non habeant; hæc enim omnia ut prius constent, ex mente fundatoris statutum fuit, prout etiam ita eruditi sint ut scientiæ sacrorum canonum navare queant nec ulli aliæ scientiæ ibi possunt ex eodem instituto incumbere.

Dominatio vestra, pro catholicæ Ecclesiæ propagatione, benè valeat ac illi ex voto a Deo optimo Maximo successus precamur.

Datum Patavii pridiè calendas octobris MDIC (1599).

Dominationis vestræ per Illma et R^{ma} servus paratissimus.

Aloysius Brullius vicarius in episcopatu paduæ generalis.

In dorso scriptum erat:

Perill^{mo} ac R^{mo} in Christo Patri ac Domino observendissimo Episcopo Tornacensi.

Pour copie conforme à une ancienne copie en écriture du commencement du 17e siècle, se trouvant dans un volume des archives de la cathédrale de Tournay et portant au dos : *Capitulum et episcopium* n° I. Ce volume avait été prêté à M. Hoverlant de Beauwelaere, et a été reconnu sur la vente de sa bibliothèque.

Tournay, le 24 janvier 1860.

C.-J. VOISIN, vic. gén.

TABLEAU DES MEMBRES

DE LA SOCIÉTÉ HISTORIQUE ET LITTÉRAIRE

de Tournai.

COMITÉ PERMANENT. — OFFICIERS.

Messieurs

DU BUS, aîné, président.
DESCAMPS, vice-président.
WARLOMONT, bibliothécaire-archiviste.
GÉRARD, trésorier.
WACQUEZ, Jules, secrétaire.

Membres titulaires

PAR ORDRE D'ANCIENNETÉ.

Messieurs :

1. Du Bus, aîné (*François*), président du Tribunal.
2. Du Bus (*Edmond*), avocat.
3. Dumortier (*Louis*), échevin.
4. Descamps, chanoine honoraire.
5. Voisin, vicaire-général.
6. Delecoeuillerie, chanoine.
7. Peeters-Wilbaux, propriétaire.
8. Gérard, curé de la paroisse de Saint-Quentin.

} fondateurs.

9. De Nédoncheel (*le comte Georges*), propriétaire.
10. Warlomont (*Charles*), inspecteur de l'enregistrement, en retraite.
11. Boehme (*François*), artiste peintre.
12. Bruyenne (*Justin*), architecte.
13. Wacquez (*Jules*), avocat.
14. Vandenbroeck, archiviste.

Membres correspondants.

§ 1er régnicoles.

Messieurs :

1. De Busscher (*Edm.*), secrétaire de la société des beaux-arts et de littérature, etc., à Gand.
2. De Lehidart de Thumaide (*le chevalier Alphonse-Ferdinand*), magistrat honoraire de 1re classe, etc., à Liége.
3. Pinchart (*Alexandre-Joseph*), chef de section aux archives générales du royaume, etc., à Bruxelles.
4. De Saint-Genois (*le baron Jules*), professeur et bibliothécaire à l'université, etc., à Gand.
5. Lacroix (*Augustin-François*), archiviste de l'État et de la ville, etc., à Mons.
6. Chalon (*Renier*), président de la société numismatique, etc., à Bruxelles.
7. Van de Putte (*Ferdinand*), chanoine, etc., à Poperinghe.
8. Vandermeersch (*Polidore-Charles*), conservateur des archives de la province de la Flandre orientale, à Gand.

9. Borgnet (*Jules*), conservateur des archives de la ville etc, à Namur.
10. Gachard (*Louis-Prosper*), archiviste général du royaume, etc., à Bruxelles.
11. Renard (*Bruno*), général d'état-major, aide-de-camp du Roi, à Bruxelles.
12. Carton (*le chanoine*), directeur de l'institut des sourds-muets et des aveugles, etc., à Bruges.
13. Diegerick (*Isidore-Lucien-Antoine*), professeur à l'athénée royal d'Anvers, vice-président de l'académie d'archéologie de cette ville.
14. De Ram (*Pierre-François-Xavier*), recteur magnifique de l'université catholique, etc., à Louvain.
15. Van Hasselt (*André-Henri-Constant*), littérateur, etc., à Bruxelles.
16. Clesse (*Antoine*), littérateur à Mons.
17. Grandgagnage (*J.-C.-J.*), président à la cour d'appel, etc., à Liége.
18. Juste (*Théodore*), directeur du musée d'antiquités, littérateur, etc., à Bruxelles.
19. Quinet (*Benoit*), littérateur à Mons.
20. Capitaine (*Ulysse*), secrétaire général de la société libre d'émulation, etc., à Liége.
21. Pety de Rosen (*Jules*), archéologue, etc., au château de Grune, près de Marche (Luxembourg).
22. Polain (*Mathieu-Lambert*), archiviste de l'Etat, etc., à Liége,
23. Paulet (*Léon*), littérateur, etc., rue du Trône, 48, à Bruxelles.
24. Van Achter (*Victor*), littérateur, etc.. à Bruxelles.

25. Serrure (*Constant-Philippe*), professeur, etc., à Gand.
26. Cocheteux (*Charles*), capitaine du génie, à Gand.
27. Jolly (*Edouard*), archéologue, etc., à Renaix.
28. Lavalley (*Edouard*), professeur à l'académie des beaux-arts, etc., à Liége.
29. Le Roy (*Alphonse*), professeur à l'université, etc., à Liége.
30. Kervyn de Volkaersbeke (*Philippe*), littérateur, etc., à Gand.
31. Guillaume (*Gustave*), colonel, chef du personnel au ministère de la guerre, etc., à Bruxelles.
32. Devillers (*Léopold*), conservateur-adjoint des archives de l'État, etc., à Mons.
33. Lejeune (*Théophile*), instituteur communal et géomètre à Estival-au-Val.
34. Dejardin (*Adolphe*), capitaine du génie, ancien membre titulaire, à Liége.
35. Toilliez (*Albert*), ingénieur à Mons.

§ II. Étrangers.

Messieurs :

1. Castel, membre de plusieurs académies nationales et étrangers à Saint-Lo (Manche).
2. Gomart (*Ch.*), de la société des sciences, etc., à Saint-Quentin (Aisne).
3. D'Hericourt (*le comte Achmet*), maire de Sonchez, (Pas-de-Calais), etc.

4. Tailliar (*Eugène*) conseiller à la cour d'appel, etc., à Douai (Nord).
5. Le Glay, le docteur, archiviste, etc., à Lille.
6. Wilbert (*Alcibiade*), président de la Société d'émulation, etc., à Cambrai (nord).
7. Hermant (*Alexandre*) de la Société des antiquaires de la Morinie, à Saint-Omer (Pas-de-Calais).
8. Paris (*Paulin*), membre de l'Institut, conservateur des manuscrits de la bibliothèque nationale, etc., à Paris.
9. Bruneel (*Henri*), homme de lettres, de la commission historique du département du nord, à Lille.
10. De Caumont (*A.*), correspondant de l'Institut de France, de la Société pour la conservation des monuments, etc., à Caen (Caldavos).
11. Bulteau, l'abbé (*Marchel-Joseph*), curé à Ferrières, près de Maubeuge.
12. Rock, le docteur (*Daniel*), chanoine, archéologue, etc., à Buckland-Faringdon (Angleterre).
13. Garnier (*Ch.-J.*), conservateur de la bibliothèque, secrétaire perpétuel de la société des antiquaires de Picardie, à Amiens (Somme).
14. Gigault De La Bedollierre (*Emile*), homme de lettres, etc., à Paris.
15. Gentil-Descamps, archéologue à Lille (nord).
16. Castellanos de Lozada (*Basilio-Sebastian*), directeur de l'académie espagnole d'archéologie, etc., à Madrid.

17. Corblet, l'abbé (*Jules*), de la Société des antiquaires de France et de la Picardie, etc. Amiens.
18. Jubinal (*Achille*), membre du corps législatif, secrétaire général de l'institut historique de France, etc., à Paris.
19. Laroche (*Antoine*), ancien magistrat, membre de l'académie d'Arras, à Duisans, près d'Arras (Pas-de-Calais).
20. Namur (*A.*) professeur à l'athénée, conservateur-secrétaire de la Société archéologique du grand Duché de Luxembourg.
21. Le baron Chaudruc de Crazannes (*Jean*), maître des requêtes honoraire au conseil d'État, membre de l'Institut de France, etc., à Castel-Sarrasin (Tarn-et-Garonne).
22. De Cagny, curé à Ennemain-lez-Péronne (Somme).
23. Goertz (de Moscou), de l'université impériale de Moscou et de Saint-Pétersbourg, etc., à Saint-Pétersbourg.
24. De Pontaumont (*Emile*), inspecteur de la marine, chevalier de la Légion-d'Honneur, etc., trésorier-archiviste de la société académique à Cherbourg.
25. Delachapelle (*Edouard*), avocat, docteur ès-lettres, régent de logique et secrétaire de la société académique, etc., à Cherbourg.

Membres honoraires.

Messieurs :

1. Labis, évêque de Tournai.
2. Troye, gouverneur à Mons.
3. Sacqueleu, commissaire d'arrondissement à Tournai.
4. De Rasse, bourgmestre de Tournai.
5. De Lannoy (le général), à Bruxelles.
6. Goblet d'Alviella (le général), id.
7. Baron de Joigny, à Tournai.
8. Comte Visart, à Bury.
9. Descamps, notaire à Tournai.
10. Carion, notaire à Saint-Ghislain.
11. Brouez, notaire à Wasmes.
12. De La Croix, Arthur, à Mont-Saint-Aubert.
13. Crombez, François, représentant à Tournai.
14. Maillet, V., major à Tournai.
15. Bossart, président du séminaire à Tournai.
16. Delhaye-Verdure, propriétaire à id.
17. Desobry, François, à Tournai.
18. Lepers, (l'abbé), à Tournai.
19. Duquesnoy, Louis, juge à Tournai.
20. Du Pré, juge-de-paix, à id.
21. Baron De Roisin, à Bruxelles.
22. Voisin, curé à Jollain-Merlin.
23. Bossut, curé de Guignies.

Sociétés avec lesquelles il y a échange de publications.

§ Ier. EN BELGIQUE.

Anvers. — Académie d'archéologie de Belgique.

Arlon. — Société pour la conservation des monuments historiques et des œuvres d'art dans la province du Luxembourg.

Bruges. — Société d'émulation pour l'étude de l'histoire et des antiquités de la Flandre.

Bruxelles. — Académie royale des sciences, des lettres et des beaux-arts de Belgique.

» — Académie royale de médecine.

» — Société de numismatique.

» — Société pour la publication de mémoires relatifs à l'histoire de Belgique.

Gand. — Société royale des beaux-arts et de littérature.

Liége. — Société libre d'émulation.

» — Institut archéologique.

» — Société liégeoise de littérature Wallonne.

Louvain. — Société littéraire de l'université catholique.

Mons. — Société des sciences, des lettres et des arts du Hainaut.

» — Cercle archéologique de Mons.

Namur. — Société archéologique.

Tongres. — Société scientifique et littéraire du Limbourg.

§ II A L'ÉTRANGER.

Amiens. — Société des antiquaires de Picardie.
Arras. — Société des sciences, lettres et arts ou académie d'Arras.
Bayeux. — Société académique.
Beauvais. — Société académique d'archéologie, sciences et arts du département de l'Oise.
Cambrai. — Société d'émulation.
Cherbourg. — Société académique.
Douai. — Société d'agriculture, sciences et arts.
Dunkerque. — Société Dunkerquoise.
Lille. — Société des sciences, agriculture, lettres et arts.
Luxembourg. — Société pour la recherche et la conservation des monuments historiques dans le grand Duché de Luxembourg.
Moulins. — Société d'émulation de L'Allier.
Nancy. — Société des sciences, lettres et arts.
Saint-Omer. — Société des antiquaires de la Morinie.
Saint-Quentin. — Société académique.
Valenciennes. — Société d'agriculture, sciences et arts de l'arrondissement de....

Journaux ou Recueils périodiques

contre lesquels la Société échange ses publications

DE BELGIQUE.

Bruxelles.	1 Bibliophile Belge.
id.	2 Revue trimestrielle.
id.	3 Journal de l'imprimerie et de la librairie.
Gand.	4 Messager des sciences historiques de Belgique.
Liége.	5 Journal historique et littéraire.
Louvain.	6 Revue catholique.

DE L'ÉTRANGER.

Paris.	1 Annales archéologiques.
id.	2 Revue des beaux-arts.
Valenciennes.	3 Archives historiques et littéraires du nord de la France et du midi de la Belgique, par M. Art. Dinaux.

La Société envoie, en outre, ses publications.

A Bruxelles.	— Au Roi.
id.	— Au ministère de l'intérieur.
id,	— id. de la justice.
A Mons.	— Au conseil provincial du Hainaut.
A Tournai.	— A la bibliothèque publique de Tournai.

TABLE ALPHABÉTIQUE.

A.

Abbaye de Lobbes (L'ancienne), p. 250.
— *de l'Olive* (L'ancienne), 55.
— *de Saint-Ghislain*, 235.
Académie d'archéologie de Belgique, publications, 97, 125, 193.
— *royale de Belgique*, publications, 1, 11, 15, 19, 50, 54, 57, 62, 125, 143, 146, 170, 193, 207.
Aigle, sa plantation le jour de l'ascension, dépenses à cette occasion, 126, 129.
André Ghini Malpiglia de Florence, cardinal, fondateur du collége des Juristes à Padoue. — Bourses en faveur d'écoliers de Tournai, 296.
Anna, aveugle-sourde-muette, sa mort, 249.
Annales archéologiques de Didron, échange, 209, 225, 259.
Anniversaire de la société des sciences, etc. du Hainaut, députation, 51.
— de la société royale des beaux-arts, etc., de Gand, 257.
Antiquités trouvées à Presles, 259; à Brunehaut-Liberchies, 260; dans le Hainaut, 260.
Antoing (chapitre d'...), charte de 1294, 126, 130.
Arbrouch (Marguerite d'...), son épitaphe rimée, 77.
Architecture gothique, motifs et détails choisis, etc., 192.
Archives historiques et littéraires du nord de la France et du midi de la Belgique, échange, 218, 260, 293.
Armoiries de l'ancien chapitre de Tournai, 16.
— des évêques de Tournai, planches communiquées, 63.
Armorial de Tournai, 19, 98.
Arras (Académie d'...), relations, 251.
— (Troubles d'...), de 1577 à 1578, 216.
— Recherches sur les livres imprimés à... 217.

Ateliers monétaires de Tournai, fabrique de jetons, 66.
Ath, son histoire. Tour de Burbant, etc., 2.
Audenaerde, jetons de confrérie, 66.
Auxerre, congrès, invitation, 15.

B.

Bannissement (de la peine du...), 2.
Barre (Pasquier de Le...) et Nicolas Soldoyer, leurs mémoires, 224.
Beauffort (Le comte Amédée de...). Notice nécrologique, 220.
Belges (les) en Italie, par le colonel Guillaume, 190.
Bernard de Soulme (Marie-Claire), son épitaphe rimée, 91.
— (Jehan), son épitaphe rimée, 87.
Bibliophile Belge, échange, 2, 224, 250, 292.
Bibliothécaire-archiviste, création, attributions, nomination, 101, 145, 147.
Bibliothèque de la Société. Local, 6, 52, 53.
— du Roi, publications de la société, correspondance, 251.
Bidart de Thumaide (De Le), généalogie, 257.
Binche, sceaux de cette ville, par M. Lejeune, 216.
Biographie des hommes distingués dans l'histoire nationale, mesures à prendre pour en perpétuer le souvenir, 146, 252, 260.
Blanckenberg (Une monnaie de...), 98.
Bollandus (Lettres de...), 61.
Bossue (B.), ouvrage offert, 208.
Bossut, curé de Guignies, nommé membre honoraire, 16.
Boucher (Le chanoine), exorcise, 295.
Bourlines (Nicolas), son épitaphe rimée, 78.
Bourses du collége N.-D. de Tournai à Padoue, 296.
Boussu (histoire de...), par M. Wattier, 99.
Bozière, membre titulaire, travaux, communications, 19, 98, 61, 63, 67, 190, 260.
Bray, notice sur le village de... 251.
Bretèque de Tournai (ancienne), son emplacement, 14, 126, 127.
Brielle (Cathelaine de...), son épitaphe rimée, 85.
Bruyenne, membre titulaire, communication, 148.
Bulletins de la Société. Table alphabétique du t. V, 5.
— publication, retard à éviter, 6.
Buonaparte (Napolione di), Lettres de trois membres de cette famille, 295.

Burbant (Tour de...), à Ath, 2.
Bureau de la Société, renouvellement, composition, 101, 126, 145, 147.
Busscher (De), membre correspondant, ouvrages envoyés, 257.

C.

Cambrai, congrès, voyage, prix réduit, 18.
Cambry (Jehan de...), son épitaphe rimée, 94.
Capitaine (Ulysse), membre correspondant. Ouvrages envoyés, 11, 147, 190, 208.
Carre (Alexandre de Johanne de la), son épitaphe rimée, 93.
Carrières du Hainaut. Notice géologique et statistique, 260.
Carton (Le chanoine), membre correspondant, ouvrage envoyé, 249.
Catalogue de la bibliothèque sociale, 6, 52.
Cercle archéologique de Mons, publications, échange, 16, 51.
Chalon (Renier), membre correspondant, ouvrages envoyés, 57, 98, 145, 147, 159.
Chandeliers d'églises au moyen-âge, 144.
Chants de la messe d'or, de la messe de minuit à Tournai, 277.
Chapelle de N.-D. flamande à la cathédrale de Tournai. Vitraux, 20.
Chapitre (ancien) de Tournai. Planches d'armoiries, 16.
Châsse émaillée de Saint-Ghislain, 238.
Chercq (Chartreuse de..). Inscription rimée, 92.
Chiboule, mot ancien pour signifier Ciboire, 255.
Childéric, son tombeau. Lettre de M. l'abbé Cochet, 12.
Chotin, auteur d'un mémoire sur l'étymologie des noms de villes, etc. du Hainaut, 60.
Ciboires (Essai sur les...), 99.
Ciboire, origine de ce mot, 252.
— de Jolhain, 252.
Cloche fondue par M. G. Morel de Lyon, 170.
Cloître (ancien) des chanoines de Tournai, plan 3, 14, 126, 127.
Cochet (L'abbé) rectification à propos des objets trouvés dans le tombeau de Childéric, 12, 14.
Collége de N.-D. de Tournai à Padoue. Bourses, 296.
Comité archéologique de la société, réorganisation, 101.
Compte du trésorier de la société, approbation, 99.
Concours de la société des antiquaires de la Morinie. Programme, 49.
— de la société Dunkerquoise. Programme, 49.

Confrérie des notaires à Tournai, 282.
Congrès d'Auxerre, invitation, 15.
— de Cambrai, voyage, prix réduit, 18.
— d'ophthalmologie de Bruxelles, compte-rendu par le docteur Warlomont, 55.
Consaux de Tournai. Extraits de leurs anciens registres par M. Vandenbroeck, membre titulaire, 219.
Conseil provincial, demande d'un deuxième exemplaire des publications de la société, 49.
Corblet (L'abbé), membre correspondant, ouvrages envoyés, 2, 99, 144, 170, 194.
Correspondance de Charles-Quint et d'Adrien VI, 170.
Cottrel (Pierre), son jubilé, sa messe d'or, etc., 3, 261, 276.
— Épitaphe rimée, 72.
Couronne margaritique, ou définition de l'urbanité en 1505, 170.
Cri de l'ascension, 129.

D.

Damoiseaux (fierte des...), 102.
Decagny (L'abbé), membre correspondant, ouvrages envoyés, 250.
Dejardin, membre titulaire, puis correspondant, nominations, travaux, communications, 2, 5, 52, 57, 58, 61, 65, 126, 145, 168, 171.
De la Chapelle, proposé et admis comme membre correspondant, 226, 294.
Dépêches des ambassadeurs militaires sur les campagnes de Charles-le-Hardi de 1474 à 1477, 168.
Députation du conseil provincial. Rapports, 50, 208.
Descamps, membre titulaire, député à l'anniversaire de la Société des sciences du Hainaut, réélu vice-président, 51, 147.
Devillers (Léopold), membre correspondant, son élection, ouvrages envoyés, 1, 15, 16, 51, 225.
Dewinge (Jérome), lettres à lui adressées par Bollandus, 61.
Didron, aîné, à Paris. Annales archéologiques, 209, 225.
Diegerick, membre correspondant, ouvrages envoyés, 145.
Dinaux (Arthur), archives historiques et littéraires du nord de la France et du midi de la Belgique, 218, 260, 293.
Doultremon, son épitaphe rimée, 76.

Drames des trois Maries, 286.
— liturgique de la fête de l'ascension, 290.
Drames liturgiques à Tournai, 261.
Du Bus, aîné, membre titulaire, réélu président, 147.
Duchambge (Le chanoine), 286.

E.

Ecrouelles, à faire toucher par le Roi. Voyage à Paris, 296.
Eglise de N.-D. de Tournai, salle capitulaire, 48.
Ennetières (d'...), François, son épitaphe rimée, 89.
Epitaphes de Tournai recueillies à Mons, 51.
— rimées des églises de Tournai, 61, 63, 67.
Essai sur l'organisation d'une armée de volontaires, 190.
Estines, résidence des rois francks, 55.
États du Tournaisis. Traité pour l'agrandissement de leur district, 190.
Etymologie des noms de villes, bourgs, etc., par M. Chotin, 60.
Evêques de Tournai. Planches de leurs armoiries, 63.
Exorcisme d'une jeune fille, dépenses à cette occasion, 295.

F.

Fables par M. J. Wacquez, secrétaire de la Société, 100, 109.
Fastes des calamités publiques dans les Pays-Bas, 169.
Fery de Guyon, ses Mémoires, 224.
Fiertes (des) de N.-D. de la cathédrale de Tournai, 63, 101.

G.

Gachard, membre correspondant, ouvrage envoyé, 170.
Gargate (Quentin), son épitaphe rimée, 69.
Garnier, membre correspondant, ouvrages envoyés, 19, 147.
Gastre (Michel de..), son épitaphe rimée, 90.
Gérard, membre titulaire, réélu trésorier, 147.
Gilbert de Choyseul du Plessy-Pralin, évêque de Tournai, 191, 195.
Goertz, membre correspondant à Saint-Pétersbourg, ouvrages envoyés, 4.
Gomart, membre correspondant, ouvrages envoyés, 192.
Gontrœul (Vinchent de). Notice biographique, 144.

Goudeman, pasteur, son épitaphe rimée, 82.
Gouvernement provincial. Rapport de la députation, 50, 208.
Gouy (Louis de), son épitaphe avec chronogramme, 96.
Grigoire de la Croix, son épitaphe rimée, 70.
Guibert de Tournai, 1re croisade de saint Louis, 11.
Guillaume Durant, évêque de Mende, 284, 285.
— de Hainaut, évêque de Cambrai, 269 (note).
— , membre correspondant, ouvrages envoyés, 144, 190.

H.

Haccart (Jehan), son épitaphe rimée, 88.
Hasselt, prison cellulaire, médaille, 4.
Haudion (Gilles de), chanoine de Laon, 269, (note).
Hennebert (Frédéric), notice nécrologique, ses publications, 3, 6, 8.
Héricourt (Le comte d'..), membre correspondant, ouvrages offerts, 216.
Histoire des gardes Wallonnes au service d'Espagne, 190.
Hôtel du fort rouge de la monnaie, rue Perdue, 232.

I.

Inscriptions sépulchrales des églises de Tournai à Mons, 1.
Institut archéologique liégeois. Publications, 147, 207.
Inventaire analytique des travaux historiques, etc., 258.
— des objets de l'ancienne confrérie des notaires à Tournai, 277.

J.

Jacmart Pilavaine, miniaturiste du 15e siècle, 126.
Jeanne, duchesse de Brabant, ses monnaies, 98.
Jetons Tournaisiens, 58, 63, 212 (pl. VI, VII, IX, X, XI.)
Journal de l'imprimerie et de la librairie, échange, 224, 250, 259, 292.
— historique et littéraire, échange, 4, 50, 61, 62, 125, 144, 147, 170, 193, 208, 217, 225.
Jubilé de Pierre Cottrel, 5.

K.

Kerckhove-Varent (De). Notice biographique, etc., 257.

L.

Lamelain (Jehan), son épitaphe rimée, 75.
Laroche, membre correspondant, ouvrages envoyés, 217, 251.
Laudes de Noël, 285.
Le Glay, membre correspondant, ouvrages envoyés, 98, 148, 195.
Lejeune (Théophile), membre correspondant, ouvrages envoyés; présentation, admission, 55, 216, 250, 251.
Le Roy, membre correspondant, ouvrages envoyés, 147, 192.
Lettres de Bollandus à Jérôme Dewinge, 61.
— sur les bandes d'ordonnances, 190.
Liste des membres de la Société, 294.
Livre de la fabrique à la cathédrale de Tournai, 261.
Lobbes (L'ancienne abbaye de...), 250.
— (Église de). Plan de cette église, 148.
Longueville, curé de Saint-Maur, nommé membre honoraire, 16.

M.

Machines à vapeur. Leur introduction dans le Hainaut, 259.
Marbiet de l'ancien cloître de Tournai, 127.
Martyrs (Les saints) par M. Laroche, 217.
Médaille de la prison cellulaire de Hasselt, 4.
— relative à la peste de Mons, 1615-1616, 260.
Mémoires anonymes sur les troubles des Pays-Bas, 224.
Méreaux des corporations de métiers aux Pays-Bas, 93.
Messager des sciences, échange de publications, 194, 217, 292.
Messe d'or à Tournai, 261.
— de minuit à Tournai au moyen-âge, 277.
Ministère de l'intérieur. Dons à la Société, 18, 168, 193, 208.
— de la justice, idem, 4, 50, 217, 225.
Missus (Messe de) à Tournai, 263.
Monnaies, jetons, médailles, 4, 57, 58, 63, 98, 145, 147, 212, 226.
Monnier (Jehan), son épitaphe rimée, 90.
Monographie de N.-D. de Tournai. Erreur rectifiée, 47.
Motte (François de la), son épitaphe avec chronogramme, 95.
Mouton (Pierre), son épitaphe rimée, 81.

N.

Nedonchel (Gui de...), son épitaphe rimée, 94.
— (Le comte Georgés), membre titulaire. Travaux, communications, 12, 58, 63, 212, 220, 226.
Nobiliaire Tournaisien, 19, 98.
Notaires, ancienne confrérie, inventaire, messe de Minuit, 277.
Notice nécrologique sur Frédéric Hennebert, 3, 6.
Numismatique. Monnaies, jetons, etc., 4, 57, 58, 63, 98, 145, 147, 212, 226.

O.

Ogy et Isière. Charte seigneuriale, 148, 195.
Ordonnances publiées à Tournai en 1560-1567, sur les troubles religieux, 144.
Ouvrages envoyés à la Société, 1, 4, 10, 15, 18, 50, 54, 57, 60, 62, 97, 99, 125, 143, 146, 169, 189, 192, 207, 215, 224, 249, 257, 292.

P.

Pasquier De Le Barre et Nicolas Soldoyer. Mémoires, 224.
Paulet (Léon), membre correspondant, ouvrages envoyés, 126.
Pestermans à Liége. Ouvrages envoyés, 170, 218, 225.
Peintres gantois (Recherches sur les), 258.
Peinture à l'huile, origine, 258.
Pèlerin, (épitaphe rimée d' un ...) 76,
Perreau (M. A.), ouvrages envoyés, 98,
Peste de Mons en 1615-1616, médaille frappée à cette occasion, 260.
Petitio campsorum Tornacensium, 97.
Pierre de Li Pierre, son épitaphe rimée, 70.
Plans de Tournai. Liste, révision, 5, 19, 52, 57, 171.
Pontaumont (de), admis comme membre correspondant, 226, 294.
Preud'homme (Etienne) et sa femme. Leur épitaphe, 84.
Prison cellulaire de Hasselt, médaille commémorative, 4.
Procession de Mons, notice historique, 15.
Puits de Saint-Eleuthère, note, 126, 128.

Q.

Questionnaire. Réponse de Saint-Ghislain, 234.

R.

Radulphe ou *Raoul*. Epitaphes rimées, 81.
Raoul (Dom), son épitaphe rimée, 80, 81.
Réfectoire de l'ancien cloître des chanoines de Tournai, 127.
Rétributions payées aux assistants à la messe d'or à Tournai, 276.
Revue catholique, publication, échange, 194, 208, 217, 225, 250, 259, 292.
— de l'art chrétien, échange de publications, 194.
— trimestrielle, échange de publications, 194, 225, 292.
Ribeire (Félix) de Saint-Quentin, ouvrages envoyés, 189.
Robin. Note sur ce mot, 3.
Rœulx (coup d'œil sur le canton de...), 55.
Rois francks. Recherches sur leur résidence aux Estines, 55.
Rokemès (Chandelles de...), 207 et note.
Rues de Tournai. Leurs noms, 16,

S.

Saint-Ghislain. Eglise, abbaye, châsse, 234.
Saint-Quentin (siége de...), en 1557, 192.
Sainte-Fontaine (rue et porte de...), 16.
Sainte Waudru à Mons, du grand escalier, 225.
Salle capitulaire de N.-D. de Tournai, construction, date, 47.
Sceaux de Binche, 216.
— de Tournai, planches, 19.
Schöneck (monnaies des seigneurs de...). 147.
Scohier (Jehan), son épitaphe rimée, 86.
Sept-Fontaines (V. Sainte Fontaine), 16.
Siége de Saint-Quentin et bataille de Saint-Laurent, 192.
Société académique de Bayeux, 225.
— académique d'archéologie de Beauvais, 218.
— archéologique de Namur, 4, 55, 144, 146, 193.
— d'agriculture, etc., à Douai, 18, 194, 217.

Société d'agriculture de Valenciennes, 4, 15, 50, 57, 60, 97, 125, 144, 147, 193, 208, 250, 292.
— des antiquaires de la Morinie à Saint-Omer, 11, 55, 62, 146, 193, 208, 259, 293.
— des antiquaires de Picardie à Amiens, 2, 10, 50, 62, 125, 147, 194, 208, 216, 218, 250.
— de l'histoire de Belgique à Bruxelles, 169, 218, 219, 224.
— libre d'émulation de Liége, 11, 60, 146, 208.
— de Luxembourg, 170, 189, 194.
— des sciences., etc., du Hainaut à Mons, 51, 60, 143, 208, 293.
— Liégeoise de littérature Wallonne, à Liége, 5, 147, 194.
— de numismatique Belge, 5, 50, 57, 97, 144, 169, 194, 225, 292.
— scientifique et littéraire du Limbourg, 189, 218.
— royale des beaux-arts et de littérature à Gand, 4, 11.
Soldoyer (Nicolas, et Pasquier de Le Barre. Mémoires, 224.
Suzanne en santerre (château de...), 250.

T.

Table alphabétique du t. V des Bulletins, 5.
— — de la Revue de numismatique, 57.
Terrains tertiaires de la Belgique, etc. Mémoire, 260.
Terres de débat. Localités, 196 (note).
Tiers de sol mérovingien, 57.
Toilier (Albert), membre correspondant, ouvrages envoyés, 259, 294.
Tombeau de Childéric. Observations sur les objets qu'on y a trouvés, 12, 14.
— de Monseigneur Cart de Nimes, 2.
Tombes et monuments funéraires, conservation, 258.
— d'enfants d'officiers à Tournai, 145.
— épitaphes de Tournai à Mons, 51.
— des églises de Tournai, épitaphes rimées, 61, 63, 67.
Torfs (Louis) d'Anvers. Ouvrage offert, 169.
Tour de Burbant à Ath. Notice, rapport, 2.
— de l'évêque, note, 126, 128.
Tournaisis. Traité des États pour son agrandissement, 190.
Traité des États du Tournaisis pour l'agrandissement de leur district, 190.
Tref (trabs), 269, (note).

V.

Vandenbroech, membre titulaire. Présentation, admission, ouvrages offerts, communications, 144, 191, 195, 207, 219, 295.
Vandeville (Jean), évêque de Tournai. Notice, 148.
Van Eyck (Les frères). L'adoration de l'agneau pascal. Tableau, 258.
Viglius et Hopperus (Leurs mémoires), 224.
Vilain (Marc), son épitaphe rimée, 83.
Vins en usage à Tournai au 16e siècle, 3.
Vitraux de la chapelle de N.-D. flamande à Tournai, description, 20.
Voisin, curé de Jollain-Merlin, nommé membre honoraire, 16.
Voisin, membre titulaire. Rapports, communications, notices, lectures, etc., 2, 3, 14, 16, 20, 61, 63, 101, 126, 127, 148, 191, 195, 238, 252, 261, 296.

W.

Wachtendonck (Henri de..), 170.
Wacquez, membre titulaire. Notice sur Fréd. Hennebert, réélu secrétaire, fables, 6, 100, 109, 147.
Walmesley, évêque de Rama. Notice, 98.
Warlomont, membre titulaire, nommé bibliothécaire-archiviste. Rapports, communications, travaux, ouvrage offert, 5, 6, 19, 51, 52, 55, 147, 169, 208, 218.
Wattier, histoire de Boussu, ouvrage envoyé, 99.
Werchin (Jehan de...), son épitaphe rimée, 92.
Wesembeke (Jacques de...), ses mémoires, 224.
Wettin (Jean), son épitaphe rimée, 73.
Wicart (Ernoul), son épitaphe, 254.

Y.

Ypres. Inventaire des chartes et documents de cette ville, 145.

BULLETIN T. VI. — ERRATA.

Page 48, à l'avant-dernière ligne : ORNARICUR ARUNT. — *Lisez* : ORNARI CURARUNT.

— 133, ligne 8e : et pourra. — *Lisez :* et ne pourra.

— 135, ligne 8e : si la possession en était tranquille et publique. — *Lisez :* et qu'ils en jouiraient à l'avenir paisiblement.

— 168, ligne 1re, au lieu de : séance du 5 mai 1859. — *Lisez :* Séance du 9 juin 1859.

— 284, ligne 11e de la note : du chœur. — *Lisez :* au chœur.

— 286, ligne 19e : Duchembge. — *Lisez :* Duchambge.

— 287, fin de la note : habitants. — *Lisez :* habitant.

— 288, ligne 11e : quiritis.... mortuæs. — *Lisez :* quæritis..... mortuis.

— 293, ligne 18 : Bonaparte. — *Lisez :* Buonaparte.

— 301, ligne 3e : former. — *Lisez* : fonder.

— 302, ligne 3e : Pilco. — *Lisez* : Pileo.

— 303, ligne 2e : le novembre. — *Lisez :* le 12 novembre.

41.3
45